BnF Gallica

Maximin Deloche. L'Enigme de Civaux. Lemovices et Pictons. Le christianisme en Poitou. Ouvrage illustré de 4 gravures [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques de l'Université de Poitiers

BnF Gallica

Deloche, Maximin (1817-1900). Maximin Deloche. L'Enigme de Civaux. Lemovices et Pictons. Le christianisme en Poitou. Ouvrage illustré de 4 gravures hors texte et de 2 cartes. 1924.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques de l'Université de Poitiers

58334

MAXIMIN DELOCHE

L'ÉNIGME DE CIVAUX

LEMOVICES ET PICTONS
LE CHRISTIANISME EN POITOU

Ouvrage illustré de 4 gravures hors texte et de 2 cartes

« Peu de coins de Gaule sont plus passionnants. »
CAMILLE JULLIAN.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

1924

L'ÉNIGME DE CIVAUX

FACULTÉ DES LETTRES
DE
POITIERS

OUVRAGES DE L'AUTEUR

D'une pièce sigillaire de l'époque mérovingienne, 1909.

La Maison du Cardinal de Richelieu (document inédit), 1912. *Epuisé* (Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique).

Autour de la plume du Cardinal de Richelieu, 1920. (Prix Thérouanne.)

La Crise économique au XVIe siècle et la Crise actuelle, 1922.

Les Richelieu. Le père du Cardinal, François du Plessis, grand prévost de France, 1923.

Un démêlé du Cardinal de Richelieu avec son suzerain en Poitou (Documents inédits), 1923.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

La bague à travers l'histoire.

CIMETIÈRE DE CIVAUX AVEC SA CLOTURE DE PIERRES TOMBALES (*Vue prise de l'intérieur*).

58334

58334

MAXIMIN DELOCHE

L'ÉNIGME DE CIVAUX

LEMOVICES ET PICTONS
LE CHRISTIANISME EN POITOU

Ouvrage illustré de 4 gravures hors texte et de 2 cartes

« Peu de coins de Gaule sont plus passionnants. »
CAMILLE JULLIAN.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

1924

D 8362

Il a été tiré de cet ouvrage dix exemplaires

sur papier vergé d'Arches

numérotés de 1 à 10

PRÉFACE

Civaux, en Poitou, est célèbre par sa nécropole de tombes de pierre qui couvre plusieurs hectares et dont la présence, dans un bourg modeste, isolé, sans histoire, et sans ruines de monuments en rapport avec son importance, est restée inexpliquée jusqu'ici.

Voilà l'énigme de Civaux.

Antique sanctuaire gaulois, Civaux a dû à sa position géographique, d'être, dans la Gaule indépendante, un lieu de rendez-vous politique des cités avoisinantes et le marché important d'une région riche et peuplée. Il était aussi le grand relai de la Vienne, alors navigable, la voie naturelle de pénétration des Lemovices en Poitou. Mais alors qu'il était précieux pour Poitiers, comme port fluvial, lui permettant d'atteindre Nantes par la Loire, il devint pour lui un péril, lorsque la métropole fut devenue l'alliée et l'amie de Rome. Celle-ci continua à l'utiliser et contribua à son essor par l'établissement d'un réseau routier qui concentrait vers elle tout le trafic de la région ; mais en même temps, elle se protégeait contre ce foyer éventuel

de rébellion par un réseau défensif embrassant tout le massif qui la séparait de Civaux.

Ce péril, menaçant du côté du sud-est, de la part des Lemovices et du plateau central des Gaules, se précisait pour elle par des événements d'une haute gravité : autour de Civaux s'étaient, en effet, déroulées les opérations militaires de Caninius et de Fabius, les lieutenants de César, dont les légions avaient sauvé Poitiers menacé par Dumnacus et son armée de rebelles.

La métropole, ville ouverte, opulente, imprégnée de l'esprit latin, avant-poste de l'influence de Rome dans l'Ouest, était l'objet de toutes les sollicitudes de celle-ci. De là, une série de mesures formidables pour assurer sa sécurité.

La ligne de défense du massif de Civaux était prolongée, pour couvrir la Vienne, par une suite d'ouvrages allant jusqu'à Charroux, à l'extrémité sud-est des Pictons, un point critique qui formait la jonction des Lemovices de l'intérieur et de l'Armorique, de même race hostile. D'autre part, pour remédier à la faiblesse résultant du développement considérable de cette ligne, Poitiers était muni d'une ceinture de camps rapprochés, répartis uniformément à son *suburbium*, en arc de cercle tourné vers le sud-est.

La création de la *Marche* limousine, un cercle militaire la séparant du voisinage hostile des Lemovices, achevait d'assurer sa protection.

A cette époque, Civaux comprend deux grands quartiers, ou plutôt deux villes bien distinctes, desservies par deux routes parallèles aboutissant à la

Vienne, et distantes l'une de l'autre de 700 mètres environ.

La première, la plus ancienne, est l'antique ville celtique, au sud ; la seconde, au nord, la ville moderne, ville romaine avec ses monuments classiques, théâtre, temple, balnéaire, nécropole, ses maisons de pierre et de briques, ses boutiques. La grande esplanade allant jusqu'au port qui les sépare est leur forum commun, le champ de foire terminé par le quai fluvial.

Avec ses deux agglomérations populeuses, formées chacune d'éléments variés qui se complètent, Civaux vit alors d'une vie intense. Il est un *emporium*, grâce à son marché vers lequel un réseau de voies serré draine tous les produits, les besoins et les activités de la région, grâce à son port qui est aussi le port de Poitiers. Il est un centre de circulation fiévreuse et d'intérêts bouillonnants, par son prestige religieux et l'importance politique et historique qu'il doit, de temps immémorial, à ses conditions topographiques.

L'élément le plus nombreux de la population indigène de la ville gauloise, et aussi le plus puissant par la nature de ses services indispensables, et par sa cohésion, est la corporation des bateliers de la Vienne, constituée, suivant l'usage du temps, en collège professionnel. Vers la fin du IIe siècle, il se rallie au christianisme, débarqué à son port avec les idées de l'Orient. Le but funéraire, sous lequel il peut s'abriter légalement, lui permet de se livrer au libre exercice de son culte, lui donne le droit d'avoir son cimetière propre, d'ensevelir ses défunts

suivant son rite cultuel. Ce statut légal intangible le met à l'abri des persécutions ; cette immunité lui est, en outre, moralement et effectivement garantie pour deux autres motifs. Le premier est d'ordre tout local ; collège rural, il n'est pas inquiété, se trouvant en dehors de la vie officielle des grands centres romanisés ; de plus il bénéficie de la bienveillance intéressée des autorités pour un organisme devenu indispensable aux services publics. Dans les grands centres, à Lyon notamment, il n'en est pas ainsi, à la même époque. Les communautés chrétiennes, formées de sectateurs isolés et dépourvues de toute garantie légale, sont sans défense devant les autorités qui les accablent à l'envi de toutes les rigueurs et de toutes les violences. Dans ces centres, du reste, il est douteux que le christianisme ait pu ni se développer, ni même germer au sein des collèges professionnels, reliés par intérêt ou par ambiance à l'élément officiel romain, et recherchant en lui des protecteurs ou des patrons.

Au IVe siècle, à la suite des mesures de Constantin en faveur du culte chrétien, la ville celtique prend possession de la ville romaine, dont elle s'était peut-être déjà rapprochée à la fin du siècle précédent devant le péril commun de la révolution sociale et des invasions des barbares. Les monuments païens sont renversés ; une nouvelle nécropole chrétienne s'élève et se meuble de tombes à côté de la nécropole païenne par ustion, abandonnée ou détruite. Un sanctuaire chrétien remplace le temple. Civaux n'est plus qu'une seule ville chrétienne.

Il avait été éprouvé par le bouleversement social de la seconde moitié du IIIe siècle, et l'invasion des barbares de 275, mais il s'était vite remis et connut au IVe siècle une ère de prospérité peut-être supérieure à celle du IIe siècle ; il fut alors à nouveau *l'emporium* du Haut Poitou.

La « grande invasion » de 407, qui toucha surtout les campagnes, amena sinon sa ruine, au moins sa déchéance. L'incendie terrible, dont tous ses monuments portent les traces dans leurs décombres, est-il de cette époque, ainsi que la destruction de sa batellerie qui faisait vivre son port ? En tout cas l'arrivée des Francs trouvait Civaux en décadence ainsi que les autres ports de la Vienne ; sa nécropole se déplace encore une fois à l'époque mérovingienne, mais elle n'a plus l'importance de ses aînées. Les tombes se pressent maintenant autour de l'église, et plus que jamais elles servent à des inhumations successives, car on n'en fabrique plus à Civaux où l'industrie funéraire est perdue.

En tout cas, et quelle que soit la situation de Civaux au VIe siècle, l'invasion des Normands règle définitivement son sort et le réduit à ce qu'il est aujourd'hui, un simple bourg au milieu d'une vaste nécropole mystérieuse, seul témoin de son ancienne splendeur.

Verrières (Vienne), 1923.

L'ÉNIGME DE CIVAUX

CHAPITRE PREMIER

L'énigme de Civaux. La nécropole. *Les solutions proposées jusqu'à ce jour ;* leur faiblesse.

Civaux, chef-lieu de commune du canton de Lussac-les-Châteaux (arrondissement de Montmorillon), est un bourg de 1.025 habitants, dont 300 agglomérés. Il est situé sur la rive gauche de la Vienne, à 700 mètres environ de la rivière, sur la première hauteur à pente douce de la colline. De Lussac, deux routes parallèles à la Vienne y donnent accès : la première longe à quelque distance la rive gauche, en passant au-dessous et à gauche du village de Loubressac ; elle se trouve exposée aux inondations assez fréquentes. Sur la rive droite escarpée, la seconde, chemin de grande communication n° 33, suit les contours de la rivière qu'elle surplombe sur presque tout son parcours.

A cinq kilomètres et demi du pont de Lussac, le touriste qui a pris cette dernière route plus praticable, trouve à sa droite, sur une hauteur la dominant et la bordant, un château du XVIIe siècle, accolé à la Tour aux Cognons, une vieille tour carrée, pittoresque, aux murs crevassés et garnis de lierre. En face de cette tour, un pont sur la Vienne, de construction récente, le conduit directement à l'église de Civaux. A cent mètres de

celle-ci, sur la droite, se trouve la fameuse nécropole qui a exercé la sagacité de tous les archéologues et a valu à Civaux une réputation mondiale.

Elle est justifiée et le touriste n'est pas déçu, après les descriptions qu'il a pu en lire. La première vue d'ensemble du cimetière, servant encore à la population du bourg, produit une impression inoubliable.

Qu'on se figure une enceinte à peu près rectangulaire de 85 sur 90 mètres, clôturée de couvercles monolithes plats de tombes, grossièrement taillés, fichés en terre et dressés l'un contre l'autre, comme une file ininterrompue de menhirs. L'aspect de l'intérieur ajoute à l'effet de ce spectacle macabre. Le sol est semé de cercueils de pierre de toutes les dimensions, ou à niveau du sol, ou émergeant de terre, dans un désordre chaotique, la plupart démunis de leurs couvercles, jonchant pêle-mêle le terrain ; mêlés à eux, gisent de-ci de-là des débris gallo-romains de toutes sortes, cippes, fragments de colonnes, de frises, d'entablements. Par intervalles, les déblais récents, nécessités par l'inhumation d'un habitant de la localité, laissent apercevoir quelques tombes de pierre qu'un cercueil va remplacer. Sur le côté gauche de l'entrée s'élèvent les ruines d'une chapelle du XIIe siècle, qui se trouvait autrefois au centre de l'ancien cimetière, maintenant réduit.

Les tombes, grossièrement taillées et d'une épaisseur uniforme de huit à dix centimètres, présentent la forme d'un trapèze pour le rétrécissement aux pieds du défunt. Les couvercles de même forme sont plats ; dans leur très grande majorité, ils sont ornés d'une bande étroite longitudinale reliant trois larges traverses, une au milieu, les deux autres à chaque extrémité, formant ainsi de chaque côté deux panneaux. Ce décor singulier de faible relief ne se rencontre point sur tous les couvercles ; un tiers environ est absolument uni, d'après les

premières observations dues au P. Routh. Quelques autres, très rares, ou sont de formes différentes, ou portent quelques signes et inscriptions. Deux d'entre eux ont été encastrés comme ornements dans les piliers de la récente porte d'entrée du cimetière, et la bizarrerie étrange de leur ornementation ajoute à l'impression de mystère que dégage ce champ des morts.

En quittant son enceinte, le visiteur parcourra les quelques rues du bourg. Son œil, familiarisé avec le type des pierres sépulchrales qu'il vient de voir, en notera partout. Elles ornent le sol de toutes parts, au dehors comme au dedans de l'agglomération ; leurs débris jonchent les côtés du chemin, les bords de la haie; ils ont servi à paver des cours, à recouvrir des caniveaux, à édifier des maisons, des granges, des étables, à clôturer des jardins, à limiter les routes avoisinantes. De temps à autre, ce n'est plus à des fragments que s'accroche l'œil, mais à des tombes entières, placées sur le sol, à l'angle des maisons, dans des cours, dans des jardins, servant de réservoirs ou d'abreuvoirs pour les animaux sous le nom de *timbres*.

Et encore n'est-ce là qu'un reste. Nombre de sarcophages n'ont pas été utilisés seulement de la sorte sur place. Depuis longtemps, bien avant la tentative de classement du cimetière comme monument historique, en 1919, sur l'initiative de M. Emile Ginot, le distingué président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ils avaient fait malheureusement l'objet ininterrompu de la spéculation. En 1835, notamment, on mettait à cet effet de côté les plus beaux [1] ; quelques années plus tard, dans une période de calamité publique, les autorités locales toléraient leur exploitation aux habitants

1. Foucart, *Rapport sur un voyage archéologique dans les arrondissements de Montmorillon* (Bull. Antiq. Ouest, 1835, p. 85).

sans ressources. Il y a encore une vingtaine d'années, on les vendait dans un vaste périmètre (nous en avons retrouvé jusqu'à Sillars et Grosbot, à dix et douze kilomètres de Civaux), au prix uniforme de cinq francs pour servir d'auges, et l'on évalue à 7.000 le nombre de ceux qui ont quitté Civaux depuis les fouilles du P. Routh en 1738.

La surprise grandit en apprenant que le cimetière actuel, tel qu'il s'offre à la vue du visiteur, n'est qu'une très faible partie de l'ancien. D'après les constatations du P. Routh, il se prolongeait dans une pelouse beaucoup plus grande ; des tombes en pierre de même forme garnissaient aussi tout l'espacee ntourant l'église, un grand champ situé à 200 pas de Civaux, du côté de Lussac, une partie des terres placées entre le bourg et la Vienne... Cet auteur établissait que cette nécropole n'occupait pas moins de 7.000 toises, soit 2 hectares 20 ares, et renfermait environ 6332 sépultures [1] ; mais il basait ses calculs sur l'hypothèse, toute gratuite, qu'elle avait occupé sans lacunes toute cette surface.

Depuis, Siauve a constaté, il est vrai en 1803, l'existence de toute une série de tombes dans la plaine au-dessous de Monas, un petit village au sud de Civaux.

Et encore faut-il y ajouter un autre centre d'inhumation inconnu que M. Duguet, propriétaire-cultivateur du pays, a découvert, postérieurement, du côté de Toulon et qu'il nous a signalé obligeamment.

Le nombre exact de tombes qui garnissaient la nécropole, alors qu'elle était intacte, ne permettrait pas,

1. P. Routh, *Recherches sur la manière d'inhumer des anciens à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou*, Poitiers, 1738, p. 109. — D'après Mazet, elle occupait 5.861 m² (Cochon, *Description générale du département de la Vienne*, Paris, an X, p. 38).

P. de la Croix, *Cimetières et Sarcophages mérovingiens du Poitou* (Bull. arch., 1886, n° 4, p. 278).

du reste, de juger de son importance. Une très grande partie d'entre elles a servi, en effet, à des inhumations successives. Le fait a été constaté fréquemment, non seulement à Civaux, mais dans tous les cimetières continus analogues. Celui tout voisin, d'Antigny, en a fourni de nombreux exemples [1]. Des tombes de même type, notamment à Rouillé, près de Chef-Boutonne [2], à Marchelepot, dans la Somme [3], ont livré l'une cinq, l'autre onze crânes, ce qui indique que le même cercueil avait reçu successivement cinq et onze dépouilles mortelles. La simple constatation de cette pratique générale, sur laquelle nous reviendrons, permet d'attribuer au cimetière de Civaux une importance bien supérieure à celle que l'on pourrait déduire de l'évaluation la plus large du nombre des tombes.

*
* *

L'anomalie de la présence d'une pareille nécropole dans un bourg isolé et sans histoire se précise comme une hantise dans l'esprit du visiteur. Il cherche instinctivement autour de lui les ruines de l'agglomération populeuse de la cité des vivants qui a pu fournir un aliment régulier à ce vaste champ des morts. A part quelques rares débris d'architecture gallo-romains gisant dans le cimetière, il ne voit qu'un village modeste, sans vie propre, démuni de tous les indices qui caractérisent un centre industriel ou commercial, même

1. J. Goudon de Lalande, *Note sur les fouilles faites dans l'ancien cimetière d'Antigny-sur-Gartempe* (Bull. Antiq. Ouest, 1862, p. 362 et suiv.).
2. Beauchet-Filleau, *Notice sur des Sépultures antiques et mérovingiennes*, Poitiers, 1865, p. 11.
3. Boulanger, *Le Cimetière franco-mérovingien de Marchelepot (Somme)*, Paris, 1909, p. 38.

déchu. Autour de lui s'étend une plaine déserte, livrée à la culture, ne présentant que les toits de quelques habitations rurales clairsemées sur le coteau, sans aucune ruine de monument ancien, sans aucune substruction des édifices inséparables des agglomérations romaines, temple, théâtre et *balnearium*. Il cherche en vain une explication à l'existence d'une pareille nécropole, incompatible avec un tel néant. Voilà l'énigme de Civaux, que nous avons essayé de déchiffrer, avec de lentes et patientes recherches, facilitées par notre résidence dans le voisinage et le concours bienveillant des habitants du pays.

*
* *

Avant l'histoire, la légende s'était emparée de ce mystère, où elle avait trouvé un aliment facile, en attribuant à ces tombes une origine miraculeuse. Aussi bien, l'imagination populaire était-elle servie, dans ce cas, par une véritable ambiance de traditions locales. La campagne de Clovis dans ces parages et la lutte des civilisations franque et wisigothique qui avait assuré, par le triomphe de celle-ci, le triomphe de l'idée chrétienne, donnait lieu à un développement épique d'interventions surnaturelles : la traversée miraculeuse de la Vienne, grossie par les pluies et devenue infranchissable, grâce à une biche lui signalant un gué voisin, un peu en aval de Loubressac ; au-dessus du gué, sur la rive droite, l'empreinte du pied du cheval de Clovis sur un rocher d'où jaillissait, à ce choc, une fontaine, la Fontchrétien ; la nuée de flammes s'élevant des tours de l'église Saint-Hilaire à Poitiers, pour tracer au roi des Francs sa ligne d'attaque contre l'armée des Wisigoths.... Enfin l'origine même du nom de Civaux n'était-elle pas attribuée à un mot de Clovis,

se décidant à accepter en ce lieu le combat contre l'ennemi : « *Ci-vaut* tant là qu'ailleurs ! » ? De là à expliquer la présence de la nécropole en ce lieu, en la reliant à la bataille de Vouillé, il n'y avait qu'un pas. Elle était due, disait-on, a une pluie de tombes, venue du ciel pour ensevelir les restes des soldats morts pour la foi. Zinzerling, un voyageur allemand, passant à Civaux vers la fin du XVIe siècle, y recueillait cette tradition qui s'est conservée dans le pays.

Le cimetière de Civaux n'avait pas le monopole de cette explication populaire. Partout où il s'est rencontré une agglomération importante de tombes d'origine mystérieuse, la légende les a attribuées à des guerriers tombés dans un combat : « C'est encore un soldat enterré après la bataille de Charnay », disait-on, chaque fois qu'une fouille mettait au jour une nouvelle sépulture dans le cimetière bourguignon de ce nom, exploré et décrit par Baudot[1]. Il en est de même à Quarré-les-Tombes, qui offre un problème analogue à celui de Civaux. D'après une vieille tradition du pays conservée dans une légende populaire en patois bas-morvandeau et fixée dans un épisode du poème de Gérard de Roussillon, « il s'y était donné une furieuse bataille entre chrétiens et Sarrazins ; le champ de bataille était demeuré aux chrétiens ; ils avaient enterré les Sarrazins dans de grandes fosses, et les leurs dans des tombeaux en pierre, *de beaux et blancs sarqueux*, envoyés par Dieu sur la prière de Mgr saint Georges, leur champion, pour *les sépulturer doucement*[2]. »

1. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares de Bourgogne*, Dijon, 1860, p. 96.

2. Abbé Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes*, Tours, 1895, p. 59, 83 et suiv. L'analogie avec la légende de Civaux est complétée par le détail du creux produit dans le sol par les sabots du cheval de Mgr saint Georges.

Quoi qu'il en soit, il fallait que, pour Civaux, cette opinion eût pris une consistance bien sérieuse, pour que le P. Routh, qui a, le premier, étudié la question [1], crût devoir la réfuter spécialement et par le menu ; non seulement il démontrait que la bataille de Vouillé ne s'était pas livrée à Civaux, mais il recherchait la position exacte du champ de bataille.

On verra plus loin que la légende, tout en méritant ce nom, n'en avait pas moins quelque fondement sérieux.

*
* *

Plusieurs explications ont été proposées sur l'origine de la nécropole de Civaux. Celle du P. Routh a prévalu jusqu'à nos jours et elle est restée à peu près la seule admise par les archéologues. Il avait pour lui d'être un observateur consciencieux et de bonne foi, ayant le premier exploré la nécropole en 1738, avec un personnel relativement considérable, sous les auspices et la protection de Le Nain, gouverneur du Poitou.

Sa thèse était spécieuse et bien fondée, tout au moins en apparence. Pour que l'on pût trouver accumulé un tel nombre de tombes dans une localité aussi modeste que Civaux, un simple village de 600 âmes, ne présentant aucune trace de quelque ancienne importance, il suffisait d'admettre, avec toute vraisemblance, que depuis le commencement du IVe siècle jusqu'à la fin du XIIIe [2], c'est-à-dire pendant dix siècles entiers, le cimetière de Civaux avait été utilisé sans interruption, se peuplant ainsi de tombes de pierre qui s'y étaient accumulées lentement. En prenant le chiffre normal

1. En 1644, Jean Bouchet signalait l'existence de la nécropole.
2. P. Routh, *op. cit.*, p. 116.

de 16 décès par an sur 600 personnes, le cimetière de Civaux aurait pu ainsi être peuplé de 16.000 tombes. Et encore, fallait-il y ajouter d'autres particularités agissant dans le même sens. L'église de Civaux devait être, dans ses commencements très anciens, contemporains des premières tombes, le rendez-vous commun de la sépulture des villages environnants ; la proximité des carrières d'où se tiraient les cercueils, de l'autre côté de la Vienne, facilitait et encourageait ce mode d'inhumation à Civaux, et par son bas prix et par la facilité des transports; il suffisait enfin, dans le même ordre d'idées, de tenir compte de la liberté où l'on a été, pendant plusieurs siècles, de se faire inhumer dans telle terre sainte qu'on jugeait à propos, liberté qui dans les commencements de l'Eglise, favorisait la dévotion de se faire enterrer auprès des martyrs [1].

Quelques années plus tard, l'abbé Lebœuf, après une visite rapide à Civaux, émettait une opinion différente. Pour lui, la nécropole était, non pas un cimetière, mais un entrepôt commercial de cercueils de pierre, naturellement placé à côté d'un atelier local de tailleurs de pierre dont « le travail le plus considérable était de faire des sarcophages [2] ».

En 1804, Siauve reprenait plus sérieusement la question, après une étude sur place et des fouilles comparables à celles du P. Routh. Il adoptait les conclusions de ce dernier. D'après lui, et les autres commissaires de la Société d'Emulation de Poitiers délégués pour ces recherches, « les anciens cimetières de Civaux et de Chauvigny devaient être considérés comme des lieux de sépulture qui avaient été affectés à plusieurs pa-

1. P. Routh, *op. cit.*, p. 109.
2. Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, *Mémoires*, 1852, t. XXV, p. 129.

roisses du voisinage[1] ». Il ajoutait comme preuve à leur assertion un détail pittoresque. « Un usage qui s'est conservé à Saint-Pierre-des-Eglises, comme ailleurs, consiste à transporter, des endroits les plus éloignés au lieu de la sépulture, les cadavres, en les assujettissant à deux longues perches pour la commodité des porteurs. Ce n'est que lorsqu'on est arrivé au cimetière qu'on les dépose dans la bière. Cette coutume remonte probablement très loin. C'est ainsi sans doute qu'on en usait à Civaux, quand le cimetière de ce village était le champ de sépulture de plusieurs paroisses des environs. Mais alors, au lieu de bières en bois, on se servait de tombeaux de pierre, et l'on conçoit que dans un temps où les constructions en pierre de taille et même en pierre brute étaient très rares, le prix d'un cercueil de cette matière ne devait pas surpasser celui d'une bière en bois. »

Siauve complétait cette explication par une note curieuse : « Dans le temps où presque toutes les habitations étaient construites en bois, les tailleurs de pierre étaient plus rarement employés, et l'on pouvait, en conséquence, appliquer leur industrie à tailler des tombeaux à un prix très modéré, mais qui dut s'accroître quand les simples particuliers commencèrent à se construire des habitations en pierre. Or, il est constant que, vers le milieu du IXe siècle, il n'y avait guère que les châteaux-forts et un petit nombre d'églises qui fussent bâtis en pierre. »

Siauve se séparait seulement du P. Routh sur la provenance des tombes que ce dernier disait sortir de la carrière de la Tour aux Cognons ; il reconnaissait bien que l'identité du grain du calcaire autorisait cette

1. Siauve, *Mémoires sur les Antiquités du Poitou*, Paris et Poitiers, 1804, p. 87 et suiv.

attribution, mais les excavations, qu'il avait constatées dans cette carrière, n'étaient pas, à son avis, assez considérables pour qu'on pût supposer avec quelque vraisemblance qu'elles avaient été le *vaste magasin* d'où sont sortis les sarcophages de Civaux [1].

En 1826, Dufour mentionnait incidemment Civaux dans une note, et se rangeait vaguement sans commentaires à l'opinion reçue: « La plaine de Civaux me paraît avoir été évidemment un cimetière public, dont l'établissement remonte à l'occupation romaine et peut-être antérieurement [2]. »

Dix ans plus tard, de Gerville reprenait la question, en l'élargissant, dans une étude quelque peu diffuse, et semée de lacunes et de contradictions, basée surtout sur ses observations dans la Manche. La nécropole de Civaux ne l'occupait, du reste, qu'incidemment. Il y voyait un magasin très considérable de sarcophages, voisins de la carrière où ils avaient été taillés, mais à l'inverse de Quarré-les-Tombes, « réunissant à des cercueils vierges d'autres qui avaient été employés. Le transport n'en augmentait pas le prix, ajoutait-il. Le bon marché permettait à un grand nombre de les employer sur place. Je ne serai pas surpris non plus que cet emploi fréquent fût dû à quelque vénération locale pour les premiers missionnaires du Poitou ou pour quelques-uns de leurs compagnons dont les noms sont trop obscurs pour avoir passé les limites de leurs conquêtes évangéliques [3] ». Comme le P. Routh, il concluait que leur emploi avait duré plus de 1.200 ans; quant à l'accumulation plus spéciale aux sarcophages

1. Siauve, *op. cit.*, p. 49.
2. Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, Poitiers, 1826, p. 187, n° 3.
3. De Gerville, *Essai sur les sarcophages, leur origine et la durée de leur usage* (Mém. Antiq. Ouest, t. II, 1836, p. 180 et 181).

mérovingiens », il l'expliquait « en supposant qu'un petit nombre a été ajouté chaque siècle, soit au commencement dans le voisinage des grandes communications, soit ensuite par la reconnaissance et la vénération des fidèles qui avaient conversé avec les missionnaires ; qui avaient été les témoins, peut-être les objets de leur bienfaisance, de leur zèle, peut-être de leurs miracles; qui l'avaient raconté à leurs enfants, qui leur avaient légué leur vénération. »

Il faisait ensuite valoir la persistance de l'attachement populaire à un certain nombre de saints dans son département. Les pèlerinages n'ont pas encore cessé aux tombeaux de plusieurs de ces saints, ajoutait-il. Tant qu'on a conservé la coutume des sarcophages, on est venu apporter le sien près du lieu où reposaient les restes d'hommes auxquels le pays a dû beaucoup sous le rapport religieux et civil [1]. »

Cette même année, un archéologue poitevin, Lecointre-Dupont, résumait l'état de la question en précisant sommairement les deux causes principales qui justifiaient la présence d'une telle nécropole « dans une localité qui paraît n'avoir jamais eu une grande importance :

1° Civaux n'est séparé que par la Vienne d'importantes carrières de pierre, et il est plus facile d'apporter les corps de loin que de transporter dans l'intérieur des terres ces lourdes caisses.

2° L'usage des sarcophages, général dans les premiers temps du christianisme, n'a cessé totalement qu'au XIVe siècle et Civaux a dû recevoir les bienfaits du christianisme dès sa pénétration en Poitou [2].

1. De Gerville, *op. cit.*, p. 217.

2. Lecointre-Dupont, *Rapport sur un mémoire de M. Nouveau relatif à divers champs de sépulture* (Bull. Antiq. Ouest, 1836, p. 194).

De Caumont reprenait un peu plus tard cette thèse avec l'autorité de son nom. Il reproduisait textuellement une partie des observations de Siauve dans une étude spéciale qu'il consacrait au cimetière de Civaux « affecté à plusieurs paroisses du voisinage [1]... La multiplication des cercueils de pierre dans les champs mortuaires, disait-il ensuite, date surtout du XIe siècle et des siècles suivants... Ce fut vraisemblablement aux XIe et XIIe siècles que l'usage des cercueils de pierre fut le plus général... Les cimetières ont dû être pendant plusieurs siècles le champ de sépulture de plusieurs paroisses, et c'est à ce monopole qu'il faut attribuer l'accumulation des tombeaux de pierre qu'on y a constatés [2]. »

En 1848, l'abbé Auber qui avait eu l'occasion d'étudier la nécropole de Saint-Pierre-les-Eglises, voisine de Civaux et analogue à celle-ci, abondait lui aussi dans le même ordre d'idées ; d'après lui, le grand nombre de sarcophages de ces deux bourgs était dû au petit nombre d'églises et de monastères vers lesquels allait la dévotion des fidèles [3].

*
* *

Les études postérieures de maîtres autorisés confirmaient plus tard le bien-fondé apparent de cette thèse. « L'approche des Saints, dit M. Maurice Prou, n'était pas profitable seulement aux vivants. On cherchait à se ménager une sépulture auprès de leurs tombeaux. C'était l'ambition de tout chrétien de reposer dans le

1. De Caumont, *Cours d'antiquités monum.* (Hist. de l'Art dans l'Ouest de la France, VIe part, Paris, 1841, p. 289 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 314-315.
3. Abbé Auber, *Recherches hist. sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon* (Bull. Antiq. Ouest, 1848, p. 148).

voisinage d'un corps saint. Non seulement le fidèle espérait que quelque chose de la vénération qui s'attachait aux tombeaux rejaillirait sur son sépulcre et le préserverait de toute violation, mais encore il pensait éloigner le démon ; et au jour du jugement dernier, quand les corps ressusciteraient, celui qui aurait reposé auprès d'un saint s'avancerait dans sa suite jusqu'aux pieds du Très-Haut, et aurait ainsi un patron tout prêt à intercéder en sa faveur auprès du Juge suprême. Les lois impériales avaient interdit à plusieurs reprises d'ensevelir les corps dans les villes ; elles se heurtèrent impuissantes au désir universel des chrétiens de reposer à côté des martyrs. Les cimetières placés aux portes des villes et des bourgs persistèrent à l'époque mérovingienne, mais la plupart se groupèrent autour des tombeaux des saints et des églises.

« En vain les conciles s'élevèrent contre la coutume d'enterrer même à l'intérieur des basiliques. L'Eglise en appela aux consciences... Tous ces récits n'eurent pas raison d'une croyance fortement enracinée. Quiconque avait fait quelque acte de piété, donné aux églises et aux pauvres, cherchait à obtenir des prêtres un lieu de sépulture dans l'église. Ainsi le culte des saints dominait toute la vie et la mort elle-même [1]. »

*
* *

Déjà et bien auparavant, un historien avait apporté à la théorie du P. Routh l'appoint d'une découverte importante. Fontenelle de la Vaudoré avait montré, de façon irréfutable, que Civaux était, dans le haut moyen âge, le siège d'un chef-lieu de viguerie très considé-

1. Maurice Prou, *La Gaule mérovingienne,* Paris, 1897, p. 206 et 207.

rable, s'étendant sur les rives de la Vienne jusqu'un peu en arrière de celle de Sillars. Un choix pareil semblait indiquer que l'église de Civaux jouissait, au moins dès cette époque, d'une importance primordiale hors de proportion avec celle de la bourgade qui aurait été ainsi un centre ecclésiastique considérable, uniquement sous l'empire de considérations d'ordre religieux. Une note de l'auteur précisait encore cette explication : « Les chefs-lieux de Viguerie sont remarquables par leur nombre d'anciennes sépultures [2]. »

*
* *

Puis, cette idée de rendez-vous des morts flattait les imaginations romantiques. De Longuemar en prenait texte pour faire une description imagée du cimetière de Civaux à l'époque mérovingienne. « Lorsque le campanile de la petite chapelle ruinée et béante aujourd'hui comme un large sépulcre, s'élevant au milieu de la plaine, annonçait l'approche de quelque convoi funèbre venu de loin, un lugubre et saisissant spectacle devait frapper les yeux des voyageurs qui traversaient ces solitudes. »

« Des porteurs pliant sous leur fardeau garrotté à de longues perches, s'avançaient à pas lents vers le lieu consacré, au milieu du cortège de parents et d'amis accompagnant les défunts à leur dernière demeure ; les échos des collines renvoyaient à l'oreille attristée le bruit des sanglots étouffés qui remplissait l'intervalle des psalmodies. A la lueur vacillante des flambeaux, aux rayons incertains de la lune, la foule pénétrait dans l'enceinte sacrée, dans la nécropole chrétienne, et bien-

1. De la Fontenelle de Vaudoré, *Recherches sur les Vigueries et les origines de la féodalité en Poitou*, Poitiers, 1839, p. 49.

tôt prosternée dans un religieux silence au milieu de ce vaste ossuaire, elle écoutait avec frémissement ces dernières prières que la religion de paix murmure sur nos restes comme un adieu touchant.

« Au *Requiescant in pace* que prononçait le prêtre, les sanglots éclataient avec force une dernière fois et couvraient le bruit lugubre de la terre retombant sur le couvercle sonore des sépultures.

« Cette chapelle solitaire, image de la religion qui veille à tous nos pas et à notre départ de cette terre ; ces croix de pierre dressées sur des tombeaux et qui élèvent les pensées vers le ciel ; ces milliers de sépulcres à demi exhumés du sol, ou dressés autour des assistants comme les anneaux de la chaîne funèbre qui doit un jour tout réunir, tout concourait à former un tableau à la fois saisissant et rempli de grandeur... [1]. »

*
* *

Passons aux travaux les plus récents. Le P. de la Croix se ralliait à l'opinion du P. Routh, basée sur la longue durée de l'emploi des cercueils de pierre. Citons-le textuellement : « La nécropole de Civaux qui, d'après le P. Routh (et j'admets ici son observation), avait jadis une superficie de 7.000 toises (2 hectares 80 ares), ne contenait pas moins de 16.000 sépultures, dont un très grand nombre en pierre. Ce nombre ne paraîtra pas exagéré, si l'on songe que ce cimetière a servi depuis le 1er siècle jusqu'à nos jours [2]. »

De Gerville, après le P. Routh, avait joint à cette cause la vénération rendue aux tombeaux des saints.

1. *Chroniques du Poitou*, p. 182.
2. P. de la Croix, *Cimetières et Sarcophages mérovingiens du Poitou* (Bull. arch., 1886, nº 4, p. 278).

Notre érudit confrère, M. Charbonneau-Lassay, en trouvait dernièrement un exemple typique dans le cas des importantes nécropoles de Moutiers et de Mouterre-Silly, près Loudun. Pour lui, là aussi, l'abondance des ensevelissements avait eu pour origine la dévotion envers les tombeaux ou « lieux de déposition » des saints poitevins morts du VIe au VIIIe siècle ; elle n'était que la longue suite de « pèlerinages post-mortuaires ». Dans ces deux localités, il n'y avait eu « d'autres agglomérations qu'une petite église et le moustier de deux ou trois pauvres moines » ; la réunion d'un nombre si anormal de « sépultures franques » ne pouvait donc y être due qu'à la présence des tombeaux de saint Ruffin et de saint Maximin, inhumés, l'un à Moutiers, l'autre à Silly, près de Mouterre [1].

N'en avait-il pas été de même à Civaux, dont l'église paroissiale était dédiée à saint Gervais et à saint Protais à la suite de leur exhumation, à Milan, en l'an 386, qui avait provoqué en Gaule une vogue rapide ? L'affluence des vivants au sanctuaire n'avait-elle pas déterminé celle des morts désireux de reposer dans un lieu sacré ?

Il nous faut enfin mentionner, en revenant en arrière, l'étude de dom Chamard sur la question. Il rattachait l'existence de la nécropole de Civaux et de quelques autres analogues de la région « à l'état prospère du christianisme en Poitou dès la fin du IIe siècle » [2], mais il s'en tenait là et n'émettait aucun avis sur les causes de leur importance.

1. L. Charbonneau-Lassay, *les Sépultures franques et le culte de saint Maximin de Trèves durant les temps mérovingiens à Mouterre-Silly près Loudun* (Bull. Antiq. Ouest, 3e sér., t. II, 1910-1912, p. 657 et suiv).

2. D. Chamard, *Origines de l'Eglise de Poitiers* , Poitiers, 1873, p. 35 et 36.

*
* *

Voilà par le détail les explications qui ont été données jusqu'ici de la nécropole de Civaux. Nous les avons exposées chronologiquement pour montrer le processus de la question depuis bientôt deux siècles. A les résumer brièvement, elles se réduisent à admettre les causes suivantes ayant agi concurremment :

I. — La continuité de l'emploi des cercueils de pierre pendant une longue durée, huit à douze siècles, suivant les auteurs.

II. — L'utilisation du cimetière de Civaux par nombre de paroisses, soit environnantes et privées de lieux de sépulture, soit éloignées. Pour les premières, on a invoqué la difficulté de transport des cercueils opposée à la facilité de transport des corps ; pour les autres, le mouvement de dévotion intense qui poussait les fidèles, à l'époque mérovingienne, à rechercher pour leur sépulture les abords immédiats d'une église et surtout d'un sanctuaire célèbre par la présence des restes d'un saint ou par son souvenir.

Examinons successivement les objections sérieuses que soulèvent ces hypothèses.

*
* *

Dans un cimetière continu comme celui de Civaux, une longue persistance de l'emploi des tombes de pierre devait se présenter tout d'abord comme l'explication la plus simple et la plus rationnelle de l'importance de la nécropole. Aussi le P. Routh s'était-il arrêté surtout à cette idée. Elle était séduisante ; rien du reste n'empêche d'admettre que le cercueil de pierre a continué pendant longtemps à être en usage, et seule la loi su-

périeure de la persistance de la forme lui donne même *a priori* une grande vraisemblance. Mais il faut tenir compte du temps et des événements. Il est non moins certain qu'à partir d'une époque très reculée, cet usage est devenu très exceptionnel et a été réservé aux personnages de haut rang ; il a suffi pour cela de causes prohibitives indéniables, la raréfaction de la main-d'œuvre par suite des bouleversements sociaux et politiques profonds, de la difficulté des transports, conséquence de l'abandon des routes, de la hausse des prix. Dans son étude, de Gerville reconnaissait le fait et M. Léon Coutil a conclu dans son travail d'ensemble sur les sépultures normandes que l'habitude d'inhumer directement dans le sol devint la règle vers le VIIe ou le VIIIe siècle [1].

En tout cas, quelle qu'ait été à Civaux la durée de l'emploi des cercueils de pierre, leurs éléments ne sont pas restés immuables ; ils ont évolué avec le temps, et ce qui nous reste des monuments de la nécropole est là pour le prouver. Les modifications ont été de deux sortes. Les unes, superficielles, ont porté uniquement sur le décor ; des signes particuliers, des croix, des inscriptions apparaissent, généralement en surcharge sur des couvercles du type primitif. Les autres ont affecté la forme même des tombes. Or, elles accusent, les unes et les autres, des époques postérieures, successives, bien distinctes, nettement caractérisées.

Les premières ont été pour la plupart relevées, étudiées, et datées ; il n'en a pas été de même des tombes différentes du type originel. Bien que leur nombre soit infime, pour les unes et les autres, on ne

1. L. Coutil, *Arch. gauloise, gallo-romaine et franque*, Paris, 1895 ; *le Cimetière franc et carolingien de Criel (S.-I.)*, Sotteville-lès-Rouen, 1907, p. 15.

peut nier leur existence. Siauve avait déjà compté, en 1804, quinze ou seize tombes d'un type absolument différent du type normal connu [1]. Plus tard, Thiollet en a signalé et décrit quelques-unes [2]. Rien ne reste plus d'elles aujourd'hui ; elles ont sans doute trop tenté la spéculation.

L'une d'elles, plus modeste, et qui a dû sans doute à cela de ne point disparaître, est encore visible à droite de la chapelle du cimetière actuel, à proximité de débris architecturaux gallo-romains. De forme extérieure trapézoïdale, elle présente à l'intérieur à la tête un évidement ovale raccordé par une courbe avec le prolongement oblique vers les pieds ; cette forme est un acheminement vers la disposition plus caractérisée dans ce sens, que de Caumont date du XIIe siècle.

Des alentours de cette époque est aussi, suivant le même auteur, le cercueil où l'emboîtement de la tête est ménagé entre deux dés à l'extrémité du coffre. Quelques personnes du pays, dont M. Broussier, maire de Civaux, nous ont assuré avoir constaté assez fréquemment cette disposition dans des tombes fraîchement exhumées.

La plupart des nécropoles continues analogues, telles que Saint-Pierre-les-Eglises et Antigny, les plus voisines, ou d'autres régions, présentent des transformations successives dans le type de leurs tombes, et cela de façon régulière [3]. Dans certaines d'entre elles même, la stratification archéologique permet de les dater sûrement [4]. Rien n'autorise à affirmer que dans celle de Civaux, contrairement aux autres, les caracté-

1. Siauve, *op. cit.*, p. 20.
2. *Bull. monum.*, t. XXIII, 1857, p. 265 et 266.
3. Boulanger, *op. cit.*, p. 36.
4. L. Magne, *Note sur les fouilles de l'église d'Ermont* (*S.-et-O.*) (Bull. arch., 1886, n° 4, p. 144).

ristiques d'époques différentes puissent être confondues lorsqu'il s'agit de la forme des tombes, alors qu'elles ont été chronologiquement différenciées pour les décors. Comme on l'a fait ailleurs, il est indispensable à Civaux, en tant que l'état actuel de la nécropole le permet, de sérier les tombes et de restituer chaque type à son époque correspondante.

Un graphique figuratif de cette statistique établi sur la base de ces deux éléments, donnerait une courbe des fluctuations des décès représentant exactement celle des fluctuations de l'importance numérique de la population de Civaux. Sans aller plus loin, on voit, d'après ce qui précède, qu'elle serait loin de la progression arithmétique régulière qui a servi de base au calcul du P. Routh. Hâtons-nous de dire qu'il est impossible de l'établir, devant l'incertitude où l'on est des variations d'un facteur important dont nous avons dit un mot. Nous voulons parler de l'emploi postérieur des mêmes tombes pour des inhumations successives. On ne peut faire que des conjectures sur la durée et la diffusion de cette pratique, sur laquelle nous reviendrons, mais il faut reconnaître son importance capitale pour le point qui nous occupe. La constatation en a été faite bien des fois, dans toutes les nécropoles continues analogues. Nous en avons cité quelques cas. Le P. Routh, le premier, l'avait signalée à Civaux ; il y avait trouvé certains cercueils renfermant deux et quelquefois trois squelettes et il avait lui-même recueilli dans une tombe quelques pièces de monnaie du XVIIe siècle, dont une datée de 1636 [1]. Les observations de Siauve sont concordantes [2]. M. Duguet, de Civaux, dont nous mentionnerons d'autres remarques précieuses, a découvert, il y a quelques an-

1. P. Routh, *op. cit.*, p. xxv, 137 et suiv.
2. Siauve, *op. cit.*, p. 19, 53, 66.

nées, trois crânes dans une tombe mise à jour par lui au-dessous de Monas. Une de celles qui ont été récemment exhumées dans les travaux de fondation du Monument des morts renfermait 12 crânes.

Pour cette question, les observations de Goudon de Lalande présentent un intérêt particulier, car elles ont été le résultat de fouilles méthodiques au cimetière d'Antigny, voisin de Civaux, et présentant le même type de tombes. Sur 38 à 39 tombes explorées par lui, dont 23 seulement avaient leurs couvercles, la plupart, disait-il, ont servi à différentes reprises et cela pour trois raisons : 1° l'absence d'objets qui se trouvent ordinairement dans ces tombes ; 2° la présence dans ces tombes, *même celles munies de leurs couvercles*, d'objets d'âges différents (une monnaie romaine et une de Louis XIII dans la même tombe fermée, plusieurs monnaies du XVIIe siècle, etc.) ; 3° il avait enfin constaté entre plusieurs tombes couvertes et sans couvercles, de nombreux débris d'ossements entassés pêle-mêle dans des espaces trop étroits pour ensevelir même des enfants. Ces objets, ajoute-t-il, ne pouvaient donc provenir que des tombes entre lesquelles on les avait relégués, d'autant qu'elles renfermaient toutes des squelettes plus ou moins bien conservés [1].

La fréquence de la pratique d'utilisation successive des tombes est, du reste, confirmée par l'importance du nombre de celles que l'on trouve sans couvercles. Il faut tenir compte des violations par simple cupidité, de la position du couvercle qui lui a valu de subir le premier et le plus souvent les chocs des outils aratoires, de sa forme qui l'a rendu plus facilement utilisable comme matériaux de construction ; mais ces considérations applicables pour le cas d'un cimetière, ou aban-

J. Goudon de Lalande, *op. cit.*, p. 362 et suiv.

donné, ou livré à la culture, ne sont plus admissibles pour ceux qui ont été respectés ou qui ont continué à servir. Dans ces derniers, suivant l'observation judicieuse de M. Charbonneau-Lassay, le couvercle, enlevé pour déposer dans la tombe un nouveau défunt, a été généralement cassé et remplacé par un couvercle en bois que le temps a détruit.

Quoi qu'il en soit, voilà un facteur que le P. Routh a signalé, il est vrai [1], mais négligé dans son évaluation du nombre des tombes, d'après celui des décès pendant une suite de dix siècles.

Le P. Routh et ses continuateurs invoquent en plus l'utilisation du cimetière de Civaux pendant une période plus ou moins longue par les paroisses environnantes. Or, non seulement le nom d'aucune d'elles n'a jamais été mentionné, mais les constatations mêmes du P. Routh prouvent précisément le contraire de son assertion. Autour de Civaux, les agglomérations les plus voisines sont en amont sur la Vienne, Lussac-les-Châteaux, Mazerolles et le hameau de Loubressac ; en aval, Cubord, Toulon, Morthemer, et du côté de Poitiers, Verrières. Le P. Routh et après lui de la Nicollière [2] constataient que les deux premières localités avaient fourni des cercueils analogues à ceux de Civaux. Le P. Routh allait même plus loin ; il disait, ce qui est exact, que « les villages et les villes situés dans le voisinage de la Vienne, depuis Saint-Gervais, deux lieues au-dessous de Châtellerault jusqu'à Lussac, quatre lieues au-dessus de Chauvigny, à Saint-Gervais même, à Ingrande, à Cenon, à Bonimatour, à Vouneuil, à Archigny, à Chauvigny, à Civaux, à Queaux, à Lussac, tout est rempli de ces

1. P. Routh, *op. cit.*, p. 133-139.
2. S. de la Nicollière, *Une Paroisse poitevine. Essai hist. et arch. sur la paroisse de Mazerolles*, Nantes, 1866, p. 28.

mêmes tombes [1]. A cette liste, il faut ajouter d'autres localités qui ont été étudiées depuis à ce point de vue, Antigny, Béruges, Saint-Pierre-de-Maillé, Savigné, Poitiers, etc., sans parler de celles qui sont restées inconnues jusqu'ici, Morthemer, Tiron, Torsac, Verrières. Il ne resterait donc pour justifier le nombre des tombes de Civaux que le contingent de défunts fournis par le hameau de Cubord et le bourg de Toulon ! Et encore verrons-nous plus loin que ces deux localités, situées à l'extrémité nord de la plaine de Civaux faisaient alors partie de son agglomération qui s'étendait jusque-là.

Il y a plus : l'hypothèse d'une nécropole commune à plusieurs paroisses est démentie par le détail d'une coutume traditionnelle qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Il a d'autant plus de valeur en l'espèce qu'elle était reliée au mode de transport des défunts à leur dernier asile, dont Siauve a voulu faire un argument pour sa thèse. L'abbé Auber la rapporte dans son histoire de Saint-Pierre-les-Eglises, la nécropole contemporaine de Civaux qui en est la plus voisine.

« Il y a trente ans, les corps morts ensuairés faisaient le trajet de la maison mortuaire à l'église, pour la cérémonie funèbre, posés en travers sur deux perches que deux ou quatre hommes, se relevant de distance en distance, portaient appuyés sur leurs épaules. Ce mode de transport était sujet à des inconvénients dont la morale avait parfois à souffrir. M. Couhé, curé actuel, obtint non sans peine, et à force de persistance, l'adoption des bières en bois, et l'abolition d'une coutume qui ne se comprend plus, depuis que des cercueils en pierre, taillés sur le lieu même de l'inhumation, ne forcent plus d'y apporter ainsi les corps qu'ils devaient recevoir. Mais la plupart des populations rurales tien-

1. P. Routh, *op. cit.*, p. 96.

nent à leurs traditions sans se les expliquer, et par une sorte de routine d'autant plus difficile à effacer qu'elle se lie à un sentiment religieux. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, pour apporter ces mêmes corps à l'église, on se garde bien de suivre les étroits sentiers pratiqués à travers champs. Là, comme dans la Vendée, cette marche détournée porterait malheur; c'est le grand chemin qu'il faut tenir, aussi bien que pour aller à un mariage ; autrement le mariage ne serait pas heureux, et l'âme du défunt serait *en peine*, ou bien quelqu'un de la compagnie mourrait dans l'année, sinon en chemin.

« Cette précaution se compliquait autrefois d'une autre non moins importante aux yeux des paroissiens. On tenait beaucoup à ne pas faire traverser aux morts qu'on portait à l'église pour l'inhumation la moindre portion de terrain qui ne fut pas de la paroisse; on aurait craint de paraître abandonner au dernier moment la juridiction ecclésiastique. Ainsi les habitants de Beauvais, des Groges, de la Molle, du Charraud-Bonniot, suivaient afin de ne pas presser le sol de Saint-Martial ou de Saint-Pierre de Chauvigny, un chemin bas qui serpente entre celui dont les rochers servent de base aux quatre châteaux et les prés qu'arrose la fontaine Talbat. Ce chemin en avait pris le nom de Chemin des Morts, qu'il porte encore [1]. »

Ce témoignage, que nous avons cité textuellement, vu son importance, montre que l'hypothèse d'une nécropole commune à plusieurs paroisses est démentie en principe par les usages de la région. Il fallait, au contraire, que le respect de la juridiction ecclésiastique

1. Abbé Auber, *Recherches hist. et arch. sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises, près Chauvigny-sur-Vienne.* Paris, 1852, p. 144 et 145.

remontât bien haut et fût bien enraciné, pour que la tradition s'en fût conservée aussi vivace dans le détail du mode de transport des défunts.

*
* *

La dernière explication fait de ces nécropoles des témoignages de la vénération rendue aux restes des saints locaux. Il faudrait, pour l'admettre, que toutes les localités ayant comme Civaux, un champ des morts incompatible avec leur importance actuelle, aient eu chacune son tombeau de saint reconnu et vénéré par l'Eglise. Nous en avons cité quelques-unes, Saint-Pierre-les-Eglises, Cenon, Antigny, et il s'en faut que la liste soit complète. Or, aucune de celles-là n'a conservé le moindre monument renfermant le corps d'un saint ; la tradition n'en a gardé aucune trace, et ce silence des pierres et des hommes est d'autant plus frappant, qu'à l'époque où cette piété était en vigueur, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne, rien ne s'opposait aux témoignages de cette piété ; tout, au contraire, y concourait.

Cette thèse est donc purement hypothétique, et a été avancée sans fondement. A Moutiers et à Mouterre-Silly notamment, où l'on a pu mettre en avant le culte de saint Ruffin et de saint Maximin, l'explication ne s'appuie sur aucune base. Il en est de même à Civaux où l'on évoque la dévotion à saint Gervais et saint Protais, patrons de l'église paroissiale ; si leur vogue fut rapide, elle eut une très courte durée [1]. Là en particulier, elle ne peut suffire par conséquent à expliquer comment un mouvement de piété spéciale aurait été capable de remplir une nécropole, dans une période de temps restreinte, et cela avec une population fixe très

1. E. Ginot, *Bull. Antiq. Ouest*, t. V, 1919, p. 136 et suiv.

faible, même avec l'appoint de quelques hameaux voisins privés de cimetières.

Elle suppose enfin que la nécropole est toute franco-mérovingienne, c'est-à-dire du VIe siècle, et cela *a priori*, sans aucune preuve, et même contre toute vraisemblance, comme on le verra plus loin.

Il reste bien peu, comme on le voit, de cette théorie séduisante au premier abord, mais qui semble, à la réflexion, avoir été imaginée la dernière, en désespoir de cause.

*
* *

Civaux a été le chef-lieu d'une viguerie considérable dans le haut moyen âge. S'il l'avait dû à son importance ecclésiastique, ce fait constituerait tout au moins une forte présomption en faveur de l'explication que l'on vient de voir. Mais il n'en est rien, et la valeur de cet argument disparaît, si l'on tient compte des considérations qui ont présidé à l'établissement des vigueries.

La division du territoire en vigueries a été, en effet, d'ordre purement civil et non ecclésiastique. La viguerie était la circonscription dans laquelle s'exerçait la juridiction du viguier, fonctionnaire lieutenant du comte, installé dans le chef-lieu pour y rendre la justice, exercer le pouvoir administratif, et percevoir, au nom du comte, l'impôt payable en nature et appelé *inferenda* [1]. Le gouvernement ecclésiastique fut réglé sur le gouvernement civil, et non point inversement, et les divisions administratives gallo-romaines absolument indépen-

1. De Fontenelle de la Vaudoré, *op. cit.*, p. 17 et suiv. ; Maximin Deloche, *Etudes sur la Géographie hist. de la Gaule*, Paris, 1861, p. 17, 61, 62, 284.

dantes des considérations religieuses servirent de base à celles des Francs.

Civaux a donc eu à l'époque gallo-romaine une réelle importance politique qui a déterminé son choix comme chef-lieu de viguerie pendant la période mérovingienne, mais il ne l'a pas due à son église. Par suite, sa nécropole a correspondu à son importance politique et non point à son importance religieuse. Cette constatation réduit à néant l'hypothèse qui l'alimente uniquement de l'affluence des paroisses voisines ou de la piété des fidèles du dehors ; elle est aussi en contradiction formelle avec les théories qui veulent suppléer au manque d'importance de Civaux. Elle prouve, qu'avant la période franque, Civaux a eu une vitalité considérable inconnue jusqu'ici, dont aucune trace n'est restée et, de ce fait, elle complique singulièrement le problème de sa nécropole, avec cet élément nouveau dont on n'a jusqu'ici, que nous sachions, jamais fait état.

*
* *

En résumé, la nécropole de Civaux ne peut s'expliquer ni par la persistance de l'emploi des cercueils de pierre pendant plusieurs siècles, ni par l'afflux des défunts du voisinage ou de l'extérieur, sous l'influence de considérations d'ordre matériel, comme la facilité d'inhumation ou d'ordre moral comme la dévotion envers des saints. Le fait de l'importance politique de Civaux, avant l'époque mérovingienne, n'apporte, en l'état actuel de la question, qu'un nouvel élément troublant dans le problème. L'énigme de Civaux en devient même par là encore plus mystérieuse, si l'on continue à admettre que cette localité a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, une bourgade modeste, sans vie propre, isolée au milieu des champs.

Le problème se résout au contraire facilement, si des bases sûres et des preuves matérielles concordantes permettent d'établir que Civaux a été jadis autre chose qu'un simple village, comme l'avait pressenti Siauve, comme le sentent d'instinct tous ceux qui l'habitent ou le visitent. Ainsi qu'on va le voir, il a été, pendant la période d'indépendance gauloise, un centre religieux, commercial et politique de premier ordre, qui est vite devenu l'objet des préoccupations des conquérants ; sa triple importance s'est considérablement accrue avec sa population pendant l'ère de prospérité de la Gaule romaine ; il a eu alors une vitalité intense et il a joué un rôle capital, non seulement dans la vie économique de sa région dont il a été l'*emporium*, mais dans la vie politique de la province.

L'immense nécropole, dont on ne voit que les faibles restes, a correspondu à son ancienne splendeur, et elle en a suivi toutes les vicissitudes, comme les nécropoles des villages environnants, ignorées en partie jusqu'ici, et dont l'histoire vient compléter la sienne.

CHAPITRE II

Lemovices et Pictons. Importance de Civaux dans la Gaule indépendante. La légende de saint Sylvain et la pénétration des Lemovices. La dernière campagne de César : Dumnacus, Caninius et Fabius. Les camps de Canoin et de Bonneuil.

La plaine, dont Civaux occupe le centre, se présente sous la forme d'un segment elliptique sensiblement régulier ; elle est limitée à l'ouest par le massif montagneux qui sépare les vallées de la Vienne et de la Dive et qui s'incurve, en s'abaissant, à ses deux extrémités, jusqu'au niveau de la Vienne, à Cubord au nord, et à Loubressac au sud ; en ces deux points, la rivière sépare ces extrémités du massif escarpé de l'est, séparatif des vallées de la Vienne et de la Gartempe, dont elle suit le bas, avec un cours à peu près rectiligne.

Sa largeur, en son milieu, est d'un kilomètre environ sur sept kilomètres de longueur de Cubord à Loubressac ; il faut y ajouter une bande longitudinale de deux cent cinquante mètres de largeur moyenne, correspondant aux premières assises à pentes douces du massif de l'ouest.

Les forêts qui garnissent ces deux massifs donnent à la plaine la physionomie générale d'une enceinte fermée, traversée par la Vienne et n'ayant d'autre issue que par elle.

Sa position géographique et sa configuration exceptionnelle lui assignaient un rôle de premier ordre dans l'ouest de la Gaule, à l'époque pré-romaine.

Rôle politique d'abord. La plaine de Civaux se trouve, en effet, à peu près au milieu de la base du triangle formé par le haut pays des Pictons du temps de César. Ce triangle s'enfonce comme un coin vers le sud, entre les Lemovices méditerranéens à droite, et les Leuci ou Lemovices de l'Armorique, à gauche, qui occupaient la bande montagneuse courant du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'embouchure de la Loire, sur l'Océan. La Vienne coule dans ce triangle du sud au nord, en suivant sa médiane, et pénètre chez les Pictons par son sommet, Availles-Limousine, le poste avancé des Lemovices. Elle constituait ainsi une voie naturelle de pénétration de ces derniers chez leurs voisins, et par sa navigabilité que l'on verra plus loin, elle était une artère merveilleuse de communication entre les deux cités ; d'autant qu'elle était doublée par la voie de terre, essentiellement gauloise, qui suivait le thalweg sur sa rive.

De plus, elle se trouvait précisément à la hauteur du point de rencontre des limites des trois cités des Pictons, des Lemovices et des Bituriges, situé sur la rive gauche de la Vienne, et de nombreux gués assuraient son accès de ce côté, tout au long du cours d'eau, notamment à ses deux extrémités Loubressac et Cubord.

Enfin, sa situation au bord d'une large rivière, régulière et majestueuse, son isolement naturel assuré par les plateaux couronnés de forêts qui l'encerclaient et la cachaient, avaient prédestiné sa porte du sud, la seule porte d'accès, à devenir le siège d'un de ces sanctuaires où les Gaulois célébraient les cérémonies de leur culte réservé aux choses de la nature, sanctuaire mystérieux de bois et d'eau, comme celui des druides, chez les Carnutes, avoisinant la forêt d'Orléans.

Le sanctuaire est resté, conservé par les monuments et par la tradition. Sur l'étroit monticule de Loubressac,

qui domine l'entrée de la plaine, se dressent un dolmen important et, tout auprès, du côté de la Vienne, une vieille chapelle miraculeuse, dédiée à saint Sylvain, et objet, de temps immémorial, d'un pèlerinage très suivi, notamment par les Limousins qui y viennent de très loin.

« Saint Sylvain, dit la légende ou la tradition du pays, était un pieux anachorète limousin, qui par ses prédications et ses vertus, ayant soulevé contre lui la colère de ses concitoyens, fut jeté par eux dans la Vienne. En tombant, ce saint confesseur prédit à ses persécuteurs qu'ils seraient heureux, un jour, de venir le trouver là où il s'arrêterait. Son corps, par un effet miraculeux, descendant le cours de la rivière, vint, doucement porté par les eaux, s'échouer sur la limite sud de la paroisse de Mazerolles, et y fut recueilli, puis inhumé. Bientôt de nombreux pèlerins accoururent de toutes parts invoquer le bienheureux contre la surdité, et les mères amenaient en foule leurs nourrissons à saint Sylvain pour les guérir du *mal violet*, c'est-à-dire des convulsions ; aussi l'image du saint était-elle peinte en violet. Avant 1789, quatre prêtres ne suffisaient pas à réciter les évangiles sur la tête des visiteurs.... Le pouvoir bienfaisant de saint Sylvain est connu au loin ; des extrémités les plus reculées du Limousin, on vient lui faire offrande, mais en souvenir de leur ancien méfait, les descendants des persécuteurs ont bien soin de se présenter la veille de la solennité et n'oseraient entrer à la chapelle le jour même de la fête. Ainsi que le peuple déicide, ils sont encore sous le poids honteux de leur faute, dont la réprobation pèse sur eux [1]. »

Cette légende est précieuse à plus d'un titre. Elle

1. De la Nicollière, *op. cit.*, p. 5.

confirme ce que nous avons dit de la pénétration des Lemovices par la Vienne, au cœur du pays des Pictons, en montrant quelle fut la terre d'origine du culte de saint Silvain, et la route de migration qui a survécu jusqu'à nos jours. Saint Silvain, bien qu'il ressorte, en France, de la légende, au point de vue hagiographique, est, en effet, essentiellement d'origine limousine. Les quatre seules communes de ce nom appartiennent au diocèse de Limoges où il est le patron de quatre paroisses ; le Nontronnais où son culte est en vogue faisait autrefois partie des Lemovices, et au point de vue géographique, l'on peut rattacher à cette cité la partie méridionale du Berry qui la touche, où la dévotion au saint est tellement populaire que, dans les familles rurales, il est d'usage que l'aîné de la famille reçoive son nom [1].

Les deux monuments de Loubressac sont un exemple de la survivance de l'ancien culte rendu à la divinité celtique dont le sanctuaire s'élevait en ce lieu, à l'entrée de la plaine, au bord de la Vienne et à la lisière de la forêt. Mais le détail de la légende prouve bien que le culte de saint Silvain n'y a point pris naissance, et qu'il faut en reporter l'origine à la terre des Lemovices, c'est-à-dire à une contrée restée plus longtemps et plus profondément celtique.

Silvanus, le dieu des forêts, comptait surtout des soldats comme fidèles dans les provinces latines, et sa vraie terre d'élection, dit M. Toutain, semble avoir été la partie orientale de l'Empire dont les contrées étaient très boisées lorsque Rome y créa des postes militaires [2]. Le fait que les uniques saints du nom de

1. Nous sommes heureux de remercier ici M. l'abbé Pénicaud, curé de Cognac-le-Froid, et le Dr Albert Dunoyer, du Dorat, auxquels nous devons ces renseignements.

2. Toutain, *Les Cultes païens de l'empire romain. Les cultes*

Silvain, se rattachant nettement à un groupe historique, ont précisément la même origine [1], s'accorde assez bien avec cette opinion. Mais il faut tenir compte qu'elle est surtout basée sur l'épigraphie dont les monuments ont dû être mieux conservés en Orient qu'ailleurs, n'ayant pas eu à souffrir des mêmes causes de destruction qu'en Occident. Au point de vue des forêts, la partie centrale des Gaules se présentait aux légionnaires dans les mêmes conditions que les provinces orientales de l'Empire, et c'est dans cette partie qui abritait le vieil élément celtique que le culte de Silvanus put trouver les éléments naturels les plus propices à son développement. Les postes militaires, étant les premiers en contact avec la population celtique indigène, devaient être aussi les premiers agents de diffusion du culte du dieu romain ; cela explique que les fidèles se rencontrent surtout parmi eux. Or une tradition courante et unanime dans le Bas-Berry, où fleurit la dévotion à saint Silvain, veut précisément que saint Silvain ait été un centurion, martyrisé pour ses croyances.

La région celtique par excellence des Gaules fut donc le berceau du culte de saint Silvain par un double phénomène successif de substitution, d'abord de nom, puis de croyances. Le nom de Silvanus fut, en effet, d'abord donné à une divinité différente, mais probablement de mêmes caractéristiques, le fameux dieu au maillet gaulois [2]. Cette assimilation fut l'étape de transformation, la première et aussi la plus vivace, le nom qui répondait à des traditions ancestrales de

officiels ; les cultes romains et gréco-romains, Paris, 1907, p. 261 et suiv.

1. *Analecta bollandiana*, 1906, t. XXV, p. 160.
2. Toutain, *op. cit.*, p. 267 et 268.

sol résistant, par la suite, à la transformation des croyances.

Les quatre paroisses des Lemovices, qui ont gardé saint Silvain pour patron, ont toutes des noms celtiques, Château-Chervix, Cromac, Chirac et Ahun. Dans la première où la tradition place le martyre du saint à l'emplacement de l'église actuelle, ce culte a des origines celtiques très accusées. Cette localité est située au milieu de bois sauvages d'une immense étendue, dont la forêt de Fayat, et environnée de souvenirs du culte druidique mêlés aux cultes païens de Rome. Les monuments typiques du premier y abondent, dolmens, menhirs, alignements, tumuli, roches vénérées ou pierres d'autel, fontaines, objets de pèlerinage pour demandes de guérison, surtout de maux d'enfants, comme à Loubressac. Les lieux-dits nombreux y sont enchevêtrés ou superposés, noms celtiques et noms romains : le *Lug* celtique (village du Lugin, *cros du Ligieux*) à côté du Mercure romain (*Mont Mercrou*) ; Heré (village de la Mascoumère. *Mas-Combat-Héré*) ; Zeus (Combe aux Ceux) ; Ceruno (*Bos Cernat*, *Bos de las Banas* ou Terre des Cornes). Cet ensemble de détails que nous devons à l'obligeante érudition de M. l'abbé Guy, curé de Château-Chervix, est typique ; il parle assez en faveur du caractère générique du culte de saint Silvain, de son origine celtique et de son foyer de diffusion. Il n'a pu venir en Poitou, où n'existe aucun saint de ce nom, que par le plateau central, et de la cité contiguë qui était celle des Lemovices.

La valeur historique d'une tradition populaire est singulièrement renforcée, lorsqu'on retrouve ses éléments principaux sous la même forme dans des sources différentes. C'est le cas pour la légende de Loubressac. En amont de ce hameau, l'Isle-Jourdain en a conservé une à peu près identique. Le corps de saint

Silvain, martyrisé et mis à mort à Saint-Junien, au cœur du pays limousin, aurait été jeté dans la rivière et apporté par les eaux à l'Isle-Jourdain, où ses coreligionnaires l'auraient recueilli et enseveli. On l'invoque encore pour les maux de gorge, et son souvenir est resté assez vivace pour provoquer de nos jours l'érection de sa statue sur le pont de la Vienne.

Une autre légende fait de saint Silvain le Zachée de l'Evangile. Elle le représente allant évangéliser le Berry par Clermont, Saint-Sylvain, Bellegarde entre Clermont et Limoges, Bonnat près de Toul-Sainte-Croix, Saint-Junien chez les Lemovices, l'Isle-Jourdain et Loubressac pour aboutir à Levroux [1]. Quelle que soit la valeur de cette légende [2] et des deux précédentes, n'est-ce point dans toutes le même fond historique de la pénétration des Lemovices chez les Pictons, puis jusque chez les Bituriges par la Vienne, la survivance de la tradition des migrations régulières et continues des Lemovices en Poitou par la grande voie naturelle d'eau ?

De temps immémorial, des bandes nombreuses de Limousins viennent tous les ans, passer la nuit de la Saint-Jean à Persac, près de la Vienne, sur la rive droite un peu en aval de Queaux ; ce pèlerinage a pour but de préserver les enfants de la peur et des convulsions. L'origine païenne des feux de la Saint-Jean permet de considérer cette coutume traditionnelle comme indépendante de toute idée chrétienne. Plus encore que les pèlerinages à saint Silvain, ne serait-elle point une survivance de la migration des Lemovices en Poitou, mieux encore une nouvelle preuve de la fréquentation usuelle

1. Abbé Damourette, *Apostolat de Zachée dans les Gaules* (Rev. du Centre, t. II).
2. *Analecta bollandiana*, 1906, t. XXIV, p. 162.

par eux de la voie fluviale qui était, à l'époque celtique, comme pour tout le plateau central, leur unique et grand débouché naturel vers la mer ?

Le prestige du sanctuaire s'ajoutait donc aux causes naturelles pour faire de la plaine de Civaux un lieu de rendez-vous pour les Pictons et les cités voisines, rendez-vous religieux et rendez-vous politiques, dans des buts pacifiques et guerriers. A l'époque de l'indépendance gauloise, elle dut servir tantôt de champ clos où les peuples environnants, Lemovices, Pictons, Andegaves, Bituriges, Turons, venaient vider leurs différends, tantôt de lieu de réunion caché et sûr où leurs délégués s'assemblaient nuitamment *in concilium*[1] pour traiter de leurs intérêts communs, prendre les grandes résolutions qui les enchaînaient, décider de la paix ou de la guerre, tantôt de champ de Mars pour les « assemblées en armes » des Pictons, ces assises solennelles, où les Gaulois se réunissaient avant la guerre, pour faire leur recensement et nommer leur général[2].

*
* *

Centre religieux et centre politique, Civaux était forcément, de ce fait, un centre commercial. Indépendamment des causes que l'on a vues, sa position au milieu de la région fertile et riche qui fait suite à la marche déserte protectrice de Poitiers, ne la rendait-elle pas le siège naturel d'un marché régional?

Son rôle, comme foyer d'activité économique, était du

1. Fustel de Coulanges, *Hist. des Institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, 1875, p. 528.
2. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 52, 53 et 203.

reste assuré par la Vienne, cette grande route d'eau qui, par la Loire, aboutissait à Nantes, le grand port maritime des Gaules avec Marseille, et elle pouvait la desservir facilement avec son quai de plusieurs kilomètres de long, qui en faisait un port fluvial exceptionnel.

*
* *

Bien avant la conquête romaine, le génie gaulois avait compris l'importance de Civaux et l'avait utilisé comme débouché commercial par la Vienne, avec un réseau de voies, peut-être moins savant, mais plus facile et accommodé à ses moyens et à ses besoins. Comme toutes les autres capitales des cités gauloises, Parisii, Veliocasses, Carnutes [1], Poitiers, « l'antique bourgade celtique, à l'aspect isolé et impérieux d'une citadelle », avait cherché de tout temps à avoir des ports. La Loire l'avait d'abord certainement tenté; il ne serait pas impossible qu'il ait essayé, au début, de faire de Rezé un rival de Nantes [2]. La voie qui le reliait à cette dernière ville, le premier port de la Celtique sur l'Océan, était la plus courte à la mer ; mais une partie de son parcours était empruntée au *pagus herbatilicus*, dans le territoire des Leuci, Lemovices de l'Armorique [3], pays marécageux et peut-être hostile. Le résultat infructueux de leurs tentatives, ou les difficultés pratiques de communication, le poussèrent-ils vers la Vienne ? Avec ce cours d'eau tout proche (ils étaient

1. Jullian, *Les Gaulois au confluent de l'Oise* (Rev. des Etudes anciennes, 1911, p. 424).
2. Id., *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 405 et 407, n° 1 ; Chauvet, *Monnaies gauloises ; la Cachette de Meilleraie à Tillay*, Poitiers, 1922, p. 689-692.
3. Dufour, *op. cit.*, p. 111 et 112 ; Deloche, *op. cit.*, p. 455.

à 29 kilomètres de Civaux), ils gagnaient la mer par une voie mi-terrestre, mi-fluviale, de beaucoup plus longue, il est vrai, mais qui était en revanche plus économique et plus sûre. Puis, ils satisfaisaient ainsi leur tendance à atteindre des rivières à des lieux de passage. Ceux-là étaient déjà nombreux sur la Vienne à l'époque gauloise et même préceltique; les gués qui servirent plus tard à Rome existaient bien avant qu'elle n'eût créé son réseau de grands chemins, et sur la route gauloise qui suivait fidèlement la vallée, ils formaient alors autant de points d'arrêt « fixant l'homme pour le repos, les transactions, le commerce et le trafic. » Certes, il y en avait d'autres qu'à Civaux, depuis Queaux jusqu'à Cenon, favorisés, le premier par le passage de la route de Limoges, le second par l'embouchure du Clain, mais aucun d'eux ne réunissait ses avantages, l'étendue de son quai et de sa plaine, sa situation au centre d'une région fertile et industrielle, et le prestige de son sanctuaire, et sa position géographique qui en faisait le centre tout désigné pour servir de rendez-vous aux cités gauloises de l'ouest de la Gaule, en vue de la tractation de leurs intérêts communs, aussi bien politiques que commerciaux.

Pour donner l'essor à sa prospérité, il fallait que l'administration romaine y apportât ses principes d'unité et de cohésion, faisant rentrer dans un même cadre tous les éléments de vitalité, et mettant en œuvre leurs énergies latentes, suivant un plan supérieur de coordination, en les canalisant par une organisation fortement assise.

Mais si le port de Civaux était un bienfait pour Poitiers, il constituait, avec sa plaine, une menace permanente et redoutable de la part de ses voisins, surtout des Lemovices, les plus proches et supérieurs en nombre, comme aussi les plus belliqueux et les plus

irréductibles des Gaules. On verra plus loin la ligne formidable de défenses que les Pictons, ralliés à Rome, accumulèrent contre eux. Elle était justifiée par un état de choses antérieur. Les Romains étaient des politiques trop avisés pour se créer des ennemis nouveaux ; ils se contentaient de conjurer un péril existant de longue date. S'ils surent tirer parti des rapports amicaux de quelques cités, ils prirent aussi toutes les précautions nécessitées par les périls que leur signalaient les antagonismes anciens de races. Ceux-ci étaient nombreux dans les Gaules. Il suffit de rappeler quelques faits : d'une part, les querelles incessantes entre les petites nationalités et les rivalités héréditaires entre les familles, que sut exploiter César[1]; de l'autre, l'assiette des villes et des bourgs sur des sommets entourés de retranchements naturels, qui marquait la défiance et l'absence de sécurité. La fédération éduenne en offre un exemple typique ; elle avait à se protéger des Arvernes du côté de la Loire, des Séquanes du côté du Doubs et de la Saône. Il en était de même des Pictons vis-à-vis des Lemovices, et entre ceux-là, l'antagonisme était d'autant plus enraciné qu'il tenait au sol lui-même.

Les Pictons, en partie chasseurs et pêcheurs, en partie agriculteurs, pouvaient satisfaire facilement à leurs besoins, les premiers avec leurs forêts et leurs cours d'eau, les seconds avec un sol fertile et relativement chaud. Les Lemovices, au contraire, étaient attachés à un sol âpre, granitique et montagneux, plus ingrat et plus froid. Moins accessibles que leurs voisins par la configuration de leur sol, ils restèrent plus réfractaires qu'eux à la domination romaine et plus intransigeants[2].

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 24 et suiv.
2 Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 496.

Aussi, déjà pendant la période d'indépendance, la grande voie fluviale commune dut-elle voir bien des rencontres sanglantes entre les deux peuples. La plaine de Civaux, où s'épanouissait la vallée, en fut certainement le théâtre le plus fréquent ; sa possession devait être du reste âprement convoitée, comme centre d'une région fertile, et de fructueuses razzias, sinon sa conquête, durent être le but de nombreuses incursions des Lemovices. Elles étaient d'autant plus tentantes, qu'au sommet méridional du triangle d'où elles partaient, les Lemovices trouvaient un appui chez une fraction des Pictons, les Leuci, de même origine qu'eux et tout disposés à leur donner la main.

Enfin, Poitiers avait à compter avec Civaux lui-même. Ce n'est pas impunément qu'il avait à sa porte (quelques heures de marche) un centre populeux, d'éléments autochtones, dangereux par ses idées que l'on verra plus loin, et par ses marchés, foyers éventuels de conspirations et de soulèvements. Il en était séparé, il est vrai, par une marche protectrice déserte, mais le massif montagneux et boisé qui formait de son côté l'enceinte de Civaux empêchait toute surveillance, et cachait un emplacement idéal, pour des forces militaires qui pouvaient s'y concentrer en secret, appuyées sur la Vienne, et facilement ravitaillées par elle.

*
* *

Avant la conquête définitive de la Gaule par les Romains, Civaux a donc été pour la capitale des Pictons une position vitale pour sa sécurité vers le sud-est, du côté des Lemovices. Elle le resta d'autant plus qu'à la fin des guerres de l'indépendance, elle joua un rôle capital dans les dernières convulsions des cités qui résistèrent le plus longtemps et surtout des Lemovices,

restés jusqu'à la fin ennemis des Pictons. L'histoire et la tradition nous ont conservé sur elles quelques détails d'un intérêt majeur ; ils nous éclairent à la fois sur les opérations militaires, dont les principales péripéties se déroulèrent autour de Civaux, et sur les mesures de protection, prises par Rome, qui en furent la conséquence. La première de ces convulsions, la plus importante, donna lieu, en l'an 51 avant notre ère, à la campagne de Caninius, qui mérite à ce titre que nous nous y arrêtions.

*
* *

Voici le récit d'Hirtius, l'auteur présumé du livre VIII des *Commentaires* de César, sur la dernière guerre des Gaules :

XXVI. — Pendant ce temps, le légat Caninius, ayant appris par les lettres et les messages de Duratius, resté constamment l'ami des Romains, *malgré la défection d'une partie de la cité des Pictons*, qu'une grande multitude d'ennemis s'était rassemblée sur les frontières des Pictons, se dirigea vers l'oppidum de Limonum. Pendant cette marche, il apprit d'une manière plus certaine de prisonniers, que Duratius, enfermé dans Limonum, était assiégé par beaucoup de milliers d'hommes conduits par Dumnacus, chef des Andes. N'osant engager contre l'ennemi ses légions affaiblies, il assit son camp dans une forte position. Dumnacus, à la nouvelle de l'approche de Caninius, tourna toutes ses forces contre les légions, et résolut d'attaquer le camp des Romains. Après avoir passé plusieurs jours dans cette attaque, avec de grandes pertes pour les siens, sans pouvoir entamer aucune partie des retranchements, il retourna au siège de Limonum.

XXVII. — En même temps, le légat Fabius reçoit la soumission de plusieurs cités, la garantit par des otages, et acquiert par des lettres de Caninius une certitude plus grande de ce qui se passe chez les Pictons. Mis au courant de ces événements, il s'avance pour porter secours à Duratius. Mais Dumnacus, averti de son arrivée, désespérant de son propre salut, s'il est obligé, à la fois, de soutenir le choc des Romains, et de surveiller les assiégés redoutables, se hâte de quitter sa position avec ses troupes ; il estime qu'il ne sera en sûreté, qu'après avoir fait franchir à ses troupes le fleuve

de la Loire, qu'il fallait traverser sur un pont, à cause de sa grande largeur. Fabius, bien qu'il ne fût pas venu encore en présence des ennemis, et qu'il n'eût pas fait sa jonction avec Caninius, mis au courant par ceux qui avaient eu connaissance des lieux, fut convaincu que l'ennemi terrifié se dirigerait vers ce pont qu'il désirait lui-même atteindre. Aussi, marche-t-il vers ce même pont avec ses troupes, et ordonne à sa cavalerie de précéder le gros des légions, de façon qu'après s'être avancée, elle put, sans fatiguer les chevaux, se replier au camp. Nos cavaliers, selon cet ordre, atteignent les gens de Dumnacus, fondent sur eux, les attaquent dans leur marche, fuyants et éperdus au milieu de leurs bagages, en tuent un grand nombre, et font un butin considérable. Puis, après ce succès, ils rentrent au camp.

XXVIII. — La nuit suivante, Fabius envoie en avant les cavaliers préparés, de façon à attaquer et à retarder la marche du gros de l'armée ennemie pendant qu'il arriverait lui-même...

La fin de ce chapitre et le suivant sont consacrés au récit de l'engagement général qui se termina par la défaite désastreuse de l'armée de Dumnacus.

Orose, qui écrivait au commencement du ve siècle, a donné de cette campagne une relation qui complète celle d'Hirtius. Nous l'empruntons à l'étude remarquable de M. Marque sur Uxellodunum [1].

Cependant le légat Caninius trouva la guerre chez les Pictons, où une grande multitude d'ennemis enveloppa la légion surprise dans sa marche et la mit en un péril extrême. Mais, sur ces entrefaites, le légat Fabius, ayant reçu des lettres de Caninius, s'avance vers Poitiers, et là, instruit par des captifs de l'opportunité des lieux, il accable à l'improviste les ennemis, et après en avoir fait de grands massacres, il s'empare d'un butin considérable. Ensuite, lorsqu'il eut donné avis de son arrivée à Caninius, celui-ci sortit subitement de son camp, et se jeta sur l'ennemi. Ainsi Fabius agissant d'une part, et Caninius de l'autre, d'innombrables troupes de Gaulois furent massacrées dans une grande et longue lutte. De là, Fabius s'en alla chez les Carnutes. Il savait, en effet, que si Dumnacus, ancien chef, promoteur de toute la rébellion, échappé de cette guerre, se joignait aux peuples de l'Armorique, il provoquerait de nouveau, dans la Gaule, les plus graves soulèvements...

1. B. Marque, *le Dernier Oppidum gaulois assiégé par César*, Paris, 1917, p. 113 et suiv.

Ces deux récits, contradictoires sur quelques points, se complètent cependant pour d'autres, et la tradition, appuyée sur des monuments, permet d'en combler certaines lacunes.

D'abord, le *locus munitus* dans lequel se retrancha si fortement Caninius, nous est connu. Le nom actuel du lieu-dit, le *Camp de Canoin*, sur la rive droite de la Vienne, en face de Loubressac, est un premier indice sûr. C'est bien, sans conteste possible, le camp de Caninius dont le nom a été légèrement défiguré [1]. Dans cette forte position, située à la cote 150, au-dessus de la Vienne qui est à la cote 70, sur la ligne de faîte du bassin de la Vienne, il existe des restes très visibles de fortifications romaines. L'on y a recueilli des fers de pique, dont quelques-uns sont encore en possession de plusieurs habitants du pays. D'autre part, le tracé du chemin suivi jusque-là par l'armée romaine est signalé par la tradition de l'existence d'un camp romain sur la rive opposée, et en face, à Mazerolles [2].

*
* *

Caninius arrivait en hâte du sud-est au secours de Poitiers. Son chemin le plus direct et le plus sûr était la route qui fut plus tard la grande voie stratégique de cette ville à Limoges, usitée certainement, au moins en partie par les Gaulois, car « la presque totalité des tracés suivis par les routes romaines se retrouvent avant la conquête [3] ». Il suivait la ligne de faîte entre la Vienne et la Grande Blourde, et passait la Vienne à

1. On le prononce dans le pays *Cornoin* ou *Conoin* ; l'altération de l'*a* en *o* est courante dans le patois du pays.
2. De la Nicollière, *op. cit.*, p. 7.
3. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 106, n° 1.

Queaux pour éviter les embouchures de la Grande Blourde, de la Petite Blourde et les escarpements inaccessibles qui limitent au sud le plateau de la forêt de Lussac. A son entrée en Poitou, dans sa marche sur Bouresse, la première halte de son trajet sur Poitiers, Caninius apprenait l'importance des forces ennemies. Or, la route de Limoges vers cette ville, bien que suivant d'abord la ligne de faîte des bassins du Clain et de la Vienne, puis celle des coteaux de la petite vallée du Miosson, se déroulait dans une plaine aride, peu vallonnée, couverte de landes et de forêts propices aux embuscades où les Gaulois étaient passés maîtres ; elle ne pouvait lui offrir pour camper aucune position assez forte naturellement pour suppléer à son infériorité numérique. Il se rejetait en conséquence à droite vers la Vienne, dans la direction de Mazerolles. Campa-t-il sur ses hauteurs, pour faire reposer ses troupes harassées par des marches forcées, et prendre le temps de choisir le *locus munitus* qui lui était nécessaire ? L'hypothèse n'a rien que de très vraisemblable. En tout cas, dès qu'il était fixé sur les avantages d'une position sur l'autre rive, il passait la Vienne par l'un de ses gués, ou celui de Loubressac, ou celui de la Biche, un peu en amont de la *Fontchrétien*, au-dessous du *Pontreau* ; ses légions gravissaient la montagne opposée par le chemin de *Ferropin* [1], l'unique voie d'accès possible de la vallée, bordée partout ailleurs de coteaux abrupts, et s'y retranchaient formidablement.

Auparavant, Caninius avait subi dans sa marche un échec sérieux ; Hirtius le laisse entendre en parlant de ses légions affaiblies (*infirmas*) et Orose le signale plus clairement. Cet engagement, qui fut plutôt une surprise

1. Il sert aujourd'hui de limite aux communes de Civaux et de Lussac.

de ses équipages, n'eut-il pas lieu au moment où l'armée romaine changea brusquement de direction ? Son général ne prit, en effet, cette détermination que d'après des renseignements obtenus de prisonniers, et ce détail suppose une mêlée imprévue, qui, du reste, eut lieu en Poitou, d'après Orose.

Dumnacus n'occupait certainement pas encore alors la plaine de Civaux ; il lui eût été trop facile, disposant comme il le faisait, de forces supérieures, de s'opposer au passage de la Vienne par l'ennemi, bien que celui-ci eût assurément des guides du pays. Le chef gaulois s'installait dans la plaine, face aux Romains, dont le séparait le cours d'eau. Elle était pour lui l'assiette stratégique idéale, la plaine au bord de l'eau, à la lisière des forêts [1], dans une région fertile et amie, permettant un ravitaillement facile, tout en étant à portée de Poitiers isolé et livré à ses seules forces. Mais il n'avait pas compté avec le génie militaire romain. Caninius écartait le danger de la capitale, en retenant l'ennemi devant lui, pour gagner du temps, et permettre à une armée de secours d'arriver; il est même fort probable qu'il dût s'ingénier pour tromper l'adversaire sur l'importance réelle de ses forces, une ruse pratiquée jadis par César, et employer comme lui [2] le stratagème classique du camp réduit (*castra angustoria*) [3] pour l'inciter à se donner tout entier au siège d'un camp en apparence indéfendable.

En réalité, il était loin d'en être ainsi. Les défenses naturelles de son assiette en faisaient une position de premier ordre. Limitée à l'ouest par la Vienne et ses

1. *De Bello gallico*, VIII-XXXVI ; de la Noé, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1888, p. 86.
2. *De Bello gallico*, l. V, XLIX.
3. E. Saglio, *Castra* dans *Dict. des Antiq.* par Daremberg et Saglio.

escarpements élevés, presque verticaux, au nord-ouest et au nord par les pentes raides du vallon latéral, elle n'était accessible qu'à l'est par la forêt de Lussac. De ce côté, Caninius la protégeait par un retranchement dont les restes sont bien conservés, à 300 mètres environ au-dessus des bâtiments de la ferme de Canoin. Il était formé par une énorme muraille de terre, à profil trapézoïdal, élevée sur des blocs de rocher assemblés à sec; sa hauteur maxima, au point culminant de la position, est encore de 4 mètres, sur une largeur de 2 mètres au sommet. Un large fossé, aujourd'hui comblé, mais dont on voit les traces, complétait sa défense.

Du côté de la Vienne, ce retranchement se continuait à l'escarpement par un mur épais en pierres sèches, suivant en retrait l'arête jusqu'au profil vertical. Du côté opposé du vallon, la muraille de terre formait vers le camp un arc de cercle concave, épousant le profil en dos d'âne du plateau pour se raccorder à la rampe, de façon à conserver la même hauteur de protection, tout en bénéficiant de la dénivellation naturelle du terrain. A sa suite, il semble avoir existé aussi une muraille en pierre sèche, mais le nivellement par les travaux de culture rendent toute conjecture délicate.

Un peu avant l'endroit où commence, au centre, la déclivité du dos d'âne, s'élevait une tour de pierre faisant saillie sur la muraille de terre ; il n'en reste que des substructions informes. Elle permettait à la fois de suivre les mouvements des assaillants dans le chemin de Perrofin, l'unique voie d'accès au plateau, et de renforcer la défense au point le plus critique.

Au milieu du talus qui domine ce chemin, une vaste échancrure semi-circulaire, partant de l'arête, et comme taillée à pic, semble correspondre à l'emplacement d'une autre tour maintenant disparue. A-t-elle eu pour but de rétrécir la voie d'accès de l'ennemi ou seulement

d'accroître la résistance à un assaut de flanc ? A-t-elle servi à Caninius pour une opération dont nous parlerons tout à l'heure ? On ne peut faire que des hypothèses sur ce point.

*
* *

Le camp réunissait à la force de l'assiette recherchée par les Grecs, les avantages préférés des Romains, c'est-à-dire la proximité de l'eau et du bois [1]. Une source encore visible, en son milieu et dans son axe, à 105 mètres environ de la muraille de terre, assurait ses besoins. Quant à la forêt de Lussac, que le camp touchait à l'est, elle aidait puissamment à sa défense. Pour l'utiliser dans ce but, Caninius n'avait eu qu'à user d'un procédé pratiqué par son maître, et probablement devenu classique. Dans une campagne précédente, César, se trouvant dans des conditions analogues, avait fait disposer les arbres, au fur et à mesure de leur abatage, perpendiculairement au front de l'ennemi ; il voyait ainsi clair devant lui, et se fortifiait en même temps sur les flancs par cette double palissade d'arbres entiers couchés à terre [2].

*
* *

Le camp eut à subir plusieurs assauts furieux et les rives escarpées de la Vienne virent plus d'une action sanglante. La tradition, sans y accoler de nom, en a conservé dans le pays un souvenir vivace. Les ruisseaux de la vallée, raconte-t-on, auraient

1. De Rochas, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1881, p. 9.
2. *De bello gallico*, l. III, XXIX.

roulé assez longtemps des eaux ensanglantées pour que les habitants aient été obligés de creuser des puits pour avoir de l'eau potable.

De l'autre côté du vallon, au-dessus du chemin de Perrofin, un point du plateau, près de l'arête, commandait merveilleusement le camp romain, embrassant tous ses détails. C'est là sans doute que Dumnacus installa son quartier général ; les traces d'une redoute de 40 mètres de côté rappellent probablement un poste d'observation, et le nom du lieu-dit, *la Duguerie* (de *dux*) est assez significatif. La sortie heureuse des Romains, rapportée par Orose, eut probablement cette position pour objectif, plutôt que la plaine de Civaux où ils eussent été écrasés par le nombre, et dont l'accès, par les gués, était chose impossible. On peut même supposer, avec vraisemblance, que la tour latérale établie en apparence dans un but uniquement défensif, permit à Caninius une attaque brusquée et audacieuse de ce côté, tandis qu'une feinte du côté du plateau, au sud, attirait sur ce point l'ennemi et divisait ses forces.

La Tour aux Cognons est trop loin du centre des opérations pour qu'elle ait pu jouer pendant ce siège. Le nom de *Montaguzon*, qui lui est resté, prouve bien son importance militaire ; mais elle ne fut élevée, sans doute, que postérieurement. Après la conquête définitive, elle rentrait, en tout cas, dans le régime défensif de la rive droite de la Vienne, par sa position en face de Civaux.

Jusqu'ici, on a situé le camp fameux de Caninius sur la hauteur de Bonneuil, sur la rive gauche de la Vienne presque en face de Saint-Martin-la-Rivière. En 1837, des fouilles de culture y mirent à jour des traces indiscutables d'un camp romain bien assis : restes de poteries romaines, tuiles à rebord, débris de machines de

guerre, médailles gauloises en or ou en alliage, médailles romaines en argent, et deux gros anneaux d'or à chatons, ornés de pierres gravées très précieuses. Ce qui achevait de confirmer cette attribution était la présence d'une médaille d'argent au nom de Duratius, le chef gaulois, allié des Romains, qui défendait Poitiers [1].

Une autre explication différente, autrement vraisemblable, découle de ce qu'on vient de voir. Les objets de valeur typiques, trouvés avec des débris de machines de guerre dans l'enceinte du camp, impliquent un abandon brusque des lieux, soit à la suite d'un assaut couronné de succès, soit par une retraite précipitée. Or, le récit d'Hirtius ne permet d'admettre aucune de ces deux hypothèses : Caninius ne prit contact avec l'ennemi que dans la sortie où il eut le dessus, d'après Orose, et son camp ne fut pas entamé une seule fois. Tout concorde, au contraire, en faveur de son attribution à Fabius.

Dumnacus, voyant l'inutilité de ses efforts contre Caninius, était revenu vers Poitiers pour en reprendre le siège. Il remonta donc de Cubord dans la direction de cette ville par Tercé, Savigny, Saint-Julien-l'Ars. Fabius, prévenu par Caninius, arrivait sur ces entrefaites en toute hâte du nord-est. La délivrance de Poitiers était son principal objectif, et il avait, d'autre part, tout intérêt, comme l'événement le prouva, à prendre l'ennemi sur ses derrières, de façon à le placer entre deux feux. La position de Bonneuil lui était la plus favorable ; il coupait ainsi l'armée gauloise de la Vienne et l'acculait dans une région privée de

1. Mangon de la Lande, *Recherches et preuves concernant l'existence de la ville gauloise de Limonum sur l'emplacement de la ville actuelle de Poitiers* (comm. du Dr Piorry dans Bull. Ant. Ouest, 1837, p. 476-477).

cours d'eau, stérile et ouverte, toutes conditions désavantageuses pour l'ennemi et contraires à ses habitudes de combat. Il obligeait ainsi Dumnacus à une retraite vers le nord, et c'est ce qui arriva. Hirtius lui attribue le mérite d'avoir prévu la manœuvre de son ennemi ; il est plus vraisemblable qu'il en fut informé par des espions. De là, sa hâte pour le devancer et lui couper la retraite sur la Loire. L'on s'explique ainsi l'abandon précipité de son camp, du gros matériel et des machines de guerre trop embarrassantes. Le départ subit de la cavalerie est même révélé par le détail de ces anneaux luxueux de chevaliers, se jetant en selle à l'ordre bref et précis du légat, de partir sur l'heure pour une randonnée d'importance capitale, soit qu'ils aient été perdus dans la confusion du départ, soit qu'ils aient été laissés au camp que leurs propriétaires savaient devoir rallier, une fois leur mission accomplie.

Voilà pour le camp de Bonneuil. Reste l'attribution vague à Caninius de la fondation du vieux donjon de Chauvigny [1]. Elle n'est peut-être qu'une légende, comme il a dû s'en créer autour du nom du véritable libérateur de Poitiers ; mais il n'est pas de légende qui ne renferme une parcelle de vérité, et ne mérite, pour ce motif, la peine d'un examen sérieux.

C'est ici le cas. Caninius et Fabius ne firent pas leur jonction, ce dernier ayant piqué brusquement vers le nord pour couper la retraite à Dumnacus, mais il est assez probable que Caninius, avant de reprendre le chemin du sud-est, ait voulu s'avancer jusqu'en face de Poitiers, pour déblayer le terrain après le départ précipité de son collègue, et en assurer la sécurité du côté de la Vienne, en établissant une base sûre et fixe

1. Ardillaux, *Etude d'une partie de la voie romaine entre la Vienne et la Gartempe* (Bull. Antiq. Ouest, 1863, p. 231 et suiv.).

contre les invasions ultérieures venant de l'est. De forts ouvrages défensifs maçonnés, à Chauvigny, remplissaient ce but, et cette hypothèse concorde trop bien avec la probabilité du tracé de la route d'Argentomagus suivie par Dumnacus, dans son invasion du territoire des Pictons, pour qu'elle ne soit pas vraisemblable.

* *
*

Le siège d'Uxellodunum fut le dernier épisode de la campagne de Caninius, qui mit fin à la guerre des Gaules. Mais César était prévoyant lorsqu'il laissait alors une permanence de légions chez les Turons et chez les Lemovices. Les ferments d'indépendance étaient loin d'avoir disparu dans l'ouest de la Gaule et ils provoquèrent dans la suite plus d'un soulèvement.

Une révolte des Celtes d'Aquitaine, signalée par Appien [1] et par Eutrope [2], se produisait d'abord, durant le triumvirat, après le traité de Brindes, entre Octave, fils adoptif de César, et Antoine, son neveu et ancien lieutenant. Agrippa, le fondateur et entrepreneur du grand réseau des nouvelles voies des Gaules, appelé par Octave, venait réprimer l'insurrection. Limitée comme la précédente aux Lemovices et aux Pictons, et ayant le même foyer [3], elle dut comporter un processus analogue, et la Vienne y joua probablement un rôle semblable, comme la plaine de Civaux, le cœur religieux, politique et stratégique de cette grande artère celtique.

1. Appien, *De Bello civili*, V, 92.
2. Eutrope, VII, 5.
3. B. Marque, *Tulle gallo-romain*, 1920, p. 22 et suiv.

Nouvelle insurrection en Aquitaine, en l'année 28 : Messala Corvinus, qui avait gouverné toutes les Gaules pendant les années 35 et 34, et qui avait été consul en l'année 31 à la place d'Antoine, revenait en Gaule en l'an 28, et soumettait par la force les rebelles, ce qui lui valait, l'année suivante, les honneurs du triomphe [1].

C'en était assez pour que le massif, qui sépare les vallées de la Vienne et de la Dive, fût désormais classique à l'école des stratèges romains. Les opérations de Caninius au-dessus de la plaine de Civaux, et sous les rochers d'Uxellodunum, complétées par les précautions de César, qui en accusaient l'importance, prenaient bonne place dans leurs manuels. On verra plus loin quel réseau serré de défenses répondit plus tard à ces préoccupations. Rome n'oublia point de longtemps que Dumnacus l'avait fait trembler à Poitiers, et pendant bien des années après, les bureaux du gouverneur de cette ville, le grand *præses* d'Aquitaine, durent frémir en voyant arriver anhélant le courrier d'empire qui apportait quelque message inattendu du Palais, la résidence du commandant des forces militaires qui surveillaient les accès de Civaux.

*
* *

Après avoir défrayé pendant des générations la chronique du Poitou et des cercles militaires romains, *le camp de Canoin*, devenu le nom d'un simple lieu-dit, tombait dans l'oubli. Au commencement du VIe siècle, dans sa marche vers les Wisigoths, Clovis venait, non pas l'en tirer, en l'occupant à son tour, mais en réveiller les échos avec son armée, en suivant, au-des-

1. E. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine*, t. II, p. 39-41.

sous de lui, le chemin de Perrofin et le gué de la Biche [1] empruntés autrefois par les légions de Caninius. Si le camp gardait son nom romain, la fameuse plaine de Civaux entrait dans la légende fabuleuse du roi franc, le dernier souvenir vivant dans le pays, avec la miraculeuse « pluie de tombes » venues du ciel pour les corps de ses soldats morts pour la foi.

1. Commandant Lecointre, *la Bataille de 507 entre Clovis et Alaric*, Poitiers, 1918, p. 22 et 23.

CHAPITRE III

Le réseau routier de Civaux. Les deux routes de Poitiers à Civaux par Torsac et par Verrières. L'étoile de Civeuil. La Vienne, route d'eau ; sa navigabilité. Les temples de la route : le *sacellum* de Torsac ; le *fanum* de la Dive.

Abstraction faite de ces considérations d'ordre religieux et politique, l'importance de Civaux à l'époque gallo-romaine est attestée par le témoignage irrécusable des voies de communication, la base la plus sûre pour évaluer le relief d'une localité à un titre quelconque.

Après de Longuemar, on peut poser comme axiome que « dans le cas même où les centres, sur lesquels viennent se croiser les voies anciennes, ne répondraient plus à aucun de nos centres populeux, il n'y a pas moins présomption en leur faveur, par le fait seul de cet entrecroisement régulier, qu'elles ont pu autrefois jouer un rôle important à l'époque gallo-romaine et même à l'époque gauloise[1] ». Il y a plus que présomption, il y a certitude complète, si l'on constate que le centre considéré est non pas seulement un lieu d'entrecroisement des voies, un simple lieu de passage, mais un point de convergence, un aboutissement terminus de toute une série de voies distinctes. Ajoutons que l'importance des points de départ de ces différentes voies est un nouvel élément, et non des moindres, pour cette évaluation.

1. De Longuemar, *Recherches arch. sur l'ancien pays des Pictons*, Poitiers, 1863, p. 28.

Civaux en est un cas on ne peut plus saisissant. Il était, en effet, le centre d'un réseau considérable de routes, le reliant directement avec les points de la région les plus qualifiés par leur prééminence politique, leur population, leur industrie, leur production agricole : routes de Poitiers, l'une par Torsac au nord, l'autre par Verrières au sud ; route de Bouresse, route de Morthemer, route gauloise parallèle à la Vienne, faisant communiquer avec les deux extrémités de sa plaine, Lussac en amont, Cubord en aval ; gués le reliant à la rive droite, gué de Loubressac, gué de *la Biche*, gué du *Port du Moulin*, gué de Civaux, gué de Cubord, et enfin la grande route d'eau, la Vienne, par laquelle elle communiquait, au sud, avec le pays des Lemovices et la vieille Aquitaine, au nord avec la Loire et avec Nantes.

Toute une série de voies de traverse secondaires venait compléter ce réseau, avec le même objectif, la concentration du mouvement vers Civaux.

*
* *

En tête des voies principales, se place d'abord celle de Poitiers, pressentie par Dufour [1] et qui était double. Son nom a disparu dans l'histoire et dans la tradition. Elle ne figure pas dans la liste des chemins de la conquête romaine, sans doute comme n'ayant qu'un intérêt local. Aucun souvenir n'est resté d'elle dans le pays, pas plus que de la ville correspondant à l'importance de la nécropole de Civaux, dont elle a partagé le sort. En dehors de l'intérêt que présente son étude,

1. Dufour, *op. cit.*, p. 171, n° 2. Cet auteur ajoute : « J'expliquerai ailleurs le besoin présumable de ce chemin. » Nous n'avons pu trouver l'explication annoncée.

elle méritait mieux cependant. Elle n'a pas été seulement pour la métropole, au début, une voie stratégique d'un intérêt vital pour sa sécurité, en même temps qu'un monument commémoratif de sa délivrance par Caninius, mais une grande route militaire et commerciale comme toutes celles qui faisaient communiquer les capitales avec leur port[1]. Voilà bien des titres pour lui valoir un examen tout spécial.

*
* *

La route militaire de Poitiers à Limoges aboutit, en passant au-dessous de *la Cour*, de *la Barre* et de *la Baudenelle*, à la forêt de Verrières jusqu'à laquelle elle a été soigneusement repérée par M. Chantreau [2]. Au sortir de la forêt, elle s'épanouit en queue de cheval dans quatre directions, Augustoritum, Pretorium (Puy de Jouër) ou Breith (la Souterraine), Civaux-nord et Civaux-sud.

Avant de décrire le tracé de ces quatre voies, il importe de préciser leur point de départ du rameau central. Celle d'Augustoritum s'en détache la première vers le sud ; un peu plus loin, celle de Civaux-nord, la seconde, vers l'est ; enfin les deux dernières se séparent à la terminaison du tronçon principal, l'une vers le sud, dans la direction de Pretorium, l'autre vers le nord-est dans la direction de Civaux.

*
* *

Leur classement chronologique est difficile. Il est toutefois assez vraisemblable que celle d'Augustoritum

1. C. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 103, n° 2.
2. L. Chantreau, *la Voie romaine de Poitiers à Limoges* (Le Dolmen-Club, Bellac, 1911, n° 2, p. 81-96).

fut la première mise en chantier. Elle rentrait d'abord dans le plan général de Rome de faire communiquer ensemble les grands centres des Gaules, puis elle répondait à des préoccupations militaires provoquées par une série continue d'événements capitaux. Elle était, en effet, l'amorce de la grande route qui borde le plateau central, l'une des routes maîtresses de la Gaule romaine, reliant Poitiers, Limoges, Brive, Figeac, Rodez ou Albi, et le Languedoc [1]. Or, si l'on suit, sur la carte, la ligne des opérations militaires de la dernière campagne de César, ou, ce qui revient au même, la marche de Caninius depuis Civaux jusque chez les Ruthènes, on constate qu'elle concorde avec le tracé de cette route. L'on pourrait croire qu'elle a été frayée et jalonnée par les légionnaires de Caninius, avant que les ingénieurs romains ne l'eussent dessinée sur leurs tablettes. Le fait n'a rien d'étonnant. Lorsqu'il jeta les bases du grand réseau routier des Gaules, Agrippa avait dû certainement s'inspirer des leçons militaires d'un passé tout récent, et il eut d'abord à parer au plus pressé dans l'exécution des mesures urgentes, commandées par un besoin impérieux de sécurité générale. Il put ensuite à loisir parachever son plan d'ensemble en resserrant les mailles de ce premier et large réseau. Or, les deux routes de Pretorium et de Civaux complétaient précisément celle d'Augustoritum, en la renforçant au point de vue stratégique et militaire, puisqu'elles visaient comme elle le sud-est et la menace des Lemovices. Aussi peut-on admettre qu'elles lui ont été postérieures, tout en ayant fait partie, comme voies secondaires, du même plan originel.

Deux autres considérations viennent confirmer cette

1. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 398 et 500, n° 1.

hypothèse. La révolte des Celtes d'Aquitaine fut, croit-on, provoquée par la mainmise trop brutale et trop cupide de Rome sur ses nouvelles provinces, lors de l'établissement des routes des Gaules.

Le fait ne s'expliquerait guère pour de grandes voies militaires n'intéressant qu'une minime fraction des régions qu'elles traversaient, et qui ne pouvaient mettre la population des vaincus et les agents du fisc romain en contact assez étroit pour justifier des mesures vexatoires autres que très partielles et très espacées. Il en était autrement avec cette série postérieure de voies d'un caractère plus local, dont l'établissement pouvait provoquer des révoltes.

Enfin, le mode d'exécution fournit un nouvel argument en faveur de ce classement. La route d'Augustoritum, la seule dont le nom soit resté dans l'histoire et dans la tradition, porte un cachet plus militaire que les autres ; elle sent plus la conquête. Il serait exagéré de la traiter de voie purement stratégique ; mais on ne peut nier que son tracé à parcours minimum, qui sent la hâte et la rapidité d'exécution, semble avoir obéi à une nécessité urgente de sécurité, ou tout au moins d'unification administrative générale, à l'exclusion de toute idée commerciale.

*
* *

Passons à leurs tracés. Partant des alentours de *la Loge*, le pavillon du garde de la forêt de Verrières, au rond-point de l'Empereur-Alexandre III, la route d'Augustoritum sort de la forêt dans la direction du sud-est ; elle passe derrière *la Brionnière*, qu'elle laisse à sa gauche, pour aboutir au ruisseau du Rin dont elle suit la rive gauche ; elle le traverse au gué de *la*

Rèrie et coupe le hameau *Chez-Delage* [1]. Son tracé jusque-là perdu, devient alors très apparent. Elle forme la limite des communes de Verrières et de Saint-Laurent-de-Jourdes, jusqu'au chemin de grande communication n° 1 de Verrières à Gençay qu'elle coupe à 2 km. 600 de Verrières. De l'autre côté, on peut encore la suivre pendant une centaine de mètres qui servent d'amorce au chemin rural desservant *le Rochou*. Là, elle se perd dans les champs cultivés, où nous l'avons retrouvée par son empierrement de 4 mètres de largeur, mis au jour par la culture sur une longueur de 150 mètres. On la retrouve ensuite à *Brepouille* [2], une ferme en avant de laquelle son assise a été constatée par des cultivateurs qui nous l'ont signalée. De là, elle est bien conservée jusqu'à son raccordement avec la route de Verrières à Bouresse qui l'a empruntée sur la fin de son parcours [3].

De Bouresse, elle gagnait Queaux où elle traversait la Vienne pour emprunter la rive droite, et où nous la laissons, car elle sort alors de notre cadre.

Un point tout voisin de son parcours, sur lequel nous reviendrons, présentait une importance stratégique considérable ; il se trouve près de son intersection avec le chemin de Verrières à Gençay ; on le connaît dans le pays sous le nom des *Mines*, qu'il doit à une ancienne exploitation de minerai de fer, servant à alimenter la *Forge*, près Lhommaizé.

1. De Longuemar situe inexactement ce tracé aux *Loges* et à *l'Age*, aujourd'hui *Chez-Bernard* (*op. cit.*, p. 96).

2. A 100 mètres au nord de Brepouille, existent au lieu-dit *Gennebraye*, des ruines d'anciennes constructions que la tradition locale regarde comme les vestiges d'une ville ; on y découvre de nombreux fragments de tuiles à rebord.

3. D. Fonteneau l'a confondue avec la route de Pretorium et la fait passer à tort au hameau de la Pouge (*Dissertation sur les voies romaines en Poitou*, dans Mém. Antiq. Ouest, t. II, 1856, p. 590.)

*
* *

De la route d'Augustoritum, s'infléchissant vers le sud, se détachait dans la forêt de Verrières, un peu plus à l'est, le rameau commun aux deux autres. Un peu au-dessous du point dit *le Carrefour*, sur la route de Verrières à Dienné, il bifurquait d'un côté sur Pretorium, de l'autre sur Civaux-nord, sous un angle de 45 degrés. Suivons d'abord la première de ces deux routes.

Sa direction générale est la même que celle d'Augustoritum, sauf qu'elle incline plus à l'est. Elle traversait le Rin en aval de celle-ci, au gué du *Mirou*, au-dessous et tout près du pont actuel. Ses traces sont encore très visibles, auparavant, dans le contre-bas du remblai de la route actuelle, en descendant à gauche jusqu'au ruisseau, et au delà, en remontant dans un taillis où elle a été abandonnée à cause de sa pente, et sert aujourd'hui de raccourci. Elle reparaît en haut de la rampe, à droite du chemin actuel qu'elle suit un peu avant de s'infléchir à droite. De là, on la retrouve intacte jusqu'au chemin de grande communication n° 1 de Verrières à Gençay qu'elle coupe à 2 kilomètres de Verrières. Elle pique ensuite, en laissant *la Pouge* à sa gauche, jusqu'à la hauteur de *la Binotière*, dans la direction de Bouresse, s'infléchit à gauche à angle droit, longe à sa gauche la *Binotière* et la *Pierre-au-Chien*, coupe le chemin de grande communication n° 15 et traverse la Dive par le gué pavé dit *Gué de Pré*. Elle monte en droite ligne sur le plateau jusqu'aux *Loges*, en laissant à sa droite *la Trébaudière* et coupe le chemin d'intérêt commun n° 82 de Verrières à Gouëx. Des *Loges*, elle descend directement, en passant entre

la Verrerie et *le Chenet*, laisse *le Bergaud* à sa droite, et *la Chaffauderie* à sa gauche, jusqu'à Mazerolles où elle se perd. De là, elle gagnait sans doute Lussac-les-Châteaux et Pretorium par le gué de Lussac [1] et Montmorillon [2].

*
* *

La tradition du pays fait passer par la *Pouge* la voie d'Augustoritum. Celle de Pretorium fut-elle, à une époque postérieure, prolongée vers le sud-ouest à partir de *la Binotière*, pour se raccorder avec elle ? Le tronçon de la première qui allait de ce raccord à la forêt de Verrières, fut-il abandonné et remplacé par celui de la voie de Pretorium qui était plus court ? Nous hésitons à le croire, bien que la partie comprise entre la forêt et *Chez-Delage* qui empruntait le gué de *la Rérie* soit dans un état témoignant d'un très vieil abandon. Nous inclinons plutôt à penser que les deux routes furent utilisées simultanément pour des besoins militaires. La position des *Mines*, d'une importance capitale dans le système défensif comme poste d'observation, se trouve, en effet, entre elles et les commande toutes deux.

Quant à l'existence de la voie romaine de Poitiers à Pretorium par Lussac-les-Châteaux, elle est indéniable. Sur le plan cadastral de Verrières, elle est désignée « route de *la Binotière* à Lussac ». Or la Binotière est un simple lieu-dit, dont rien ne révèle l'importance

1. De Longuemar (*Rech. arch. sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, p. 100.)

2. D. Fonteneau a mentionné une partie de ce chemin, comme destiné à relier les deux grandes voies de Poitiers à Avaricum et à Augustoritum (*op. cit.*, p. 101).

et n'a pu être le point de départ d'une voie pareille, à moins qu'elle n'ait été, avec *la Pouge*, un vieux centre celtique, ce qui justifierait ce tracé, par l'application du principe établi par notre distingué confrère, M. Chénon [1].

Nous ne l'avons pas repérée depuis Mazerolles ; mais il est certain que tout au moins l'un de ses branchements, d'origine gauloise, aboutissait à Loubressac, c'est-à-dire à l'extrémité sud de la plaine de Civaux, en aval de Lussac. Déjà une voie romaine reliait Poitiers à Cubord, son extrémité nord. Il est assez logique d'admettre que les Romains aient tenu à avoir la main sur les deux extrémités de l'enceinte dont ils tenaient le centre.

**
*

Restent les deux routes aboutissant à Civaux, route du nord par Torsac, route du sud par Verrières.

La première se détachait, au *carrefour* du tronc de la route maîtresse de Poitiers, en suivant le tracé du chemin actuel, connu dans le pays sous le nom de *route romaine de Lhommaizé* ; elle traversait le village du *Petit-Peu*, laissait à sa droite le domaine du *Theil* et arrivait au-dessus du *Grand-Pont*, jeté sur le Rin. Sa trace se perd là ; elle devait se continuer dans le parc du château de *la Forge* et traverser la Dive, après sa réunion avec le Rin, par un gué pavé encore existant, un peu en aval d'une fontaine abondante, en desservant peut-être au passage une agglomération représentant les origines du bourg de Lomesec (aujourd'hui Lhommaizé). De l'autre côté du chemin communal n° 94, de Verrières à

1. E. Chéron, *les Voies romaines du Berry*, Paris, 1922, p. 7.

Morthemer par Lhommaizé, on la retrouve intacte, large et superbe comme aux premiers jours, méritant son nom local de *voie ferrée*, quelque peu rétrécie au début par la tranchée du tramway départemental. Elle laisse successivement à sa droite, à 150 mètres à vol d'oiseau, le hameau de Torsac, ancienne agglomération gallo-romaine, puis un *sacellum* semi-circulaire, à sa gauche d'abord un cimetière à tombes de pierre monolithes en gaine, en face de Torsac, et puis, la bordant, un petit camp flanqué de deux tours.

Elle est alors arrivée sur le plateau, en face des bâtiments du domaine du *Bois*. Elle coupe là perpendiculairement la route mi-gauloise, mi-romaine Bouresse-Morthemer, et se prolonge de l'autre côté, en contournant le *Palais* pour retrouver, à *la Rocherie*, la seconde route de Poitiers à Civaux, par Verrières. Mais cette suite ne doit être regardée que comme un branchement, quelle que soit son importance. La route Poitiers-Civaux-nord faisant un angle droit emprunte sur une longueur de 200 mètres environ la route Bouresse-Morthemer et s'en détache par un nouveau crochet à angle droit au niveau des bâtiments du *Bois*. Elle traverse partie du bois du *Fouillaudin*, en longeant une carrière d'argile marneuse, coupe la route nationale de Poitiers à Limoges, et aboutit à la sortie du bois de *Fouillaudin*, après avoir laissé à sa gauche d'abord le domaine de *la Carte*, ancien centre celtique et agglomération gallo-romaine, puis le domaine de *Vertoux*. Elle se divise là en deux rameaux. Celui de gauche s'écartant du bois passe au-dessous de *la Maison-Blanche* et coupe obliquement la route de *Genouillé* à Morthemer par *Montandault* jusqu'à laquelle elle est reconnaissable par sa largeur ; elle disparaît ensuite dans les cultures jusqu'au point où elle descend perpendiculairement à la Vienne, en laissant à sa droite *le Chillou* et *la Papiotière*.

A nouveau visible jusqu'à ce dernier lieu-dit, elle se perd alors dans les champs, et figure par tronçons sur la carte cantonale. On la retrouve à Civaux, à partir du cimetière actuel, dont elle longe à sa gauche le mur de clôture, pour arriver à la Vienne.

Le rameau de droite laisse à sa droite *la Pitage* et descend directement au-dessous du *Martinet* pour aboutir à Monas où elle retrouve la route de Poitiers à Civaux-sud. M. Broussier a bien voulu nous signaler les traces de son empierrement dans un champ dit *le Bergault* lui appartenant, entre le vieux chemin *de Genouillé* à *Montandault* et la route actuelle de Bouresse à Civaux qu'elle coupe tous deux près de leur croisement à gauche en venant de Civaux.

*
* *

La seconde route de Poitiers à Civaux, Civaux-sud, se détache à la sortie du gué du *Mirou* de la route de Pretorium ; elle traverse le bois de *la Couarde*, gagne *le Rabardeau*, suit l'arête du vallon du Rin jusqu'à *Chez-Bernard* qu'elle traverse et s'infléchit ensuite sur l'est jusqu'à Verrières. De l'arête, elle commande, en face d'elle sur l'autre rive, les souterrains refuges de *Château-Merle*, au-dessus desquels passe la route de Poitiers-Civaux-nord. Très visible et encore employée, elle disparaît à l'entrée de Verrières, à l'intersection des routes actuelles de Lhommaizé et de Gençay, près du lieu-dit *Charrène* (un nom typique) ; elle a gardé le nom de *Chez-Brisset*, celui d'un hameau qu'elle longe. Dans Verrières, l'on a retrouvé son empierrement, lors de l'établissement d'une rue dite *Nouvelle*, qui forme l'un des côtés du champ de foire du bourg; des traces sont restées au delà, dans le coteau dit *la Garenne*, un empierrement dans le jardin de M. Mergault ; elle traversait la Dive par un gué pavé

existant encore, à l'extrémité d'un paddock du château de *la Brillère*; un mouvement de terrain indique son tracé avant l'entrée dans le potager du château. A l'angle du mur de clôture de ce potager, elle repart, cadastrée sous le nom de *route de la Brillère* et connue sous le nom d'*ancienne route de Civaux*, après avoir coupé à angle droit, elle aussi, la route de Bouresse-Morthemer. A sa droite, avant d'arriver à celle-ci, elle passe au pied d'une forte position naturelle, assiette d'un *oppidum* gaulois, puis camp romain, connue sous le nom de *Roches-des-Buis-de-la-Brillère*. Après elle, à son angle du même côté, elle longe les *Maisons Rouges*, un lieu-dit ainsi mentionné sur la carte d'état-major au 80.000e. Il n'y reste aucune trace de constructions, mais, d'après la tradition du pays, ce serait le souvenir d'anciens édifices disparus depuis un temps immémorial. Elle passe ensuite devant le domaine de *Beau-Site*, qu'elle laisse à sa gauche, longe à sa droite un énorme tumulus inexploré et arrive à *la Rocherie*, où elle retrouve le branchement issu de la route de Civaux-nord. Auparavant, elle a détaché à sa gauche un branchement qui rejoint celui-ci au-dessous du *Palais*, qui est ainsi complètement ceinturé de voies et présente d'importants retranchements.

A *la Rocherie*, elle envoie à gauche un second branchement qui traverse le bois du *Fouillaudin*, et la relie à la route Civaux-nord, au point où celle-ci coupe la route nationale de Poitiers à Limoges. Elle continue à droite jusqu'à la route actuelle de Bouresse à Civaux, mais elle est dénaturée dans la dernière partie de ce parcours et transformée en chemin privé d'exploitation ou « chaintre ». Au delà de la route de Bouresse, elle a disparu, absorbée par les travaux de culture du domaine de *l'Etang*, qu'elle laisse à sa gauche jusqu'à la route nationale de Poitiers à Limoges. Au delà, elle est visible sur un tronçon, dans la direction de *Genouillé*, un

ancien point fortifié avec les restes d'un château-fort où elle aboutit et qu'elle laisse à sa droite pour arriver, bien conservée, au *Martinet*. Elle gagne ensuite *le Peu*, où l'on a découvert un puits et des substructions d'anciennes maçonneries importantes, après avoir été déviée par la voie ferrée. Enfin elle descend dans la plaine, en laissant Monas à sa droite, jusqu'à la Vienne, au lieu dit *le Port-du-Moulin*.

*
* *

A ne considérer que le tracé de ces deux routes venant directement de Poitiers, et leurs connexions réciproques principales, on peut les figurer schématiquement comme deux fourches distinctes à branches terminales communes, étreignant parallèlement le cœur de la plaine de Civaux, et distantes en moyenne de 700 mètres. Sans parler de leur forte armature militaire que l'on verra plus loin, cela seul suffit à montrer la valeur que la métropole attachait à la possession de Civaux. Nous sommes déjà loin de la légende d'isolement d'une modeste bourgade !

*
* *

Ce cas de la dualité des voies, sans être fréquent, n'est pas unique. M. Jullian dit qu'il lui semble avoir constaté parfois, dans la direction des frontières, des routes assez voisines, ayant à peu près les mêmes points de départ et la même destination [1]. Si ces remarques sont justes, ajoute-t-il, l'Empire romain se serait arrangé pour doubler les voies militaires importantes,

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 84, n° 4 ; 86, n° 4 ; 88, n° 2, 5, 6 ; 90, n° 1 ; 98, n° 5 ; 99, n° 5.

de manière à rendre les transports de troupe ou de matériel plus rapides et moins encombrants.

Les exemples qu'il en donne sont pris, il est vrai, aux frontières des Gaules, mais il est à noter qu'ils comprennent tous des centres de navigation ou fluviale ou maritime. La Vienne n'était-elle pas, en réalité, à cette époque, le Rhin des Pictons ? Le système formidable d'ouvrages défensifs qui complétait ce réseau de voies donnera quelque poids à ce rapprochement qui semble, *a priori*, singulièrement audacieux.

*
* *

Le classement chronologique des deux routes apporte à cette thèse un argument de plus, mais à condition de faire intervenir un nouvel élément, l'intérêt commercial. Avant la conquête romaine, Poitiers était certainement relié à Civaux, son port commercial, en même temps que grand sanctuaire et marché régional important, et il est hors de doute qu'il l'était par la route de Verrières. Un examen rapide de la physionomie des deux routes permet de l'assurer. Sur celle de Civaux-nord, l'on trouve Torsac, que nous verrons très latinisé, pratiquant le culte officiel des empereurs, le *sacellum* semi-circulaire rappelant les cultes orientaux introduits par Rome, le camp romain du *Bois*, la tour-vigie de Torsac, le *Palais*, dont le nom évoque les formes de l'administration impériale, la *Carte* où ont été recueillies, il est vrai, deux haches polies de silex, par son propriétaire, M. Robin, non loin d'un rocher qui a tout l'air d'un menhir renversé, mais où abondent les débris gallo-romains, poterie et tuiles à rebord. La route de Civaux-sud, en revanche, présente l'antique agglomération celtique de Verrières, avec tous ses souvenirs néolithiques et son dolmen, l'oppidum gaulois voisin

de la *Brillère* aux caractéristiques si prononcées, en face *les Maisons-Rouges*, un de ces gîtes d'étape d'origine gauloise, que M. Gerock a montrés jalonnant le tracé des voies antiques, particulièrement à leur bifurcation [1] ; enfin plus haut, le tumulus de *Beau-Site*, et sur tout son parcours, les abris souterrains qui semblent avoir déterminé son tracé, pour être desservis par elle, *Château-Merle*, Verrières et son pourtour crevassé de grottes, *la Roche-des-Buis*, *la Brillère*, comme toutes les berges de la Dive, *la Rocherie*, etc., alors qu'il n'en est pas sur la route de Torsac qui semble, elle, au contraire, les avoir évitées.

La route de Civaux-sud était donc la route gauloise, route commerciale par excellence ; elle le resta. L'autre, la route du nord, a été la voie militaire et officielle, utilisée pour le transport rapide des soldats et les nécessités de la vie administrative : ordres à recevoir de Poitiers, nouvelles à y adresser, échange incessant de dépêches, de dossiers ou de numéraire, tandis que l'autre ne servait qu'aux transports [2]. N'était-elle pas, du reste, la plus courte et la plus sûre ? Jusque dans Civaux même, les deux routes conservèrent leur caractère propre ; on le verra par les monuments de la ville qui ornaient leurs abords, et par la répartition de la vie sociale dans la plaine.

Aux quatre voies que l'on vient de voir, il convient d'ajouter celle qui allait à Cubord, en se détachant du chemin principal qui reliait Poitiers à Avaricum par Saint-Pierre-les-Eglises. La capitale correspondait ainsi directement avec l'extrémité nord de la plaine de Civaux, de même qu'elle communiquait avec son

1. Gerock, *Les Maisons-Rouges et les Voies antiques* (Congrès de l'Ass. franç. pour l'avancement des sciences, Strasbourg, 1920, p. 566.)

2. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 84.

extrémité sud par la route de Pretorium, ou, si l'on envisage le massif montagneux, avec sa base de ce côté, par la route d'Augustoritum qui la longeait de Bouresse à Queaux. Mais, par le fait qu'aucun danger n'était à redouter au nord, localisé comme il l'était au sud-est, la route de Cubord n'avait qu'une importance secondaire ; aussi ne nous sommes-nous pas occupés de son tracé, bien qu'elle rentre dans le réseau routier dont Civaux était le centre.

*
* *

Ces routes, issues de Poitiers, constituaient l'ossature transversale du système. La Vienne à laquelle elles aboutissaient à Cubord, Civaux-nord, Civaux-sud, Lussac et Queaux en était à la fois la grande base naturelle et l'artère de liaison ; aussi mérite-t-elle une place à côté des grands chemins de terre.

Déjà, à l'époque préhistorique, ses berges avaient vu descendre à son cours des barques et des pirogues, avant d'entendre les clameurs guerrières des bandes de Lemovices armés, venant sur leurs radeaux, tantôt défier, tantôt piller leurs riches voisins, puis réveiller leur ancienne animosité contre Rome, devenue l'ennemie commune, et s'aboucher avec eux dans la plaine de Civaux, le rendez-vous pour les expéditions contre Poitiers, devenu la capitale des intrus.

Car si la Vienne n'est plus navigable aujourd'hui qu'en aval de Châtellerault [1], il est hors de doute qu'il était loin d'en être ainsi autrefois, en remontant jusqu'à l'époque préceltique. Notre érudit confrère, M. Rambaud, a prouvé, par des textes, son utilisation

1. A 8 km. 889 en aval en l'an X, d'après Cochon, *op. cit.*, p. 81 et suiv.

comme voie d'eau, par le commerce du Poitou, jusqu'à la fin du XVIIe siècle [1].

Son déclin progressif avait eu de nombreuses causes. La déforestation, maintenant intense par suite de l'exploitation cupide et irraisonnée, et du défrichement, avait déjà commencé à l'époque gauloise, et s'était accrue plus tard sous l'empire des besoins des industries et des arts du feu : forges, verreries, poteries et tuileries, qui couvraient la région. Le régime hydrographique en avait été profondément troublé, et peut-être faut-il y joindre aussi les effets lents de certains phénomènes géologiques. « De plus, le matériel de la batellerie fluviale, était loin, dit M. Bonnard dans son ouvrage remarquable, d'avoir les dimensions de celui qui est employé de nos jours. Les bateaux qui circulaient sur les rivières étaient de taille modeste, de peu de largeur et de faible tirant d'eau ; on employait aussi les radeaux et des embarcations portées par des outres, susceptibles de se mouvoir sur les nappes liquides les plus minces... Nombre de cours d'eau, aujourd'hui inaccessibles et désertés même par les barques du plus faible échantillon, devaient alors être utilisés pour le transport des personnes et des marchandises [2]. » Empruntons à cet auteur quelques exemples typiques : l'Allier, si souvent presque à sec aujourd'hui, guéable seulement en automne, d'après César ; la Loire utilisée alors normalement dans certaines parties aujourd'hui ensablées [3] ; l'Ouvèze, un sous-affluent du Rhône par

1. P. Rambaud, *Le Commerce du Poitou par le Clain et par la Vienne au* XVIIe *siècle* (Bull. Antiq. Ouest, 1920, p. 454 et suiv.). La navigation du Clain était en pleine activité sous Louis XIII (*La navigation du Clain* dans Bull. Antiq. Ouest, 1895-97, 2e sér., t. VII, p. 237).

2. Bonnard, *la Navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1913, p. 8 et 9.

3. *Ibid.*, p 8.

la Sorgues, « rivière à régime torrentiel, aujourd'hui absolument impropre à toute espèce de navigation, mais dont la fréquentation à l'époque gallo-romaine ne peut faire aucun doute [1]. »

La navigabilité de la Vienne, à l'époque gallo-romaine, est d'abord attestée par l'abondance des lieux-dits de signification précise et dont on ne peut discuter la valeur, car surtout ici, ils sont l'histoire du sol, terre et eau. Tout au long du cours d'eau, ils s'échelonnent sans interruption ; *le Port*, sur la rive droite, en face d'Availles-Limousine ; *le Port de Moussac*, en face de Moussac ; *le Grand-Port* et *le Petit-Port*, en face de Persac ; *le Petit-Port*, en face de Queaux, et un peu en amont *le Port* ; *les Ports*, sur le chemin d'intérêt commun n° 113 de Bouresse à la Rallerie sur la Vienne ; *le Grand-Port*, sur la rive droite, et *le Petit-Port* sur la rive gauche à Lussac-les-Châteaux ; *le Port-du-Moulin*, où aboutissait la route de Poitiers à Civaux-sud ; *le Port* de Civaux en aval du pont moderne, qui abritait un bac, il y a quelques années ; *le Port* à Chauvigny, sur la rive droite, un peu en aval de l'ancien bac remplacé par le pont de la route nationale n° 151 ; un peu plus bas, *le Port* à Bonnes.

Un texte confirme ce témoignage. D'après la *Chronique de Chauvigny*, la petite église de Saint-Pierre-les-Eglises, le premier port en aval de Civaux, aurait été construite des débris d'un temple romain, consacré aux dieux protecteurs de la navigation de la Vienne [2].

*
* *

1. Bonnard, *op. cit.*, p. 69.

2. *Antiqua capella Sancti Petri in agris constructa fuit rudimentis templi romani consecrati diis protectoribus navigationis Vigennæ* (Auber, *Rech. hist. et arch. sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises*, Paris, 1852, p. 60).

Et les voies de terre de ce grand chemin d'eau, les gués, indépendants des ports qu'on vient de voir : gué de Queaux, de la Rallerie, de Loubressac, de la Biche en aval du *Pontreau*, du *Port-du-Moulin*, de Civaux, de Cubord, de Toulon, des Chirets à Saint-Pierre-les-Eglises, en amont de Chauvigny.

*
* *

Dans le réseau routier de Civaux, la Vienne occupait donc une place capitale. Elle n'avait peut-être pas la vie active des rivières de l'Est, la Saône et le Rhône, qui desservaient à elles seules la moitié du trafic fluvial de la Gaule entière, et auxquelles Lyon devait une grande partie de sa prééminence [1], mais elle avait autre chose pour elle : elle aboutissait à la Loire « qui occupait une si large place dans l'économie générale du réseau fluvial de la Gaule, une des routes les plus fréquentées vers l'Océan, reliée à la vallée du Rhône par plusieurs passages très pratiqués [2]. »

Elle n'était pas seulement la base du réseau routier de Poitiers vers Civaux ; elle était la grande artère commerciale reliant dans leur parcours les grandes voies de la métropole vers l'est depuis Limoges avec son port de Queaux, jusqu'à Cæsarodunum avec celui de Cenon. Il y a tout lieu de penser qu'il en était déjà de même à l'époque de l'indépendance gauloise ; elle a relié alors les sanctuaires dont le rôle commercial s'associait au rôle religieux [3], et l'importance historique de la légende de saint Sylvain à Loubressac vient se confirmer sur ce point d'une façon saisissante. Sanctuaire de

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 165.
2. L. Bonnard, *op. cit.*, p. 101.
3. Jullian, *Le Rôle industriel des sanctuaires celtiques* (Rev. des Etudes anciennes, 1920, p. 212).

l'Isle-Jourdain, sanctuaire de Civaux, sanctuaire de Saint-Pierre-les-Eglises, auxquels il faut ajouter certainement ceux d'autres ports, tels que Cenon, Lussac-les-Châteaux et Queaux, ils se communiquaient par elle la vie sous toutes ses manifestations ; la Vienne a peut-être été pour l'ouest des Gaules une véritable *voie sacrée*.

Une autre cause aidait à l'importance de son trafic : « On allait moins vite sur les voies fluviales, mais la sécurité était plus grande, et les transports moins coûteux[1]. » Aussi luttait-elle avec avantage contre la concurrence des grandes routes, tout en monopolisant le commerce régional, qui n'avait d'autre issue que par elle.

* * *

Avec sa position privilégiée, à la fois géographique, économique et politique, Civaux était, pour la Vienne, la grande étape de sa batellerie, favorisée de plus par la longueur de son quai et l'étendue de sa plaine servant à la fois de marché, d'entrepôt et d'embarcadère. La Vienne était donc, en réalité, l'âme de Civaux. Elle seule explique sa prospérité florissante à l'époque gallo-romaine. Sans elle, Civaux n'eût été qu'un cul-de-sac, sans intérêt pour Poitiers, tant au point de vue militaire qu'au point de vue commercial, ne justifiant en rien le réseau de routes qui convergeait vers lui. Civaux aurait toujours été ce qu'il est aujourd'hui, sans les ruines des monuments qui attestent son ancienne splendeur, ses édifices, son temple, son théâtre, et surtout sa nécropole. Celle-ci ne nous a-t-elle pas livré son secret, avec le cippe funéraire du batelier de la Vienne qui fait vis-à-vis, dans le musée lapidaire des Grandes-Ecoles de Poitiers, à celui du modeste artisan qui a taillé ses tombes !

1. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. V, p. 161.

*
* *

La Dive, sensiblement parallèle à la Vienne jusqu'à Morthemer, limitait du côté de Poitiers le massif montagneux auquel nous donnerons le nom de Civaux. Le trapèze, dont les deux cours d'eau formaient les bases, avait pour côtés, au nord, la route de Morthemer à Cubord, au sud, le tronçon de la voie d'Augustoritum, allant de Bouresse à Queaux. Il était coupé, de l'ouest à l'est, par les deux routes de Poitiers à Civaux, traversant la Dive, l'une à Torsac, l'autre à Verrières. A l'intérieur de ce trapèze, ces deux dernières routes étaient coupées perpendiculairement par deux autres formant un fuseau allongé, situées chacune sur des versants opposés, et courant d'un bout à l'autre du massif. Celle du versant de la Dive, partant de Bouresse et suivant la rive droite, passait à Verrières, au-dessus de Torsac, au *Bois*, aux *Fosses*, pour aboutir à Morthemer. L'autre, ayant les mêmes extrémités, suivait le versant de la Vienne en passant à gauche du *Chenet*, à *Genouillé*, à *Montandault*. Ces quatre grandes lignes représentent l'ossature générale du réseau. Il s'en faut toutefois que, dans la réalité, une aussi belle et régulière ordonnance se retrouve. Les vallonnements partiels du massif, les nécessités commerciales privées avaient donné lieu originairement à des tracés qui étaient loin d'être aussi simples ; depuis, les besoins sociaux, politiques ou militaires ont varié à l'infini, même à l'époque romaine, si féconde à son déclin en bouleversements de tout genre. Ils ont amené des transformations qui rendent la reconstitution du lacis intérieur secondaire autrement difficile que celle des grandes voies. Pour celles-là, la piste peut s'en retrouver avec des repères infaillibles ;

mais, s'il n'en est pas de même pour les autres, quelques éléments peuvent cependant guider pour leur recherche. Le premier, et certainement le plus important, est la primauté du rôle occupé par Civaux dans ce réseau. Bien qu'elle soit déjà affirmée par l'existence des deux grandes voies principales qui la reliaient directement à Poitiers, l'on pourrait taxer cette assertion de pétition de principe, sans un argument de premier ordre qui trouve ici sa place.

Si l'histoire et la tradition n'ont gardé aucun souvenir des deux routes directes de Poitiers à Civaux, un témoignage d'une précision singulière a survécu, pour les routes secondaires convergeant vers Civaux. Malgré ses remaniements successifs et la date récente de son établissement, le plan cadastral de cette commune mentionne une série de chemins faisant communiquer directement Civaux avec la plupart des localités que l'on a déjà vu figurer dans le réseau des voies d'origine sûrement romaine, Bouresse, Lhommaizé, *les Loges* par *Genouillé*, *le Chenet*, Morthemer. Or, de mémoire d'homme, ces localités n'ont jamais eu aucun rapport et d'aucun genre avec Civaux. Ces dénominations géographiques sont donc aujourd'hui inexplicables. Mais leur survivance ininterrompue prouve que les communications, purement nominales de nos jours, qu'elles représentent, ont existé jadis, dans un passé très lointain. L'importance de Civaux, à cette époque, ressort manifestement de cette preuve écrite qui vient s'ajouter aux preuves matérielles que le sol a conservées.

Ces dernières seront corroborées par les restes des ouvrages défensifs que nous retrouverons plus loin sur leur parcours, et qui étaient, pour ces voies secondaires, autant de points de passage forcés, question de sécurité, de police, ou de nécessités de ravitaillement.

*
* *

Partons du sud du massif. La route de Bouresse à Civaux, utilisée par la route actuelle jusqu'au *Coudret*, se dirigeait à *Maison-Neuve*, et suivait, à partir de là, la limite des communes de Verrières et de Mazerolles, en laissant à sa gauche *les Petites-Loges* et *Vieilles-Loges*; sur ce parcours, elle est encore visible, depuis *Chanteloup*, à l'angle du chemin d'intérêt commun n° 82 jusqu'au chemin de grande communication n° 1. Elle bifurquait en ce point ; son branchement de droite, encore visible, aboutissait en ligne droite à *Chez-Biron*, une forte position, reliée d'autre part directement à celle de *Genouillé*. Son branchement de gauche, conservé jusqu à la route nationale de Poitiers à Limoges, se raccordait là avec la grande voie militaire de *la Rocherie* à *Genouillé*, et continuait vers le nord, en coupant le chemin d'intérêt commun n° 93. A partir de là, elle sert de limite aux communes de Lhommaizé et de Civaux, sur la lisière du bois de *Fouillaudin*, en passant à *Pitage* (un nom de lieu-dit caractéristique) et emprunte, à la hauteur de *la Carte*, la route principale de Poitiers à Civaux-nord, jalonnée par *la Crouzette* et *le Chillou*.

*
* *

Verrières, situé sur la rive droite de la Dive, au lieu-dit *Pelgeau*, à l'intersection des routes Bouresse-Morthemer et Poitiers à Civaux-sud, communiquait de plus directement avec le croisement des routes Bouresse-Civaux, et Poitiers-Pretorium par *Civeuil* et *les Vieilles-Loges* ; il n'est resté de ce chemin que des tronçons dénaturés par la culture. Verrières constituait donc un

relai de premier ordre, ce qui explique *les Maisons-Rouges*, cet ancien gîte d'étape, que nous avons signalé.

*
* *

La route de Bouresse-Civaux réunissait sur le plateau les deux voies de Poitiers à Civaux ; de même, elles étaient raccordées dans le bas du vallon par un chemin partant de *la Rocherie*, et traversant le bois du *Fouillaudin* ; mais avant le bois, un branchement de cette dernière, détaché sur la droite, rejoignait la route de Poitiers, formant ainsi une boucle fermée. Le danger que présentait, comme sécurité, cette partie encaissée, justifiait jusqu'à un certain point un pareil luxe de voies, mais il y avait peut-être un autre motif. Dans l'espace encadré par les trois voies, et à leur proximité, se trouve une carrière importante de pierre de taille abandonnée, qui, d'après la tradition du pays, a été exploitée dans des temps très reculés. Le nom de *Vallée des Tombes*, resté à ce pli du terrain, est assez significatif. Les voies secondaires, encore reconnaissables quoique très déformées, que nous mentionnons, n'ont-elles pas eu pour but de desservir cette carrière des deux côtés ?

*
* *

Les Romains, et ici nous anticipons, avaient certainement prévu les inconvénients de la dépendance de leurs ouvrages fortifiés, défensifs ou postes militaires de toute nature. N'est-ce point à cette considération qu'il faut attribuer l'origine de voies, dont le besoin, comme moyen de communication, n'apparaît pas tout d'abord? Leur génie militaire ne devait point s'embarrasser de travaux inutiles. Du côté de Civaux, où était le péril, l'importante position du *Bois* dépendait du *Palais* d'un

côté, de *la Carte* de l'autre. Or, la route de Civaux-nord au *Chillou* prolongée en droite ligne vers l'ouest par *les Chirons*, à travers le bois de *Daim*, jusqu'à sa rencontre aux *Fosses* avec la route Bouresse-Morthemer, permettait aux forces du camp du *Bois* d'accéder à Civaux, sans passer ni par *la Maison-Blanche*, ni par *la Carte*, ni par *le Palais*. Cette même route aboutissait derrière le bourg actuel de Lhommaizé à un chemin longeant la Dive sur sa rive droite et se raccordant au gué du *Pont* à la route de Poitiers-Civaux-nord. Ce dernier chemin, dont rien n'est resté qu'un tronçon en aval, 'imposait, car, en changeant de rive au moulin du *Liaunard*, il desservait la position de la *Touche-aux-Preux*, formant avec Morthemer et *la Chastre* la partie du réseau défensif du nord. Inutile de dire que les trois points étaient reliés par un triangle routier.

Ajoutons enfin que *la Chastre*, qui commandait à la fois à l'ouest et au nord la vallée de la Dive, et à l'est celle de la Vienne, était reliée à la route de Bouresse-Morthemer par un branchement se prolongeant jusqu'à Cubord.

*
* *

Ce réseau routier a été, surtout au début, comme on le voit, d'ordre militaire et stratégique ; l'examen du système défensif le confirmera. Il a englobé et utilisé quelques parties préexistantes, d'ordre surtout économique, comme les routes de Poitiers à Civaux-sud, de Verrières à Bouresse et à Civeuil, probablement d'origine gauloise et même protohistorique. Mais son rôle devait se transformer rapidement et devenir autant commercial que militaire ; par la force des choses, il drainait vite sur son parcours tous les éléments de richesse de la région et coordonnait sa vitalité. Il con-

serva longtemps, en tout cas, en grande partie ce dernier caractère sous lequel il avait été inspiré à l'époque gauloise.

En résumé, et dans son ensemble, ce système converge de Poitiers vers le sud-est et en particulier vers Civaux, dont il prouve et met en relief l'importance, à l'époque gauloise et surtout gallo-romaine.

*
* *

Nous verrons plus loin la vie qui circulait sur ces routes, et les abris de toutes sortes qu'elles desservaient, mais il est un genre de monuments qui tient ici sa place, parce qu'ils faisaient corps avec elles, ceux que la religion employait pour « marquer fortement les grands chemins à son empreinte inévitable [1]. » Ils devaient être nombreux sur un réseau pareil, mais un seul a survécu par ses traces, d'une importance exceptionnelle, et par sa double signification et par ses dimensions.

Nous l'avons déjà signalé, entre l'agglomération de Torsac et le camp du *Bois*, sur le bord de la route de Poitiers à Civaux-nord vers laquelle il tournait sa façade. Son périmètre extérieur figure un demi-cercle de 30 mètres de diamètre sur 14 de flèche. Sa forme, qui appartient à la tradition étrangère et aux cultes orientaux diffusés par Rome, rappelle singulièrement le temple péribole de Junon Céleste à Dougga [2]. C'était sans doute un temple à ciel ouvert, immense *sacellum*, avec

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 127 et 128 :
2. Cagnat et Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, Paris, 1917, t. I, p. 155. Bulliot cite un *sacellum* consacré à Auguste par un chef boïen, qui s'élevait le long de la voie d'Agrippa de Lyon à Boulogne-sur-Mer, à 2 milles de Saint-Emiland vers Autun (*op. cit.*, p. 59).

sa façade sur la route, afin que les passants pussent facilement le saluer, clôturé par un mur en hémicycle, servant de repoussoir ou de support à une colonnade au fond duquel se dressait l'autel et la statue du dieu.

Ce monument précise à la fois le caractère nettement romain et quasi-officiel de la route et l'effort des conquérants pour propager vers Civaux une nouvelle religion d'Orient ; nous aurons plus loin à insister sur ce détail qui témoigne tout d'abord d'une idée de prosélytisme accusant une différence radicale de culte entre les nouveaux occupants et la race indigène.

Nous avons retrouvé six morceaux de fûts de petites colonnes cylindriques de pierre de 0 m. 35 de diamètre, deux au domaine du *Bois*, quatre à Torsac. L'un d'eux, mieux conservé, recueilli par M. Suire, est d'ordre toscan et muni d'un tore de base, avec filet, échancré pour recevoir un bandeau de pierre. Sont-ce des débris de la colonnade du *sacellum*, dont on peut se figurer l'effet harmonieux sur le fond d'un décor de verdure ?

*
* *

Mais celui-ci constitue une exception. Légion étaient les autres plus spécialement affectés à la route, *biviæ*, *triviæ*, *quadriviæ*, dressés aux carrefours de toute espèce, étoiles ou fourches, pattes d'oie, courneaux ou croisées, déesses installées dans leurs niches, adorées par le passant [1].

Un de ceux-là était édifié sans doute au carrefour du *Bois*, au croisement des routes Bouresse à Morthemer, et Poitiers à Civaux-nord continuée vers *le Palais ;* quelques débris de substructions semblent indiquer la présence en ce point d'un ancien édicule.

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 127 et 128.

Pour d'autres, il est resté des témoins d'un autre genre. Le jour où le culte païen fit place au christianisme, ces petits autels primitifs furent arrachés et détruits jusque dans leurs fondements. Mais la fouille ne fut pas comblée, ou ne le fut qu'imparfaitement. Il en résulta autant de creux, empiétant sur la route, avec la pente dirigée vers le fossé. Les eaux de pluie venant à les remplir, elles devinrent les *fosses*, nom donné dans le pays à ces réservoirs anormaux, non alimentés par des sources, servant d'abreuvoirs, mais gênant la circulation, et arrivant, lorsqu'elles se remplissent, à obstruer la moitié du chemin. Elles sont fréquentes sur les anciennes voies romaines, et nous en avons constaté plusieurs, précisément aux carrefours et croisements où s'élevaient jadis les monuments du culte de la route. Elles se trouvent même quelquefois assez loin des bâtiments d'exploitation agricole, qui les utilisent de temps immémorial, ce qui confirme leur caractère de fortune et leur véritable origine.

*
* *

Les routes d'eau n'étaient pas oubliées. Comme à Saint-Pierre-les-Eglises, la Vienne avait certainement à Civaux son temple qui avait remplacé, au moins officiellement, le vieux sanctuaire gaulois de Loubressac. Nous signalerons son emplacement avec les monuments de Civaux, mais sous toutes réserves, car rien n'en est resté.

La Dive, plus modeste, a été, pour ce motif peut-être, mieux partagée. Le *fanum*, élevé à sa source même, à cent mètres environ à droite et au-dessous du domaine de *Fan* [1], a laissé des traces encore visibles. Nous

1. A. Longnon, *Les Noms de lieux de la France*, Paris, 1920, p. 110.

devons au propriétaire, M. Julien Regnault, notre excellent ami, de nous les avoir signalées. Les fondations et de vieilles pierres d'appareil, gisant tout autour sur le sol, marquent exactement son emplacement.

D'autre part, Toulon, au confluent de la Dive et de la Vienne, doit certainement son nom à l'endroit où se dressait le sanctuaire de la déesse *Tutela*, protectrice du mélange des eaux.

CHAPITRE IV

Le système défensif de Civaux. — Sa double nécessité : le péril de Civaux et le péril des Lemovices. L'ossature et les ouvrages du système : Le Bois, Civeuil et le Palais. Les agglomérations : Torsac et le culte des empereurs ; la Carte, Verrières. La ligne défensive Queaux-Charroux. La ligne des camps du suburbium de Poitiers. Les dates de création et de disparition des trois systèmes. La survivance des traces du système défensif contre les Lemovices.

Un ensemble de défenses imposant couvrait ce réseau de routes. La menace du côté du sud-est le justifiait ; mais il s'y joignait des considérations d'ordre politique intérieur. Poitiers n'avait pas seulement à se prémunir du côté de Civaux contre les Lemovices ; il prévoyait aussi le péril que créait pour sa sécurité, à la lisière de sa marche, l'existence d'une population nombreuse, composée d'éléments autochtones, sinon hostiles, tout au moins irréductibles et impénétrables à l'influence romaine. Elle constituait à sa porte un foyer permanent de rébellion, rendu encore plus dangereux par l'importance du sanctuaire celtique de Civaux et de son marché où prenait langue toute la région.

Il y avait d'abord le nombre qui s'explique par des considérations géologiques. Les conditions d'habitat sont, en effet, absolument différentes dans la marche protectrice de Poitiers qui s'étend jusqu'à la sortie de la forêt de Verrières, précisément au point d'irradiation des quatre grands chemins que l'on vient de voir et

dans le triangle formé par les deux chemins extrêmes avec la Vienne comme base.

Dans la marche, le terrain argilo-sablonneux et marneux est plat, inculte, peu morcelé, couvert de landes, de forêts et de bois taillis; à partir du gué du *Mirou*, il fait place à un terrain jurassique et crétacé, à escarpements calcaires, morcelé, fertile et riche en hommes auxquels il a offert de tout temps les ressources nécessaires à la vie. Pour les populations préhistoriques, cette zone a été une terre de prédilection, avec ses eaux, ses forêts, ses abris naturels, son silex et son climat. Dans les vallées de la Vienne et de ses affluents, le Goberté, le Rin, la Dive, les grottes nombreuses des rives, les alluvions, le sol, ont livré en quantité des souvenirs de ces époques. Les sépultures y abondent, de tous les âges, pour ne citer que le cimetière de Saint-Martin-la-Rivière, de même que les dolmens qui ont survécu à Loubressac, Mazerolles, Sillars, Gouex et Verrières. A partir des rives, le sol est criblé d'abris et souterrains-refuges ou naturels, ou aménagés, ou artificiels; des deux côtés, ils se succèdent sans interruption : à Bouresse, où on les retrouve dans la plupart des caves des maisons (M. Hubert a bien voulu nous en signaler chez lui trois étages superposés), à *la Rigaudière*, à *la Brangerie*, *la Pouge*, *Pelgeau*, *la Jaronnière*, Verrières, *la Brillère*, Torsac, *le Theil*, *le Rabardeau*, Morthemer, Salles-en-Toulon [1]... Les lieux-dits y ajoutent leur témoignage : *la Roche* qui revient plusieurs fois, *la Rocherie*, *Rochefort*, la *Vallée des Grottes*... ; ils prouvent aussi que la terre y a été défrichée de bonne heure et un peu partout : *Age*,

1. Cf. *Répertoire arch. du dép. de la Vienne* (Bull. Antiq. Ouest, 1859-61, t. XI ; de Longuemar, *Carte monum. de la Vienne* (Bull. Ant. Ouest, 1871, 117).

Lage, les Ages, Petit-Age, Delage, Chez-Delage (Ager), noms portés aussi par nombre de familles n'ayant entre elles aucun lien de parenté. Le sol fertile a mérité le nom de « terre franche » ; les prairies, les terres arables, les vignobles sont alternés dans toutes les exploitations. Enfin, il faut y joindre les ressources d'un sous-sol facilement accessible, fer oolithique, argile et sables, éléments des industries les plus nécessaires à l'homme, forges, poteries, tuileries et verreries.

Les nouvelles races envahissantes ne pouvaient que s'implanter vite dans une contrée qui leur offrait de pareils principes de vitalité et y essaimer rapidement, au milieu du vieil élément autochtone néolithique. Leur coexistence et leur mélange étaient favorisés peut-être par les liens obscurs d'une antique origine commune, mais ils n'étaient pas tels que la civilisation gauloise eût pu les supplanter ou les faire disparaître ; la prédominance des nouveaux arrivants n'était qu'apparente. Le vieux fonds de la race indigène subsistait toujours et il gagnait à cet apport en nombre et en force [1]. Au commencement de la conquête romaine, la population était donc dense et variée : habitant ou les grottes dans les escarpements des berges ou les souterrains des coteaux, adonnée à la chasse et à la pêche, disséminée pour la culture sur le flanc des vallées ou dans la plaine, artisans grossiers des arts du feu, exploitant des carrières à la lisière des forêts partout où la matière première avoisinait le combustible.

Déjà, dans la période préromaine, Civaux était, comme on le voit, autre chose qu'un simple champ de foire et de prières, réduit à une population occasion-

1. Cazalis de Fondouce, *L'Hérault aux temps préhistoriques*, Montpellier, 1900, p. 177 et suiv.

nelle de passage, amenée là pendant quelques heures par ses transactions ou ses dévotions. Il n'eût constitué pour Rome qu'un souci d'ordre secondaire, n'exigeant qu'une surveillance facile. Mais il était plus que le noyau géographique de la contrée, il en était aussi l'âme par sa vie propre, qu'il devait à la Vienne, à sa batellerie et à son port.

Si, à l'époque celtique, Civaux avait été déjà, pour ce motif, un centre populeux et actif, son développement économique à l'époque gallo-romaine n'avait pu que l'accroître, mais son caractère n'en avait pas été modifié pour cela, étroitement et indissolublement relié, comme il l'était, à ses caractéristiques naturelles. Dans son isolement, qui lui avait valu de rester un centre celtique, ne donnant accès qu'aux Lemovices, il avait conservé, avec ses traditions ancestrales, un esprit d'indépendance farouchement réfractaire à la pénétration romaine qui se manifeste dans tout ce qui nous est resté de sa vie. Un détail typique le résume. On sait quels soins les Romains ont donnés à l'art de terre et les garanties spéciales dont les règlements impériaux entouraient la fabrication des tuiles et des poteries [1]. Or, la très grande majorité des objets de ce genre et d'époque gallo-romaine recueillis à Civaux et dans les environs, tuiles à rebord, bassins, terrines, gourdes pansues à col, briques, faîtières, plaques de revêtement ou de dallage, sont d'une fabrication primitive ; d'une argile marneuse, grossière et mal malaxée, sans glaçure, de cuisson insuffisante, recouverts d'aventure d'un vernis fragile, ils sortent des fours locaux d'ouvriers inexpérimentés [2]. Si par exception

1. Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, Paris, 1856, p. 9 et 10.
2. Jullian, *op. cit.*, p. 264 et suiv.

l'on trouve quelques débris d'une fabrication plus soignée, c'est sur le trajet de la route officielle romaine, de Torsac jusque dans Civaux-nord, à l'exclusion de la route celtique de Civaux-sud, et cette différence caractérise bien les origines des deux routes.

Il faut arriver au cœur de la ville romaine de Civaux, près du temple, du théâtre, de l'établissement balnéaire, des habitations de fonctionnaires, de riches marchands, des boutiques, pour trouver quelques rares vestiges de poterie fine tant soit peu luxueuse, sinon artistique.

*
* *

Là même, que l'on regarde les monuments funéraires, où se révèle partout l'art local, de la façon la plus intime et vraie. Païens et chrétiens, cippes et tombes, pour tous il se manifeste primitif et grossier. La conception gauloise le sacrifie généralement, il est vrai, à la recherche du vécu et à l'observation de la nature, sans aucun souci d'idéal [1]. Mais sans sortir de la civilisation purement gauloise, il suffit, pour apprécier son niveau à Civaux, de faire quelques comparaisons. Que l'on mette, par exemple, le mausolée du lapicide de cette ville à côté de celui de son confrère de Bordeaux [2], ou, sans aller aussi loin, à côté de celui du *tabellio*, provenant de Rom, qui l'avoisine dans le musée des Grandes-Ecoles [3] ! Et ces deux monuments sont pourtant l'un et l'autre sur le bord d'une grande route romaine !

1. Cf. Toutain, *Les Conséquences profondes et les vrais Résultats de la prise d'Alésia* (Bull. arch., 1920, p. 79 et suiv.).
2. C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, Bordeaux, 1895, p. 37.
3. Catal. du musée lapidaire des Antiq. de l'Ouest, Poitiers, 1884, n° 74.

Dans le même ordre d'idées, que dire du buste d'empereur romain, certainement dû à un praticien local, qui décorait en bonne place la villa, pourtant relativement luxueuse, du riche gallo-romain de Torsac, propriétaire ou fonctionnaire, située au bord du grand chemin impérial de Poitiers, à côté du *sacellum* et du camp du *Bois* !

Ignorance et impéritie ? Oui d'abord, mais aussi et surtout résistance farouche d'inertie à tout ce qui vient du dehors et qui durera jusqu'à la fin de Civaux. Sans parler des poteries, à côté des monuments funéraires grossiers que nous avons évoqués, gisent des débris architecturaux (colonnes unies ou cannelées, cippes, corniches) dus certainement à des artistes du dehors. Leur fini contraste avec la facture grossière et primitive du tailleur de pierre local. Même remarque pour Torsac, avec les colonnettes élégantes du *sacellum* que nous avons signalées.

Il en a été de même des idées religieuses. Nous verrons plus loin, par la persistance jusqu'à nos jours, de certains rites de pure origine celtique, combien le culte ancestral resta vivace, et quelles racines profondes il avait dans la vallée.

Dans son récit de l'entreprise de Dumnacus, Hirtius mentionne la défection d'une partie des Pictons [1] : ne visait-il pas Civaux et sa plaine, en relations suivies par la Vienne avec le plateau central hostile, et surtout avec les Lemovices, leurs plus proches voisins ?

Civaux, qui, en réalité, a très bien pu être une véritable colonie limousine, personnifiait donc le péril celtique du sud-est, pour Poitiers devenu romain, non seulement par sa position, mais par lui-même. Aussi le système défensif que l'on va voir était-il à la fois

1. *De Bello-gallico*, XXVI, l. VIII.

d'ordre intérieur et extérieur, tout en servant à la police et à la surveillance d'un réseau routier autant militaire que commercial.

*
* *

Si l'extrême sud du Haut-Poitou est facile à défendre avec un petit nombre de retranchements rapprochés commandant les vallées, en ce point étroites et resserrées de la Vienne, de la Clouère et du Clain, il n'en est plus de même pour la partie centrale qui nous occupe. Celle-là est une région ondulée ou légèrement accidentée, n'offrant ni hautes montagnes, ni grandes vallées ; les passages des vallons y sont nombreux et la surveillance difficile. Aussi les ouvrages devaient-ils y être multipliés. Ils le sont, en effet ; ils hérissent la région, et l'on en trouve partout où la nature présente une position favorable à la fois à la défense et à l'observation.

En l'absence de restes probants pour certains d'entre eux, nous n'avons pu reconstituer complètement le système, en l'appuyant partout de preuves matérielles ; de là, quelques hypothèses. Mais l'on peut admettre, *a priori*, sans crainte d'erreur, en prenant pour base l'ossature du réseau routier, qu'il a existé des ouvrages partout où l'exige la continuité du réseau, car tous ceux que nous avons pu noter, d'après les ruines, simples tours de guet ou *castella*, sont reliés l'un à l'autre par le même principe de triangulation accolée.

*
* *

Un coup d'œil d'ensemble sur le réseau routier donne la clef du système défensif. La première caractéristique du génie romain a été l'enchaînement logique de tous ses efforts vers un but déterminé. On en retrouve ici un exemple de plus dans l'esprit d'unité qui a présidé à

l'établissement des voies de communication et des ouvrages militaires.

Les Loges (*Loges des Voituriers,* d'après la carte de Cassini), le nœud du réseau routier sur le plateau, comme l'indique son nom, étaient aussi le nœud de son système défensif, en même temps que le centre de son axe géographique. Mais pour ne point gêner la circulation et l'arrêt, particulièrement intenses en ce point, l'ouvrage fortifié avait été établi un peu à l'est, vers la Dive, à *Civeuil*, un point plus élevé, dont on ne peut s'empêcher de constater la similitude de préfixe avec Civaux.

Civeuil exactement au-dessus de Verrières, l'ancien nœud celtique de la vallée de la Dive, comme Civaux l'était de la vallée de la Vienne, avait comme pendant au nord *le Bois*. Ces deux positions se complétaient symétriquement. Elles avaient toutes deux un même champ visuel commun, toute la plaine de Poitiers vers l'est ; mais dans celui de *Civeuil,* rentrait en plus le sud et le sud-est du massif, tandis que celui du *Bois* comprenait aussi le nord et le nord-est. Au milieu du chemin qui les reliait, se dressait *le Palais,* ainsi protégé de chaque côté par elles, bien qu'il eût sa défense propre. Leur correspondance optique qui s'étendait pour chacune d'elles au *Palais,* ajoutait à l'équilibre parfait de ce système, établi d'après un plan d'ensemble. Comme on le voit, il ne visait point seulement Civaux, mais tout le massif. Sa continuité bien au delà vers le sud-est, du côté des Lemovices, jusqu'aux confins du pays des Pictons, que l'on verra plus loin, achève de préciser le but pour lequel il avait été conçu.

*
* *

Abordons maintenant l'énumération de ces ouvrages,

en partant de Poitiers et en suivant successivement les routes. Le premier se trouvait à leur épanouissement, à la sortie de la forêt de Verrières, et, à ce titre, avait une importance capitale. Il était situé à droite du carrefour du gué du *Mirou*, dans un pré qui porte encore le nom caractéristique à désinence gauloise de *Pré du Fort-Magot* [1] ; il s'y trouve des substructions d'importantes et anciennes maçonneries. Il était dominé par *les Loges* [2], hôtellerie ou corps de garde, qui occupent une hauteur en amont, sur la même rive.

Un peu en aval sur la droite, dans les escarpements qui limitent la vallée très resserrée du Rin, existent au lieu dit *les Roches*, des grottes profondes, utilisées en partie comme champignonnières, il y a plusieurs années [3] ; elles sont surmontées de rochers à pic pittoresquement découpés, appelés dans le pays *Château-Merle* ; de l'autre côté du gué du *Mirou*, il en est d'autres, dont la plus grande porte le nom de *Chambre du Prince*.

Ces abris, qui devaient constituer des repaires peu rassurants pour les voyageurs, justifient peut-être à la fois l'existence du *Fort-Magot*, et le tracé de la voie officielle romaine de Poitiers à Civaux-nord, qui passait au-dessus d'eux, les laissant sur la droite, sans descendre jusqu'au gué du *Mirou*, qui a gardé, dans le pays, un renom sinistre. Un ouvrage, le premier que nous trouvons sur cette route, les commandait en enfilade, d'un côté, tandis que de l'autre, il commandait la vallée de la Dive, son confluent avec le Rin, et le gué

1. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 238.

2. Ce nom de lieu-dit, *Loge*, *Loges*, *Logettes*, *Logis*, appliqué soit à des pavillons de gardes forestiers, soit à des hôtelleries, soit à des corps de garde, se retrouve 70 fois dans le *Dict. topog. de la Vienne* de Redet.

3. Nous avons trouvé dans l'une d'elles, à fleur de sol, des débris de poterie rouge façonnée à la main, et un fragment de coupe de terre noire à côtes.

pavé tout proche. Son emplacement (il semble que ce n'ait été qu'une tour) était encore très visible, il y a un an, à mi-coteau du côté de la Dive, près des bâtiments du *Theil*. La cave, dont d'anciens habitants du pays ont vu les substructions, a été utilisée pour établir, à l'usage du château voisin de *la Forge*, une glacière dont les matériaux ont servi tout récemment à construire une maison au *Theil*.

De cette position, le spectateur perçoit du côté de la Dive et sur la rive opposée, à droite, le hameau de Torsac dominé par une crête boisée, sur le point culminant de laquelle s'élevait une tour que nous appellerons la tour de Torsac. A sa gauche, la route qui monte vers le plateau jusqu'au *Bois* est bordée du côté de Torsac par un vaste hémicycle de verdure, du côté du *Bois*, par un ensemble de deux tours circulaires, de verdure également.

Ce sont les emplacements du *sacellum* et des tours du camp du *Bois* que nous avons déjà mentionnés, avec leur figuration on ne peut plus nette et exacte.

Ce cas n'est pas unique et appelle une remarque d'ordre général. Les ouvrages en maçonnerie disparus ont été fréquemment remplacés par un îlot d'arbres, parfois de haute futaie, plus généralement d'arbustes serrés, de même forme régulière, se détachant, en un vigoureux relief, au milieu d'un champ cultivé ou d'une lande. Les fondations, le plus souvent conservées jusqu'à fleur de terre, comme celles du camp du *Bois* et du *sacellum*, où l'arête extérieure, restée vive, est encore très apparente, ont résisté au choc de la charrue et, dans l'intérieur, l'humus accumulé par le temps a permis à une végétation sauvage, ainsi protégée et isolée, de former l'ossature très nette d'un édifice régulier qui fixe sûrement le promeneur averti.

La même remarque s'applique aux fossés militaires,

qui se confondent parfois avec des fossés de limite, surtout à la lisière des forêts. Ces derniers ont un profil régulier, une végétation normale sur leurs bords, et rien ne les signale à l'œil. Les autres, au contraire, ont eu des levées plus ou moins affaissées avec le temps, mais grâce à leur épaisseur exceptionnelle de terre végétale en remblai sur la banquette, elles présentent de ce côté un alignement régulier d'arbres plus vigoureux et plus touffus, qui tranche avec la végétation immédiatement voisine et décèle le tracé du fossé, souvent comblé en partie par les éboulis ou dissimulé sous les ronces et les broussailles.

*
* *

Les tours font partie d'un camp dont les traces ont été assez bien conservées, grâce à notre intervention facile en l'espèce, comme propriétaire, pour nous en permettre une description assez exacte, avec quelques chiffres.

Bordant la route, dont il utilise le fossé, il mesure dans ce sens 49 mètres sur 69 mètres 50 dans l'autre, de bord à bord extérieur des levées ; cette dernière dimension n'est qu'approximative, le fossé parallèle à la route ayant été comblé, et n'étant plus reconnaissable que par une légère saillie rectiligne du terrain. L'axe du fossé qui relie les deux tours passe en leur centre ; le mur circulaire de celle de droite était extérieurement tangent au bord extérieur de la levée du fossé de la route.

Les deux tours avaient un diamètre total dans œuvre de 20 m. 75 environ, au niveau du sol et possédaient chacune une cave.

Cet ouvrage important dominait en enfilade toute la vallée de la Dive. Son immense rayon circulaire visuel

s'étendait au sud jusqu'aux montagnes du Limousin. Vers le nord, il communiquait avec les trois sommets du triangle qui fermait de ce côté le réseau défensif, *la Touche-aux-Preux*, Morthemer et *la Chastre ;* du côté de Civaux, à l'est, avec *la Carte* et *la Crouzette ;* au sud, sur le plateau, avec *le Palais*, la tour de Torsac, *Civeuil ;* plus bas avec l'oppidum des *Roches-de-la-Brillère*. C'était, comme on le voit, une position hors de pair, à côté de laquelle on ne peut guère placer que *Civeuil*, dans le système. Il n'est pas de point de la plaine qui s'étend de Verrières à sa forêt, d'où l'on n'aperçoive ces deux tours imposantes de verdure, qui donnent, dans la brume, l'impression d'un formidable château-fort féodal.

*
* *

A *la Carte*, il y aurait eu, en même temps qu'un ouvrage défensif, une villa considérable, d'après les renseignements que nous devons à l'obligeance de son propriétaire, M. Robin. Au nord des bâtiments actuels, les travaux de culture ont mis à nu d'importantes substructions de murailles sur une surface de plus de deux hectares, des tuiles à rebord, des fragments de poteries noires romaines. Nous avons déjà mentionné les pièces néolithiques trouvées par M. Robin, qui a bien voulu nous les offrir.

Auprès du menhir que nous avons signalé, et à 950 mètres environ, au nord des bâtiments du domaine, se trouvent des fondations de murs épais affectant une forme singulière. Leur plan est celui d'un édifice ayant environ 10 mètres de largeur sur 5 mètres de profondeur, et prolongé par une autre construction de même profondeur, mais un peu moins large (7 m. 50 environ). Cette dernière est partagée en trois compartiments

égaux par deux murs longitudinaux intérieurs. Ces trois cellules ont valu à ces ruines d'être désignées dans le pays sous le nom de *couvent*. L'axe du bâtiment est exactement dans la direction de l'est à l'ouest. Devant la porte d'accès, au levant, se trouve un terre-plein dont la surface plane, battue et sans végétation, contraste avec le fouillis de verdures et d'arbustes environnant ; il a toutes les apparences d'un sol de péristyle bétonné[1].

Il semble bien que ce soit le temple de l'agglomération de *la Carte*, comme celui qui existait à Torsac, et qui a remplacé là un ancien sanctuaire celtique.

*
* *

La Maison Blanche était de ce côté la dernière position au-dessus de Civaux qu'elle commandait directement. Au-dessous des bâtiments du domaine, du côté de Civaux, l'on voyait encore, il y a quelques années, d'après la tradition du pays, des restes importants de vieilles et épaisses maçonneries.

*
* *

Par *le Bois*, le triangle défensif du nord se rattache à cette route. De ses trois sommets qui communiquaient visuellement entre eux, nous ne connaissons que le premier, *la Touche-aux-Preux*, pour le motif que nous avons donné, grâce à l'obligeance de son aimable propriétaire, M. Mérine. Sur cette forte position, à la cote 125, se dresse un ancien château réédifié en 1664, d'après une inscription de la façade. Mais l'existence à proximité

1. Vu l'état des lieux, nous n'avons pu relever ces dimensions que très approximativement et au juger, d'axe en axe.

d'un cimetière de tombelles creusées dans le roc, entre le château et le hameau de Tiron, et qui datent du IXe siècle environ, témoigne qu'il a remplacé une très ancienne forteresse justifiée par une assiette des plus fortes. Les positions de Morthemer, au lieu-dit *le Moulin-à-Vent* au-dessus du château du XIIe siècle, et de *la Chastre*, ont aussi pour elles leur assiette. En faveur de la seconde, il faut y joindre son nom caractéristique et sa vue sur la Vienne, à l'extrémité de la plaine de Civaux. Elles complétaient trop bien toutes deux le système défensif que nous examinons pour n'en avoir pas fait partie, et nous n'hésitons pas à les y faire rentrer, espérant qu'un curieux, moins éprouvé que nous, puisse en rechercher et trouver la preuve matérielle.

*
* *

Sur la deuxième route gauloise de Poitiers à Civaux-sud, le premier ouvrage, un petit camp retranché sans tours, se trouvait à Verrières, près du passage de la Dive, et commandait son croisement avec la route Bouresse-Morthemer. D'une superficie de un hectare environ, il occupait un petit plateau rectangulaire, de forme régulière, au lieu-dit *les Roches-des-Buis*, au nord et près du parc du château de *la Brillère* dont il dépend.

Son assiette est celle des *oppida* gaulois, avec sa position en promontoire au-dessus de la Dive, et sa protection naturelle de ce côté par des escarpements abrupts, très élevés au sud et à l'ouest. Du côté de Torsac et du *Palais*, il présente encore, sur la longueur de la plaine et de la pente accessible, une ligne de fossés bien conservés. Nous n'y avons trouvé aucune trace de constructions, mais seulement quelques débris de plaques de terre cuite grossière blanchâtre.

Il semble avoir été un refuge préhistorique, puis

gaulois, utilisé à l'époque gallo-romaine, dans le réseau de Civaux, car il correspond visuellement avec le camp du *Bois*, la tour de Torsac, *le Palais*, *Civeuil*, et même avec *les Mines*. Il se distingue par la particularité d'être la seule position du système qui soit munie de défenses naturelles appréciables. Son unique accès à l'est, face à la route Bouresse-Morthemer, est une rampe artificielle étroite coupant la ligne du fossé.

*
* *

La tour de Torsac, à l'est et au-dessus du chemin de Bouresse-Morthemer, appartient à la fois à la route de Civaux-sud que nous suivons et à celle de Civaux-nord ; elle en est, du reste, à égale distance. Elle était reliée directement à Torsac par un chemin coupant la route Bouresse-Morthemer, et au *Palais* par un autre aujourd'hui disparu. Tour de guet, probablement destinée à surveiller de près les abords du *Palais* qu'elle avoisinait, en le dominant, elle complétait vers l'ouest la ligne d'observation passant par *le Bois*, *le Palais* et *Civeuil*. Ses ruines sont aujourd'hui enfouies sous des éboulis et une végétation impénétrable de taillis, de ronces et de lianes dont nous avons éprouvé, à nos dépens, les surprises traîtresses.

*
* *

Dans le chapitre précédent, l'on a vu les trois routes qui ceinturaient *le Palais*, routes de Civaux-sud, branchement de la route de Civaux-nord se rejoignant à la Rocherie, après une première jonction par un chemin de traverse. *Le Palais* était donc d'abord protégé par une véritable enceinte de larges voies. Son nom, resté au domaine de M. Mergault, dont il occupe le centre, pré-

cise assez sa destination. Véritable siège de l'administration centrale dans la langue ordinaire du IVe siècle[1], il était certainement la résidence d'un haut fonctionnaire civil ou militaire, centralisant les services fiscaux rendus plus complexes par le marché et le port de Civaux, ou commandant toutes les forces de la région. L'absence de villas à proximité laisse douter que ce fût un simple *procurator*, chargé d'administrer les domaines du *patrimonium principis* [2]. L'importance de ses fonctions est assez affirmée, en tout cas, par le luxe des ouvrages accumulés pour assurer, en dehors de la protection des deux camps latéraux, la sécurité des bâtiments qui constituaient l'habitation et les bureaux du résident.

Ils étaient situés sur le terre-plein du plateau dominant la déclivité du coteau du côté de la Dive. Aucune trace n'en est restée, mais des renseignements précis et très sérieux permettent de fixer leur emplacement dans la vigne du domaine du *Palais* ; sa grange a été édifiée, il y a quelque cinquante ans, avec les matériaux épars sur le sol ou enfouis à faible profondeur, dans cette partie.

On a vu le circuit fermé de larges voies qui l'entouraient ; il était formé vers l'est, en montant sur le plateau, d'un côté par la route de Civaux-sud que nous suivons, de l'autre, par un branchement détaché au *Bois* de la route Civaux-nord ; ces deux chemins se rejoignaient sous un angle aigu. A la base du coteau, une traverse de même largeur les reliait en avant du *Palais*. Seuls leurs fossés de grande dimension, comme des fossés classiques de camp, constituaient une pre-

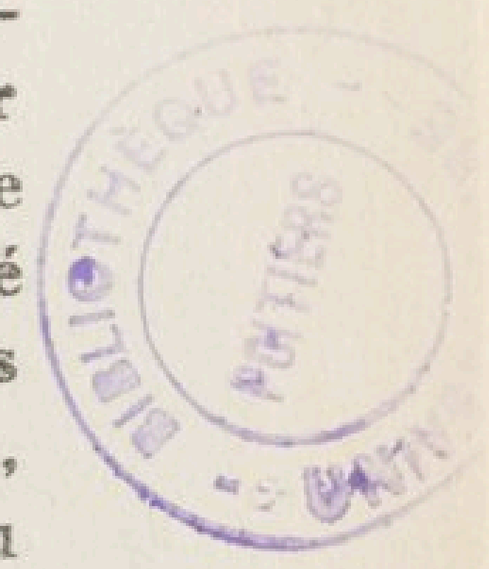

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 435 et 436.
2. L. Joulin, *Les Etablissements gallo-romains de Martres-Tolosane*, Paris, 1900, p. 187 et 188.

mière ligne de protection sérieuse. Du côté de l'ouest, au-dessus du chemin de traverse, l'accès du coteau était défendu par un second fossé, en forme de demi-ellipse avec deux redents à angle droit reliés de chaque côté aux fossés de la route. Sur le terre-plein du coteau, nouvelle ligne de défense, avec un troisième fossé. Celui-là, à l'arête qu'il suivait, était d'abord rectiligne à gauche et relié au fossé de la route ; sur la droite, il s'incurvait en décrivant un arc de cercle vers l'est et venait se raccorder non point au fossé de la route, mais avec un fossé perpendiculaire à celle-ci qui constituait la dernière ligne de défense intérieure du côté de l'est.

Ce dernier a disparu, mais il est révélé par l'absence de culture sur sa largeur normale, le long de la vigne du *Palais*, en deçà de la clôture ; la tradition en a conservé le souvenir dans le pays, ainsi que de la partie en arc de cercle avec lequel il était relié, et dont rien n'est resté.

Quant à la seconde ligne extérieure de fossé qui doublait celle-ci, et qui était symétrique à la ligne elliptique de l'ouest, elle est encore visible en partie sur la longueur de la clôture séparative des vignes de *Beau-Site* et de *la Rocherie*.

Dans l'intérieur de cette triple enceinte, à 113 mètres de l'angle extrême de gauche du dernier fossé intérieur de l'ouest et à 15 mètres vers la droite, se trouve une source abondante captée, sous une voûte construite en partie avec de très vieilles pierres d'appareil.

*
* *

Le chemin de traverse du bas ne se raccordait pas en ligne droite avec celui du *Bois*. Il s'incurvait en contournant le petit mamelon et en arrivait à prendre

FACULTÉ DES LETTRES
DE
POITIERS

une direction presque parallèle à lui, jusqu'à la hauteur du dernier fossé intérieur de l'ouest, et le rejoignait alors par un coude brusque à angle droit. En avant de ce coude, se trouvait un édifice, en apparence rectangulaire, faisant évidemment partie des bâtiments du *Palais*, à un titre que nous ignorons. Tour accessoire de défense, entrée, ou corps de garde ? Peut-être les trois ensemble.

*
* *

C'était bien une tour de guet, en revanche, que l'édifice dont les substructions circulaires se voient à 200 mètres environ du chemin du *Bois*, à l'extrémité d'un chemin latéral qui s'en détache 50 mètres avant d'arriver à l'édifice extérieur du camp du *Palais*. Cette tour avait vue sur la vallée de la Vienne, à droite de la *Vallée des Tombes*, et correspondait visuellement avec *la Crouzette*.

Nous avons recueilli dans ses ruines des débris de tuiles courbes et plates et des fragments de plaques de dallage, le tout en terre grossière.

*
* *

Le camp du *Bois*, la tour de Torsac, *la Carte*, le camp de *la Brillère*, *Civeuil*, c'est-à-dire tous les croisements de route, qui étaient autant de points fortifiés, formaient en réalité la dernière ligne de défense du *Palais* placé au milieu d'eux et relié directement à chacun d'eux, pouvant les toucher tous de la façon la plus rapide et la plus sûre.

*
* *

Avant de quitter *le Palais*, mentionnons l'état de

conservation parfaite du fossé formant à l'est la seconde ligne de défense. L'ensemble du tracé lui donne de loin l'aspect d'une demi-ellipse ; de plus près, on distingue aisément les tronçons rectilignes que l'ingénieur romain a piquetés pour figurer sa courbe. Sur lui aussi, l'on peut vérifier l'exactitude de la remarque que nous avons faite, à propos de l'indication que fournit sur ces ouvrages l'aspect d'ensemble de la végétation dans la bande de la levée. Elle a crû si vivace et dense sur l'*agger* romain, qu'on peut se demander si les ancêtres de ces chênes séculaires n'ont pas eu comme souche la palissade de branches fourchues qu'y plantaient, jusqu'à la fin de l'empire, les légionnaires pour constituer sur le haut du *vallum* une barrière infranchissable.

*
* *

Genouillé conserve encore les substructions d'une tour carrée avec cave, que le propriétaire, notre ami le vicomte de Bridiers, a bien voulu nous signaler ; étant donnée la loi de persistance des lieux forts, il est hors de doute qu'avec sa position elle a remplacé un ouvrage romain.

En continuant sur la route romaine, nous arrivons au *Peu*, qui commandait Monas, sa porte vers la Vienne. Cette particularité a-t-il valu à ce point de recevoir une défense ? L'existence en ce lieu, aujourd'hui désert, d'un puits très ancien maçonné et de débris de construction en gros appareil, dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Couturier, semble donner quelque vraisemblance à cette hypothèse.

Il en est de même pour *Chez-Biron*, le poste avancé vers la Vienne, au bord oriental du plateau, qui domine toute la vallée; nous n'avons pu y faire aucune recherche

pour le motif personnel que nous avons cité, mais sa double communication directe avec *Genouillé* d'une part, et avec *Civeuil* par *Fontdiame* de l'autre, plaide en faveur de cette position.

*
* *

Genouillé était un nœud routier important : chemin de Poitiers à Civaux-sud, chemin parallèle à la Vienne sur le versant oriental, chemin de Bouresse par *les Loges* et *Civeuil* ; presque tout le trafic passait par lui venant de *Civeuil*, la grande étoile du plateau, et cette remarque nous amène à *Civeuil*.

*
* *

Là, où tout justifie un ouvrage considérable, beaucoup plus même qu'au *Bois*, il n'en est resté aucune trace. Quelques tronçons de fossés militaires, dans le bois au-dessous de la position, indiquent seulement que le camp était étendu ; lors de la construction des édifices actuels et de l'aménagement du parc, les travaux de terrassements détruisirent, à l'arrière de ces tronçons, un énorme fossé qui fut considéré comme un silo. D'autre part, nous devons à l'obligeance de Mme de Marne, de savoir que la pioche mit à jour des substructions importantes d'épaisses murailles fortement maçonnées.

Plus bas, à l'entrée du bois des *Beltières*, qui s'étend sur le coteau, au-dessous de *Civeuil*, et au-dessus de *Pelgeau*, a peut-être existé une première ligne de défense, signalée à l'est par un long fossé rectiligne ; derrière lui, sur les obligeantes indications de M. Mergault, propriétaire du terrain dépendant de *Pelgeau*, nous avons constaté l'existence de trois monticules peu distants l'un

de l'autre, qui paraissent être les ruines de petits édifices rectangulaires, bâtis près de l'arête du versant. Etait-ce une ligne de défense avancée, commandant plus particulièrement le vallon qui coupe le coteau de Civeuil vers le sud en descendant à la Dive ? Cette ligne se raccordait-elle à la route de Pretorium ? Ces retranchements, irréguliers de l'autre côté, ont-ils appartenu à un camp de fortune, destiné à servir de refuge aux habitants de la contrée, lors des incursions des Normands, ou à des opérations militaires d'époque postérieure ?

*
* *

Nous avons atteint avec lui la route de Pretorium. Au delà, vers le sud, à l'extrémité du massif du côté du ruisseau du Goberté, la défense était assurée par un ouvrage important à *Fontrapé*. Cette forte position avait, en plus de sa cote élevée, l'avantage de prendre en enfilade la vallée de la Dive. De la Nicolière y signale des traces de fortifications remontant à l'époque gallo-romaine [1], et ce témoignage nous a été confirmé par plusieurs habitants du pays.

Du côté de Mazerolles et de Lussac, visible comme lui de Civeuil, *le Bergault* lui faisait pendant.

*
* *

Revenons vers la Dive, dans le bas de la vallée. La route de Pretorium, après sa traversée du ruisseau par le gué de *Pré*, était protégée à sa droite par une tour carrée, placée sur le premier gradin du coteau, au-dessous du domaine de *la Brangerie*. Les matériaux des fondations ont été utilisés pour des constructions, il y a

1. De la Nicollière, *op. cit.*, p. 17, n° 1.

plusieurs années, et il y a été alors découvert un puits circulaire, maçonné en pierres d'appareil, donnant accès à un souterrain voûté se dirigeant vers la Dive.

*
* *

Ce que l'on vient de voir atteste et l'importance que Poitiers attribuait au massif et, comme conséquence, l'intérêt qu'il avait à garder contact permanent avec les forces qui l'occupaient, autrement que par les courriers. Tel était, sans doute, le rôle, comme premier poste de télégraphie optique, du point des *Mines* que nous avons mentionné sur la route d'Augustoritum à son croisement avec le chemin de grande communication n° 1 de Verrières à Gençay, et qui avait certainement influé sur le choix du tracé de la route romaine. Placé à la cote 140, il domine à la ronde toute la plaine et correspond visuellement avec tous les ouvrages du massif regardant l'ouest : *le Fort-Magot*, *le Theil*, Morthemer, *la tour de Torsac*, *le Bois*, *le Palais*, *Civeuil*, *la Roche-des-Buis-de-la-Brillère*, *Fontrapé*, Bouresse. La vue s'étend, de ce côté, jusqu'aux montagnes de Blond, au sud-est.

Ce poste de vigie capital ne reliait-il pas la défense du massif de Civaux à la ligne des camps du suburbium de Poitiers que l'on verra tout à l'heure ? Ses indications ne permettaient-elles pas de mobiliser, en cas de nécessité, des forces importantes ? En tout cas, il pouvait centraliser facilement, pour la capitale, les signaux des positions de tout le système. Nous souhaitons que l'étude de ses relais tente un curieux [1].

*
* *

1. Cf. Foulon-Menard, *La Télégraphie gallo-romaine*, Nantes, 1870.

Quant à la rive droite de la Vienne, son escarpement continu et régulier rendait facile sa défense. Pour les rares vallons étroits etaux pentes raides qui le coupent, de Lussac à Cubord, il suffisait de quelques postes échelonnés aux bons endroits et dont l'alignement se perçoit de *Chez-Biron* (une autre preuve en faveur de l'importance stratégique de ce dernier point) : Lussac, la tour de Caninius à *Canoin*, *la Duguerie*, la Tour aux Cognons, face à Civaux, *Beaupeu*, à égale distance de Ribes et de Cubord, où se voient encore des ruines considérables de vieilles maçonneries. Ce système a servi certainement lors des invasions normandes ; il se continuait vers Chauvigny, avec le château de *Montauban* et l'enceinte fortifiée du *Clos de Chalonges* affecté peut-être plus spécialement à la protection du Gué des Chirets [1].

*
* *

Quelle était la milice qui occupait ces ouvrages ? Au début, des *stationarii*, probablement, un corps fondé par Auguste pour défendre les grandes routes postales contre les brigands, sorte de gendarmerie ayant ses corps de garde aux bons endroits [2]. Son personnel était certainement indigène, car, pendant les trois siècles d'occupation des Gaules, Rome laissa une cohorte légionnaire tout au plus dans chaque siège des gouvernements provinciaux [3]. Il y a tout lieu de croire qu'il était aussi chargé de l'entretien et de la réfection des routes [4].

1. Abbé Auber, *Rech. hist. et arch. sur l'église et paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises*, Paris, 1852, p. 131 et suiv.
2. Bulliot, *op. cit.*, p. 164 ; Jullian, *op. cit.*, t. IV, p. 288.
3. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine*, t. III (organisations militaires).
4. Jullian, *op. cit.*, *supra*, n° 1.

Le système de Civaux ne semble pas avoir connu les *Læti* ; ils viendront plus tard, lorsque l'Etat sera obligé de chercher dans les barbares les mercenaires qui cultiveront les terres, tout en défendant les tours qui les abritent. En anticipant, constatons le fait qui prouve que ce système défensif avait été abandonné, tout au moins virtuellement, au IVe siècle.

Ces colonies barbares ont généralement laissé leur souvenir dans le nom de leurs centres. Or, nous n'en trouvons qu'un seul au sud extrême du plateau et à sa base, qui présente une caractéristique de ce genre, Bouresse, et le lieu-dit voisin, *Bouereau* [1], avec leur préfixe usuel aux Boïens, et encore le cas, s'il est exact, ne constituerait-il qu'une exception.

*
* *

Pour le camp du *Bois* seul, son état permet d'évaluer sa superficie qui était de 3 400 mètres carrés pris de bord à bord des levées. Il était le type des petits *castella*, petites enceintes flanquées de tours et appelées *burg*, d'après Végèce.

A compter à 45 pieds carrés par homme, soit 4 mètres carrés environ, d'après le chiffre de Hygin pour l'époque impériale, le camp du *Bois* aurait eu une garnison de 800 hommes, ce qui n'a rien d'exagéré, avec le service des tours, les corvées et les rondes, voire même l'entretien des routes. Un calcul approximatif sur cette base donne pour l'ensemble du personnel des garnisons du massif, en y comprenant celui qui répondait aux besoins des services administratifs, un total de 10.000 hommes. On voit de quelle vie intense vivait

1. Situé dans la commune de Gouëx, limitrophe de Bouresse, à la hauteur de Gouëx, et au sud de *la Forge de Gobrette*.

ce coin du Poitou, aujourd'hui relativement désert, si l'on tient compte de la population civile qui s'y ajoute, comme agriculteurs, comme industriels et comme commerçants fixés par les besoins de tout genre de l'élément militaire.

*
* *

La fixité des camps du système dut, en effet, amener rapidement dans leur voisinage l'établissement d'agglomérations ; elles étaient ou des foyers pour les familles de cette milice permanente, ou des centres de commerçants, attirés par la perspective d'une clientèle sûre, ou de travailleurs de la terre et de l'industrie, venant se fixer sous la protection des postes militaires.

Ces groupements existaient en partie avant l'époque romaine, et leur existence même a dû influer sur le tracé des routes de l'Empire, qui se sont superposées généralement à de vieux chemins celtiques. Les conditions d'habitat, ou de sécurité, avaient certainement joué dans leur origine. Les noms de Lomesec, de Torsac, avec leur désinence gauloise, le rappellent assez ; la position seule de l'antique Verrières, ses *Maisons-Rouges*, son ancien oppidum, justifient de reste son rôle de grand relai sur la route pré-romaine.

Torsac bénéficiait plus spécialement du tracé de la nouvelle route impériale ; déjà sa position à l'ouest, dans un creux qui l'abrite des vents du nord, au bord de la Dive (l'étang artificiel de *la Forge* est de création moderne) devaient assurer sa prospérité. L'abord du grand chemin militaire de Poitiers, la proximité du camp du *Bois*, du *sacellum* ornant la route, du *Palais*, de la tour de Torsac, achèvent de justifier son choix comme résidence de quelque riche gallo-romain, peut-être un fonctionnaire. Sa villa est le type intermédiaire entre

l'habitation dont le maître a adopté tous les raffinements de la culture et du confort des conquérants, et la hutte gauloise des indigènes, restés fidèles, comme à Civaux, à la rudesse de leurs mœurs ancestrales. Sur des ruines importantes de murailles où l'on a trouvé les débris d'un hypocauste, de nombreux fragments de tuiles à rebord classent la maison à la romaine. A quelque cinquante mètres de cet emplacement, MM. Suire, propriétaires cultivateurs, auxquels nous sommes redevables de ce renseignement, ont mis au jour, à l'est, près de leur habitation, les substructions d'un édifice rectangulaire pavé en stuc. Ce devait être un temple, converti plus tard en sanctuaire chrétien, car la parcelle de terre attenante, du côté de la Dive, est connue encore dans le hameau sous le nom typique du *Paradis*, bien que divisée entre plusieurs propriétaires.

Ce détail prouve l'importance du groupement ou de la villa ; un autre vient à l'appui de ce que nous avons dit du maître qui l'habitait. Nous devons à l'obligeante générosité de M. Alphonse Suire, qui l'a sauvé de la destruction et recueilli, le buste, atrocement mutilé, d'un empereur romain, employé comme vulgaire moellon dans un ancien mur. Ce monument est évidemment une preuve directe de l'influence de la garnison voisine. Le riche Gallo-Romain de Torsac a voulu affirmer son loyalisme, en s'associant à la dévotion classique rendue par l'élément militaire au culte de l'empereur régnant [1]. Cette manifestation à Torsac est d'autant plus typique que c'était le seul culte officiel, né en Asie, dont les pouvoirs publics aient exigé la pratique comme preuve de fidélité [2]. Pour y satisfaire,

1. Toutain, *op. cit.*, p. 43, 61, 123, 175, 176.
2. F. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1909, p 33 et 34.

le fonctionnaire habitant la villa a fait appel aux ressources locales ; dans un bloc de pierre pris sur place, un artisan naïf et inexpérimenté du pays a taillé ce buste maladroitement, certainement d'après un exemplaire moins grossier, celui peut-être qui figurait soit dans le *sacellum*, soit dans le temple voisin, si ce n'est même dans quelque autel du camp. Malgré ses mutilations, l'inexpérience même de l'artiste qui l'a sculpté permet de l'identifier, car il a reproduit son modèle, en exagérant caricaturalement les détails qui le frappaient le plus et qui sont typiques. Le globe de l'œil lisse, la joue glabre, les cheveux épais et courts, laissant découverte l'oreille placée de façon très apparente à la hauteur du front, pour mieux souligner cette particularité choquante pour un Gaulois, et enfin une couronne civique résumée dans une feuille de laurier énorme, sont les caractéristiques des effigies des empereurs du Ier siècle [1]. Ce buste est fort probablement un Auguste, celui qui de tous les *Divi* reçut le plus d'honneurs [2]. Cette indication est d'une valeur inestimable, en ce qu'elle fixe sûrement la date, sinon de l'établissement de la route, au moins de ses ouvrages.

*
* *

Lomesec (Lhommaizé), un autre centre celtique, a-t-il été une agglomération gallo-romaine? Nous ne pouvons que signaler deux faits pour y répondre. Au-dessus du gué du *Pont*, qui fait partie de la route romaine, le lit de la Dive laisse voir, lors des basses eaux, nombre de vieilles grosses pierres d'appareil. Sont-ce les

1. Joulin, *op. cit.*, p. 114 et suiv.
2. Toutain, *op. cit.*, p. 59.

ruines d'un édicule élevé au confluent du Rin ou à la source, en l'honneur de la divinité des eaux ? Un temple analogue à celui de Torsac ? Toujours est-il, à l'appui de cette dernière hypothèse, qu'un peu au-dessus, un pré du domaine du *Pont*, contigu au parc du château de *la Forge*, porte, de temps immémorial, le nom de *Pré de la Chapelle*.

*
* *

Verrières, le grand relai de la route celtique, a son agglomération gauloise sur le flanc du coteau de la rive droite de la Dive, à droite du croisement de la route celtique Bouresse-Morthemer, qui passe au-dessous de lui. Son dolmen (chez Mme Chantreau) et de nombreux instruments néolithiques trouvés sur place (silex polis et percuteurs du plus beau type), que nous devons à l'obligeante Mme Piorry, précisent assez son emplacement au-dessus de *Pelgeau*. La civilisation gallo-romaine y a amené des changements. Des habitations, plus rustiques toutefois que celle de Torsac, se sont élevées, au long de la Dive, sur la rive gauche, abritées ainsi du vent du nord, depuis la source, jusqu'au vieil oppidum maintenant occupé par des *stationarii*. *Dive*, un hameau aujourd'hui, a été peut-être alors une villa, d'après la largeur et l'état de la route qui le traverse ; après lui, *la Brangerie haute*, *la Brangerie basse*, *Pelgeau*, *la Brillère* marquent le vieux chemin. Les champs avoisinant *la Brangerie* et *Dive* nous ont fourni, non pas comme à Torsac ou à *la Carte*, des tuiles à rebords, mais des tuiles plates de terre cuite jaunâtre, cannelées à la main. De ce côté, l'empreinte romaine n'a pas eu la profondeur que l'on a constatée sur la route officielle de Civaux-nord.

*
* *

Il fallait que le danger fût bien redoutable pour Poitiers du côté du sud-est pour que Rome estimât nécessaire d'y parer avec tant de soin et une telle méthode. Il l'était, en effet, car derrière les Lemovices se dressait le plateau central tout entier avec ses contreforts. Mais un système défensif comporte un élément de justification autre que la puissance de l'ennemi. C'est la valeur du bénéficiaire et le mot ne peut mieux s'appliquer ici, étant donnée la situation de Poitiers vis-à-vis de Rome.

Celle-ci avait largement récompensé de sa fidélité la capitale des Pictons. Du vieil oppidum gaulois qu'elle avait laissé vivre sur son rocher, au lieu de le déraciner et transporter dans la plaine, comme Bibracte et Gergovie[1], elle avait fait plus qu'une alliée, plus qu'une amie, une cité patricienne, une *Urbs* comme elle, avec sa personnalité centrale caractéristique. Elle l'avait marquée de sa forte empreinte, la modelant à sa civilisation, à ses mœurs, l'imprégnant de la tradition latine dans le domaine moral et artistique comme dans le domaine religieux. Poitiers s'était vu infuser les éléments nouveaux d'une vitalité qui étaient venus se fondre dans les qualités de la race gauloise, affinée par cet apport. D'abord simple sentinelle d'avant-poste de l'Aquitaine romaine du côté de la Celtique, car elle manquait du fleuve qui en aurait fait une rivale de Lyon, la capitale des Pictons était devenue le foyer latin intellectuel et artistique de la frontière de l'Ouest. Elle y affirmait sa primauté comme représentant de l'âme latine, plus précieuse à Rome comme centre

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 47.

d'influence par sa docilité à l'orthodoxie romaine (une expression de notre distingué confrère, M. Tourneur-Aumont) que par le concours matériel qu'elle pouvait lui apporter.

Il y allait non seulement de l'intérêt, mais de l'orgueil de Rome, d'employer tout son génie à bâtir à Poitiers, qui la reflétait ainsi dans l'Ouest, une enceinte de murailles digne d'elle, mais invisible, lui permettant de se croire sacrée et intangible comme Rome, tout en lui laissant l'illusion d'être une ville ouverte, suffisamment défendue par son prestige et ses richesses d'art.

Ceci explique pourquoi la barrière contre le Sud-Est, que nous venons de voir, était d'abord prolongée, puis doublée pour rendre Poitiers encore plus inaccessible et lui assurer la sécurité la plus complète.

*
* *

Le système défensif du massif protégeait Poitiers contre le péril immédiat de Civaux ; mais il n'empêchait point l'accès par le sud à la plaine terrible. Aussi se complétait-il par des précautions spéciales vis-à-vis du tronçon de la Vienne, depuis Availles-Limousine, point de pénétration chez les Pictons, jusqu'à Queaux, où la voie romaine abandonnait le cours d'eau pour se diriger au nord-ouest vers Poitiers.

De là, un autre système, indépendant du premier, bien que le prolongeant et présentant ses caractéristiques d'unité vers le même but, puisqu'il était issu des mêmes préoccupations.

Nous n'avons pu l'étudier, comme celui de Civaux, en étant trop éloignés, et en laissons l'examen à un autre chercheur. *La Carte monumentale de la Vienne,*

dressée par de Longuemar, nous permet toutefois d'en fixer, tout au moins, une physionomie d'ensemble.

*
* *

Cette ligne de défense couvrait le tronçon poitevin de la Vienne, en allant de Queaux à Charroux par Saint-Martin-l'Ars. La carte de Longuemar n'indique pas moins de *sept* camps répartis d'une façon particulière au long de cette ligne. Cinq d'entre eux, dont les camps importants de *la Gannerie* et de *la Bergerie,* couvrant le Clain au sud-est de Saint-Martin-l'Ars [1], sont à sa droite du côté de la Vienne, ce qui indique assez leur objectif. Les deux autres, à gauche de cette ligne, protègent Charroux, l'un au nord-est, l'autre au sud-ouest, mais chacun d'eux a son pendant de l'autre côté de cette ville. La position de Charroux, entre le massif granitique des Lemovices méditerranéens et la bande des mêmes roches, qui court à partir de là, du sud-est au nord-ouest, justifiait amplement qu'elle fût prise pour tête du système ; on verra plus loin qu'elle continua à jouer ce rôle.

*
* *

A l'autre extrémité de cette ligne, Queaux faisait pendant à Charroux, comme tête du gué de la voie romaine d'Augustoritum. De multiples ouvrages étaient accumulés autour de ce point critique, camps de *la Châtre,* de *Bellevue* [2] et toute une série qui a servi plus tard de base à des châteaux-forts, *la Messelière* avec ses

1. A. Brouillet, *Indicateur arch. de l'arrondissement de Civrai,* Civrai, 1865, p. 15 et 16.
2. B. Ledain, *op. cit.*, p. 483 et 484.

ruines importantes, *Chamousseau*, *Beauregard*, *le Fougeré*, *Ressonneau*, *Puyrajou*, *l'Angellerie* [1].

* *

Cette ligne suivie d'ouvrages en deux tronçons, massif de Civaux et barrière de Queaux à Charroux, défendait l'accès de la marche de Poitiers, mais avec une double lacune. D'abord et surtout, son développement considérable rendait difficile la liaison des ouvrages ; forcée en un point, elle laissait la capitale exposée à une brusque irruption de l'ennemi, comme l'avait prouvé la campagne de Dumnacus. De plus, elle laissait une trouée ouverte à l'envahisseur venant du sud-est, le couloir naturel situé entre Bouresse et le coude de la Clouère. Les deux camps situés dans cette dernière commune commandant cette percée étaient-ils destinés à le barrer ? Il en existe deux en effet, qui peuvent avoir joué ce rôle, les Châtelliers [2], qui complétaient la ligne de défense parallèle à la Dive, de Morthemer à Bouresse, en la prolongeant vers le sud.

Nous ne pouvons qu'émettre une hypothèse très réservée sur ces deux camps, que nous n'avons pas étudiés. Ledain a classé tous ceux de ce nom comme des camps romains du IVe siècle, créés probablement par Constance Chlore et Constantin, pour résister aux pirates sur les côtes maritimes et faire face aux Bagaudes de l'intérieur. Mais, comme l'a fait remarquer de Fleury, ces ouvrages ne comportent comme travaux que des fossés; ils sont parfois de tracés trop irréguliers

1. De Longuemar, *Carte monument. de la Vienne* (Bull. Antiq. Ouest, 1871, p. 121).

2. B. Ledain, *De l'origine et de la destination des camps romains dits Chatelliers en Gaule* (Mém. Antiq. Ouest, 1884, t. VII, 2e série, p. 481 et suiv.)

pour être romains et situés souvent en des points peu dominants : ceux-là, en grand nombre, représenteraient plutôt des camps de passage ou même des camps de fortune, camps temporaires d'armées en marche [1]. D'après Goujet, ils sont à peu près uniformément distants, de 8 à 12 kilomètres, et encore cet auteur a-t-il soin de préciser qu'il s'agit de fortifications passagères [2].

Quant aux autres, du type romain classique, il nous semble imprudent, suivant la conclusion de Fleury, de généraliser et de les relier, sans réserves, à tel ou tel système.

Ajoutons enfin que, d'après les dernières études de M. Lemaitre, les Chatelliers représentent, tout au moins en Bretagne, des ateliers celtiques de métallurgie du fer, pourvus de fortifications [3]. Or, Bouresse était le centre de nombreuses forges exploitant le fer oolithique de la région. Il est fort présumable qu'il faille attribuer aux *Chatelliers* de Bouresse l'origine de ceux de Bretagne.

*
* *

Laissons donc de côté ces deux camps, auxquels suppléaient, du reste, jusqu'à un certain point, les défenses formidables accumulées autour de Queaux. Mais Poitiers, pour la première et principale raison que nous avons donnée, n'en avait pas moins besoin d'une protection plus immédiate. C'est à cette nécessité, probablement, que répondait une deuxième série d'ouvrages,

1. L. de Fleury, *Les Camps antiques* (Rev. poitevine et saintongeaise, 1889, nos 66 et 68).

2. A. Gouget, *Des fortifications passagères dans l'ancien Bas-Poitou à l'époque romaine, IIe-IVe s.* (Bull. Soc. de Statistique des Deux-Sèvres, 1864).

3. L. Maitre. *Géog. indust. de la Basse Loire, les forges et les lieux fortifiés*, Paris, 1919.

cette ligne de camps, répartis sur la limite de son suburbium, en arc de cercle, du côté de la Vienne, depuis la route d'Avaricum, en face de l'extrémité nord du massif de Civaux jusqu'à la droite qui joint Poitiers à Availles-Limousine, sur la route de Gençay, c'est-à-dire exactement dans la direction du point terminus sud de la barrière défensive de la Vienne. Ces camps sont connus sous les noms de camps de *Fontenelle*, ou *d'Ansac*, du *Châteauneuf* ou du *Bois de Douves*, de *Carthage*, des *Chateliers*[1], auxquels il faut en joindre deux autres, plus au sud-est, au nord-ouest de Gençay, l'un à gauche, au nord de Marnay, l'autre que nous avons constaté en face, au nord-ouest de Gizay, à la lisière du bois de la Vayolle.

Uniformément distants l'un de l'autre, et assez rapprochés pour se soutenir mutuellement, ils étaient reliés entre eux par un chemin de ronde que notre savant confrère, M. Gaillard, a reconstitué. D'un ravitaillement facile par un centre commun, ils commandaient par paires les grandes voies de Poitiers qui traversaient la Vienne à Saint-Pierre-les-Eglises, Cubord, Lussac, Queaux et Availles-Limousine. Constituant un tout homogène, ils doublaient la première ligne de défense de la Vienne, accolée au cours d'eau de Cubord à Charroux, en la renforçant, et leur orientation sensiblement parallèle à celle-ci, vers le sud-est, prouve qu'ils sont dus à une même conception de défense contre la menace des Lemovices.

La paire des camps d'*Ansac* et du *Bois de Douves* commandaient, il est vrai, à l'est, la route d'Avaricum, mais elle se relie trop intimement à la ligne générale dirigée vers le sud-est pour qu'on puisse lui attribuer

1. J.-H. Gaillard, *Les Cantons de Saint-Georges-les-Baillargeaux et de Saint-Julien-l'Ars*, Poitiers, p. 17-19.

une origine postérieure, due par exemple aux invasions du IVe siècle. Nous reviendrons plus loin sur ce point. Remarquons seulement ici qu'il ne faut pas oublier que Dumnacus avait menacé Poitiers précisément de ce côté, après avoir levé le siège du camp de Caninius.

*
* *

A quelle date peut-on attribuer l'établissement de ce double système défensif ?

Dirigé vers le sud-est, il ne pouvait être prévu que pour conjurer le péril émanant de ce côté, celui des Lemovices. Il a été établi alors que ce voisinage, plus que suspect, était l'objet unique des préoccupations de Rome, alors que les invasions, venant du Rhin par le nord et par le nord-est, étaient encore insoupçonnées, mais à une époque différente pour chacune de ses trois parties. Pour le massif de Civaux, il n'est pas de doute ; seul le buste impérial de Torsac suffirait à le dater. Il a été conçu et exécuté sous l'empire du souvenir tout récent de la tentative de Dumnacus, et de la huitième campagne de César, dans la période de l'établissement du réseau des grandes voies de la Gaule par Agrippa.

La défense et la route de Civaux sont en effet contemporaines ; elles s'harmonisent et s'ajustent trop bien l'une à l'autre pour qu'il n'en ait pas été ainsi ; cette liaison est même trop intime pour qu'ils n'aient pas été conçus dans un même plan. Avec sa route militaire, le génie romain a exécuté les ouvrages nécessaires pour la défendre et l'utiliser.

Il avait aussi, il est vrai, à assurer en même temps que les facilités des communications, leur police, leur sécurité et leur entretien. Le Fort-Magot, à la lisière de la forêt de Verrières, d'origine celtique du reste, a

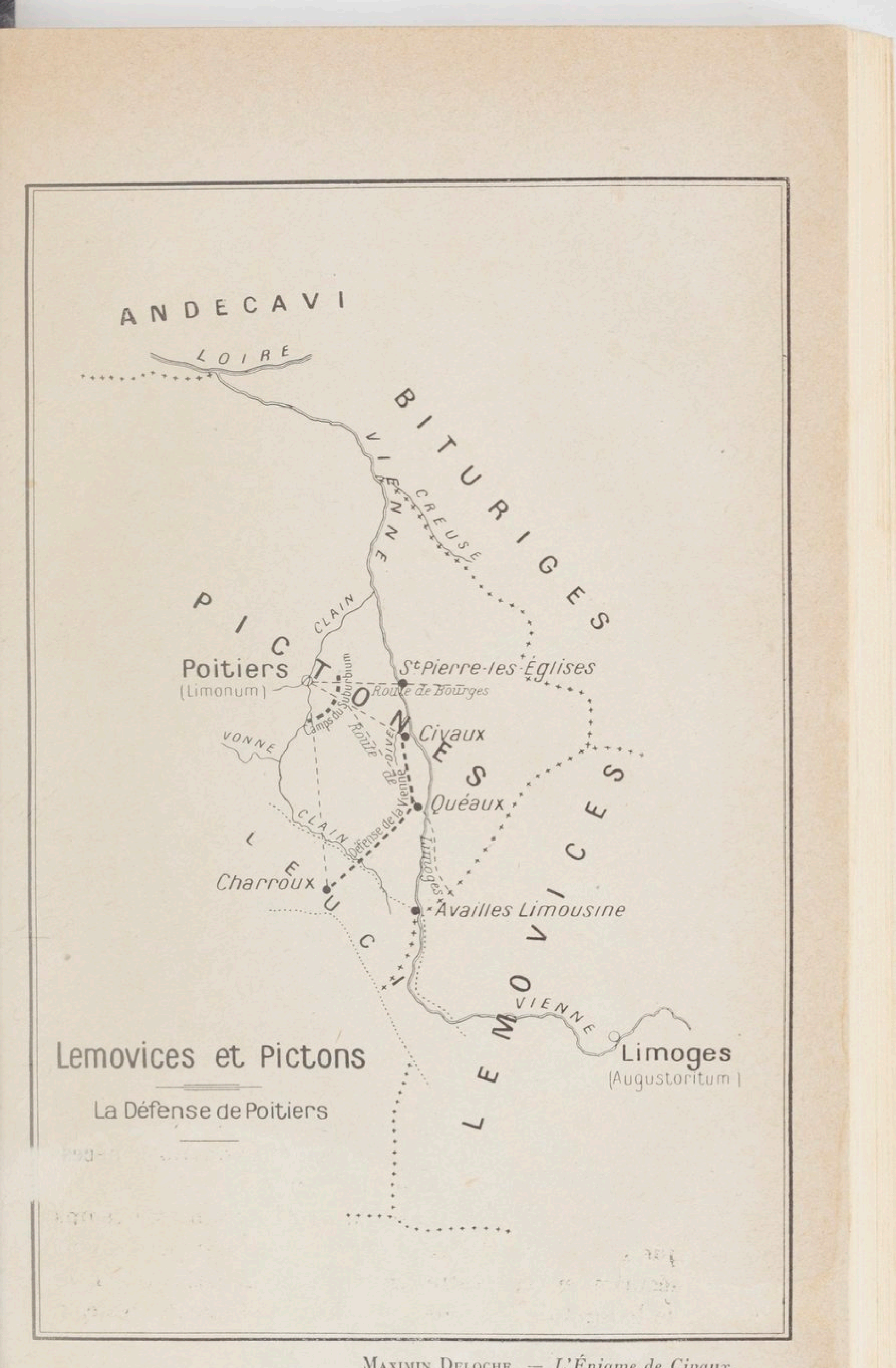

Lemovices et Pictons

La Défense de Poitiers

MAXIMIN DELOCHE — *L'Énigme de Civaux.*

peut-être eu cette première destination, à la porte d'une zone peuplée d'insoumis, éparpillés dans des abris souterrains et dangereux. Un poste sérieux de police s'imposait là. Ailleurs, les Romains l'ont fait pour assurer la sécurité des grandes routes postales, avec des postes militaires, comme ceux que Tibère établit temporairement chez les Pictons, à la frontière de la Saintonge et de l'Aunis, à Aulnay (Annedonacum), au carrefour des grandes routes de Saintes à Lyon et de Poitiers à Saintes [1]. Mais ceci n'a rien de comparable avec le réseau complexe de Civaux, couvrant toute une région, d'une exécution définitive, assuré en vue de l'éternité, comme la route impériale romaine. Son économie générale porte l'empreinte d'une conception d'ensemble ; une unité de vue indéniable a présidé à cette conjugaison savante de moyens de transport, de défense, d'exploration. tous d'ordre militaire avant d'avoir un but commercial. La préoccupation politique d'ordre intérieur seule peut en expliquer l'origine ; leur direction vers le sud-est en explique le but ; il n'y avait alors là que la menace des Lemovices et du plateau central des Gaules.

*
* *

Quant aux deux autres systèmes, ils sont certainement postérieurs à celui de Civaux, quoique ayant concouru au même but ; le détail des campagnes d'Aquitaine pour réprimer les révoltes étouffées par Agrippa, puis par Messala, donnerait peut-être la clef du problème. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ont paré à l'insuffisance du système de Civaux, trop localisé.

1. C. Jullian, *op. cit.*, t. IV, p. 288, n° 1, et t. V, p. 157 et n° 3.

Peut-être sont-ils de l'époque où la nécessité se fit sentir de l'établissement d'une marche militaire, la Basse Marche, qui comprenait le système de la Vienne ; il fallait pour cela des événements très graves ; le système des camps du suburbium de Poitiers n'en fut-il pas alors la réplique en territoire poitevin ? En tout cas, ils datent tous trois de la belle époque romaine, et l'on peut, sans aucun doute, les classer avant l'invasion des barbares du dernier quart du IIIe siècle.

*
* *

Vers l'an 275, un déluge de Vandales, Lyges, Francs, Bourguignons, inondait la Gaule. Soixante villes tombaient en leur pouvoir, ravagées par le fer et le feu. Poitiers faisait comme ses sœurs de l'Est plus menacées et se fortifiait à la hâte, avec précipitation et sans ménagements pour les chefs-d'œuvre de l'art [1]. « Ses monuments dévastés servent de carrières, ainsi que tous ceux qui dépassent l'étroite limite des remparts projetés. Colonnes, pilastres, chapiteaux, corniches, frises, statues même s'entassent sur trois ou quatre rangs, sans mortier et sans liens, pour former par leur seule masse la base cyclopéenne de l'enceinte [2]... »

Ce n'est certainement pas à ce moment que Poitiers a créé le système de Civaux, fruit d'un plan mûri et réalisé avec un soin qui contraste avec sa précipitation désordonnée devant l'invasion imminente. Elle ne l'aurait pas assurément choisi pour édifier sur la route de son faubourg, quelque peu oublié dans ces heures

1. B. Ledain date cet événement du règne de Constance Chlore (292-293) (*Mém. sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, Poitiers, 1872, p. 51 et suiv. — Bull. Antiq. Ouest, 1878, p. 310).

2. E. Ginot, *Introduction à la topographie hist. de la ville de Poitiers*, Poitiers, 1921, p. 13.

d'affolement, un pareil ensemble savant d'édifices et de retranchements soigneusement étudiés et construits, en vue non seulement de la défense, mais de la police des chemins et des services administratifs qui comptaient alors bien peu. Les postes que l'on a vus, même établis seulement dans le premier but, étaient trop savamment disposés et trop compliqués pour être de simples guets de fortune, et même pour ce cas, on ne peut leur attribuer un autre rôle ; ils n'eussent été qu'un fétu, pour arrêter, un seul instant, les hordes épaisses des envahisseurs.

*
* *

La ligne de défense Queaux-Charroux qui prolongeait le système de Civaux n'aurait eu aucune raison d'être, elle non plus, pour se prémunir contre une invasion venant du côté opposé. Et l'on peut en dire autant de la ceinture de camps du suburbium de Poitiers, dont l'homogénéité suppose de plus une étude et une exécution exempte de préoccupations angoissantes comme celles qui ont présidé aux travaux hâtifs, fiévreux et désespérés des fortifications de Poitiers. Nous avons répondu plus haut à l'objection que l'on peut tirer de la paire de camps qui commandaient la route d'Avaricum.

Une dernière remarque qui reviendra à la page sur la décadence de Civaux. L'invasion de 275 n'a pas suivi la vallée de la Vienne, mais même sans faire intervenir cette considération, il suffit d'envisager sa direction pour acquérir la certitude que le système défensif, dont on a vu l'ensemble, a visé le côté opposé, c'est-à-dire le sud-est et la menace des Lemovices.

*
* *

A quelle date disparut ce système ? Le problème est

plus difficile. L'on peut seulement avancer qu'il se disloqua en suivant les vicissitudes de Poitiers. Il est à présumer que lorsque le territoire militaire de la Basse marche fut créé, englobant les systèmes de Civaux et de Queaux-Charroux, Poitiers alors suffisamment protégé par lui, n'eut plus besoin de la ceinture de camps, placée à la limite de son suburbium et les abandonna. Avec la nouvelle organisation, c'est-à-dire l'occupation militaire de la région limousine suspecte, le système Queaux-Charroux devait gagner en importance ; celui de Civaux, au contraire, perdant de son intérêt, se réduisait à de simples postes de police et d'entretien des routes. La vie économique du plateau n'en fut pas affectée ; sa sécurité et ses rapports avec Poitiers ne pouvaient même qu'y gagner et Civaux connut peut-être même alors une recrudescence de prospérité.

Mais d'abord le ralentissement graduel de ces rapports, puis leur suppression presque totale avec la déchéance de Civaux, arrivèrent vite dès les événements de la seconde moitié du IIIe siècle. Les uns, les premiers, étaient d'ordre intérieur : la dissolution sociale, l'égrènement des organismes officiels, l'anarchie militaire, le relâchement de la discipline, la mortalité, l'abandon des campagnes, les révoltes des paysans accablés par le fisc ou par les besoins des propriétaires. Le personnel des camps dut s'émietter pour aller piller et rançonner les passants ; désertion ou révolte, tout dut s'en mêler.

L'invasion terrible de 275 venait y ajouter ses effets et influer brusquement sur le régime des retranchements en général. Dans les Gaules, il a toujours été accommodé aux nécessités locales qui ont elles-mêmes varié avec le temps. Au fur et à mesure qu'on s'avance vers l'ouest, les populations avaient moins à redouter les

invasions terribles et imprévues qui venaient du Rhin. C'est ainsi que, dans le bassin de la Loire, le système défensif semble avoir été moins considérable que dans celui de la Saône, spécialement destiné à la défense intérieure [1].

Il n'en a pas été de même en Poitou. La menace des Lemovices y a eu pendant longtemps une importance exceptionnelle qui justifiait un système défensif de même ordre ; il a disparu presque subitement avec les événements de la fin du IIIe siècle

L'axe de défense de la région, d'abord dirigé vers le sud-est, du côté des Lemovices, s'est déplacé tout à coup vers le nord-est et vers le nord, quand la menace s'est présentée du côté de la Loire, apportée d'abord par les barbares du Rhin, puis par les Normands. Elle avait une telle importance, comme le prouvent les travaux de défense de Poitiers à la fin du IIIe siècle, qu'à côté d'elle, le danger des Lemovices devenait négligeable, si tant est même que le Poitou romain n'ait pas fait alors appel à ses anciens ennemis du sud-est. Les ouvrages qui le couvraient du côté de la Vienne ont été d'abord démunis de leurs garnisons, maintenant nécessaires contre un péril supérieur et autrement pressant. Peu à peu, ils ont été sinon tous, au moins en grande partie abandonnés, sauf quelques postes, maintenus pour la sécurité de la route et la défense intérieure contre les Bagaudes. Ils ont passé alors à un plan de plus en plus effacé, et ils y sont restés, n'ayant plus d'objet, sans toutefois être dénaturés. Le nouveau système défensif contre le nord et le nord-est restait le centre exclusif des préoccupations pendant la longue durée des invasions, c'est-à-dire depuis la fin du IIIe jusqu'au commencement du

1. Bulliot, *op. cit.*, p. 117 et suiv.

VIe siècle. Trois cents ans plus tard se produisaient, il est vrai, les irruptions des Normands, mais jusqu'au milieu du IXe siècle, elles venaient de l'Ouest [1], et lorsqu'elles atteignirent le Haut Poitou, il y avait longtemps que le système défensif contre les Lemovices était hors d'usage.

*
* *

Cela explique à la fois pourquoi les limites occidentales de ce système ont persisté dans toute leur intégrité au point de vue historique, et pourquoi ses traces archéologiques se sont aussi bien conservées, alors que les vestiges du nouveau système défensif contre les barbares du Rhin ont presque complètement disparu, bien que ce dernier soit de beaucoup le plus récent. Le premier avait une base nettement délimitée qui était la Vienne ; ses deux lignes avaient peu de profondeur ; il visait un ennemi connu, avec lequel on s'était mesuré de temps immémorial, de même origine, dont il était relativement facile de prévoir les mouvements et les ruses. Les mesures de précaution prises contre lui avaient obéi à des règles sûres, presque classiques ; elles avaient été mûries et exécutées soigneusement, suivant un plan d'ensemble homogène parant à toutes les éventualités. Rien de tout cela avec le second. L'ennemi était nouveau, inconnu, n'ayant d'autre but que le pillage et l'incendie, arrivant par masses et sur un front immense. Les mesures prises contre lui avaient été, tout au moins les premières, des mesures de fortune, commandées par l'urgence du moment et éparpillées au long des routes sur lesquelles la

1. De Longuemar, *Rech. arch. sur l'ancien pays des Pictons*, Poitiers, 1863, p. 181.

marche de l'envahisseur était signalée par l'annonce du sac des riches sanctuaires ou des villes ouvertes. Puis cet ennemi n'était pas le seul ; il y avait aussi l'ennemi intérieur, surgi de tous les coins, de toutes les campagnes, les Bagaudes, agissant par bandes isolées, plus redoutables encore peut-être que les autres, parce qu'ils opéraient au cœur du pays, rongeant les mailles du réseau savant de l'administration romaine[1]. En face de pareilles contingences, il ne pouvait être question de système défensif d'une homogénéité quelconque ; les variations continuelles du champ du péril, sa mobilité, les transformations imprévues de chaque instant dans l'état social s'opposaient à ce qu'il pût faire l'objet du moindre plan.

Aussi est-il impossible d'en retrouver les éléments, surtout si l'on y joint la durée de ces bouleversements. Leurs traces existent assurément, mais à l'état d'unités isolées, sans qu'on puisse reconstituer leur liaison qui représente l'ossature du système, et leur nombre même y ajoute une difficulté insurmontable.

La cohésion est la caractéristique du premier ; si tant est qu'elle ait existé dans le second, tout au début, elle devait vite disparaître pour lui. L'anarchie intérieure, la discontinuité et la variation des préoccupations devaient vite amener sa dénaturation. Tous les points bénéficiant d'une forte assiette naturelle, ou de conditions spéciales de résistance sont devenus, avec le temps, des centres de domination locale ; ils ont constitué en germe les premiers éléments de la féodalité. Le système du nord et nord-est, s'il a existé en embryon, ne peut donc nous être parvenu que par des ruines d'ouvrages isolés, successivement accommodés à de nouveaux besoins et sans liens entre eux.

2. Cf. de Pétigny, *Etudes sur l'hist., les lois et les institutions mérovingiennes*, Paris, 1851, t. I, p. 198 et suiv.

Un coup d'œil d'ensemble sur la *Carte monumentale* de Longuemar, aussi incomplète qu'elle soit, permet à ce point de vue une comparaison frappante. Le cours inférieur du Clain présente de chaque côté une large bande d'ouvrages nombreux et confus de toutes les dates. Dans le système des Lemovices au contraire, où ils sont incomparablement plus rares, leurs traces ont gardé l'empreinte de la date de leur création. Quelques-uns d'entre eux seulement ont eu le bénéfice d'une ou de plusieurs utilisations postérieures, qui en ont entraîné la dénaturation, avec leurs remaniements successifs, ceux des abords de Queaux, et dans la vallée de la Dive, Genouillé, la Touche-aux-Preux, Morthemer. Mais leur nombre est infime à côté des ouvrages qui ont survécu par leurs ruines premières d'origine. Celles-là sont les vrais témoins du système des Lemovices, et, comme on vient de le voir, il en est resté assez pour qu'on puisse se figurer leur réseau.

Cette explication de la conservation de ce système n'a qu'une valeur toute relative. Il en est une autre plus rationnelle qui la domine. En réalité, cette conservation, quelque peu anormale au milieu des bouleversements du Poitou, a été surtout la conséquence directe de la création de la Basse Marche. Nous traiterons de ce point dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

La Marche. La création de la Basse Marche. Identité de sa limite occidentale avec celle du système défensif de Civaux. Sa cohésion et son extension vers l'est.

Ce qu'on vient de voir précise nettement la limite occidentale du réseau défensif créé par Poitiers pour se prémunir contre les Lemovices du côté de la Vienne. Partant de la pointe nord de la plaine de Civaux, elle suit le lit de la Dive et se prolonge ensuite à peu près parallèlement à la Vienne jusqu'à Bouresse, à la hauteur de Queaux; de là elle suit une ligne droite aboutissant au territoire de Charroux, à la hauteur d'Availles-Limousine.

Or, ce tracé est exactement celui de la limite occidentale de la Basse Marche au XIVe siècle, telle que l'a relevée M. Thomas, dans son savant ouvrage, et avec les mêmes points extrêmes : au nord, Toulon, un peu au-dessus de l'embouchure de la Dive ; au sud, Charroux, autour duquel elle forme un empâtement relativement considérable [1].

Cette concordance est trop parfaite pour qu'on puisse la regarder comme le résultat final d'empiétements successifs de la Marche poitevine sur le Limousin, et postérieurs à sa création, comme ceux que M. Chénon a signalés du côté de la Bretagne et de l'Anjou [2].

1. A. Thomas, *Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers*, Paris, 1900, p. LI.

2. E. Chénon, *Les Marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou*, Paris, 1892.

Elle est donc, par suite, intimement reliée à « la question, redoutable par son étendue », que M. Thomas a posée : « Le comté de la Marche est-il venu au monde, tel quel, en lambeaux étrangement tailladés et semés sur la surface des diocèses de Limoges et de Poitiers, voire pour un peu des diocèses de Bourges et de Clermont, ou avait-il, à l'origine, plus d'homogénéité, et les déchiquetures de son état dernier sont-elles dues à des causes historiques ayant successivement produit leurs effets pendant la période antérieure du xe au xiiie siècle [1] ? »

La persistance jusqu'au xive siècle de la limite occidentale du réseau défensif du Poitou contre les Lemovices nous semble y répondre, du moins en partie. Elle prouve, en effet, que non seulement telle a été la limite administrative de la Basse Marche dès son origine, mais elle permet d'en expliquer et d'en dater la création, vaguement fixée jusqu'ici, sans preuves certaines, au ve siècle [2].

L'indépendance absolue de la Basse et de la Haute Marche est un point définitivement acquis, d'après M. Thomas. « Le fait dominant de la géographie du territoire de la Marche, dit-il, est que la Haute Marche et la Basse Marche sont complètement séparées l'une de l'autre par des territoires qui dépendent, au nord, du Poitou, au sud, du Haut Limousin [3]. »

Il est donc permis de les envisager séparément, et d'avancer que leur création a été due à des causes distinctes, sinon analogues. Pour la Basse Marche, que nous retenons seule ici, sa position géographique suffit à indiquer nettement qu'elle était destinée à couvrir

1. A. Thomas, *op. cit.*, p. LVI.
2. Jouilleton, *Hist. de la Marche*, Guéret, 1814-15, t. I, p. 34.
3. A. Thomas, *op. cit.*, p. XXIV.

le pays des Pictons du côté des Lemovices. Sa formation a donc obéi aux mêmes préoccupations militaires que le réseau défensif décrit plus haut. Si la Basse Marche n'a pas été sa contemporaine, elle l'a suivi de près. Elle le complétait trop bien et s'ajustait à lui de façon si parfaite qu'il est impossible de les séparer.

La création de ce système défensif homogène contre les ennemis du sud-est devait, en effet, avoir forcément une conséquence politique. Le génie militaire des Romains était trop avisé pour le limiter à une ligne d'ouvrages en avant du territoire à protéger. Il le compléta, en faisant du sol lui-même qu'ils couvraient, une zone protectrice. Les Gaulois en avaient fait jadis autant pour leurs cités, avec des landes désertes et des forêts ; les Romains, qui savaient mettre à profit toutes les leçons de l'expérience, le firent à leur tour, d'une façon plus savante, en remplaçant cette circonvallation inhabitable par un véritable cercle, au sens moderne du mot, une marche peuplée, munie d'une organisation administrative, au caractère essentiellement militaire. Elle assurait la sécurité de l'intérieur, sans nuire aux relations commerciales, et elle aidait même à les développer, tout en pénétrant le pays occupé de l'influence latine.

Voilà l'origine rationnelle de la Basse Marche. Un fait historique, bien postérieur, vient, en fin de compte, la confirmer. Quand la Marche fut érigée en comté au xe siècle, elle était placée sous la suzeraineté des comtes du Poitou [1].

L'étendue du territoire de Charroux, qu'elle englobe, contraste avec la faible largeur de la bande supérieure qui court depuis Cubord tout au long de la Vienne, mais cette anomalie apparente est justifiée par les consi-

1. Thomas, *op. cit.*, p. xv.

dérations déjà exposées. Rappelons que Charroux était, au sud, la tête de ligne de défense contre la Vienne ; l'accumulation des ouvrages dont il était le centre a indiqué suffisamment l'importance qu'y attachaient les Romains. Ils lui attribuaient un double rôle : couper les communications des Lemovices de l'intérieur avec ceux de l'Armorique, et permettre de surveiller le sommet de l'angle aigu par lequel la Vienne pénètre en Poitou, leur avant-poste commun. Charroux était, en réalité, le nœud vital de la Marche limousine. Il devint, plus tard, le siège d'un parlement, après avoir eu au moyen âge un atelier monétaire. Ne dut-il pas ces préférences, en apparences anormales d'après sa position géographique à la lisière de la Marche, au souvenir persistant de la prépondérance de son rôle ?

On a vu plus haut la part de la Vienne dans le danger que présentait, pour les Romains, la plaine de Civaux. Aussi n'avaient-ils garde de l'oublier, et embrassaient-ils ses deux rives dans la bande septentrionale de la Marche. Sur la rive droite, du reste, ils pouvaient tailler largement, sans faire de sacrifices, au delà des limites imposées par les nécessités stratégiques : la terre y était moins fertile et moins riche en hommes.

*
* *

L'extension de la Marche vers l'est, jusqu'à son état dernier au XIVe siècle, a eu des causes multiples. La première, au début, devait être nécessairement du même ordre que celles de sa création, c'est-à-dire obéir à des considérations militaires. C'est ainsi que s'explique logiquement la limite méridionale de la Basse Marche qui comprenait la ligne de défense naturelle des montagnes de Blond et englobait notamment au pied du

versant sud le poste de Cieux, commandant le passage du col par la route stratégique d'Augustoritum [1]. Ce que nous avons dit de la transformation de la route de conquête s'applique aussi à la Marche. Suivant la grande tradition romaine, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, à son rôle militaire de protection se mêla un rôle économique et politique de colonisation. De là, sa lente progression de conquête plus ou moins pacifique vers l'est, amenant l'annexion de nouveaux territoires. Elle fut certainement tantôt forcée, tantôt volontaire, suivant les circonstances. Avec sa civilisation, Rome n'apportait-elle pas la sécurité, la facilité des moyens de communication et de transaction? Sur cette terre âpre, elle dut favoriser par toutes les méthodes l'établissement de groupements nouveaux rentrant dans son régime ou ralliés à lui. M. Thomas a constaté que la classe des serfs attachés à la glèbe, serfs d'origine, paraît avoir été plus nombreuse et plus misérable dans le comté de la Marche que dans la plupart des autres régions de France [2]. Ne faut-il pas remonter à la marche romaine pour expliquer par une mesure générale de colonisation (au sens strict du mot) l'établissement ou la constitution d'une caste attachée à la terre pour la mettre en valeur, si même le sol n'a pas servi aux conquérants pour récompenser des services ?

Ne faut-il pas attribuer la même origine à une série confuse de tronçons de voies romaines dans la région de Saint-Martial et de Saint-Bonnet que nous ont signalés nos excellents cousins, le Dr Léon et Emile Charreyron, et qui ont toutes les apparences de « tâtonnements », d'essais de voies de pénétration ?

Dans le même ordre d'idées, le saillant aigu de la

1. P. Ducourtieux, *Cartes des voies romaines en Limousin*. (Bull. Soc. arch. du Limousin, t. LVII, 1908, p. 535.)
2. Thomas, *op. cit.*, p. XIII.

Marche vers Azat-le-Ris, sa poche avancée du nord-est, limitée par Tersannes, Lussac-les-Eglises, Arnac, Vitant, le Dognon, Château-Ponsac, ne sont-ils pas des extensions territoriales dues à des préoccupations purement économiques, à l'inverse, par exemple, de la parcelle en pointe de l'ouest qui forme comme une gaine à la Vienne et qui devait rentrer dans la base militaire originelle du nouveau cercle ?

Mais il ne faut pas oublier que si Rome entrait ainsi chez les Lemovices, c'était par les Pictons acquis, il est vrai, à l'influence latine, mais sans avoir rien perdu de leurs caractéristiques gauloises. Cette considération n'explique-t-elle pas, jusqu'à un certain point, la personnalité spéciale de la Marche, constituée par l'apport d'un élément gallo-romain affiné au sein d'éléments indigènes. Son étude, à ce point de vue, préciserait les résultats pratiques de cette colonisation où les Romains étaient passés maîtres. Ne faut-il pas lui rapporter les points de contact de la Basse Marche limousine et du Poitou ? Ceux que l'on a constatés entre cette dernière province et la Marche bretonne, dans l'architecture religieuse, n'en sont-ils pas un cas particulier ? N'en pourrait-on dire autant de la célèbre collégiale du Dorat, capitale de la Basse-Marche, où apparaissent les effets de l'influence poitevine [1] ? Celle-ci n'a-t-elle pas été affectée dans son rayonnement par le fond indigène des éléments celtiques et même préceltiques, qui se présentait à elle de plus en plus vivace à mesure qu'elle s'éloignait de son foyer latin de l'ouest ? Nous signalons simplement, en passant, cette hypothèse qui sort de notre cadre.

*
* *

1. R. Fage, *Eglise du Dorat* (Congrès arch. de France, 84e sess. de Limoges, 1923, p. 194 et suiv.).

La Basse Marche présente une certaine homogénéité qui contraste avec le déchiquetage de la Haute Marche. Jusqu'au XIVe siècle, au moins, sa limite occidentale n'a point varié, et son extension vers l'est s'est poursuivie d'une façon assez régulière. Contemporaine du réseau de Civaux, dont on a vu la solide ordonnance, n'a-t-elle pas dû à son voisinage de Poitiers, qui avait la main sur elle, la forte organisation qui a assuré sa vitalité ? Inversement, cette vitalité n'a-t-elle pas influé sur le système de Civaux pour assurer à sa cohésion d'origine la continuité que nous révèle la persistance de ses traces ?

En résumé, leur action a été réciproque, et là se trouve, croyons-nous, la solution du problème que nous avons posé à la fin du chapitre précédent.

*
* *

La Basse Marche a bénéficié certainement, dans sa constitution, de la valeur des ingénieurs et administrateurs, que nous avons constatée dans l'établissement du système de Civaux. Il l'a fallu pour qu'elle ait pu résister aux vicissitudes de l'administration romaine. Sans cela, la cohésion tout artificielle de ses éléments hétérogènes et l'équilibre instable d'un gouvernement militaire, exposé à toutes les fluctuations de l'anarchie, auraient vite amené sa dissociation. Isolés de leurs capitales, soumis à un régime d'exception, ces éléments n'ont dû évidemment qu'à leur forte unification d'origine, de résister à un morcellement d'autant plus facile qu'ils sont vite devenus, dans la période d'anarchie, une sorte de *res nullius*. Cette vigueur native de formation n'a-t-elle pas manqué à la Haute Marche, créée, il est vrai, peut-être plus tard, soit que Rome eût réservé pour Poitiers toutes ses sollicitudes, soit qu'elle se soit

désintéressée d'Avaricum ? Ainsi s'expliquerait son effrangement bizarre. Mais ceci, hâtons-nous de le dire, n'est que pure hypothèse, et nous n'insistons pas sur ce point qui sort de notre cadre.

*
* *

Pour résumer, bornons-nous à constater l'identité des causes qui amenèrent la création simultanée du système défensif de Civaux et de la Basse Marche limitée à l'est par la ligne qui en était la base, puis la persistance de cette limite jusqu'au XIVe siècle au moins, et enfin les probabilités de l'extension lente et progressive de la Marche vers l'est.

CHAPITRE VI

La prospérité de Civaux au IIe siècle. Les deux villes de Civaux. La vie du marché et du port. Le collège des bateliers. Les cippes du batelier et du tailleur de pierre.

Le réseau routier de Civaux, dû au début à des considérations politiques et militaires, devenait vite un réseau commercial. Seul, son système d'ouvrages défensifs, destinés aussi à en assurer la garde et l'entretien, était assez pour créer un mouvement de circulation intense provoquant le trafic. La confusion du rôle militaire et du rôle économique fut d'autant plus rapide, qu'avant la conquête, Civaux était déjà un grand carrefour, où la dévotion, les intérêts politiques, le commerce réunissaient une foule nombreuse. L'administration romaine transformait sa vie en l'intensifiant vers des buts exclusivement pacifiques. Grâce à elle, certains ports de la Vienne déjà existants, Queaux, Lussac, Saint-Pierre-les-Eglises, Cenon devenaient en même temps les points de passage des grandes voies reliant Poitiers aux grands centres voisins de la Gaule. A chacun de ces points, la double circulation par eau et par terre, l'arrêt nécessaire, aussi bien pour le convoi terrestre que pour le bateau trouvant un abri où faire escale, concentraient la vie humaine pour un domicile plus prolongé[1] ; ils en faisaient des centres d'une activité intense. Comparé à eux, Civaux n'avait

1. Jullian, *op. cit.*, t. VI, p. 243.

d'autre débouché que la voie d'eau, la Vienne; son infériorité par rapport aux ports voisins aurait dû, semble-t-il, le faire disparaître. Non seulement il n'en était rien, mais Poitiers conservait à Civaux la prééminence qu'il avait eue dans la Gaule indépendante, grâce à son importance religieuse, politique et stratégique, ainsi qu'aux conditions spéciales de sa plaine et de son port. Il l'accroissait même en canalisant vers son forum tout le trafic de la région.

Produits de la terre, de l'étable, de l'industrie, tout ce que la contrée peut produire, échanger et vendre, s'achemine vers le marché de Civaux, comme aux temps préromains, mais dans les proportions du vieux chemin celtique mis en regard de la jeune et superbe route impériale et avec des moyens de transport inconnus des ancêtres. Les céréales, les fourrages, les fruits, l'huile, le vin, la laine, le gros bétail, les porcs, les moutons, les volailles viennent des riches coteaux où l'eau et le soleil fécondent une terre généreuse à toutes les cultures et à tous les élevages. Le sous-sol fournit aussi libéralement les éléments des industries et des arts du feu. Par *les Loges* et *Genouillé*, Bouresse envoie directement au port ses lourds chariots chargés de fer : un énorme tumulus de scories, dit *la Motte*, encore visible dans le parc du château *des Vaux* témoigne de la prospérité de cette industrie dans ce bourg. Aux environs, on la retrouve dans le lieu-dit *la Grasse*, une corruption de *la Crasse*, à 5 kilomètres à l'ouest, et la *Forge de Gobrette*, à 6 kilomètres à gauche du chemin de grande communication n° 39 qui relie Bouresse à Mazerolles sur la lisière du bois de Gouëx[1]. Peut-être est-il chargé sur les chalands amarrés au

1. Il y a un siècle à peine que des forges portatives alimentées par du minerai oolithique sillonnaient encore les routes de ce côté.

quai à destination de Saint-Pierre-les-Eglises, d'où il gagne par la voie de terre Argentomagus le plus grand arsenal des Gaules [1].

Il y a plus que Bouresse à fournir le précieux métal. Sans compter *les Ferrières*, Longuemar signale jusqu'à 36 lieux dits *les Forges*, situés pour la plupart dans le sud du département. L'un d'eux, tout voisin de Verrières, était encore, il y a peu d'années, le siège d'une ancienne forge ; ses débris de laitier ont valu le nom de *Chemin noir* au chemin qui contourne, par derrière, le parc du château de *la Forge*, pour retrouver la route nationale de Limoges.

Des barques arrivent de Queaux, chargées de saumons de plomb, venus par terre de Charroux, de Melle et d'Alloue [2].

Et la poterie, les tuiles et le verre ? Les gisements d'argile et de sables alcalins, nombreux dans la région, avaient fixé quantité de centres producteurs. Les lieux dits nous en révèlent plusieurs : la tuilerie de *la Barre*, à l'entrée de la forêt de Verrières, au bord de la route impériale d'Augustoritum, *la Tuilerie* et *la Vitrerie*, sur la route romaine de Civeuil à Lussac. Le Poitou est un des lieux de la Gaule les plus importants comme trouvailles de verrerie [3]. Redet signale plus de vingt noms similaires à celui de Verrières (*Vidreira, Vereria*), d'après les anciennes chartes dans le département de la Vienne, dont moitié font partie de l'arrondissement de Montmorillon [4].

1. On y transférait au ve siècle la manufacture d'armes officielle de Metz (A. Blanchet, *Les Enceintes gallo-romaines*, Paris, 1907, p. 152).

2. De Longuemar, *Recherches arch. sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, p. 32.

3. Morin-Jean, *La Verrerie en Gaule*, Paris, 1913, p. 256.

4. Redet, *Observ. sur les noms de lieux dans le dép. de la Vienne* (Bull. Antiq. Ouest, 1846, t. XIII, p. 333-361).

Toutes ces marchandises font l'objet d'un va et vient ininterrompu et intense sur les routes que l'on vient de voir, payant les impôts, en numéraire ou en nature, aux postes aménagés à cet effet sur leur parcours ou à Civaux : blé pour le ravitaillement des légions, fer pour l'entretien de leurs armements. De longues files de colliers se succèdent, convois de lourds matériaux allant au port ou se répartissant sur la route pour les besoins de la région, pierres de taille, moellons, briques, tuiles, chaux et sable, mêlés aux messageries du commerce, charrettes chargées de tonneaux ou d'amphores, de sacs de blé, de ballots de laine, de caisses de conserves, de harasses de céramique, de paniers de fruits et de légumes. Les lentes théories de bétail, bêtes à cornes, à laine et à lard, se croisent sur le bord de la route avec les bandes de chevaux envoyés par les Lemovices.

Au milieu de ces caravanes, arrêtées de temps à autre pour laisser passer un détachement de soldats allant à la corvée ou à la relève, courent les voitures plus légères de voyageurs, le cabriolet à deux roues pour les courses rapides, la vulgaire jardinière à la capote de toile, inséparable du paysan qui va à la foire, la voiture de voyage à deux ou quatre roues, les chevaux de courrier voyageant en poste, les mulets chargés de sacs tombant sur l'échine, les ânes portant leurs deux paniers en équilibre, d'aventure quelque chargement de taureaux ou de sangliers destinés à un amphithéâtre et enfermés dans de solides cages [1]...

Tout ce monde se connaît et s'interpelle au passage, et c'est entre allants et venants un chassé-croisé continu de salutations, de souhaits, de questions et de réponses brèves, de lazzis, qui font revivre par étincelles la vieille âme de la Gaule libre.

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 154-157.

*
* *

Voilà pour la vie commerciale qui s'achemine à Civaux, après avoir fait halte aux deux étapes obligées du massif. Toutes deux sont au sud, car Torsac est délaissé par elles, placé comme il l'est, à côté de la route officielle du nord, réservée aux troupes et à la circulation officielle. Leur physionomie est toutefois bien différente. *Les Loges* des voituriers, au centre du plateau, au bord de son grand carrefour, constituent l'arrêt classique des voituriers, des charretiers et des paysans, laissant reposer leurs attelages et leurs bêtes, attablés, le *poculum* en main, s'attardant rarement pour une nuitée ; leur animation, passagère et bruyante, est uniquement celle des allants et venants, sans vie propre.

Au-dessous des *Loges*, au pied du massif, Verrières est au contraire le centre d'arrêt vivant. *La Maison-Rouge*, à l'angle des routes de Civaux et de Bouresse-Morthemer, avec la couleur violente de sa façade bariolée d'argile rouge, tente d'abord le voyageur attardé. En face, de l'autre côté de la première, sur une éminence et communiquant directement par un chemin avec *les Loges* et *Civeuil*, le vieux bourg celtique est ramassé au-dessus de *Pelgeau*, se prolongeant du côté de Bouresse par des habitations qui s'échelonnent, en désordre, bâties sur les premiers gradins du coteau. Sinon luxueuses, au moins relativement confortables, elles ont été édifiées par quelques Gaulois enrichis, cultivateurs ou adonnés au négoce, souvent cumulant, qui bénéficient de la proximité des *Loges* et de l'activité du transit. Elles s'étendent en aval du bourg jusqu'à la *Maison-Rouge*, en amont jusqu'au *Fanum* de la Dive baignant, de leur côté, les roches calcaires bizarrement découpées et creusées, qui semblent leur servir de caves. Leurs tons

chauds, dus au soleil, font un repoussoir à la note crue des tuiles et des briques des maisons, tandis que sur la rive gauche, les eaux claires du ruisseau sont ombragées par les grands arbres d'essences variées qui y plongent leurs racines.

*
* *

Ce coin pittoresque et séduisant formait une véritable oasis après la marche aride et déserte de Poitiers. La grand'ville renfrognée, aux rues étroites et montueuses, est restée le vieil *oppidum* gaulois, malgré toutes les ressources de l'art. Il est possible que les guides aient indiqué ce coin riant à ses oisifs comme but éventuel d'excursion [1] dans la grande banlieue, d'autant que le théâtre de la résistance fameuse de Caninius était bien fait pour tenter le curieux. Les eaux limpides de la Dive pouvaient aussi séduire le touriste gaulois, devenu passionné de la balnéation au contact de la civilisation romaine [2], de même que l'appât d'une pêche fructueuse de ses écrevisses réputées.

*
* *

Par la rampe de Monas [3], au nom celtique, la file des arrivants nous amène dans la plaine de Civaux, au vieux quartier celtique coupé par la route qui se prolonge jusqu'à la Vienne, aboutissant au Port du Moulin. De chaque côté sont éparses, sans ordre, les habita-

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 125.
2. A. Caillé, *Les Monuments gallo-romains de la vallée de la Vonne*, Fontenay, 1887, p. 72.
3. Loth, *Comptes Rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, 1916, p. 182 (*moin*, *mon*, gall. *myned*, bret. *monet*, aller).

tions indigènes « cabanes bâties grossièrement, édifices bizarres, survivance des temps barbares, huttes arrondies en pierre sèche ou en terre battue, à moitié enfoncées dans le sol et aux toits recouverts en chaume, échoppes en bois ou en pisé, cahutes de planches ou bicoques de briques », plantées irrégulièrement, au hasard du caprice.

Au nord, à 700 mètres de là, se dresse la ville moderne, toute gallo-romaine ; sa masse forme comme une barrière s'étendant du flanc du coteau jusqu'à la Vienne, masse de note claire par les façades de pierre blanche, de briques et de tuiles rouges, rendue plus claire par son contraste avec la masse sombre et irrégulière des cabanes indigènes. Ce quartier résume la civilisation latine avec la série classique des monuments où elle s'incarne : à gauche de la route de Lussac, au point le plus haut, se détache le bloc énorme du théâtre enraciné dans le coteau, un peu au-dessous, le temple ; de l'autre côté, en allant vers la rivière, le champ des monuments funéraires tournés vers le nord, s'étend au long de la route de Poitiers formant comme une marqueterie de taches blanches, qui sert de fond à quelques maisons isolées, habitations ou boutiques, groupées sur la gauche. En continuant sur la droite, près de la rivière, le massif du balnéaire, au delà de la route, fait pendant au théâtre.

Car, ainsi que Poitiers, le Vieux-Poitiers, Sanxay, les Bouchauds, et toutes les agglomérations gallo-romaines de quelque importance, Civaux a tous ces édifices qui étaient la base de la vie sociale. D'autres certainement s'élevaient dans leur voisinage ; les fragments de colonnes, frises et cippes qui gisent dans le cimetière actuel et dans quelques cours du bourg, les débris architecturaux dans lesquels on a taillé des tombes, en sont la preuve indéniable, mais de ceux-là

il n'est pas resté autre chose. Pour les trois principaux heureusement, il est encore des témoins.

*
* *

Le théâtre, d'abord. L'histoire du sol a, la première, conservé le souvenir de l'emplacement où se dressait le théâtre en pierre, qui a dû remplacer un jour le théâtre en bois primitif [1]. Comme à Sanxay, pour *les crèches*, le lieu-dit *la Croche* est un amas de ruines [2] gazonnées, qui se trouve au nord du bourg, près de la route d'intérêt local de Bouresse à Civaux, à sa droite. Elles affectent la forme typique d'un hémicycle de terre à pente raide adossé au coteau, comme la plupart des théâtres connus en Gaule, et en particulier celui de Sanxay [3].

L'unique reste encore visible à l'intérieur d'un toit dépendant de la métairie du *Logis*, inférieure et contiguë à *la Croche*, est un mur très épais en blocage dont une face seule est visible sur une longueur de 7 à 8 mètres. Son importance avait assez frappé Siauve pour qu'il en écrivît que « ces débris attestent que Civaux fut autrefois plus qu'un simple village [4] ».

Une fouille pratiquée, il y a près d'un demi-siècle, par le propriétaire du terrain, derrière les toits en question, fut arrêtée par la difficulté rencontrée dans la démolition des maçonneries, mais elle fit découvrir la naissance d'une voûte. D'autre part, M. Duguet a

1. C. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 65, n° 4.
2. Siauve l'avait signalé (*op. cit.*, p. 72) et Caillé a fait le rapprochement des deux noms (*op. cit.*, p. 235 et 236) ; Dottin, *La Langue gauloise*, Paris, 1920 (*Crauca* et *Crouca*).
3. P. de la Croix, *Mém. arch. sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, Niort, 1883, p. 36.
4. Siauve, *op. cit.*, p. 72 et 73.

constaté, lors de la construction des toits en question, l'existence d'un massif surmonté en retrait d'un arceau de voûte soigneusement appareillé.

Ajoutons qu'au *Logis* et à *la Croche*, on a recueilli nombre de médailles anciennes maintenant dispersées.

*
* *

Le temple, dont rien d'apparent n'est resté, occupait l'emplacement de l'église actuelle. Nous y reviendrons en abordant sa destruction. Notons seulement ici que le même fait se constate dans les agglomérations du voisinage, Torsac, Bouresse, Saint-Pierre-les-Eglises, et de plus que l'église actuelle a son ouverture d'accès tournée vers la route de Poitiers Civaux-nord, disposition particulière aux temples païens romains.

*
* *

Nous devons enfin mentionner, à proximité de la berge et de ce chemin, des substructions de maçonnerie connues dans le pays sous le nom de la *Fuie*. Ce terme désignait autrefois les pigeonniers ruraux. N'aurait-on pas utilisé pour cette destination les ruines d'un petit édifice isolé ? Nous serions tentés de le croire et d'y voir l'emplacement ou d'un mausolée important, ou plutôt d'un petit temple spécialement consacré, comme celui de Saint-Pierre-les-Eglises, à la déesse de la navigation de la Vienne.

*
* *

Reste le balnéaire. D'après la tradition du pays, il aurait existé des *piscines*, non loin de la Vienne au bord de la route Civaux-nord qui y aboutit. Les tra-

vaux de culture ont jadis mis à jour, à 35 mètres environ de la berge, en aval de la route, des restes de constructions importantes en briques dans un champ dit *la Teuberie*. Le terme de bas latin dont il dérive, *Tuberia*, ne désigne-t-il point les conduites souterraines destinées à l'alimentation et à la vidange des thermes ?

Rappelons qu'à Sanxay, l'ensemble des édifices présente une disposition analogue par rapport au temple et à la rivière de la Vonne [1].

*
* *

Dans cette plaine de 700 mètres, au long de la Vienne, c'est précisément du côté de la route Civaux-nord qu'abondent les tuiles à rebord et les débris de poterie de tout genre, alors qu'ils se raréfient en arrivant au chemin actuel qui va au pont, et font défaut lorsqu'on avance vers le sud. Cela nous fixe sur l'emplacement des maisons d'habitation à la romaine et des boutiques de luxe qui formaient avec les monuments le quartier moderne et riche. Grâce à M. Duguet, nous savons où était située, à 50 mètres derrière sa maison, une boutique de céramique, où les vases en terre rouge vernissée remplissaient de leurs piles la cave. De là proviennent sans doute les deux fragments de cette superbe poterie grecque, recueillis par M. Duguet, qui a bien voulu nous les offrir, et dont la belle vitrine installée et classée récemment par notre savant confrère, M. Chauvet, dans le musée des Grandes-Ecoles, offre de si remarquables exemplaires. L'un d'eux est à fleurs rouges sur fond noir, l'autre à fleurs noires sur fond rouge. Sur le même emplacement, M. Duguet a trouvé

1. P. de la Croix, *op. cit.*, pl. II.

aussi un fragment de poterie à pâte claire et vernis rouge portant une marque de potier incomplète (... CALI) [1], sortant probablement des ateliers de Lezoux : leur proximité de l'Allier (7 km.), dit Dechelette, permettait à leurs produits expédiés par bateaux de gagner aisément le cours de la Loire [2] ; M. Duguet y a joint pour notre collection, un antéfixe à tête de bélier, décor fréquent au IIe siècle [3].

A proximité, lors de l'établissement d'une cave chez M. Girault, dans les fouilles qu'avait bien voulu nous signaler M. Brot que nous sommes heureux de remercier ici de son précieux et intelligent concours, nous avons vu trouver avec des débris de grandes terrines de terre grossière, une série de poids tronconiques en terre fine, perforés à la partie supérieure, [illegible] mobilier d'un de ces comptoirs obligés de tout port, munis de tout ce qui peut tenter la curiosité naïve d'un matelot, ou répondre aux besoins des indigènes et des paysans de la région, épices, chaussures, outils ou vêtements.

*
* *

La route de Poitiers à Civaux-nord ne limitait point cependant la ville au nord ; celle-ci se continuait en aval. Une construction importante s'élevait à mi-chemin entre la Vienne et le ponceau de la route actuelle de Civaux à Cubord, en face du village de Ribes. Elle est accusée par une surélévation de terrain très prononcée et sur les substructions ont été trouvées des tuiles à rebord, fragments de poteries et monnaies.

1. Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, t. I, p. 258 et 259 ; t. II, p. 26 et 37.
2. *Ibid.*, t. I, p. 139.
3. Cagnat et Chapot, *op. cit.*, p. 557.

Du côté opposé, sur la route Civaux-sud, plus d'édifices, comme on l'a vu, mais on peut s'imaginer, avec quelque vraisemblance, que les abords du vieux quartier celtique qui s'étendait sans doute vers le sud, sont au nord munis de tavernes, où les voituriers et les paysans allégeront leurs bourses, avant de regagner leur logis.

*
* *

Entre les deux quartiers et les séparant est l'esplanade de la foire, se terminant à la Vienne par le quai. C'est là, jusqu'au port, que se manifeste avec le plus d'intensité la vie de la plaine, qu'un trafic continu réunit les besoins et amène le produit des énergies de toute la région ; c'est là que les transactions s'opèrent, avec les manipulations qu'elles nécessitent, dans un fourmillement d'hommes et de bêtes et de véhicules de toute nature, au milieu des marchandises les plus diverses. Sur le vaste terre-plein de terre battue ou de débris de tuile pilée, les travailleurs du port déchargent des files de lourdes charrettes, accumulant en tas séparés les sacs de blé, d'orge, d'avoine et de graines, les ballots de laine et de cuir, les jarres d'huile, les barriques de vin, les bottes de fourrage ou de paille. Plus loin se dressent des chantiers réguliers de briques, de tuiles, de pierres de taille, de pierre à chaux, des barasses de poterie et de verrerie amoncelées, des piles croisées de lingots de fer, de saumons de plomb, de poutres équarries. Et le va-et-vient des travailleurs bat un rythme plus pressé, à mesure qu'on se rapproche du quai où l'eau apporte un nouveau coefficient d'activité avec les bateaux qui se délestent et se chargent, dans la navette des portefaix courbés sous le sac.

La route d'eau ajoute sa vie à celle du quai avec les

bateaux qui se croisent, radeaux, chalands, gabarres, barques rapides de voyageurs, jetant chacun au passage sa chanson ou son cri qui se mêle au brouhaha de la foire et du port.

Sur la berge, se détache parfois le profil de robustes haleurs courbés, anhelants, la corde à l'épaule, s'excitant par un chant d'un rythme lent et grave, coupé par les sifflements du patron, et luttant d'aventure de vitesse avec une paire de puissants chevaux de trait.

Les cris stridents des travailleurs qui se défient et s'excitent, les jurons des portefaix et des charretiers, les chants des mariniers où éclatent par intervalles des mots de toutes les langues de l'Empire et des notes de tous les cieux, les lazzis, les éclats de voix qui accompagnent les marchandages féroces autour des bêtes et des victuailles arrivées au petit jour, le grincement des essieux et le chaos des roues des véhicules remplissent la plaine. Ce concert déborde la ville et court dans la vallée. Civaux clame à ses échos son titre d'*emporium* du Haut Poitou.

*
* *

Sa prospérité s'affirmait au fur et à mesure que la vie économique devenait plus active et la sécurité mieux assise, avec les besoins toujours croissants de l'administration romaine et ses tendances de plus en plus accentuées à la centralisation et au fonctionnarisme. Elle atteignait son apogée à deux époques bien distinctes ; d'abord au IIe siècle, sous le règne du *pius* Antonin, l'âge d'or de la Gaule romaine, dont le nom figure sur les milliaires trouvés dans la région [1] ; ensuite au

1. M. Esperandieu les date de l'an 140 après J.-C. (*Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, dans *Rev. poitevine et saintongeaise*, 1887, n° 36, p. 361).

IVe siècle, sous le règne de Constantin qui inaugurait, avec le rétablissement de la sécurité, l'ère de la paix religieuse.

*
* *

Les nécessités du commerce privé réclamaient des bras nombreux, mais elles s'augmentaient encore des exigences des services publics. Ceux-là usaient, en effet, largement des voies fluviales, lorsqu'ils en avaient à leur disposition, encore plus que des voies terrestres, pour le ravitaillement des troupes, les transports militaires, les services postaux, messagers et courriers. Le régime financier y ajoutait ses besoins de main-d'œuvre avec son principe de payement de l'impôt en nature : l'*annone* d'abord, qui assurait en partie l'existence du peuple de Rome, puis le prélèvement à titre fiscal de produits de tout genre pour le payement partiel de ses serviteurs : blé, vin, huile, viande, porc, fromage, vêtements, fer, bois, chevaux, cristaux, etc. On pourrait dire que le réseau monumental des routes romaines, s'il a été, au début, stratégique, a eu comme cause finale le fonctionnement administratif, et dans ce réseau, la route fluviale occupait le premier rang, pour raison de sécurité et d'économie, main-d'œuvre, bêtes et matériel de transport.

Aussi, avec la division du travail, imposée par un organisme aussi complexe, les services du quai et de la navigation occupaient-ils un nombre considérable de bras : patrons de barques, bateliers, passeurs, haleurs, conducteurs de bêtes de halage, arrimeurs, portefaix, débardeurs [1], ouvriers spécialisés, sinon dans la construction, tout au moins dans l'entretien et la réparation

1. L. Bonnard, *op. cit.*, p. 213.

des bateaux, sans parler de la légion des infimes subalternes, esclaves dépendant du rouage administratif.

Il faut y joindre, en plus des fonctionnaires, les commerçants de toute sorte, fixés aux abords du cours d'eau par les besoins multiples d'une agglomération fixe et d'une population flottante, se renouvelant sans cesse et par terre et par eau : tavernes et auberges, comptoirs hétérogènes où le marinier étranger, insouciant et prodigue, vient laisser sa paye en débarquant, boutiques où le paysan vient s'approvisionner, avant de repartir à vide de la foire.

Ceux-là sont la très faible exception. L'immense majorité de la population indigène, restée obstinément attachée à ses habitudes, par tradition et par nécessité[1], fournissait au forum, au quai et au port, la main-d'œuvre nécessaire à leur vie. Demeurés frustes et ayant conservé leurs vieilles traditions religieuses, sans se laisser pénétrer par les nouveaux cultes romains installés officiellement sur l'autre versant du massif (un point sur lequel nous reviendrons plus loin), ils menaient une vie simple et rude, fermée à toute idée du dehors. Plus haut, l'on a vu, d'après les monuments, qu'ils sont restés figés dans leur mentalité celtique ; tout ce qui est resté d'eux, de leur vie intime, le confirme : partout à Civaux, le mobilier funéraire n'a livré comme bijoux que quelques rares et minces anneaux de cuivre ou d'alliage. Nulle part, il n'a été trouvé ni mosaïques, ni bronzes, ni objets de valeur quelconque. Ces pauvres et rudes mariniers n'ont connu qu'un seul luxe, le luxe funéraire, si l'on peut employer ce mot pour le type uniforme des tombes grossières qui remplit la nécropole.

1. A. Grenier, *Habitations gauloises et Villas latines de la cité des Médiomatrices*, Paris, 1906, p. 21-47.

*
* *

Les humbles travailleurs du port étaient naturellement réunis par la solidarité professionnelle des intérêts communs, le besoin de se sentir les coudes, de se soutenir réciproquement, de fraterniser ensemble[1]. Aussi la Vienne dont ils vivaient tous, à des degrés divers, et sur laquelle beaucoup vivaient, dut-elle avoir de bonne heure, à Civaux, son collège professionnel de bateliers, englobant, suivant l'usage, dans son recrutement, toutes les professions accessoires. Elle ne faisait que suivre l'exemple des autres routes d'eau de la Gaule, le Rhône et ses affluents, la Saône, l'Ardèche, l'Ouvèze, l'Ariège, la Durance, la Seine, la Loire, la Moselle[2]... Ces associations dataient de loin ; sans remonter, comme M. Waltzing, à l'époque préhistorique, M. Bonnard les considère, avec raison, « comme des transformations, comme une sorte d'habillement à la mode romaine d'organismes préexistants, qui fonctionnaient déjà dans la Gaule indépendante[3]. »

Le collège des bateliers de la Vienne existait certainement au IIe siècle, car à partir de cette date, l'on trouve des collèges professionnels de toutes sortes, partout, dans toutes les villes de l'Italie et de province. Comme Civaux, les autres ports de la Vienne avaient certainement aussi le leur, notamment Saint-Pierre-les-Eglises et Cenon placé au confluent du Clain[4] et de la Vienne. Leurs nécropoles antiques, contemporaines de la

1. Waltzing, *Etude hist. sur les corporations professionnelles chez les Romains*, Louvain, 1895, t. I, p. 77.
2. *Ibid.*, t. II, p. 30 et suiv.
3. Bonnard, *op. cit.*, p. 174.
4. V. sur la navigabilité du Clain qui survécut à celle de la Vienne, P. Rambaud, *op. cit.*, p. 451 et suiv.

première, lui sont absolument comparables et leur importance[1] justifie l'existence d'une agglomération proportionnelle, et par suite d'une corporation professionnelle distincte pour chacune d'elles. « Chaque collège, dit M. Waltzing, appartenait à une ville déterminée, et tous les membres appartenaient à la même cité, soit par leur origine, ou au moins par leur résidence[2]. » *A priori*, du reste, il devait en être ainsi, vu le but funéraire de ces collèges.

*
* *

Si la Vienne résume toute la vie matérielle et économique de Civaux, son collège de bateliers en synthétise toute la vie sociale. L'histoire de cette ville est liée à celle de son port ; elle en épousera les vicissitudes, la prospérité et la décadence pour en arriver à sa disparition et au quasi-néant, dans lequel nous le voyons aujourd'hui, comparé à son ancienne splendeur. Mais celle-ci n'est pas affirmée seulement par les ruines macabres et mystérieuses de sa nécropole. Deux monuments nous sont restés, qui sont de sûrs témoins, évocateurs de la vie intense de Civaux et de son port à l'époque gallo-romaine.

*
* *

Les deux cippes funéraires, conservés et classés au musée lapidaire des Grandes-Ecoles de Poitiers [3], syn-

1. Siauve, *op. cit.*, p. 130 ; de Caumont, *op. cit.*, p. 294 et suiv.
2. Waltzing, *op. cit.*, t. II, p. 349.
3. Des dessins en ont été donnés par Siauve (*op. cit.*, pl. IV et V) et par de Longuemar (*Chroniques de Chauvigny*, p. 40 et 185) ; ils sont quelque peu inexacts, à en juger par les photographies ; mais ils ont leur intérêt, révélant des détails disparus avec le temps.

thétisent, en effet, l'un la nécropole païenne, l'autre le collège des bateliers avec une précision qui ne laisse aucun doute, dans leur figuration professionnelle.

Le premier est le tombeau d'un tailleur de pierre figuré en pied avec son marteau à dégrossir à la main [1] ; le second, celui d'un batelier, la main gauche sur sa *rame*, tenant de la main droite celle d'un enfant serrant contre sa poitrine un objet qui semble une bourse [2]. La comparaison de ce dernier avec des monuments analogues, d'après les photographies de l'ouvrage de M. Bonnard [3], autorise cette explication sans aucune réserve.

Ces deux monuments ne sont pas une exception, ils sont des types courants, ils concrètent la vie de Civaux.

« Bâti au-dessus du sol pour être visible et durer toujours, le tombeau de pierre est, en effet, une chose essentielle de la civilisation gallo-romaine... un lieu éternellement bâti. Il suffit qu'un esclave ou un artisan ait de quoi se payer un bloc de pierre et les frais d'une gravure, pour qu'il installe cette pierre portant

1. Don du conseil municipal de Civaux au musée lapidaire des Antiquaires de l'Ouest (*Bull. Antiq. Ouest*, t. IV, 1844-1846, p. 99 et 100). Le catalogue du musée (n° 73) la date du IVe siècle et voit *l'ascia* dans l'outil que tient le personnage. Même interprétation de Siauve (*op. cit.*, p. 32 et 33) et de Fillon. De Longuemar (*Chron. de Chauvigny*, p. 40 et 185) y voit un tailleur de pierre, ainsi que l'abbé Auber (*De l'ascia* dans *Bull. Antiq. Ouest*, 1866, p. 309 et fig. 4 et 5).

2. Daté par le catalogue du musée (n° 72) du IVe siècle ; il voit dans l'instrument ou un *bâton terminé par une massue*, ou un fer de lance, comme Siauve (*op. cit.*, p. 35 et 36). Même interprétation de Longuemar (*op. cit.*, p. 185) et du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, n° 1421. Les deux monuments ont été trouvés, le premier, dans la chapelle du cimetière actuel, l'autre dans la cour du jardin du presbytère, où les avait vus Siauve (*op. cit.*, p. 31 et 35).

3. L. Bonnard, *op. cit.*, p. 143, fig. 4, et 147, fig. 6.

MUSÉE LAPIDAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

(N° 71.)

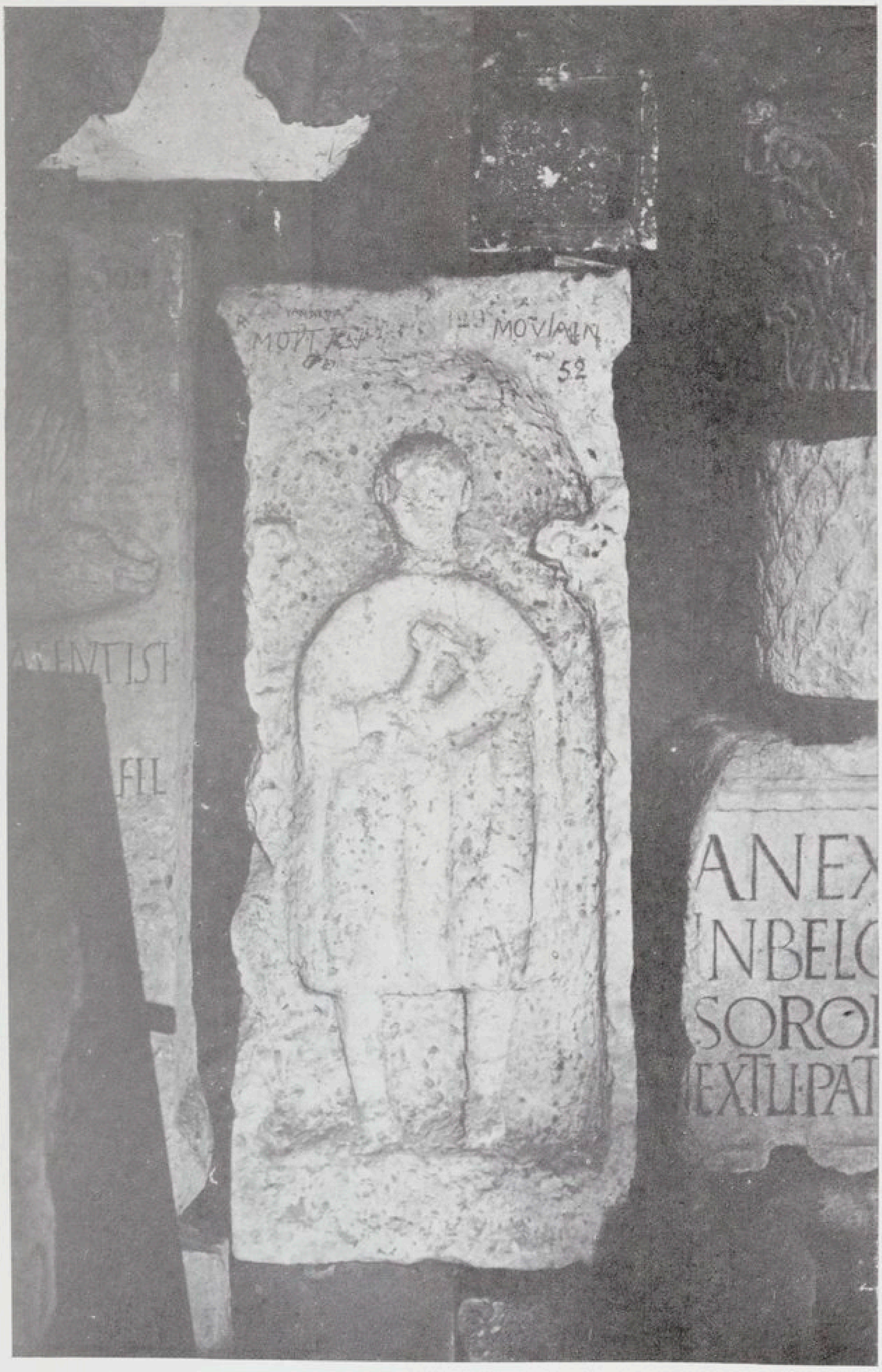

MUSÉE LAPIDAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

(N° 73.)

son nom sur un carré du sol et qu'il assure à ses cendres un monument impérissable et intangible... [1], Chacun d'eux est représenté sous ses traits et avec les instruments de sa profession ; l'épopée de pierre qui se déroule de chaque côté de la route à l'entrée des agglomérations raconte au passant l'existence des humbles de la vallée [2]. »

Il en est de plus humbles, esclaves déracinés du sol d'origine, étrangers nomades sans famille, pauvres hères de la vallée restés en dehors de la vie sociale, privés de toutes ressources. Les restes de ceux-là vont à la fosse commune, puits funéraire ou fosse sépulcrale, après l'incinération rituelle ou son simulacre. Mais ce n'est le cas ni des tailleurs de pierre, une élite d'artisans dans ce milieu primitif, ni surtout des bateliers dont le collège est une des plus fortes puissances de la ville qui vit par lui de la Vienne, leur maîtresse et bienfaitrice commune.

1. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 74 et 75.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 185, 187, 192.

CHAPITRE VII

La nécropole par ustion : une tombe et son mobilier. *La nécropole par inhumation* : les tombes, leurs groupements ; orientation, forme, décor à panneaux, mobilier funéraire.

La prospérité de Civaux, dès le commencement du IIe siècle au moins, est un premier point acquis de façon indéniable. Elle suffit de reste à expliquer l'importance de sa nécropole dès cette époque. Le problème de Civaux est donc ainsi virtuellement résolu, mais d'une manière trop générale. Il reste à suivre les transformations de cette nécropole et à les expliquer d'après ses monuments parvenus jusqu'à nous, en faisant intervenir les éléments que nous fourniront à la fois l'étude précédente et des constatations diverses d'ordre topographique qui viendront la compléter.

A ne s'en tenir qu'aux monuments, la question est singulièrement délicate. Par le fait que le cimetière a été continu pendant des siècles jusqu'à nos jours, il a subi des vicissitudes de toute sorte qui ont enchevêtré les tombes et en ont fait un véritable chaos : d'abord la destruction générale et en apparence systématique des monuments païens, puis l'emploi successif des mêmes tombes par plusieurs générations, les transformations de leur décor, la disparition et l'éparpillement du mobilier funéraire, l'absence de fouilles raisonnées et méthodiques, les bouleversements dus aux travaux de culture et d'édilité, l'exploitation com-

merciale des matériaux et l'incurie qui, dans ces conditions, s'est opposée à sa conservation. Il faut y joindre enfin la nuit épaisse dans laquelle est plongé le passé historique de Civaux, nuit encore accrue par les dévastations de la vallée de la Vienne, du fait des invasions qui l'ont balayée à plusieurs reprises dans tous les sens.

Aussi, tout en nous réclamant du mot fameux de Montaigne, malgré tout notre soin à éviter toute idée personnelle préconçue, devons-nous prévenir le lecteur que nous ne présentons nos conclusions qu'avec toute la réserve commandée par les écueils d'un pareil sujet, signalés par un maître éminent en la matière [1].

*
* *

Il n'est resté de la nécropole païenne par ustion que les deux cippes décrits plus haut. Aussi, malgré son importance, est-elle restée inconnue jusqu'ici. Il n'en a jamais été fait qu'une brève mention, d'une façon presque accidentelle, sans qu'on ait même jamais recherché son emplacement. Il semble que toutes les curiosités aient été réservées aux tombes monolithes chrétiennes, au détriment des sépultures par ustion qui font pourtant, au même titre que celles-ci, partie de la vie de Civaux.

Si les monuments extérieurs ont disparu, le sous-sol a conservé, en revanche, à peu près intactes, leurs assises, les véritables sépultures ; nous devons à la sollicitude intelligente de M. Duguet de pouvoir situer ce cimetière et donner sur lui quelques précisions.

Partant de la route de Lussac, et s'étendant jusque

1. M. Prou, *Fouilles du cimetière barbare de Bourogne par F. Scheurer et O. Lablotier*, Paris, 1914, *Préface*, p. x.

près de la Vienne, il bordait parallèlement au sud, sur sa longueur, la route de Poitiers à Civaux-nord, à une distance de 15 mètres environ, sur une profondeur que nous estimons à 80 mètres, occupant ainsi une superficie d'environ 4 hectares. Dans ce rectangle allongé, se dressaient les monuments funéraires dont on a vu deux types, pressés l'un contre l'autre, inégalement répartis toutefois dans le sens de la profondeur. C'est ainsi que nous en avons relevé 4 ou 5 distants seulement de quelques mètres d'axe en axe, face au chemin de Poitiers, alors que, dans l'autre sens nous avons compté 8 et jusqu'à 15 mètres de centre à centre de tombes. Le fait s'explique : les familles des défunts devaient tenir essentiellement à ce que leurs mausolées fussent à la vue du passant, ce qui était une place d'honneur.

*
* *

Nous pouvons donner *de visu* la description d'une tombe qui, d'après toutes les apparences, représentait le type normal. Elle était située à 253 mètres de la route de Lussac et à 25 mètres du bord de la route Poitiers-Civaux-nord. La fosse rectangulaire, aux petits côtés légèrement courbes, avait 0 m. 75 de largeur sur 1 m. 40 de longueur, et 2 m. 00 de profondeur moyenne. Exactement orientée du nord au sud, elle était, sur tout son pourtour, soigneusement maçonnée de moellons plats posés à sec et aux parements très réguliers, de 0 m. 25 à 0 m. 30 de largeur. Le fond, formé par le sol nu, présentait une couche épaisse de cendres grisâtres. Au sud dans la fosse, un amas de fragments d'ossements calcinés tombant en poussière au contact de la main, indiquait la position du corps ; au nord, du côté des pieds, se trouvaient des ossements plus importants,

moins calcinés. La sépulture ayant été comblée de terre, la vaisselle funéraire, bien que retirée avec soin par M. Duguet, ne comportait que des fragments permettant toutefois d'apprécier son importance : 6 pieds de vase de poterie grossière, 2 cols à deux anses ; quelques grands segments d'un plat de terre à vernis rouge, qui nous ont permis de reconstituer son diamètre, 34 centimètres ; enfin le fond d'un bol de belle poterie, dite sigillée en pâte claire couverte d'un beau vernis rouge, à décor représentant une chasse.

Une grande tuile courbe, recueillie intacte, avait reçu sans doute le mobilier funéraire proprement dit, déposé sur elle après la combustion du corps et l'extinction du bûcher. Grâce à cette précaution, nous possédons deux objets d'une conservation parfaite. Le premier est un morceau d'os de mouton, scié à un bout, ayant gardé à l'autre son articulation ; sa longueur totale de 125 millimètres correspond exactement à la possibilité d'appréhension à la main. Poli par l'usure sur la partie extérieure convexe, il présente de côté une fine rainure longitudinale terminée de chaque côté par un orifice du diamètre d'un fil traversant l'os de part en part. La rainure semble avoir été produite par le frottement répété d'un fil.

Cette pièce est évidemment un instrument professionnel. Ne faut-il pas y voir un outil de tisserand, une sorte de navette? C'était une industrie commune dans les Gaules qui tout entières tissaient des voiles, d'après Pline [1], et qui, plus que tout autre, avait sa raison d'être à Civaux, étant donné les relations de cette localité avec les ports de l'Océan par la Loire.

La seconde est un croissant lunaire plat, un os poli de 58 millimètres bout à bout sur 11 millimètres de

1. E. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine*, t. I, p. 450.

flèche, sans doute un ornement, une amulette classique portée par le défunt ou la défunte [1], peut-être à signification religieuse se rattachant au culte d'Attis.

*
* *

Nous sommes donc là en présence d'un *bustum*, nom qui, pour les Romains, désignait à la fois l'emplacement sur lequel on élevait le bûcher et la tombe où l'on renfermait les os et les cendres après l'incinération, emplacement et tombe qui se confondaient dans cette pratique.

La reconstitution de ce mode de sépulture a été faite par le P. Busta, d'après des sépultures trouvées à Vercelli, dans la Gaule transpadane [2]. Sur le bûcher élevé au-dessus de la fosse maçonnée, l'on posait le corps ployé, dont les ossements calcinés et les cendres tombaient dans le fond avec les charbons provenant du bûcher. Mais tandis qu'à Vercelli, comme dans les sépultures explorées et fouillées par le commandant Rothmann, près de Poitiers [3], la fosse était simplement creusée dans la terre et remplie de terre après l'incinération, le mur d'enceinte recevait à Civaux les dalles sur lesquelles on édifiait le monument funéraire.

*
* *

Aussi épuiserons-nous ici ce sujet, la question d'origine et d'attribution de ces tombes ne pouvant faire aucun doute.

1. Cf. *Rev. des Etudes anciennes*, 1911, p. 165 et 195-198.
2. Ed. Cuq, *Funus*, dans *Dict. des Antiq.* par Daremberg et Saglio, p. 1394.
3. Rothmann, *Découverte d'un cimetière du IIe au IIIe siècle*, Paris, 1879, p. 18.

Les fouilles du *bustum*, en vue du maçonnage, supposent un emplacement bien supérieur à celui des tombes monolithes dont la pose n'exigeait aucun travail de terrassement. Aussi, malgré la surface relativement importante de ce cimetière, l'on peut affirmer, en tenant compte également de la plus grande difficulté de violation ou de réutilisation de ces tombes, que leur nombre est inférieur à celui des tombes monolithes par inhumation.

Cette anomalie n'est qu'apparente. L'élément de Civaux, venu là après la conquête et fixé soit pour la mise en valeur et les services administratifs du marché et du port, soit par le négoce, était restreint par rapport à celui de la ville celtique. Des fonctionnaires, civils, militaires ou religieux, des marchands, des courtiers, quelques industriels le composaient, formant un petit noyau, en face duquel la population ouvrière autochtone formant la ville celtique était légion.

Parmi les premiers, les riches seuls pouvaient s'offrir le luxe d'un mausolée. Pour les autres, l'incinération dans une simple fosse creusée dans le sol et comblée ensuite de terre, était déjà un luxe seulement accessible à une partie. Il y avait pour les déshérités la fosse commune. Dans un terrain situé derrière sa maison, M. Duguet a trouvé un vaste ossuaire, en forme de puits, renfermant une véritable montagne d'ossements entassés pêle-mêle. N'est-ce pas un puits funéraire où allaient les restes des plus malheureux avec ou sans le simulacre de l'incinération rituelle ?

*
* *

Passons à la nécropole par inhumation.

Comme on l'a vu, la presque totalité des tombes sont des auges en pierre monolithe, à faces planes,

grossièrement taillées, de forme trapézoïdale très prononcée pour le rétrécissement aux pieds dans le sens de la hauteur, d'une épaisseur moyenne de huit centimètres. Les couvercles plats, de même forme, ont une épaisseur variant de vingt à trente centimètres ; leur décor normal consiste dans la figuration, en faible relief, d'une étroite bande longitudinale, reliée à trois autres transversales fort larges, l'une au milieu, les deux autres à chaque extrémité. Il n'est pas général, car le P. Routh avait remarqué qu'un tiers environ des tombes ne portait aucune marque.

Quelques couvercles anépigraphes de ce type, le plus commun, portent, les uns des signes religieux tels que la croix, les autres des signes mystérieux ayant la forme d'un trident pour la plupart, d'un gamma ou d'une ancre. Un plus petit nombre encore (cinq seulement sont connus) présentent des inscriptions datées par Le Blant du commencement du VIe siècle.

Ajoutons enfin qu'une épitaphe isolée, autrefois encastrée dans le mur absidial de l'église, au centre, derrière l'autel, et maintenant transportée à droite, *Œternalis et Servilla*, a été attribuée par Le Blant au IVe siècle, et que le P. de La Croix a donné son adhésion à cette conclusion.

Les tombes ne sont point réunies, mais réparties en plusieurs groupements distincts, isolés, et assez distants les uns des autres.

L'emplacement exact de ces divers groupements est assez mal connu. En plus du cimetière actuel, qui s'étendait autrefois dans les terrains attenants, le P. Routh a constaté l'existence d'un centre d'inhumation autour de l'église, et tout près de là, derrière le presbytère ; il faut retenir aussi, malgré le vague de ses indications, les vingt-cinq cercueils environ, la plupart vides et sans couvercle, qu'il découvrit à des dis-

tances considérables, en tâtonnant avec le pic « vers le milieu d'un grand champ labouré, de 60 journaux de terre, qui borde le grand chemin de Lussac et de Limoges, et à 200 pas de Civaux. » Il mentionne encore « enfin quelques tombes trouvées par ceux qui ont labouré les terres placées entre Civaux et la Vienne [1]. »

Heureusement, Siauve a laissé sur ses recherches des renseignements plus intéressants, bien que présentés sans ordre et avec peu de précision. Les premières portèrent sur le cimetière et ses environs immédiats [2] ; la seconde « dans la plaine de Monas, au sud du village de Civaux, et en un *point qui en est éloigné d'environ 700 mètres.* » Il y avait remarqué une excavation qu'on avait pratiquée pour arracher des tombeaux, ce qui l'engagea à tenter une fouille à l'endroit où il voyait régner *un double lit de sarcophages*, dont deux ornés d'une croix latine en relief qui en occupait toute l'étendue [3].

Au cours de cette fouille, il découvrit les fondements d'une muraille, dirigée de l'est à l'ouest, et coupée à angle droit vers le milieu par une seconde muraille. Les tombeaux qu'il fit ouvrir étaient placés auprès de la partie méridionale du mur et orientés comme ceux de Civaux, du côté de l'Orient [4]. Ils étaient plus ou moins remplis d'une terre sablonneuse et renfermaient deux et jusqu'à trois individus d'un âge différent. Quatre furent ouverts dans le premier lit et trois dans le second.

Il n'avait trouvé dans cette fouille et auprès des excavations que quelques petits fragments de vases, d'une très belle argile rouge pâle et recouverte d'un vernis très

1. F. Routh, *op. cit.*, p. XIX et XX.
2. Siauve, *op. cit.*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 50 et 51.
4. *Ibid.*, p. 63 et suiv.

fin couleur de minium. Le propriétaire du champ de Monas ne put lui donner aucun renseignement sur les objets trouvés autrefois par lui-même ; il se rappelait pourtant bien d'avoir vu entre les mains de ses enfants de petits vases, et notamment une espèce de fiole en verre, le tout brisé depuis longtemps [1].

A ces groupements, il faut ajouter celui que M. Duguet découvrit, il y a une trentaine d'années, à 500 mètres environ du croisement de la route de Bouresse, au long de la route de Lussac, en allant au nord vers Toulon et sur la droite. La parcelle de terrain appartenant à M. Broussier, qui nous l'a confirmé, est connue dans le pays sous le nom de *la Tombe*.

Voilà donc cinq groupements bien caractérisés dont il est malheureusement impossible de fixer les limites : le premier au-dessous de Monas ; celui du cimetière actuel en face du cimetière païen par ustion ; les deux autres au long de la route de Lussac, du côté de la Vienne, l'un au nord, l'autre au sud du bourg de Civaux, et enfin celui du pourtour de l'église paroissiale.

*
* *

Une découverte de M. Duguet, à la même époque, ou même antérieurement, nous vaut des précisions d'un haut intérêt sur le premier au-dessous de Monas, que Siauve avait signalé. Il ne peut y avoir de doute sur leur identité, car Siauve l'avait repéré à 700 mètres au sud de Civaux, et c'est précisément à ce point que M. Duguet a fait ses fouilles, et d'autre part, c'est aussi à cette distance de la route de Poitiers à Civaux-nord que court parallèlement celle de Poitiers à Civaux-sud.

1. Siauve, *op. cit.*, p. 55.

Dans une fouille de culture, M. Duguet mit à jour la partie inférieure d'un petit édifice carré ; les murs épais de 0 m. 60 à 0 m. 70 étaient construits en moellons de petit appareil ; le pavage était en silex étranger au pays, enfoncé dans du béton, et bien arasé. La porte, comme il le constata par la crapaudine de la pierre du seuil, était à pivot et s'ouvrait au nord. Le linteau en pierre gisait sur le sol. L'état des moellons et des débris indiquait la destruction par le feu.

De chaque côté de cet édifice, il mit à jour plusieurs tombes, mais toujours à un seul étage. Nous insistons sur ce détail, car Siauve a mentionné, dans ses fouilles, la découverte d'un double étage. On peut déjà juger par cette remarque de l'importance du cimetière.

Ces tombes étaient de toutes les tailles et les unes sans couvercle, les autres avec couvercles. Parmi les premières, l'une présentait sur son bord une rainure d'encastrement.

Quant aux couvercles, une partie était unie ; les autres décorés de la bande à trois traverses portaient, pour plusieurs, des signes ; M. Duguet nous a cité le trident, le ρ, « l'étoile... »

L'un d'eux attira son attention par sa position et son décor exceptionnel ; il était placé seul contre le mur de l'édifice, à gauche de la porte.

Il se trouve actuellement à Morthemer, chez le Dr Crochet, à l'amabilité duquel nous devons de pouvoir le décrire, et où nous avons été heureux de le trouver, après une série de longues recherches.

La pierre, très épaisse, est de la dimension normale de 1 m. 85, car il a été cassé, et la partie inférieure a disparu ; il a la forme en gaine habituelle avec le rétrécissement aux pieds. Il est entouré d'une bordure plate. Le décor général est celui de la bande à trois traverses, mais avec une ornementation spéciale exé-

cutée en même temps que lui. La traverse supérieure présente trois croix grecques sur le même rang et également espacées. De chaque côté, au-dessous des deux croix extrêmes, a été figuré un signe spécial, un ρ, dont la partie courbe supérieure est en spirale.

La traverse du milieu porte de chaque côté une rainure transversale ; ces rainures empiètent sur la largeur de la bande longitudinale, et leurs extrémités sont distantes de 4 centimètres environ. La largeur des croix, de la bordure et de ces rainures est uniforme, 4 centimètres environ ; on voit manifestement qu'elles ont été taillées au ciseau, alors que le couvercle a été taillé au pic.

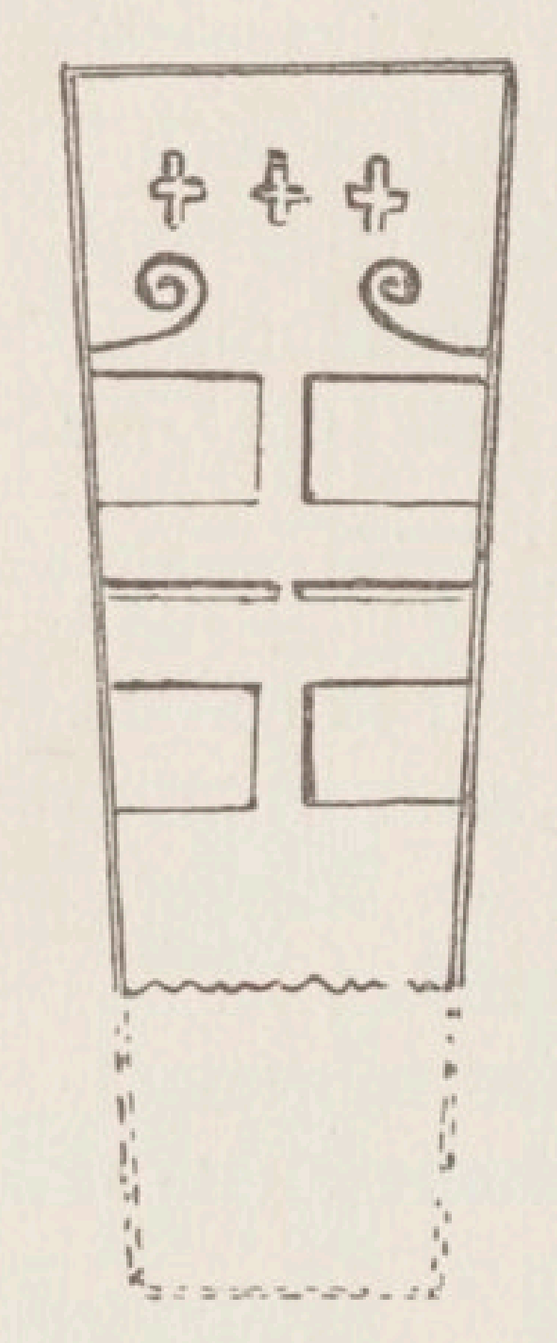

Nous reviendrons plus loin sur l'interprétation de ce décor.

Pour en terminer ici avec les constatations précieuses de M. Duguet, ajoutons que dans aucune de ces tombes il n'a trouvé de vaisselle funéraire quelconque, mais seulement une poignée de charbon à la partie inférieure. Nous devons toutefois mentionner qu'à son avis, ces tombes avaient été déjà explorées, au moins en partie.

Enfin toutes ces tombes étaient orientées rituellement, c'est-à-dire la tête tournée vers l'Orient.

*
* *

Siauve avait fait deux observations d'un intérêt capital :

1° Toutes les tombes, sans exception, sont orientées

de l'est à l'ouest, tant en dehors qu'en dedans du cimetière actuel [1].

2° C'est dans le cimetière actuel exclusivement qu'il a constaté la présence de toutes les tombes d'un type différent du type normal avec la bande à trois traverses (15 à 16, dit-il) dont il a dessiné et reproduit quelques-unes, ainsi que des cinq uniques tombes connues portant des inscriptions du VIe siècle [2].

Les deux tombes à personnages, les seuls restes de la nécropole païenne, que nous avons décrites, ont été trouvées également aux alentours du cimetière actuel.

Les constatations de M. Duguet mises à part, ainsi que nos recherches sur la nécropole païenne, voilà les données ayant servi de base pour la détermination de l'âge de la nécropole de Civaux, dans l'ignorance où l'on était de l'importance de la localité et de son rôle dans la vie du Poitou aux époques gauloise et gallo-romaine.

*
* *

La première question qui se pose est la date d'apparition des tombes par inhumation ; la seconde est leur caractère confessionnel. Nous établirons, comme D. Chamard en avait eu l'intuition : 1° qu'elles ont apparu vers la fin du IIe siècle environ, c'est-à-dire bien avant l'édit de Constantin reconnaissant officiellement le culte chrétien ; 2° qu'elles sont chrétiennes.

*
* *

Les opinions des archéologues sont partagées sur

1. Siauve, *op. cit.*, p. 59, 64.
2. *Ibid.*, p. 20.

la date d'origine des cercueils de pierre employés en Gaule, comme mode usuel de sépulture.

D'après Grousset, l'emploi des sarcophages, déjà répandu à Rome au IIe siècle, et devenu fréquent au IIIe, était commun aux païens et aux chrétiens et il en fut, dit-il, de même en Gaule [1].

L'abbé Cochet abaisse ces dates. A son avis, la sépulture romaine par ustion dura jusqu'en l'an 250 de notre ère, date après laquelle apparaît la sépulture par inhumation ; l'époque de transition entre les deux coutumes se place aux IVe et Ve siècles [2].

Dans les trois premiers siècles de notre ère, dit-il ailleurs, il n'existe pas de sarcophages, l'incinération règne en reine dans la Gaule lyonnaise, et les cercueils apparaissent à partir de Constantin seulement [3].

M. Pilloy [4], et après lui, Boulanger [5], fixent l'apparition du cercueil de pierre au VIe siècle ; M. Barrière-Flavy fait remonter le cercueil de l'ouest, habituellement monolithe, souvent grossier et avec couvercle parfois taillé en toit, de forme trapézoïdale, aux Ve, VIe et VIIe siècles [6].

Mais l'abbé Cochet a soin de ne pas généraliser et de limiter ses conclusions à la Normandie. « Parmi nous, ajoute-t-il, la conversion des Gallo-Romains fut plus lente, et ne commença qu'au IIIe siècle pour se

1. R. Grousset, *Etude sur l'hist. des sarcophages chrétiens*, Paris, 1885.

2. Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, Rouen, 1854, p. 25 et 27.

3. Pilloy, *La Question franque au Congrès de Charleroy*, p. 19.

4. *Id.*, *Bull. Con des Antiq. de la Seine-Inf.*, Rouen, 1870, p. 142.

5. Boulanger, *Le Cimetière franco-mérovingien de Marchelepot* (Somme), Paris, 1909, p. 28.

6. Barrière-Flavy, *Etude sur les sép. barbares du Midi et de l'Ouest de la France*, p. 42.

compléter au VIIe [1]. » Une restriction analogue se trouve chez M. Pilloy et M. Boulanger. Quant à l'assertion de M. Barrière-Flavy, nous l'attribuons à une confusion provoquée par une des causes que nous avons signalée au début, dans le classement chronologique des tombes de Civaux.

Bien avant le IIIe siècle, en effet, le culte chrétien avait pénétré en Aquitaine et, dans les milieux païens, il y avait trouvé employé, au moins partiellement, le mode de sépulture par inhumation, alors implanté à Rome. Il ne pouvait en être autrement dans cette province déjà fortement romanisée et en contact étroit et permanent avec Rome. Depuis longtemps, l'inhumation était pratiquée concurremment avec l'incinération. En voilà deux exemples typiques. A quelques kilomètres au sud de la Loire, à Lignières, entre Tours et Chinon, nous trouvons le signalement d'un sarcophage gallo-romain rectangulaire, daté par des médailles de l'époque de Vespasien, avec un mobilier funéraire païen caractéristique, à côté de sépultures gallo-romaines par incinération [2]. Plus près de nous, dans le Poitou même, le champ funéraire de Bouillé-Courdault (Vendée) a livré un sarcophage monolithe rectangulaire, en pierre du pays, avec couvercle scellé au tombeau, que les inventeurs ont classé comme païen et daté de la deuxième moitié du IIIe siècle d'après son mobilier funéraire extérieur. Il avoisine non seulement des sépultures par ustion, également païennes, comme à Lignières, mais des sépultures par inhumation directe dans le sol, dont

1. Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 28. — « Dans la Normandie et la Picardie, beaucoup de Francs étaient encore païens au VIIe siècle. » (*Id.*, *Sép. anciennes trouvées à Saint-Pierre d'Epinay, dans les travaux du ch. de fer de Dieppe*, 1847).

2. O. Bobeau, *Sép. gallo-romaines à Vallères et à Lignères*, Paris, 1907.

le mobilier, à signes chrétiens, semblerait indiquer aussi le parallélisme des deux cultes [1].

*
* *

Rien ne s'oppose donc en principe à la coexistence à Civaux des deux modes de sépulture par ustion et par inhumation, et cela dès la fin du IIe siècle. Elle est même très vraisemblable, du fait qu'il existe des groupements de sépultures par inhumation complètement distincts et séparés par une distance assez grande du cimetière à ustion localisé, comme on l'a vu, au long de la voie du quartier moderne et dont nous avons deux monuments. On peut en dire autant de la coexistence des cultes païen et chrétien, et ceci nous amène à examiner l'origine confessionnelle des sépultures par inhumation, avant de passer à l'étude des transformations de la nécropole, en nous appuyant sur des considérations historiques et topographiques.

*
* *

Les caractéristiques des tombes de Civaux prouvent non seulement que ce sont des sépultures chrétiennes, mais qu'elles répondent à ce que l'on sait de la mentalité des chrétiens aux premiers temps du christianisme en Gaule, bien avant le IVe siècle.

Ces caractéristiques sont *l'orientation*, *la forme*, *le décor* et *le mobilier funéraire*.

*
* *

1. R. Valette et L. Charbonneau-Lassay, *Les Sép. gallo-romaines de Bouillé-Courdault* (*Vendée*), Fontenay-le-Comte, 1914.

L'orientation rituelle des tombes de l'est à l'ouest, constatée par Siauve, est la première marque confessionnelle infaillible [1]. Hâtons-nous d'ajouter en l'espèce, c'est-à-dire à l'époque qui nous occupe, et en Poitou, de même que dans le pays nantais limitrophe [2]. Dans les cimetières francs, elle n'aurait plus la même valeur. Les Francs, en effet, même avant leur conversion au christianisme, en descendant des Aryens qui adoraient le soleil, observaient toujours cette règle, en tournant leurs sépultures vers l'endroit où cet astre réapparaît tous les matins dans le ciel [3].

Nous établirons, d'autre part, dans un chapitre suivant, que ces tombes ne peuvent être attribuées aux Francs.

*
* *

Passons à la forme des tombes monolithes en pierre et de leurs couvercles.

L'abbé Cochet a constaté la forme de l'auge en gaine et celle du couvercle en toit dans nombre de cimetières barbares ; il les regarde comme des caractères bien tranchés de la période franque, et leur assigne une date antérieure à l'auge rectangulaire et au couvercle plat [4]. De son côté, M. Pilloy les regarde comme carac-

1. De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, 1er part., 1841, p. 281.

2. Le Maitre, *Les Sarcophages du pays nantais* (Bull. arch., 1901, p. 407 et 408).

3. Pilloy, *La Question franque au Congrès de Charleroy*, p. 15 ; Boulanger, *Trois Cimetières mérovingiens* (*Cléry Maurepas et Corbie*), Paris, 1907, p. 6, 7, 19 ; *Le cimetière mérovingien de Monceaux* (*Oise*), Paris, 1909, p. 6 ; Houlé, *Etude sur les cimetières francs des vallées du Thérain, de la Brèche et du Petit-Thérain*, Caen, 1909, p. 19.

4. Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 29 ; *Sép. gauloises, gallo-romaines, franques et normandes*, Paris, 1857 (*Caude-*

téristiques, non pas de la première période franque, mais de la seconde immédiatement postérieure, où le retour à l'influence romaine, dit-il, est très sensible, et qu'il désigne sous le nom de période franco-romaine [1]. Ce qui caractérise les plus anciennes sépultures franques, dit-il ailleurs, et nous insistons sur cette observation, est d'abord l'extrême rareté des cercueils de pierre qui, plus tard, deviennent très communs [2].

D'autre part, l'abbé Poulaine, qui a exploré avec soin plusieurs cimetières mixtes dans l'Yonne, conclut qu'à l'époque gallo-romaine, on rétrécissait moins les sarcophages qu'aux époques subséquentes [3]. L'abbé Guignot qui a étudié plus spécialement la nécropole de Quarré-les-Tombes émet la même opinion. Il la fait suivre de la réflexion suivante : « La forme plate des couvercles dut être aussi rare chez les Francs qu'elle l'était peu chez les Gallo-Romains. [4] »

*
* *

Voilà des opinions contradictoires qu'il est cependant possible d'accorder, croyons-nous ; certaines considérations historiques s'opposent, en effet, à leur géné-

bec-lès-Elbeuf, p. 100 ; *Ouville-la-Rivière*, p. 132; *Envermeu*, p. 157) ; *Note sur le cimetière franc de Criel ; Antiq. franques découvertes à Avesnes près Gournay-en-Bray* (Bull. Con des Antiq. de la Seine-Inf., 1870, p. 117 et 159).

1. Pilloy, *Etudes sur d'anciens lieux de sép. dans l'Aisne*, Saint-Quentin, 1886, t. I, p. 117.

2. *Id.*, *La Question franque au Congrès de Charleroy*, p. 15.

3. Abbé Poulaine, *Les Tombeaux de pierre des vallées de la Cure et du Cousin* (*Yonne*), Paris, 1899.

4. Abbé Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes*, Tours, 1895, p. 64 et 65. — Ce cimetière attribué au VIe siècle comme celui de Civaux, présente un problème analogue ; ses tombes sont d'un type uniforme ; les auges en gaine ont des couvercles évidés intérieurement, en dos d'âne avec un méplat assez accusé.

ralisation à toute la Gaule, et en particulier à leur application à l'Aquitaine. Ces opinions sont basées sur l'étude de monuments situés en Normandie, en Picardie et en Bourgogne, c'est-à-dire dans des régions situées au-dessus de la Loire, auxquelles on ne peut assimiler les régions situées au sud. Nous avons cité la réserve de l'abbé Cochet sur la date de la fin des sépultures par ustion et de l'apparition du cercueil de pierre. C'est le cas de la répéter ici, mais en l'appliquant à la Picardie, où elle joue avec plus d'intensité qu'en Normandie. La progression normale du christianisme a suivi une marche décroissante, à mesure qu'elle s'avançait du sud-est en Aquitaine, franchissant la Loire et arrivant en Picardie après avoir touché la Normandie. Le mouvement barbare, qui s'est produit en sens inverse, a eu lieu avec la même gradation.

La conséquence est que, dans les trois régions, les sépultures ne sont pas comparables au point de vue chronologique; dans chacune d'elles, en effet, les trois éléments, païen et chrétien, l'un et l'autre gallo-romains, d'un côté, et barbare de l'autre, se sont trouvés en face, dans des conditions de vitalité ou même d'expansion absolument différentes. Et encore, au-dessus de la Loire, faut-il tenir compte de la période nécessaire aux barbares pour s'implanter définitivement, non point tant à cause de la résistance des indigènes que de la lutte avec les autres compétiteurs de même origine qu'eux. Il faut y joindre les circonstances multiples qui, dans ces conditions, ont pu influer sur le mode de sépulture et des nouveaux arrivants et des populations indigènes, violemment et brusquement jetées par l'invasion en dehors de leur vie normale. L'emploi du cercueil de pierre présuppose, en effet, un cours régulier de la vie, affranchi des perturbations comme celles qu'amenait l'invasion. En évoquant la multipli-

cité des facteurs qui jouent dans cette question, cette remarque explique, nous semble-t-il, l'observation de M. Pilloy sur l'extrême rareté des tombes au début de la période franque, ainsi que sur la confusion et l'enchevêtrement général qui règne dans tous les cimetières mixtes [1].

Dans les régions romanisées et moins belliqueuses, rompues par l'administration romaine à une vie disciplinée et calme, la conquête pacifique se réduisit à une simple occupation. Une fois celle-ci faite, avec des soubresauts d'effets éminemment variables suivant les cas, il y eut forcément réaction, et un retour accentué aux vieilles traditions romaines, non seulement de la part des vaincus, mais des vainqueurs noyés dans leur masse. On en arrive ainsi aux conclusions de l'abbé Cochet et de M. Pilloy, qui concordent avec celles de l'abbé Poulaine et de l'abbé Guignot.

*
* *

Comme on le voit, les problèmes de chronologie des tombes sont, avant tout, des cas d'espèce. En Aquitaine, notamment, et nous y rangeons le Poitou, l'influence romaine, profondément entrée dans les mœurs, persista longtemps et dut s'exercer fortement sur le mode funéraire. La lourde et pesante tombe rectangulaire, avec couvercle à toit anguleux ou à dos d'âne, qui était foncièrement romaine [2], servit pour les premières inhumations païennes, tout au moins pour les personnes de haut rang, mais elle fut remplacée chez les chrétiens, avant l'époque barbare, par l'auge de pierre, mince et légère,

1. Pilloy, *Etudes sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, t. I, p. 96.
2. D. Cabrol, *Dict. d'archéologie*, Cimetière, col. 1633.

avec couvercle plat, et cela sous l'influence d'éléments nouveaux que nous allons exposer.

*
* *

Avant les édits de Constantin, au IVe siècle, tant que le christianisme fut exposé à la persécution, il ne put y avoir que des sarcophages païens. Tombeaux essentiellement apparents, véritables monuments, la considération artistique et avec elle le souci de la symétrie aboutissant à la forme rectangulaire, y dominait sous l'idée d'affirmer de façon éternelle, aux yeux des vivants, la personnalité du défunt, et cela de la façon la plus vaniteusement éclatante. L'idée chrétienne modifiait cette préoccupation, en faisant de la sépulture une retraite, un lieu de repos, n'ayant d'autre but que d'abriter les restes du défunt d'une façon inviolable, dans l'attente de la résurrection [1]. Avec le parti pris de rompre avec la forme de tradition païenne, elle devait conduire à l'adoption d'une enveloppe protectrice suffisant au corps humain, et par suite accommodée à sa structure. Cette idée s'accentuait avec le temps. Elle se précise avec les transformations de la tombe de pierre, au cours des âges. Celle-ci épouse de plus en plus la forme du corps, avec le logement évidé pour la tête, qui devient un véritable emboîtement, le développement aux épaules, puis le rétrécissement curviligne jusqu'aux pieds, qui marquent les étapes successives du cercueil jusqu'au XIe siècle [2].

En réalité, et ceci s'accorde avec ce que nous dirons de la préparation naturelle de la race celtique au culte

1. Cf. D. Cabrol, *op. cit.*, CIMETIÈRE.
2. *Dissert. sur le tombeau de sainte Honorine* (Bull. Con des Antiq. de la Seine-Inf., Rouen, 1868, p. 132).

chrétien, la tombe monolithe de pierre trapézoïdale était un compromis entre la mode du sarcophage romain et la tradition gauloise, tout au moins partielle, de l'inhumation[1]. Aussi dut-elle trouver un terrain d'élection particulièrement favorable dans le Poitou, déjà romanisé, mais imprégné des éléments d'une race autochtone, aux monuments mégalithiques sépulcraux[2], et soumis par conséquent à cette double influence. L'on a vu la coexistence des sépultures païennes par inhumation, et par ustion dans cette province ; de même, il dut y avoir coexistence de sépultures païennes et chrétiennes par inhumation, d'autant qu'on les trouve ailleurs fréquemment mêlées[3]. Mais jusqu'au règne de Constantin, ces dernières prirent la précaution de dissimuler leur culte, alors même qu'il était rendu possible par le subterfuge des collèges funéraires. Ce n'est qu'après son édit que le sarcophage chrétien put remplacer ouvertement la tombe non apparente et s'étaler au grand jour, en empruntant son luxe au culte païen. Civaux nous en montrera un exemple frappant.

*
* *

La question du décor de la majorité des couvercles, la bande à trois traverses, est plus complexe. Elle présente d'autant plus d'intérêt que cette ornementation bizarre est particulière au Poitou, et qu'elle est l'unique élément ayant servi de base à la seule attribution vraiment scientifique qui ait été donnée de la nécropole de Civaux et autres analogues de la région.

Le P. Routh, frappé par ce décor, le décrivait ainsi :

1. Pilloy, *La Question franque, au Congrès de Charleroy*, p. 9.
2. A. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, Paris, 1897, p. 4 et 14.
3. Pilloy, *op. cit.*, p. 13.

« Leur tronc fort étroit était croisé de trois traverses fort larges à chaque extrémité, l'une au milieu, à peu près comme ces croix qu'on nomme croix de Lorraine [1] ».

Voilà l'origine de l'appellation qui lui a été conservée ; le P. de la Croix l'a consacrée sous le nom de *croix à trois traverses*.

Elle est erronée, croyons-nous, et tout le prouve, sans parler des disproportions anormales de ce décor qui suffiraient, *a priori*, à faire rejeter cette interprétation. L'on ne peut objecter que c'était un subterfuge des premiers chrétiens pour dissimuler ainsi une marque confessionnelle. Suivant D. Cabrol, quelques rares monuments d'Orient (des gemmes, en général) semblent bien aller à l'encontre de l'idée qu'ils s'interdirent la représentation de la croix et du crucifix, dans l'aversion intime inspirée par l'esthétique et la croyance contre cette image; en Occident, en revanche, ajoute-t-il, on ne manqua pas de se scandaliser contre la figuration de la crucifixion qui fut adoptée seulement dès le VIIe siècle d'une manière officielle. Et encore, jusqu'au VIIIe siècle, on trouva en Occident des iconoclastes, comme Serenus, évêque de Marseille, « qui considèrent le crucifix comme un opprobre de la Passion et une parodie de la mort du Christ, et qui reprochent à ceux qui le vénèrent de nier la résurrection [2] ».

L'épigraphie vient y joindre ses conclusions. D'après Le Blant, la croix, au début des inscriptions monumentales, ou dans les épitaphes, ne se montre pas avant le milieu du Ve siècle [3].

1. P. Routh, *op. cit.*, p. XXIII.
2. D. Cabrol, *op. cit.*, CROIX.
3. Le Blant, *L'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, Paris, 1890, p. 22.

Quelques couvercles portent, gravés en surcharge sur ce décor, des signes religieux, dont la croix de différentes formes (mais aucune à trois traverses) pour la majeure partie. Si ce décor représentait déjà une croix, l'on ne s'explique point cette superfétation inutile et sans raison, comme le fait remarquer Siauve [1].

Ajoutons enfin, pour nous appuyer sur une haute autorité, que D. Cabrol s'est implicitement prononcé contre cette explication ; il la mentionne sans commentaires dans son excellent résumé du problème de Civaux [2], et, d'autre part, il n'a point classé la bande à trois traverses dans son étude des différents types de la croix.

*
* *

Siauve en donnait une explication ingénieuse, basée sur le sens symbolique. « Je ne vois dans ces bandes transversales, dit-il, que la représentation des cercles de bois ou de fer dont on entourait les anciens cercueils, soit qu'ils fussent de bois, soit qu'ils fussent de pierre, afin d'empêcher la violation [3]. »

Il faisait remarquer qu'un sarcophage de Civaux, dont la couverture présentait « quatre cercles parallèles dans sa longueur, avec ses extrémités taillées en bec de flûte, semblait être l'archétype de tous ceux qui sont couverts de la prétendue croix de Lorraine [4] ». Plus loin, il revenait sur cette comparaison, en déclarant que le tombeau de sainte Abre, près de la basilique de Saint-Pierre, avait été le véritable modèle des sar-

1. Siauve, *op. cit.*, p. 31.
2. D. Cabrol, *op. cit.*, Civaux.
3. Siauve, *op. cit.*, p. 21.
4. *Ibid.*, p. 22, pl. I, fig. 1.

cophages de Civaux [1], qu'il attribuait ensuite au xe siècle [2].

Le couvercle archétype de Civaux en question se voyait, dit-il, près de la chapelle du cimetière ; il a aujourd'hui disparu ; mais un exemplaire très approchant fait partie de ceux que Thiollet avait dessinés sur place, et qui ont été reproduits dans le *Bulletin monumental* de 1857 [3].

Or, ce couvercle, fortement bombé, est, comme celui du sarcophage de sainte Abre, d'une époque bien postérieure aux tombes classiques de Civaux.

Ajoutons enfin que nulle part et sur aucun cercueil de pierre, l'on n'a retrouvé des traces de pareils cercles de fer. Dans cet ordre d'idées, l'on ne peut guère citer, à titre de curiosité, que quelques tombes du cimetière de Savigné, signalées par Brouillet, comme munies de chaque côté de gonds destinés sans doute à fixer un couvercle en bois mobile [4].

*
* *

Le Blant datait les cinq couvercles à inscription du commencement du vie siècle, mais sans faire aucune remarque sur les tombes anépigraphes.

Le P. de la Croix s'en était tenu à l'opinion ainsi formulée d'après l'épigraphie : « On peut en conclure, dit-il, que les croix à trois traverses étaient usitées dès la première moitié du vie siècle », mais il ne s'expliquait pas sur la date d'apparition de ce décor, et

1. Siauve, *op. cit.*, pl. II.
2. *Ibid.*, p. 149.
3. *Bull. monum.*, t. XXIII, 1857, p. 265 et 266.
4. Brouillet, *Indicateur arch. de l'arrondissement de Civray*, Civray, 1865, p. 219, pl. XXVIII, fig. 4.

ailleurs, il se bornait à dire que le cimetière avait servi depuis le 1er siècle jusqu'à nos jours.

*
* *

Plus récemment, dans une étude très documentée, Richard proposait une explication nouvelle, dans un ordre d'idées tout différent [1]. Il voyait dans ce décor un symbole figuratif du dogme de la Trinité. D'après lui, le cimetière mérovingien de Civaux était nettement stigmatisé par la présence de la *croix à trois traverses*, qui avait, disait-il, fait son apparition au Ve siècle. Pour les fidèles poitevins, cette décoration était une manifestation anti-arienne, dont ils empruntèrent le type à la décoration du tombeau de sainte Abre, la fille de saint Hilaire, dont la forme lui parut être une manifestation formelle de la doctrine soutenue par le grand évêque de Poitiers. Cette manifestation dut être entravée par le triomphe officiel de l'arianisme sous les rois wisigoths et surtout durant la persécution d'Euric ; mais elle reprit éclatante avec le triomphe définitif du catholicisme par la victoire de Clovis à Vouillé en 507 [2]. » D'autre part, il interprétait la croix à deux traverses, constatée par lui sur un sarcophage de Poitiers, comme une profession de foi arienne.

Richard complétait son explication, en rattachant à la décoration des tombes certains signes gravés en surcharge sur quelques-unes d'entre elles, et, d'autre part, sa thèse s'accordait avec l'attribution des inscriptions au VIe siècle par Le Blant. Aussi était-elle, si-

1. A. Richard, *Du caractère confessionnel des tombes mérovingiennes du Poitou* (Bull. Antiq. Ouest, 1892, 3e sér., t. II, p. 589 et suiv.).

2. *Ibid.*, p. 618.

non accueillie avec faveur au début, adoptée généralement plus tard [1], d'autant qu'elle se basait sur les faits historiques de l'hostilité religieuse des Goths et des Gallo-Romains, et du mouvement populaire contre la persécution arienne particulièrement prononcé en Poitou [2].

*
* *

Cette théorie soulève des objections capitales. Elle n'explique en rien l'importance de la nécropole de Civaux et elle en complique singulièrement le problème. Pour qu'une agglomération aussi considérable ait manifesté ses croyances religieuses de façon si précise et même combative, il fallait qu'elle fût chrétienne depuis longtemps, depuis le milieu du IVe siècle au moins. Où sont les tombes chrétiennes antérieures au VIe siècle ? Comment admettre cette lacune profonde entre le cimetière païen originel et le cimetière du VIe siècle ? Si cette discontinuité a vraiment existé, comment expliquer cette prospérité subite de Civaux, sortant du néant pour devenir tout à coup un centre populeux, actif, capable d'opposition contre les conquérants solidement implantés dans la province, à une petite journée de marche de lui ?

D'autres points de détail présentaient avec cette thèse des contradictions flagrantes. Le premier était l'épitaphe d'*Æternalis* datée par Le Blant du IVe siècle. Il avait, du reste, assez frappé Richard pour lui faire signaler, à son sujet, « l'obsédante question de l'antique cimetière de Civaux [3]. »

1. *Bull. Antiq. Ouest*, 3e sér., t. II, 1912, p. 519-521 ; Girard, *Notes sur les fouilles d'Echiré*, Niort, 1913, p. 10 et suiv.
2. Revillout, *De l'arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, Paris, 1850, p. 130 et suiv.
3. Richard, *op. cit.*, p. 108.

Un autre était la rareté insigne des inscriptions du VIe siècle, avec cette anomalie que quelques cimetières voisins, comparables à Civaux, mais beaucoup moins importants que lui, Antigny notamment, en avaient fourni un nombre bien supérieur, ainsi que des tombes à décor franchement mérovingien et présentant des signes religieux caractéristiques, tels que la croix, qui font défaut à Civaux.

*
* *

La bande à trois traverses n'est donc ni une croix, ni un signe confessionnel de protestation. Cette double constatation permet donc provisoirement de dater les tombes d'une époque antérieure au moins au milieu du Ve siècle. Ceci admis, faut-il y voir un décor symbolique ?

Nous ne le pensons pas. On ne peut l'assimiler aux « motifs » qui, d'après Grousset, reviennent avec fréquence sur les sarcophages des premiers chrétiens du IIe ou du IIIe siècle, dépourvus de toute représentation chrétienne et dont la prédominance est due à l'intention symbolique [1]. Il s'agit là, du reste, de tombeaux apparents, luxueux, et d'un caractère exceptionnel.

D. Chamard, qui a rapporté le cimetière de Civaux aux origines du christianisme en Poitou, signale « l'extrême réserve pendant les trois premiers siècles à l'égard de tout signe, *même symbolique*, de la religion chrétienne, sur les sépulcres renfermés dans les *aires*, ces sortes de cimetières publics ». C'est précisément le cas des cimetières de Civaux. « Pour l'ordinaire, dit le commandeur Rossi qu'il cite, les tombeaux y restèrent

1. Grousset, *op. cit.*, p. 6.

nus et anépigraphes, ou bien, s'ils avaient des inscriptions et des ornements, c'était sans aucune allusion religieuse [1]. »

Le Blant est encore plus affirmatif : « La simplicité des temps nouveaux voulait l'égalité dans la sépulture [2] ... » Le savant auteur ajoute, il est vrai, en note : « Toutes nos épitaphes de brève formule ne doivent pas toutefois être comptées parmi les premiers monuments chrétiens de notre sol. On s'en convaincra en voyant le caractère barbare de quelques pierres appartenant à la région de Poitiers, et qui, comme certains marbres très anciens des catacombes romaines, ne portent que le seul nom du défunt. » Mais il faut noter que cette réserve ne s'applique pas aux monuments anépigraphes comme ceux de Civaux, restés en dehors du cadre des études de Le Blant.

*
* *

La bande à trois traverses n'est donc pas symbolique. Elle est due à un simple besoin d'ornementation ; elle n'est que la reproduction grossière sur une surface plane des éléments décoratifs classiques du couvercle en toit.

Que le lecteur se place devant un couvercle de sarcophage païen romain classique, dressé en hauteur, couvercle en forme de toit, avec ses deux versants ornés chacun des deux panneaux ordinaires à motif ; qu'il s'en éloigne assez pour se le figurer comme une surface plane, sans arête longitudinale. Il aura exacte-

1. D. Chamard, *Origines de l'Eglise de Poitiers*, Poitiers, 1874, p. 33 et 34.
2. Le Blant, *op. cit.*, p. 6.

ment l'impression d'ensemble du couvercle de Civaux : une bande longitudinale médiane croisée par trois traverses ; au milieu, celle qui sépare les deux panneaux latéraux, à chaque extrémité, celle qui leur sert de bordure. On voit tout de suite le motif qui a inspiré le décor de Civaux. Le couvercle plat, destiné en principe au tombeau non apparent, répondait certainement, comme on l'a vu, à une idée religieuse, mais, dans un pays pauvre comme Civaux, il avait aussi sa raison d'être par des motifs d'économie, économie de matériel, de main-d'œuvre, de transport. Le décor était une anomalie pour un monument destiné à la terre et ne devant servir que d'enveloppe. Les premières tombes en étaient-elles démunies, ou si on en fabriqua plus tard, concurremment avec les autres, furent-elles à l'usage des moins fortunés ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, puisque le P. Routh estimait que leur nombre s'élevait à un tiers environ de la totalité.

Quoi qu'il en soit, et que ce fût ou non de son initiative propre, le sculpteur grossier des tombes de Civaux a voulu donner à sa clientèle l'illusion d'une tombe monumentale ; il a employé, à cet effet, le procédé qui rappelle la perspective naïve de certains tableaux et tapisseries du haut moyen âge. Son subterfuge grossier lui a permis de figurer économiquement sur un couvercle plat le toit, les versants et les panneaux du sarcophage romain de luxe.

*
* *

Plus tard, lorsque Civaux connut, au IVe siècle, une ère nouvelle de prospérité, et put manifester librement ses croyances chrétiennes, désormais en faveur, la partie plus fortunée de ses habitants revint, dans la sécurité,

à l'ancien luxe des monuments funéraires païens. Il y eut pour cela des étapes. Le couvercle plat primitif des tombes se bombe, avant de reprendre le profil classique du toit. La bande à trois traverses s'y retrouve exactement ; elle est redevenue le décor traditionnel, mais avec son véritable sens primitif d'ornementation.

Thiollet a reproduit huit couvercles en toit de cette dernière période historique de la nécropole, trouvés près de la chapelle du cimetière actuel [1]. Or les nos 2 et 7, avec leurs deux panneaux latéraux encadrés sur chaque versant, donnent exactement en projection horizontale la mystérieuse bande à trois traverses ; le n° 5 et le n° 8 (ce dernier bombé) présentent une variante avec leurs trois panneaux ; il n'est pas jusqu'au n° 1 qui ne rentre dans le même type avec ses deux lignes de trois acrotères également espacés sur le bord de chaque versant.

*
* *

Nous avons signalé l'anomalie choquante de la largeur de la bande longitudinale, comparée à celle des trois traverses. Il en est une autre, l'exagération de la largeur des traverses qui réduit les panneaux à des dimensions infimes, souverainement disgracieuses. Dans certains couvercles, ceux-ci n'ont que trente centimètres sur vingt, alors que la traverse supérieure a une hauteur de soixante centimètres.

Là aussi, comme dans le motif d'ornementation, l'économie de la main-d'œuvre a joué, au détriment de la considération d'esthétique ; l'on a vu plus haut qu'elle comptait peu dans la vallée de mœurs éminem-

1. *Bull. monum.*, t. XXIII, 1857, p. 265 et 266.

ment frustes ; ce nouveau détail s'ajoute à ceux que nous avons donnés à ce sujet.

*
* *

La bande à trois traverses de la tombe de Civaux, ou *décor à panneaux* (nom sous lequel nous le désignerons désormais), a donc été le premier degré du luxe funéraire pour les premiers chrétiens de Civaux, puisqu'elle manque à un tiers des tombes les plus pauvres. Il en fut de même dans les autres communautés des environs. Nous reviendrons plus longuement sur ce point, mais nous devons anticiper ici, à propos de ce détail de décor. A Poitiers, notamment, lorsque le triomphe du christianisme permit plus tard une ornementation funéraire d'un luxe plus apparent et plus raffiné, l'art chrétien revint au toit païen antique avec son décor de panneaux à motifs plus ou moins chargés. Dans cette catégorie rentrent les couvercles des trois sarcophages dont l'abbé Gibault a donné le dessin dans son recueil, comme se trouvant dans la crypte de Saint-Barthélemy, près Saint-Hilaire. Là non plus, on n'y peut méconnaître la bande à trois traverses avec les deux compartiments latéraux de chaque versant, formés par les torsades qui les encadrent en les séparant. Et nous sommes là à Poitiers étroitement relié à Civaux et à côté de lui ! Jamais la loi de la persistance de la forme ne s'est plus clairement manifestée, avec ses variations, non pas inspirées par des croyances religieuses nouvelles, mais imposées par les ressources artistiques et surtout pécuniaires.

Le décor à panneaux de la tombe type de Civaux est donc uniquement d'ordre somptuaire et n'a rien de cultuel ni de confessionnel. Notons, d'autre part, que

l'absence de ces deux derniers caractères concorde avec la mentalité des premiers chrétiens.

* *

Reste le mobilier funéraire qui constitue, avec l'orientation des tombes, l'une des bases les plus sûres pour déterminer, sinon le culte, au moins l'âge des sépultures.

A Civaux, il n'y a jamais eu de fouille scientifique pouvant fournir de ce côté quelque élément ; l'état des tombes presque généralement violées, ou employées à plusieurs reprises, rendrait, du reste, impossible de tirer une déduction quelconque des trouvailles. La plupart des objets recueillis ont été dispersés, et ceux-là même dont la provenance est certaine présentent la même confusion que les tombes. Dans un cimetière de continuité parfaite comme celui-là, le fait n'a rien que de normal. Il y en a de toutes les époques, depuis la hache de pierre polie recueillie par M. Duguet aux côtés d'un squelette inhumé sans cercueil, la tête reposant sur une dalle plate évidée, jusqu'au sceau ogival en bronze du chapelain de Civaux, trouvé dans un tombeau de la cour du presbytère et qui paraît dater du milieu du XIIIe siècle [1]. Inutile de dire que ces deux pièces sont des exceptions, comme marquant sûrement des dates extrêmes.

Nous avons, heureusement, les observations du P. Routh, de Siauve, et de quelques personnes du pays dignes de foi, ayant porté pour ces dernières, dans des fouilles occasionnelles, sur quelques rares tombes munies de leurs couvercles et en apparence non vio-

1. Offert par M. le curé Ribouleau à la Société des Antiquaires de l'Ouest le 18 avril 1844 (*Musée des Grandes-Ecoles*, nº 6).

lées ; si l'on en rapproche les nombreux débris existant encore à Civaux, ces éléments permettent d'apprécier avec toute certitude le caractère du mobilier funéraire qui domine, dans une proportion aussi forte que la tombe du type courant, c'est-à-dire avec le décor à panneaux. Ce mobilier n'est autre que celui de l'époque gallo-romaine, usité dans les sépultures dites païennes : un ou deux vases d'un type peu varié, en général en poterie grossière, de teinte blanchâtre sale ou rouge clair, faite au tour, non vernissée, à gros renflements arrondis, col et pied étroits [1]. Ils étaient accompagnés d'une poignée de charbon, placée aux pieds du défunt, qui constituait parfois le seul mobilier funéraire.

Les seuls bijoux trouvés dans les tombes, dont nous ayons recueilli le souvenir à Civaux, se réduisent à un simple anneau d'argent uni très mince et à une petite bague en bronze à chaton vide.

Nulle part, aucun signe chrétien.

Cette constatation ne doit pas surprendre, après ce que nous avons dit des motifs de cette carence. Ce mobilier funéraire, d'apparence toute païenne, n'a rien que de très normal, à cette époque, dans des sépultures chrétiennes ; il vient même confirmer notre attribution de ces tombes à des chrétiens vivant bien avant le IVe siècle, à la fin du IIe fort probablement.

« Les chrétiens, dit Le Blant, ne rompirent que très lentement, aux premiers siècles, avec la coutume antique qui était le lien de continuité entre les générations. » Le repas funéraire en était une, et pour cet usage, les lois de la survivance du symbole et de la persistance de la forme ont joué avec d'autant plus de

1. Don de cinq vases de cette provenance par M. le curé Ribouleau aux Antiquaires de l'Ouest (17 déc. 1865 et 15 mars 1866).

force qu'il représentait l'une des plus vieilles traditions de la famille, le grand organe de durée des peuples forts. Ce rite païen était tellement enraciné dans les mœurs (son origine se perd dans la nuit des temps) qu'il a continué pendant des siècles. Qu'il ait ou non dévié peu à peu de son intention primitive, il continue même encore de nos jours ; nous devons à M. l'abbé Pénicaud, curé de Cognac-le-Froid, de savoir que, dans quelques parties du Limousin, on place dans le cercueil, à côté du défunt, son écuelle de terre quelquefois remplie de vin.

« On sait par un passage de saint Augustin, dit M. Renel, que le christianisme eut beaucoup de mal à faire disparaître l'usage d'apporter aux morts des aliments, des offrandes diverses, et de consommer des repas funèbres sur l'emplacement des tombes. Cette coutume en certains pays ne put jamais être extirpée. En Espagne, on montre, dans la cathédrale de Burgos, une large table en marbre noir destinée aux offrandes funéraires ; le jour des morts, les femmes du peuple viennent y mettre du pain [1]. »

Il en fut de même pour la fiole dite lacrymatoire servant plutôt à contenir des parfums ; elle devint successivement la fiole d'eau lustrale, puis la fiole d'eau bénite, lorsque le christianisme sanctifia cette pratique qui dura jusqu'au moyen âge.

L'évolution fut la même pour le vase à charbon pour encens, dérivé de la poignée de charbon qui symbolise sans doute l'ustion au début, dans les premières sépultures par inhumation païennes comme chrétiennes, soit qu'il représentât les restes du bûcher, ou les ossements calcinés, soit qu'il synthétisât la cuisson des

1. Ch. Renel, *Les Religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1906, p. 374.

aliments destinés au repas funéraire. On le retrouve jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [1].

Etait-ce d'autre part, au début, un moyen d'éviter la persécution religieuse en accompagnant la sépulture de l'observance des rites païens ? Après ce qu'on a vu, cette hypothèse a bien peu de valeur.

La série de faits observés à Civaux s'explique donc tout naturellement dans des sépultures chrétiennes par la survivance d'un symbole païen adopté par les premiers chrétiens avec une signification nouvelle. Cette dénaturation de sens n'est pas de règle rigoureuse. Un rite païen a survécu, sans qu'on puisse l'invoquer pour lui. C'est la présence dans les sépultures, de pièces de monnaie, qui est regardée comme un indice sûr du culte païen du défunt. On l'a constaté à Civaux : vers la fin de 1737, le curé de Civaux envoyait à M. Le Nain, gouverneur de la province, sept bronzes romains de Claude, Néron, Aurélien, Gallien, Crispus, fils de Constantin, et Constantin le Jeune, qu'il assurait avoir été tirés de différents tombeaux [2]. Or, d'après l'abbé Poulaine, ce fut l'usage, dans une partie de la Bourgogne, jusqu'au XVIIe siècle, d'enterrer les morts avec un signe monétaire ; cette coutume existe encore, ajoute-t-il, dans certains pays, notamment aux environs de Vézelay [3].

*
* *

En résumé, des quatre éléments caractéristiques des

1. De Caumont, *op. cit.*, p 316, 322, 323 ; abbé Cochet, *Mém. sur la coutume de placer des vases dans la sép. de l'homme et spécialement dans les sép. chrétiennes depuis le XIe jusqu'au XVIIIe s.* (Bull. mon., t. II, XXe vol., 1856, p. 325 et 425).

2. P. Routh, *op. cit.*, p. XXVIII.

3. Abbé Poulaine, *Les Tombeaux en pierre des vallées de la Cure et du Cousin* (*Yonne*), Paris, 1899, p. 14.

tombes que nous avons examinés, le premier, l'*orientation*, est une preuve décisive de leur origine chrétienne. La forme et le décor les datent d'une époque bien antérieure au IVe siècle, notamment l'absence de tout indice cultuel dans ce dernier. Il en est de même de la survivance du mobilier funéraire païen, conservé par tradition, peut-être déjà avec un sens dénaturé, plutôt que par précaution politique.

*
* *

Ces arguments, tirés de l'étude des monuments seuls, sont renforcés singulièrement par ceux que fournit l'examen de leur ensemble et de leur répartition, c'est-à-dire par l'histoire de la nécropole qui fait l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE VIII

Les signes des tombes. Le tricère ; les épitaphes.

Les signes gravés sur quelques tombes anépigraphes ont été reproduits et étudiés par Richard [1]. Comme il le fait remarquer, ils se rencontrent sur la partie supérieure du couvercle la plus en évidence, celle qui correspond à l'emplacement de la tête sur le sarcophage. Généralement, ils sont très grossièrement taillés ; on constate, au premier coup d'œil, qu'ils ont été ajoutés postérieurement à la sculpture des couvercles et qu'ils ne sont pas de la même main que leur décor à panneaux.

Le signe le plus répandu est la croix sous ses formes multiples ; on y rencontre aussi l'alpha et l'oméga, le gamma, le rho, le chrisme, le pain eucharistique, mais après la croix, ajoute-t-il, celui que j'ai observé le plus fréquemment est, sans contredit, le trident.

Richard y voit une marque individuelle permettant aux familles de retrouver les sépultures de leurs défunts et explique leur origine de la façon suivante :

« Quand des particuliers avaient fait emplette, dans un atelier funéraire, d'un sarcophage, soit uni, soit plus ou moins orné, suivant leurs ressources ou leur goût, il était procédé, non pas dans cet atelier, mais sur place, lorsque le sarcophage avait reçu une dépouille funèbre, au creusement, par le premier maçon venu, d'un signe spécial rappelant les sentiments religieux du dé-

1. A. Richard, *op. cit.*, p. 619 et suiv., pl. II et III.

funt ; c'est ce qui fait que la grossièreté de la facture de ces signes jure tant, en général, avec les sculptures au milieu desquelles ils sont placés... »

Quant au trident, il en a relevé 17 représentations variées dont 14 à Civaux, 2 à Antigny, 1 à Mazerolles[1]. Il y voit comme dans la bande à trois traverses, un signe trinitaire, à l'encontre de l'opinion de M. de Rossi, mais il y ajoute quelques considérations que nous citons, vu leur importance : « On pourrait encore dire, vu que ce signe ne s'est jusqu'ici montré que dans une région limitée du Poitou, qu'il appartient, non pas à l'ensemble des fidèles du diocèse, comme a pu l'être l'idée trinitaire attachée à la croix à trois traverses, mais seulement à quelques individus affiliés à une confrérie, à une association de personnes professant une dévotion spéciale, car, il ne faut pas l'oublier, si l'on a relevé des milliers de sarcophages décorés de la croix à trois traverses, on n'en a pas recueilli jusqu'ici plus d'une vingtaine portant le signe du trident[2]. »

*
* *

Les signes surgravés peuvent se diviser en deux catégories. La première comprend ceux qui ont une si-

1. Il faut y joindre un couvercle de tombe à dos d'âne, en forme de gaine portant un trident avec un manche et deux demi-cercles accolés, découvert par M. J Girard à Echiré. L'inventeur lui attribue la même intention confessionnelle que Richard (*Note sur les fouilles d'Echiré*, Niort, 1913, p. 9). « Un trident avec manche est gravé en relief sur la paroi de tête d'une tombe monolithe en gaine de Quarré-les-Tombes. » Ce bizarre signe lapidaire, dit l'abbé Guignot qui l'a reproduit (*op. cit.*, p. 63) représente à peu près le ψ grec et donne en même temps l'impression de quelque rune nordique. Il y voit soit un symbole hiératique voulu, soit du décoratif traditionnel non calculé, soit même un sigle vulgaire, marque de tâcheron.

2. Richard, *op. cit.*, p. 625.

gnification religieuse précise et indiscutable, tels que la croix et le pain eucharistique. Ceux-là sont en général grossièrement gravés, et d'une autre main que le décor à panneaux. Qu'ils aient été ou non inspirés par le désir des familles de pouvoir reconnaître leurs sépultures ou d'en empêcher la violation, ils sont postérieurs au décor, sans remonter toutefois au delà de la deuxième moitié du ve siècle.

Dans la seconde catégorie rentrent les signes de signification imprécise, le trident et deux autres, le soi-disant *gamma* renversé, d'après Siauve [1], dans lequel nous voyons un dauphin, et l'ancre, gravée sur un couvercle dressé dans la clôture du cimetière, à droite de la porte d'entrée et visible de l'intérieur.

Ces trois signes, de beaucoup antérieurs aux signes religieux, sont, à l'inverse de ceux-ci, contemporains du décor à panneaux et de la même main que lui. En dehors de leur facture nette et franche, qui est patente dans les deux couvercles dressés de chaque côté de la porte du cimetière, il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner celui qui porte l'ancre que nous avons citée. Le tailleur de pierre, qui l'a bouchardé, a prévu cette décoration supplémentaire, car afin d'avoir une surface plane suffisante, il a réservé intentionnellement une hauteur absolument anormale à la bande supérieure (0 m. 72 au lieu de 0 m. 60, la dimension courante).

L'âge de ces signes ressort, du reste, des considérations précédentes sur l'emploi de la croix.

*
* *

Le trident, à raison du nombre relativement élevé de ses figurations, a été plus spécialement étudié. D'après

1. Siauve, *op. cit.*, p. 30.

M. de Rossi, qui repousse l'interprétation trinitaire proposée par Richard, « la croix, dissimulée sous cette forme, ne convient pas au temps du triomphe absolu du culte chrétien tel qu'il se trouvait au temps mérovingien[1]. » Cet auteur reconnaît seulement que « le trident, même là où il n'est pas réuni au poisson, est parfois une image voilée de la croix[2] ».

Richard émettait l'avis qu'il avait pu être un signe particulier à quelques individus affiliés à une confrérie, à une dévotion spéciale. Nous nous rangeons à cette opinion, en généralisant et en y comprenant le poisson et l'ancre. Ces trois signes, particulièrement spéciaux aux bateliers, ont été, en effet, des symboles à la fois religieux, professionnels et corporatifs. Le trident est même à ce point de vue d'un intérêt supérieur, comme un des exemples les plus frappants de la survivance et de la migration des symboles. On le trouve dans les temps les plus reculés. D'après M. André, il se rencontre sur des blocs de granit des Deux-Sèvres, où les paysans le désignent sous le nom de « griffe du diable[3]. » M. Quilgars a constaté sa présence sur des monuments analogues de l'époque néolithique dans la Loire-Inférieure et le rattache au culte du soleil[4] ; le docteur Baudouin y voit le même symbole et signale d'autres figurations à Saint-Aubin-de-Baubigné, à Fontainebleau, en Suisse, en Nouvelle-Calédonie et en Afrique[5] ; avec la roue solaire, le triçûla, une de ses

1. Richard, *op. cit.*, p. 260.
2. D. Cabrol, *op. cit.*, Ancre, col. 2911.
3. F. André, *Novissimum organum*, Paray-le-Monial, 1898, p. 211 (Comm. de M. Charbonneau-Lassay).
4. H. Quilgars, *Deux monuments du culte solaire de l'époque néolithique dans les communes de la Turballe et de Piriac* (Loire-Inf.), Bull. arch., 1911, n° 2, p. LXXXVI.
5. Dr Baudoin, *La Pierre à l'Etoile du temple du Soleil des Vaux à Saint-Aubin-de-Baubigné*, Paris, 1913, p. 18.

variétés, est un des emblèmes le plus souvent associé au swastika sur les monuments bouddhistes, et joue dans cette symbolique le même rôle que le foudre dans la symbolique grecque [1] ; le soleil, enfin, était le *totem* aquitain [2], et plus spécialement picton à l'époque gauloise [3].

Dans la mythologie grecque et romaine, le trident était l'emblème professionnel des pêcheurs et des bateliers, comme l'un des attributs caractéristiques du cycle de Neptune [4]. En 146 et 147, il figurait dans les armes des bateliers de Séville, à côté d'un navire de transport, d'une trirème, de barques [5]. Les tombes de Civaux nous prouvent que la corporation l'y conserva.

« Un signe étant particulièrement vénéré à la fin du paganisme, il était naturel de le voir adopté par les premiers chrétiens, puisqu'il ne froissait pas leurs idées et qu'ils en adoptaient d'autres de même origine... » M. Chauvet, auquel nous empruntons ces lignes [6], a appliqué cette règle à la persistance du symbole *sol et luna* et cet exemple ne peut mieux venir en faveur de notre thèse. Les bateliers vivant d'une vie à part, isolée et nomade, étaient, par cela même, les plus fidèles dépositaires des traditions ancestrales, et le rôle que jouait le premier des astres dans leur vie professionnelle avait dû garder toute sa force dans leurs croyances religieuses. En se ralliant au culte chrétien, n'était-il pas logique chez eux d'en conserver l'emblème, qui était aussi celui de saint Pierre, un confrère, devenu le grand Pontife de leur nouveau culte ?

1. A. Bertrand, *op. cit.*, p. 177 et pl. XXI.
2. E. Hucher, *L'Art gaulois*, Paris, 1868, t. I, p. 10.
3. *Ibid.*, pl. VI, n° 2 ; IX, n° 2 ; XVII, n° 1.
4. Waltzing, *op. cit.*, t. I, p. 204.
5. *Ibid.*, t. II, p. 30.
6. G. Chauvet, *Sol et luna*, Angoulême, 1916, p. 6.

Ces considérations expliquent la fréquence relative du trident sur les tombes. Dans ce même ordre d'idées, on peut y voir aussi un signe distinctif réservé aux membres les plus considérables du collège des bateliers, *les censores*, ou de leurs magistrats, *les décurions*, membres du comité administratif, ou des *magistri*, les plus hauts dignitaires, nommés généralement à temps [1].

*
* *

Par leur signification analogue, le dauphin et l'ancre se relient intimement au trident. Il est impossible, en effet, de voir, comme Siauve, un *gamma* dans le signe gravé sur le couvercle qui forme l'un des piliers de la porte du cimetière ; il faudrait, pour cela, le considérer de côté, ce qui est une anomalie, et il suffit de le comparer à quelques figurations d'animaux fantastiques, représentés la tête recourbée en arrière [2], pour n'avoir plus le moindre doute sur notre interprétation.

Le dauphin, attribut de Dionysios, était le fond d'un des motifs légendaires les plus répandus dans l'antiquité classique [3]. S'il représentait pour les bateliers païens un ami des hommes et sauveur des naufragés, il était, pour leurs confrères chrétiens, ou le monstre marin de Jonas rappelant la sépulture et la résurrection de Notre-Seigneur, ou le poisson mystérieux que Jésus-Christ ressuscité offrit à ses disciples au bord du lac de Tibériade [4].

*
* *

1. Waltzing, *op. cit.*, t. I, p. 385.
2. A. Bertrand, *op. cit.*, p. 152, pl. VIII.
3. P. Delehaye, *op. cit.*, p. 219.
4. Bacuez et Vigouroux, *Manuel biblique*, Paris, 1894, t. III, p. 600 et 616.

Restent les inscriptions des couvercles. Pour celles-là, il n'est point de doute, comme il pourrait à la rigueur y en avoir au sujet des croix et autres signes religieux comparables. Elles ont été gravées après coup sur des cercueils déjà en place et fort probablement ayant déjà servi à une inhumation. Toutes, sauf celle qui est gravée sur une demi-colonne romaine (et l'on verra plus loin le motif de cette exception) sont, en effet, tracées de telle sorte que le spectateur ne peut les lire qu'en se posant devant le gros bout, c'est-à-dire du côté de la tête ; autrement dit, elles ont été gravées à l'envers, étant donné que la position normale d'aspect du monument est de haut en bas, en le regardant par la face. Or, c'était la position de travail la plus commode pour le sculpteur qui voulait placer les inscriptions à la tête, dans la partie la plus large et la plus apparente ; il ne pouvait faire ce travail qu'en se tenant du côté de la tête, *sur le cercueil posé à terre*. Le P. de la Croix, auquel nous devons cette remarque capitale sur le sens des inscriptions, a constaté la même particularité à Rom. Il en est autrement pour les inscriptions des cimetières d'Antigny, de Saint-Pierre-les-Eglises, de Béruges ; elles peuvent être lues par le spectateur placé normalement, c'est-à-dire aux pieds.

*
* *

Notons de plus que tous ces signes, croix et inscriptions, sont limités au cimetière actuel et à ses environs immédiats, autrement dit au groupement le plus considérable, tandis qu'ils font absolument défaut dans le groupement constaté par Siauve, au-dessous de Monas, à 700 mètres environ au sud de Civaux, de même que dans celui que le P. Routh a trouvé à 200 pas au sud de Civaux, sur le bord de la route de Lus-

sac. Nous appelons toute l'attention du lecteur sur ce point d'une importance extrême.

*
* *

On remarquera enfin, d'une part, le petit nombre des croix de différentes formes et des signes religieux, de l'autre, l'extrême rareté des inscriptions du VIe siècle surgravées. Ils contrastent avec la profusion relative qui s'en note dans certains cimetières voisins, Antigny, Saint-Pierre-les-Eglises et Béruges. L'histoire de la nécropole de Civaux donnera l'explication de cette anomalie.

CHAPITRE IX

Les tombes monolithes de Civaux ne sont point barbares ; ni wisigothiques ni franques. Emplacement ; orientation ; forme ; mobilier funéraire.

Les caractères du cimetière de Civaux concordent avec les considérations topographiques et historiques pour le dater de l'époque de prospérité de son port pendant la période gallo-romaine. Nous compléterons la démonstration en montrant qu'il n'a jamais été un cimetière barbare, soit wisigothique, soit franc, et que s'il présente quelques traces de ces deux civilisations, c'est uniquement à l'état sporadique et exceptionnel. Ce point présente d'autant plus d'intérêt, qu'il est étroitement lié, d'un côté, à la théorie de Richard sur les signes dits trinitaires, de l'autre, à celle qui explique les accumulations des tombes de Civaux et autres cimetières de la région comparables, par le courant de dévotion qui poussait les fidèles à rechercher une sépulture auprès des sanctuaires rendus célèbres par la résidence ou les restes d'un saint, ou même auprès des églises. Ces deux théories classent, en effet, *ipso facto* le cimetière de Civaux dans la période franco-mérovingienne, et actuellement, elles font autorité. Aussi donnerons-nous à cette partie le développement qu'elle mérite de ce fait, même en revenant sur des questions de détail que nous avons déjà traitées.

*
* *

Une remarque préliminaire s'impose. Si la nécropole

de Civaux était d'origine wisigothique ou franque, elle présenterait un hiatus, étant donnée son existence à l'époque païenne. Or ce hiatus n'existe pas ; l'épitaphe de l'église *Æternalis et Servilla*, du IVe siècle, prouve que bien avant l'époque wisigothique, la population gallo-romaine était chrétienne, et la coexistence des sépultures chrétiennes par inhumation et des sépultures païennes par ustion recule encore cette date. La nécropole a été d'une continuité parfaite.

*
* *

Un cimetière franco-mérovingien de l'importance de Civaux supposerait une occupation longue, régulière et permanente de cette partie du Poitou par une colonie nombreuse de barbares. Or, sur cette hypothèse, il existe deux séries d'études sérieuses, soutenant chacune des thèses différentes qui confirment néanmoins toutes deux la nôtre.

Avec d'excellents arguments, appuyés sur l'autorité de Fustel de Coulanges et de Guizot, M. Barrière-Flavy a soutenu que les cimetières du midi et de l'ouest de la France, notamment celui d'Herpes (Charente) ne sont pas francs[1]. Ceux-ci, dit-il, étaient trop peu nombreux, dans le ramassis d'auxiliaires surtout gallo-romains que commandait Clovis, pour modifier en quoi que ce soit l'état de la civilisation en Gaule (mœurs, coutumes, langage, lois et croyances religieuses). Absorbés par la population indigène qui ne différait en rien de la société romaine elle-même, ils furent, dit-il, noyés dans les Gallo-Romains et subirent l'influence du milieu. Ils n'envahirent même pas le Midi qui se soumit.

1. Barrière-Flavy, *Etude sur les sép. barbares du midi et de l'ouest de la France*, Paris, 1892.

D'après lui, les tombes dites franco-mérovingiennes sont wisigothiques. Les Wisigoths, venus avant les Francs, apportaient une civilisation plus avancée que celle des autres peuples barbares ; ils avaient depuis longtemps embrassé le christianisme. Déjà rattachés à Rome comme mercenaires autonomes, ils pénétraient sur le sol gaulois en voisins pacifiques, se rapprochaient de la population indigène et devenaient peu à peu des amis sans se confondre avec elle.

L'auteur termine en invoquant le style du mobilier funéraire d'origine scythique, le berceau des Goths, d'après les travaux remarquables du baron de Baye, et plus spécialement celui du cimetière d'Herpes, exploré par Delamain, et daté du VIe siècle par une série de spécialistes, de l'époque wisigothique par le baron de Baye [1].

On ne peut méconnaître la valeur de cette thèse en ce qui concerne les Francs en général. Lièvre y a répondu par des arguments qui ne sont pas moins troublants en ce qui regarde les Wisigoths [2], mais qui n'infirment pas ceux de M. Barrière-Flavy contre leurs successeurs. Il ne contestait pas les origines orientales du mobilier funéraire d'Herpes, qu'il soutenait être franc, mais il les reliait aux rapports des Wisigoths avec Byzance, et on le retrouve ailleurs que dans l'Ouest, dit-il, là où les Wisigoths n'ont jamais paru. Où sont les sépultures des Francs, concluait-il, si les cimetières barbares de l'ouest sont wisigothiques ? Où se trouvent les cimetières des indigènes qui, aux VIe et VIIIe siècles, ont formé le noyau de la population ?

1. Le cimetière de Herpes (*Fouilles et Collection Delamain*) ; Baron de Baye, *Le Cimetière wisigothique de Herpes*, Angoulême, 1892.

2. Lièvre, *Les Sépultures mérovingiennes et l'Art barbare dans l'ouest de la France*, Poitiers, 1894.

*
* *

Nous adoptons à la fois les conclusions des deux thèses qui fortifient singulièrement la nôtre. Nous reviendrons plus loin sur elles d'une manière générale à propos des sépultures du Midi et de l'Ouest ; nous ne les retenons ici que pour le cimetière de Civaux et autres voisins comparables, dont nous avons montré les origines purement gallo-romaine et chrétienne.

*
* *

Passons à l'examen des divers éléments de la nécropole.

Le premier est l'emplacement des cimetières de Civaux. Ils sont tous dans la plaine ; jamais aucune tombe ne s'est rencontrée sur les flancs du vaste coteau à pentes douces qui enserre la vallée, de Loubressac à Cubord. Or, les cimetières barbares des peuples des invasions, Goths, Francs, Burgondes, Anglo-Saxons, sont tous, sauf de très rares exceptions, situés ou sur des plateaux [1], ou sur le bord extrême des falaises dominant les cours d'eau [2], ou sur un terrain légèrement en pente et bien exposé aux rayons du soleil [3] ou sur le versant oriental des collines [4]. Cette dernière règle est d'autant plus

1. F. Scheurer et A. Lablotier, *op. cit.*, p. 1.
2. Th. Eck, *Exploration d'anciennes sépult. dans l'Aisne*, Paris, 1902.
3. Pilloy, *La Question franque au Congrès de Charleroy* (Bull. arch., 1891, n° 1, p. 16).
4. Barrière-Flavy, *Etude sur les sép. barbares du midi et de l'ouest de la Gaule*, Paris 1892, p. 117 ; *Etude sur les sép. barbares de l'époque wisigothique dans le midi de la France*, 1897, p. 93 ; Houlé, *Etude sur les cimetières francs des vallées du Thérain, de la Brèche et du Petit-Thérain*, Caen, 1909, p. 4, 14, 16, 18 ; Boulanger, *Le Cimetière mérovingien de Monceaux (Oise)*, Paris, 1909, p. 6.

sûre dans sa généralité, qu'elle a été exposée en termes différents par deux savants autorisés. L'un d'eux, M. Pilloy, s'est spécialisé dans l'étude des Francs ; le second, M. Barrière-Flavy, qui a particulièrement étudié les sépultures barbares de l'ouest de la Gaule, s'appuie, en ce qui concerne les Francs, sur les conclusions de l'abbé Cochet et de Baudot, spécialisés, l'un dans la Normandie, l'autre dans la Bourgogne.

Empruntons enfin à M. Pilloy un énoncé d'autant plus intéressant qu'il s'applique exactement au cas de Civaux : « Dans les villes d'une certaine importance, les sépultures à incinération gallo-romaines sont réunies dans un cimetière commun, très souvent placé le long d'une voie publique ; mais à la campagne, on les trouve par petits groupes à peu de distance des habitations [1].... Les cimetières francs sont toujours placés à une certaine distance des habitations [2]. »

*
* *

Plus haut, nous avons montré que la forme, le décor et l'orientation des tombes de Civaux présentaient les caractéristiques gallo-romaines, à la condition de tenir compte du décalage chronologique qui doit intervenir dans la comparaison des monuments funéraires d'Aquitaine avec ceux des régions situées au-dessus de la Loire, régions où l'influence romaine d'abord, le christianisme ensuite, n'ont pénétré que bien plus tard.

Cette considération ne joue plus pour l'examen du mobilier funéraire. A Civaux, non seulement il est gallo-romain, comme on l'a vu, mais en dehors de toute question de date, il n'a jamais été franc. Dans

1. Pilloy, *op. cit.* ; p. 10.
2. *Ibid.*, p. 16.

aucune tombe, on n'a jamais trouvé le moindre débris d'armes avec lesquelles était toujours enseveli le barbare envahisseur, conquérant plus ou moins pacifique, mais qui était toujours et avant tout un guerrier. Là-dessus, tous les archéologues sans exception sont unanimes. Dans toutes les tombes barbares de toutes les régions, si l'on trouve rarement l'épée et la framée, quelquefois seulement la hache, en revanche, le scramasaxe ou le coutelas, armes de défense et outils à la fois, ne font jamais défaut[1]. Rien de pareil à Civaux, où l'on n'en a jamais constaté, pas plus que le vase en poterie noire, à profil plus ou moins carené qui est une autre caractéristique de la sépulture franque[2]. On peut en dire autant de l'occupation wisigothique.

Tout, au contraire, y décèle une population pacifique, pauvre et rustique d'indigènes restés frustes et même étrangers à l'influence romaine.

*
* *

Ce n'est pas à dire que l'élément barbare soit complètement absent dans le mobilier funéraire de Civaux ; ce serait impossible dans un cimetière d'une continuité aussi parfaite. « Partout où l'on a trouvé le mobilier funéraire du guerrier franc, à Caranda, Sablonnière, Arcy, Sainte-Restitue, Verly, Couvron, Remies, etc., c'était sur des cimetières mixtes, gaulois, gallo-romains et mérovingiens, ou à proximité de substructions gallo-

1. Pilloy. *Etudes sur d'anciens lieux de sép. dans l'Aisne*, 1880, t. I, p. 6, 7, 25 ; 1895, t. II, p. 91, 98, 102, 117 ; t. III, p. 199 ; Houlé, *op. cit.*, p. 20 à 23.

2. Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, Rouen, 1854, p. 13-25 ; *Sép. gauloises, romaines, franques et normandes*, Paris, 1857 ; *Arch. céramique et sépulcrale*, Paris, 1860 ; L. Coutil, *Le Cimetière franc et carolingien de Criel (S.-I.)*, Rouen, 1907, pl. I.

romaines. Et ne sait-on pas, ajoute avec à-propos M. Pilloy, que les envahisseurs se sont d'abord fixés dans les endroits habités par les populations qu'ils asservissaient [1]. »

A Civaux, le franc est représenté par deux objets trouvés dans des tombes, l'un par M. l'abbé Ribouleau, curé de Civaux [2], l'autre par le comte Etienne de Beauchamp [3] et donnés par eux à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Le premier est une paire de boucles d'oreilles en argent, formées d'un large anneau lisse, terminé par un cube chanfreiné aux huit angles, bijou typique de la femme franque, procédant de l'art des Goths [4].

L'autre est une boucle de potin complète, anneau, ardillon, contre-plaque et plaque munie de trois tenons avec chas pour la fixation sur la ceinture. Elle est décorée d'ornements élégants en torsades, fondus et ciselés [5].

Même en supposant qu'on doive augmenter quelque peu le nombre de ces rares vestiges noyés dans un mobilier gallo-romain, voilà qui est insuffisant pour assigner, sur une base aussi fragile, une origine barbare à la nécropole si nettement gallo-romaine dans son ensemble.

*
* *

La rareté des traces funéraires des Francs n'est point particulière à Civaux ; elle y est plus accentuée,

1. Pilloy, *op. cit.*, p. 9.
2. Novembre 1869.
3. 17 décembre 1907.
4. Bon de Baye, *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, Paris, 1891, p. 3 et 4, pl. IV. On le trouve dans le mobilier de Herpes. Boulanger l'a constaté dans le mobilier de Marchelepot daté par lui du ve et vie siècle (*op. cit.*, p. 98 et suiv., pl. VIII). M. Pilloy le donne comme caractéristique du viiie siècle (*op. cit.*, p. 21, pl. VI).
5. Boulanger date ce type du viie et viiie s. (*op. cit.*, p. 147, pl. XXV).

il est vrai, que dans le reste du Poitou, pour des causes particulières d'ordre local. Nous remettons à plus tard leur examen, pour ne point anticiper, car elles font corps avec l'histoire de la nécropole, mais nous dirons un mot des causes d'ordre général qui ont affecté toute la région, et qui ont eu, par conséquent, leur influence à Civaux.

La plus importante est le caractère de l'occupation des Francs, et nous rentrons ici en partie dans la thèse de M. Barrière-Flavy. Les tombes de l'Aisne, de la Somme, de la Bourgogne se datent sans équivoque avec leur mobilier typique. Les Francs avaient fait passer ces régions sous leur autorité, après une série d'invasions qui avaient plus ou moins dévasté le pays ; on le constate, d'après M. Pilloy, par un hiatus caractéristique dans les cimetières mixtes ; ils s'y étaient implantés, y avaient fait souche, y avaient importé leurs mœurs et leurs usages ; le nombre élevé de leurs sépultures témoigne d'une durée d'occupation considérable. Dans le Poitou, rien de pareil. Là, moins qu'ailleurs, il n'y a eu de lutte entre eux et les Gallo-Romains. Ceux-ci les ont acceptés et même accueillis en amis comme libérateurs du joug des Ariens. Avec leur nombre relativement réduit, sans famille, dans une région presque ruinée par les invasions précédentes, ils n'ont laissé qu'exceptionnellement des traces funéraires dans des sépultures isolées. Ils n'ont fait que passer. Aussi les cimetières francs ou même barbares, avec leur mobilier caractéristique, comparables à ceux de la Picardie, par exemple, y sont-ils d'une insigne rareté, car ils ne peuvent se trouver que là où les envahisseurs ont fixé leurs demeures [1]. Celui de

1. Baudot, *Mém. sur les sép. barbares d'époque mérovingienne trouvées en Bourgogne*, Dijon, 1860, p. 14.

Herpès est un de ceux-là, avec, en plus, sa particularité spéciale de ne point faire partie d'un cimetière mixte, et de ne présenter aucun vestige gaulois ou romain. Il représente sans doute le siège d'une colonie de guerriers barbares, wisigoths ou francs, et la rareté des sépultures de femme en est un sûr indice. Mais à part lui, les sépultures barbares ne se rencontrent dans la région qu'à l'état sporadique. A Echiré, [1] Cerizay, la Forêt-sur-Sèvre, la Petite-Boissière [2], Rouillé [3], dans les Deux-Sèvres, à Pouzauges dans la Vendée [3], notamment, quelques tombes ont livré des armes, des agrafes, des plaques de ceinturon, des fibules, à l'ornementation spéciale des Francs, mais elles sont isolées et leur nombre infime contraste avec celui des sépultures d'indigènes offrant le mobilier classique gallo-romain.

Et encore si les indices du mobilier permettent, jusqu'à un certain point, le classement chronologique des sépultures, n'apportent-ils le plus souvent aucune contribution pour celui des tombes qui est fréquemment absolument distinct. Nombre d'entre elles ont servi, en effet, occasionnellement à ces sépultures, ce qui autorise à relever en général leur date bien avant celle de ces dernières. Le guerrier franc étranger au pays a dû être inhumé là où il a succombé, et son corps a trouvé asile dans la tombe d'un indigène [4].

Ailleurs même, les tombes occupées remplacèrent les tombes nouvelles qui manquaient aux nouveaux arrivants prenant en maîtres possession du sol pour

1. Girard, *Note sur les fouilles d'Echiré*, Niort, 1913.
2. L. Charbonneau-Lassay, *De l'emploi des cercueils en calcaire coquillier dans les sép. mérovingiennes du Nord du Poitou* (Bull. Antiq. Ouest, 3e sér., t. II, 1910-1912, p. 493 et suiv.).
3. Beauchet-Filleau, *Notice sur des sép. antiques et mérovingiennes*, Poitiers, 1865.
4. *Ibid.*, p. 15.

eux et pour leurs défunts. Il fallait même que cette pratique, en s'exerçant sur des sépultures trop récentes, prît le caractère d'une violation odieuse et des proportions inquiétantes, pour que les autorités ecclésiastiques jugeassent nécessaire d'intervenir. Or, les premières mesures qu'elles prirent pour l'enrayer coïncident avec l'établissement définitif et régulier des Francs, ce qui date, sinon le début, au moins la généralisation de cet usage. Le concile de Mâcon (585) interdisait le réemploi des tombes, mais sans succès. Ajoutons qu'en 845, celui de Meaux en faisait autant, et peu après, en 857, Hincmar, archevêque de Reims.

Mais nous sommes là en dehors du Poitou. Concluons que la présence d'un mobilier barbare dans quelques tombes de Civaux n'autoriserait pas, en principe, à assigner à ces dernières la même date que celui-ci. *A fortiori*, sa carence presque générale est donc un argument de plus en faveur de l'origine gallo-romaine de la nécropole de Civaux et de son décor à panneaux.

CHAPITRE X

L'exploitation des sarcophages. Les carrières : la Fontchrétien, la Vallée des Tombes.

D'après ce que l'on vient de voir, il serait imprudent de fixer à la même date la période où a fleuri le commerce et l'exploitation des tombes monolithes. Pour chaque centre, l'on se trouve en présence d'un cas d'espèce, et nous aurions à redire ici les réserves que nous avons formulées plus haut sur l'adoption d'une date unique pour le premier emploi de la sépulture par inhumation et de la tombe de pierre dans l'Aquitaine, la Celtique et la Bourgogne. Nous ne pouvons émettre sur ce point qu'une réflexion hypothétique, mais il est fort probable que les centres de population, les premiers convertis au christianisme et pouvant, grâce aux ressources naturelles locales, pratiquer l'inhumation dans des tombes de pierre, furent aussi les centres où l'exploitation des tombes, d'abord limitée aux besoins locaux, prit petit à petit assez d'expansion pour répondre aux désirs des populations moins favorisées sous le rapport des matériaux. C'est donc à proximité de ces premiers centres qu'il y a lieu de rechercher les carrières ayant fourni la pierre aux tailleurs de tombes. Il ne faut pas oublier toutefois que les premières chrétientés se recrutèrent d'abord parmi les humbles ne disposant que de ressources limitées, surtout dans les

campagnes, et qu'elles usèrent d'abord des moyens locaux les plus économiques qui s'offraient à elles.

*
* *

Le calcaire des tombes de Civaux est d'aspect extérieur variable. Tantôt, et c'est la grande majorité, il est à gros grains et à rognons siliceux ; tantôt il est compact et de cassure unie. C'est ce dernier type qui a servi pour les monuments gallo-romains dont on voit les débris dans le cimetière de Civaux, cippes, frises et colonnes, comme dans le village de Torsac. Ce dernier provient des carrières de Lussac-les-Châteaux et de Morthemer, qui fournissent encore, avec Chauvigny, les matériaux pour le gros appareil des constructions soignées de la région.

La tradition du pays la plus autorisée attribue l'origine du calcaire des tombes du type courant de Civaux, non point aux gisements situés au-dessus de la Tour aux Cognons, mais aux anciennes carrières de *la Fontchrétien*, situées sur le bord de la route de la rive droite de la Vienne, en amont de Civaux, à l'embranchement de la voie commune d'accès aux domaines de *la Carte*[1] et de *la Duguerie*. La source très abondante, que la légende fait naître sous le sabot du cheval de Clovis, et que l'on voit jaillir du rocher au niveau du sol, à quelques mètres de la route, s'est déplacée vers la gauche. La galerie d'où elle sortait autrefois a complètement disparu aujourd'hui par suite de l'affaissement des roches. Des habitants âgés du pays se souviennent de l'avoir connue accessible sur une profon-

1. A noter que ce lieu-dit est absolument distinct de celui que nous avons mentionné sur la route de Poitiers à Civaux-nord, entre le camp du *Bois* et *la Crouzette*.

deur de plus de douze mètres, et l'ont vue disparaître petit à petit. On y voyait encore alors, au fond, l'amorce d'un bloc, des dimensions et de la forme d'une tombe, tout préparé pour l'extraction.

Une autre carrière de pierre calcaire de même nature, très importante, a fourni certainement aussi des matériaux à la nécropole. Elle est située sur la rive gauche de la Vienne, dans un vallonnement au fond de l'angle formé par la route du camp du *Bois* à Civaux-nord par *la Carte*, et le branchement qui part de *la Rocherie* la reliant ainsi à la route de Civaux-sud par *Genouillé*. Le petit vallon où la carrière est cachée et qui est une partie du bois de *Fouillaudin* appartenant à M. Fouché, porte le nom caractéristique de *Vallée des Tombes*. De mémoire d'homme, elle est abandonnée, mais son état témoigne d'une très ancienne et très vaste exploitation. Notons, d'autre part, que, seuls dans le pays, quelques rares et très proches voisins connaissent cette appellation.

L'adoption par la nombreuse communauté chrétienne de Civaux, d'un mode d'inhumation quasi rituel, dut provoquer l'essor d'une exploitation commerciale de tombes dont l'importance suffit à justifier la mise en chantier de plusieurs carrières. D'autre part, le régime de la Vienne à cette époque permet de supposer qu'elle n'était guéable que pendant certaines périodes de l'année, comme l'Allier pendant l'automne, à l'époque de César. La carrière de la *Vallée des Tombes* suppléait sans doute alors à celle de la *Font-chrétien*. Il est possible, enfin, que les fabricants de tombes chrétiennes, chrétiens eux-mêmes, aient eu leur carrière spéciale distincte de celles où les fabricants de monuments païens s'approvisionnaient ; que dans cette question, nombre de facteurs inconnus aient joué, perturbations politiques ou sociales, persécutions, di-

versité des besoins, état des routes, sécurité, moyens de transport, etc.

*
* *

Le transport devait toutefois, semble-t-il, intervenir comme quantité négligeable, à en juger par ailleurs. D'après Henry, l'atelier et l'entrepôt de Quarré-les-Tombes qui tirait ses pierres des carrières dites de Champrotard, à Dissongis, aurait fourni de ses cercueils, en plus de Quarré-les-Tombes et des paroisses voisines, les localités de Sergnies, Saint-Branché, Saint-Brisson, Rouvray, Saint-André, Morvan et Sainte-Marguerite (Yonne), et d'autres aussi éloignées que Brives et Clamecy (Nièvre), Auxerre, Arles, Vienne, Lyon et Saint-Pierre l'Etrier d'Autun [1] !...

Une exploitation de sarcophages à Colligis près Laon, dans une ancienne carrière de 5 à 6 kilomètres de profondeur, où l'on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, une galerie nommée la *Galerie des cercueils*, a fourni des produits dont la présence a été constatée à Verlay (Aisne) à près de 60 kilomètres de là.

La pierre de Vergelé, de Saint-Leu ou de Saint-Gervais, du bassin de Paris, a inondé la Normandie de tombes [2].

L'auteur, auquel nous empruntons ces constatations, ajoute que du VIIe au IXe siècle, les cercueils de pierre de Normandie sortent tous du bassin de Paris, tandis que du Ve au VIe siècle, ils sont pris à même la pierre de chaque pays [3]. Cette remarque ajoute une

1. Henry, *Notice sur les tombeaux de Quarré-les-Tombes* (Bull. Soc. des études d'Avallon, 1862, p. 59-80).
2. Id., *Dissertation sur le tombeau de sainte Honorine* (Bull. Con des Antiq. de la Seine-Inf.), Rouen, 1870, t. I, p. 133 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 155 et 156.

preuve à ce que nous avons dit plus haut des origines et du développement de l'industrie tombale. Plus près de notre région, nous avons d'autres points de comparaison. Les sarcophages d'Aubigné (Sarthe) découverts et étudiés par notre distingué confrère, M. Louis Arnould, ne pouvaient venir au plus près, vu la nature de la pierre, que de Noyant ou Semblançay au sud, respectivement éloignés de 5 et 9 lieues environ à vol d'oiseau, mais il a été facile, fait-il remarquer, de les transporter par la Loire, le Maine, le Loir, jusqu'au petit port de la Gravelle situé à deux kilomètres de l'endroit où ils étaient enterrés [1].

Entrons enfin dans le nord du Poitou. M. Charbonneau-Lassay y a étudié l'aire de dispersion des cercueils coquilliers provenant des roches falunières de l'Anjou. Centralisés soit à Loudun, c'est-à-dire à 7 ou 8 lieues de leur gisement, soit à Doué-la-Fontaine, ils étaient dispersés dans le Nord, par la voie de Nantes, dans la Haute-Vendée et dans le Bas-Poitou [2].

*
* *

Il est donc vraisemblable que Civaux a été aussi un centre de fabrication et d'exportation de cercueils dans la région, surtout par la voie d'eau tout indiquée pour des transports économiques. Ayant été le premier à en faire usage, il était tout naturel qu'on s'adressât à lui, pour en avoir, des centres voisins et surtout des ports en relations continues avec le sien, et prin-

1. L. Arnould, *Les Sarcophages en falun et les philosophes du XVIIIe s.* (Bull. Antiq. Ouest, 3e sér., t. II, 1912, p. 481 et suiv.).
2. Charbonneau-Lassay, *Note sur l'emploi des cercueils en calcaire coquillier des gisements angevins dans les sépultures mérovingiennes du nord du Poitou* (Bull. Antiq. Ouest, 3e sér., t. II, 1912, p. 497 et suiv.).

cipalement au début, alors qu'aucun d'eux n'était encore outillé pour cette fabrication. Ainsi pourrait s'expliquer la dispersion, dans la région, du type tombal de Civaux avec son décor à panneaux.

Qui sait même si cette industrie n'a pas survécu à la ruine de Civaux et n'a pas contribué à empêcher sa disparition totale, comme il est advenu, par exemple, pour les Bouchauds et pour Sanxay.

Sa persistance est, en tout cas, suffisamment prouvée par la présence, dans la nécropole, de ce nombre restreint, il est vrai, de tombes à inscriptions du VIe siècle, de cette quinzaine de tombes du type romain classique, constatées par Siauve et relevées en partie par Thiollet, suivies du type avec évidement ou dés pour la tête, que nous avons signalé, et enfin de la quantité de tombes accumulées autour de l'église.

CHAPITRE XI

L'avènement du christianisme à Civaux. Ses liens avec les idées gauloises. Les cultes d'Orient; le culte de la Grande mère. Le port de Civaux.

Rappelons le plan d'ensemble de la ville de Civaux au IIe siècle. Elle comprend alors deux quartiers, ou plutôt deux villes distinctes, placées en face l'une de l'autre, à 700 mètres de distance. Elles ont respectivement pour artères, les deux grandes rues parallèles qui arrivent de Poitiers par le massif et aboutissent perpendiculairement à la Vienne, reliées à angle droit au bas du coteau par la route transversale qui se prolonge de chaque côté, depuis Cubord jusqu'à Lussac.

Chacune de ces villes a sa physionomie bien tranchée; au sud, au-dessous de Monas, la vieille ville celtique, avec ses habitations primitives, est peuplée de l'élément indigène, artisans et bateliers, vivant du travail de leurs bras, sur le quai et sur le port, tirant quelques ressources de la chasse et de la pêche, immuablement attachés à leurs traditions. Au nord, la ville moderne, bâtie à la romaine, avec ses monuments, moins populeuse, habitée par des Gallo-Romains : fonctionnaires, marchands, courtiers, entrepreneurs ou industriels. Dans le vaste champ de foire qui les sépare, les deux éléments se rencontrent et se mêlent, pour leurs affaires, comme sur un forum commun.

Devant l'envahissement des nouveaux venus romanisés, le quartier celtique a été refoulé vers la route sud

où il s'est fixé, bien qu'il s'étende sans doute au delà, dans la direction de Loubressac, le vieux sanctuaire national, placé à l'entrée de la plaine. C'est chez lui que va s'implanter d'abord le culte chrétien. Tous ses éléments en font, en effet, un terrain d'élection particulièrement favorable aux nouvelles croyances, autant la race et les traditions qui se confondent que le milieu social.

La race, d'abord. Elle y était préparée de longue date, tellement étaient nombreux et intimes les points de contact de ses vieilles idées avec la religion nouvelle. Elle y trouvait à la fois la réalisation concrète de ses aspirations religieuses et même politiques, et cela dans une forme qui s'accommodait à son génie. Si le druidisme avait été supprimé par Auguste comme organisation sociale [1], sa doctrine n'en avait pas moins subsisté, entretenue peut-être avec d'autant plus de soin par ses représentants isolés, et conservée plus jalousement par leurs fidèles.

Sans insister sur la similitude qui a été relevée entre la Rédemption humaine par l'Homme-Dieu et les sacrifices humains que professait cette doctrine [2], le christianisme était, comme elle, une religion d'idéal, à rites sacrés, invoquant des puissances mystérieuses. Il était basé comme elle sur la foi à l'immortalité, ou au moins à une vie supra-terrestre, tandis que la vieille religion romaine, tout en conservant soigneusement le culte des morts, voyait, avec la fin de la vie, la fin de tous les maux.

Les Gaulois avaient d'abord adoré les forces de la nature dont ils personnifièrent peu à peu les phéno-

1. A. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, p. 273 et suiv.

2. Abbé Hénault, *Rech. hist. sur la fondation de l'église de Chartres. Origines chrétiennes de la Gaule celtique*, Paris, 1884 p. 22.

mènes, entrant, peut-être, lentement, à leur contact avec Rome, dans la voie de l'anthropomorphisme, plus tard les forces morales et les dieux supérieurs. « Le druide, ministre de ces divinités, était à la fois l'interprète des volontés du ciel et des secrets de la terre, prêtre en même temps que sorcier... Comme il n'y a pas encore de science qui explique les phénomènes, tous ceux qui se produisent ont un caractère surnaturel dont le prêtre seul rend compte et que seul il semble pouvoir conjurer. De là, sa puissance qu'il affirmait par un culte imposant et terrible, et par un enseignement qui tenait les fidèles sous son autorité morale... »

Au point de vue du sacerdoce, la nouvelle religion se présentait aux Gaulois sous la même forme, tout au moins en apparence, avec des prêtres investis d'un ministère supérieur, enlevant aux fidèles toute préoccupation d'ordre dogmatique, chargés exclusivement de l'interprétation des mystères et régis par une constitution et une hiérarchie analogues.

Les druides qui gardaient le célibat, formaient en effet, comme eux, « non une caste héréditaire, mais un clergé se recrutant parmi les plus capables, avec un pontife suprême muni d'une autorité sans bornes, des conciles et l'arme terrible de l'excommunication [1]... »

*
* *

De son côté, la conquête romaine préparait dans les Gaules l'avènement du christianisme en leur apportant les cultes de l'Orient, surtout avec la Grande mère des dieux, la Terre, et rien qu'elle tout entière, comme Isis l'Egyptienne, la Terre féconde, et Mithra de Perse, le Soleil. Ces déesses orientales réveillaient les anciennes

1. Duruy, *Hist. des Romains*, t. III, p. 115.

croyances gauloises ; elles s'adaptaient à leur foi ancestrale en la maternité divine des eaux, des terres fécondes, des forêts mystérieuses qui sont pour l'homme les premières conditions de la vie. » Elles étaient surtout la Femme, véritable compagne et auxiliaire du Gaulois [1], dont le culte, sous le nom de « Mères, divinités dispensatrices de l'abondance, protectrices des maisons et des champs, des routes et des provinces », occupe une place à part dans la vieille religion celtique [2]. Aussi, avant le syncrétisme universel, dans lequel s'unifièrent au IIe siècle les croyances vieillies de Rome et les religions venues d'Orient [3], peut-on supposer avec vraisemblance que le culte des déesses-mères et de Cybèle, la mère des dieux, s'était confondu rapidement dans les centres gallo-romains.

Rome mit tout en œuvre pour propager ce nouveau rite dans un but politique, et les capitales des provinces d'où on le voit essaimer, furent les centres de rayonnement tout désignés pour cette propagande. Comme Lugdunum [4], Poitiers fut certainement de ceux-là. M. Chauvet a montré, dans une hypothèse fortement étayée, que les monuments de Sanxay furent édifiés par les Romains, vers le temps des Antonins, dans le but politique de pratiquer solennellement des tauroboles pour le salut de l'empire. Il resterait à chercher les motifs qui avaient guidé les conquérants dans le choix de cette localité, placée en dehors du tracé des voies romaines classiques [5], et où aucune preuve

1. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 409.
2. De la Ménardière, *Le Culte chez les Pictons*, Poitiers, 1881, p. 14.
3 G. Chauvet, *Le Temple romain de Sanxay et le culte des Empereurs* (Bull. Antiq. Ouest, 1923, p. 410).
4. Toutain, *Les Cultes païens dans l'empire romain*, t. II ; *les Cultes orientaux*, p. 113 et 114.
5. Chauvet, *op. cit.*, p. 393.

décisive ne permet de voir un centre gaulois politico-religieux et commercial [1].

La diffusion du culte aurait, en effet, suivi les routes commerciales et les régions pacifiées. « Les vestiges laissés par lui, dit M. Toutain, principalement en Afrique et en Gaule, sont groupés soit dans les ports par lesquels ces provinces communiquaient avec l'Italie, soit le long des grandes voies de pénétration qui servaient aux relations de ces provinces entre elles ou avec les ports méditerranéens [2]. » Le port de Civaux était une véritable « étoile » de routes de terre et de routes d'eau, assurant les relations commerciales entre le Poitou et les provinces limitrophes. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que la route officielle, allant de la capitale à ce port qui était le sien, porte les traces de cette diffusion. Si le buste d'empereur, trouvé à Torsac, ne peut être regardé à la rigueur, que comme une preuve de l'existence du culte impérial et une simple manifestation de loyalisme commandée par le voisinage du camp du *Bois*, en revanche, le *sacellum* voisin semble bien se rattacher aux cultes phrygiens. La forme de son enceinte, un croissant lunaire, est assez significative. C'était l'un des principaux attributs d'Attis, dont le culte, associé à celui de Cybèle, absorba avec ses attributions, celui de Men, un dieu phrygien aussi, le dieu du ciel et du monde souterrain, invoqué pour la prospérité du bétail [3].

Au même ordre d'idées se relie étroitement le temple de *la Carte*. Sa disposition générale avec les trois cham-

1. Chauvet, *op. cit.*, p. 412 et 413.
2. Toutain, *op. cit.*, p. 102.
3. P. Decharme, *Cybèle* ; A. Legrand, *Luna* (men) dans *Dict. des Antiq.* de Daremberg et Saglio, p. 1392 et 1636 ; F. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1909, p. 81, 92, 93.

bres du fond affectées au trésor ou aux ex-voto, rappelle étrangement celle du sanctuaire de Dougga, consacré à un Baal[1]. De ce fait, il se rattacherait donc à un culte d'origine syrienne [2] ; mais ce dieu fut romanisé sous le nom de Saturne [3], le dieu des récoltes, rentrant aussi dans le cycle de Cybèle. Ce monument prend donc avec le *sacellum* un caractère d'ensemble à signification précise. Rome donnait aux ruraux du massif les dieux les mieux appropriés à leurs intérêts et à leurs besoins !

Il en est peut-être un autre exemple dans la plaine avec ces antéfixes à tête de bélier qui décoraient une maison de Civaux ; à côté de leur but décoratif, cet emblême rentrait, en effet, dans le culte d'Attis [4] ; s'il en est ainsi, nous avons avec lui le dernier jalon connu de l'intrusion des idées religieuses par la route romaine de Poitiers, jusqu'au port de Civaux.

M. Toutain a mentionné le travail de rapprochement et de syncrétisme par lequel on avait assimilé au moins partiellement le dieu grec Hermes au pâtre Attis [5]. Cette remarque sur la filiation des anciens cultes de Rome nous éclaire sur le milieu où fructifia cette propagande. L'aristocratie gallo-romaine put accepter les déesses et les dieux grecs ou romains, patronnés par les sévirs augustaux, Mercure et Apollon, entre autres, auxquels le clergé impérial avait élevé de nombreux autels, leur donner même des héritiers. Leur culte ne pénétra point les populations rurales ; au fond, il fut superficiel et particulier à l'aristocratie. Il avait si

1. Cagnat et Chapot, *op. cit.*, p. 166.
2. Toutain, *op. cit.*, p. 35 et suiv.
3. *Id.*, *Etudes de mythologie et d'hist. des religions antiques*, Paris, 1909, p. 285.
4. *Id.*, *Les Cultes païens dans l'empire romain ; les Cultes orientaux*, p. 88 et 89.
5. Toutain, *op. cit.*, p. 81.

peu pénétré dans l'âme de la nation, dit M. Bertrand, que leurs temples une fois détruits, il n'en fut plus question... La lutte eut lieu entre le dieu des chrétiens et les innombrables divinités topiques, c'est-à-dire les anciens génies des sources, des fontaines, des arbres, des bois et même des pierres, presque tous anonymes [1].

Si le vieux quartier celtique de Civaux ne fut point pénétré par les cultes d'Asie Mineure, malgré le caractère populaire qu'ils semblent avoir revêtu [2], il n'en subit pas moins l'influence, plus peut-être par l'extérieur, que par son centre politique. Mais avec eux s'infiltrait aussi le christianisme, comme eux culte de l'Orient où il s'était premièrement propagé, et où ses progrès avaient été le plus rapides [3]. Au quai du port de Civaux, les idées nouvelles arrivent, comme les marchandises, avec les bateliers, les commerçants, les voyageurs, les paysans, les nomades, attirés par les affaires, les transactions, l'espoir de l'embauche. M. Cagnat a montré de façon saisissante comment la vie de deux grands ports Delos d'abord, Pouzolles ensuite, permet de suivre les rapports qui ont uni, dans le monde romain, la pénétration religieuse avec la pénétration commerciale. Par eux, les divinités du Levant ont envahi lentement le sol romain, avant que Claude aménageât le port d'Ostie pour donner à Rome une voie directe à la mer, par le Tibre [4]. Les corporations professionnelles du Transtevère ont été les premières à recevoir le culte

1. A. Bertrand, *op. cit.*, p. 361.
2. Toutain, *op. cit.*, p. 117.
3. Chastel, *Hist. de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, Paris, 1850, p. 34.
4. R. Cagnat, *A travers le monde romain*, Paris, 1912 (*Le commerce et la propagation des religions dans le monde romain*, p. 181-222).

chrétien nouveau ; il a remonté le Tibre, comme il suivra plus tard la Vienne.

*
* *

Religion des misérables et des humbles, en Occident comme en Orient[1], le christianisme devait d'abord germer dans ce milieu pauvre et déshérité, ne pouvant entrevoir la réalisation de ses aspirations de tout genre que dans un avenir supraterrestre dont une tradition ancestrale, profondément attachée au sol, lui donnait la certitude.

Un matin, un homme robuste, dans la force de l'âge, aux traits orientaux, à la physionomie naïve d'une placide énergie, jambes nues, une courte mithra sur la tête, vêtu à la levantine d'un sayon de laine rapiécé, est descendu sur le quai de Civaux d'une barque, où il travaillait pour son passage, suivant un usage courant, allant au hasard de la fortune. A-t-il été séduit par la vue du forum où s'agite une cohue de travailleurs, pour la plupart vieux Gaulois racés ? L'embauche est aisée. Le port offre du travail à tous les bras vigoureux. Il s'est mis à la tâche, et par les muscles et par l'esprit. Il apporte la parole du Christ et va la semer sur cette terre qui lui plaît. Dans cette vaste esplanade, où le remous des allants et venants facilite les rencontres de visages brusquement sympathiques, accroche les camaraderies rapides créées dans le rythme de la tension des muscles sous le dur labeur, sa qualité d'étranger amène des questions. Venu de loin, il est respecté par tradition, accueilli avec une curiosité bienveillante. Puis, pour ces Celtes, il est l'Orient, le berceau de la race, le

1. Toutain, *Etudes de myth. et d'hist. des religions antiques*, p. 285.

foyer des idéalités qui leur plaisent. Il est écouté. Comme ses auditeurs, il est un humble et un pauvre, et il leur parle lentement de choses mystérieuses, ouvrant à leur imagination des visions lointaines d'espérances, une synthèse de leur culte ancestral dispersé dans toutes les puissances qui donnent la vie. Il parle et on l'écoute, parce qu'il a la force de la foi. Au bout de peu de jours, il a conquis quelques robustes amitiés de simples, voulant savoir la vie de ce nouveau Dieu et de son grand pontife, un pêcheur comme eux. La première communauté chrétienne est née sur la terre du Poitou.

CHAPITRE XII

La communauté chrétienne de Civaux. Le collège des bateliers et son but funéraire. *L'area* et la *cella*. Les premières tombes.

D'après toutes les vraisemblances, l'évangélisation du début, pratiquée dans un milieu celtique, en dehors de l'élément romain, ne rencontra point d'obstacles, et en tout cas, ne donna lieu à aucune persécution. Si même la lutte entre les indigènes réfractaires aux idées chrétiennes et les sectateurs du nouveau culte ne fut pas toujours pacifique elle ne fut certainement signalée par aucune scène de martyre. Là encore, la légende de saint Sylvain est un témoignage historique précieux. Elle rappelle un martyre, mais d'un étranger au pays, d'un Lemovice supplicié pour sa foi, bien au loin, dans l'un des coins les plus âpres et les plus retirés d'une autre province. Nul doute que si le sanctuaire de Loubressac avait été arrosé du sang d'un Poitevin, le martyrologe de la province aurait compté un nom de plus, avec la force de la tradition. Saint Sylvain est d'origine limousine; partout où il est vénéré dans les paroisses de ce diocèse, la tradition est restée de son martyre; à Ahun, à Chirac, à Château-Chervix, la légende locale veut qu'il ait trouvé la mort à l'endroit où s'élève l'abside du premier sanctuaire chrétien. A Civaux, rien de pareil; le souvenir seul est resté de l'apport de son corps par les eaux ; avec l'exagération

des sentiments, les ambitions des passions locales et la moralité très suspecte de la foule [1], il n'eût été que trop facile à l'imagination populaire, si elle en avait eu le moindre prétexte, de le travestir, pour le plus grand renom de la localité, ou même d'y substituer celui d'une abjuration publique des idoles, suivie du supplice du nouveau croyant. Ne peut-on même déduire, avec beaucoup de vraisemblance, de la légende de Loubressac, que la plaine de Civaux était déjà ralliée au christianisme, alors que le pays des Lemovices, qui lui envoyait le corps d'un saint, était encore imprégné de paganisme et produisait des martyrs ?

*
* *

La constitution d'une communauté religieuse nouvelle, avec des rites nouveaux, suppose des éléments de discipline et de cohésion qui ne peuvent se trouver que dans la force ou de traditions communes, ou d'une organisation administrative appuyée par les armes. Si les premières existaient encore dans la ville celtique, elles ne représentaient pas un facteur décisif, favorable aux nouvelles croyances ; quant à la seconde, elle n'existait que dans la ville romaine. Il fallait donc, pour créer la communauté, l'adhésion d'un organisme assez puissant, et par le nombre de ses membres et par sa cohésion, organisme placé hors de l'influence des conquérants, et indépendant par lui-même. Il en existait un, et un seul, dans la plaine, qui réunissait ces conditions, le collège des bateliers que l'on a vu, de même que lui seul avait les moyens d'affirmer ses

1. P. Delehaye, *Les Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1906, ch. Ier, *Le Travail de la légende*.

croyances religieuses, à l'encontre du culte officiel, et même malgré les persécutions.

Ce lui était facile en temps que collège funéraire. Autrefois, la loi Julia, provoquée par les abus et les excès des associations utilisées dans des buts politiques ou subversifs, les avait supprimées, en réglant le droit d'association pour l'avenir, mais un sénatus-consulte rendu au plus tard sous Hadrien (117-138), avait abrogé cette loi. Il avait suffi désormais aux pauvres, qui voulaient s'associer dans un dessein quelconque, de prendre la forme d'un collège funéraire. Cette apparence légale suffisait à les abriter. Les chrétiens les imitèrent dès la fin du IIe siècle, et l'Eglise interdite, persécutée pour sa religion, fut licite comme corporation funéraire. Comme telle, elle put avoir une caisse commune, tenir des réunions, recevoir des dons et des legs. A Rome, à Carthage et ailleurs, les Eglises chrétiennes jouirent de la paix grâce à ce subterfuge. Comme les collèges funéraires païens, les communautés chrétiennes avaient un autre but encore, la religion, et ce but conserva chez elles toute son importance. Les assemblées religieuses étaient permises, comme celles des collèges païens.

« Basés sur les mêmes idées, les collèges professionnels de cette époque ont tous un caractère religieux funéraire, mais généralement ce dernier domine. Les artisans s'associent, avant tout, pour assurer à leurs confrères défunts, comme à leurs femmes et à leurs enfants, un enterrement convenable... Pauvres pour la plupart, ayant souvent de la peine à s'assurer une tombe, ils devaient naturellement songer à y consacrer une partie de leurs ressources communes, destinées d'abord à un autre usage. D'autre part, le lien religieux qui unissait les confrères devait leur inspirer le désir de reposer ensemble après la mort; unis comme

les gentiles dans un même culte pendant la vie, ils voulaient, comme eux, dormir ensemble de l'éternel sommeil[1]. »

*
* *

Comme tous ses confrères coreligionnaires, le collège des bateliers de Civaux, devenu communauté chrétienne, ne pouvait donc mieux manifester ses croyances religieuses que par la forme funéraire. Elle était la préoccupation des vivants, et elle le resta. Le nouveau mode de sépulture par inhumation dans un cercueil de pierre, apparent ou non (car les chrétiens n'ont jamais incinéré[2]) répondait à ses traditions ancestrales de la grotte et de la chambre dolménique ; il donnait satisfaction à ses aspirations et à ses espérances nationales ; il continuait ses idées sous une forme à la fois symbolique et concrète : le monument éternel au défunt, la conservation de sa personnalité humaine, le respect de sa dépouille en vue du jugement dernier et d'une vie future, et l'affirmation du dogme de la résurrection[3], le point de la nouvelle doctrine qui s'adaptait le plus à ses vieilles croyances. Le Christ, le nouveau Dieu, n'avait-il pas été enseveli dans un cercueil de pierre, avant de ressusciter, le grand mystère dont le détail avait dû frapper le plus les Apôtres, par un sentiment bien humain, comme le dernier souvenir personnel de leur maître ?

Rome, païenne il est vrai, avait donné l'exemple en adoptant l'inhumation dans des sarcophages vers le IIe siècle[4], mais il est extrêmement vraisemblable que

1. Waltzing, *op. cit.*, t. I, p. 265-267.
2. A. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, p. 175.
3. D. Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.* Cimetière, col. 1637 et 1638.
4. Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.* Sarcophages, col. 1240.

cet usage n'avait pas pénétré jusqu'à la population celtique de Civaux, pauvre, isolée, vivant en dehors de l'influence latine et inaccessible à une mode nouvelle, supposant un luxe auquel elle ne pouvait ni penser, ni prétendre. Il fallait un courant d'idées dont seule l'idée religieuse permet de comprendre la force, pour qu'elle rompît de la sorte, presque unanimement, avec les usages reçus et la coutume païenne.

*
* *

Il est à croire que le début du christianisme vit à Civaux une période de tâtonnement dans le nouveau mode funéraire. Avant l'adoption du cercueil de pierre qui supposait une organisation régulière bien assise, l'inhumation eut lieu certainement à même la terre. Ainsi peut s'expliquer la découverte faite en 1844, en creusant le sol pour la confection d'une route ; l'on trouva, à peu de profondeur, trois cadavres posés à trois orients opposés, la tête au centre. Au milieu de ce centre, était un trou dans lequel gisaient pêle-mêle des poteries grossières et des ustensiles de ménage en même matière [1].

Cette disposition des corps se retrouve dans d'autres centres de sépultures de la région indubitablement chrétiennes, notamment à Magné [2]. Quant à la nature du mobilier funéraire d'apparence païenne, on a déjà

1. *Bull. Ant. Ouest*, t. IV, 1844-46, p. 91.

2. Elle nous semble expliquée par le détail du repas funéraire commun destiné à réunir dans la mort des personnes liées soit par la parenté, soit par la confraternité dans une fin commune provoquée dans les mêmes circonstances. Cette disposition conservée avec l'emploi du cercueil de pierre qui ne comportait plus de vaisselle extérieure funéraire est un nouvel exemple de la survivance des rites ou plutôt, en ce cas, des coutumes.

vu qu'elle ne préjuge en rien du caractère des croyances religieuses.

*
* *

Est-ce à la même époque qu'il faut attribuer une sépulture bizarre, découverte, il y a plusieurs années par M. Duguet, à 100 mètres environ au sud du chemin de Poitiers à Civaux-nord, et à 40 mètres environ de la route de Lussac, vers la Vienne, en dehors par conséquent du périmètre de la nécropole païenne par ustion. Le squelette de grande taille, inhumé à même le sol, à faible profondeur (0 m. 60 au plus) était exactement orienté de l'est à l'ouest ; la tête regardant l'occident reposait sur une large pierre plate évidée. Une matière noirâtre au long du corps semblait indiquer un vêtement de peau. A hauteur de la main et à la gauche du squelette, se trouvait une hache polie, en pierre autre que du silex, et de grandes dimensions d'après la remarque précise de M. Duguet. L'on ne peut faire que des conjectures sur cet ensemble de détails. Est-ce la sépulture d'un autochtone, antérieure et de beaucoup à la conquête ? A quoi rattacher cette orientation rituelle ? L'on ne peut s'empêcher, en tout cas, de la rapprocher de celle que le P. de la Croix avait découverte à Sanxay, et sur laquelle, malheureusement, les précisions font défaut.

*
* *

Pour en revenir au collège des bateliers de Civaux, qu'il fût déjà ou non constitué en collège funéraire, il eut, après sa conversion au christianisme, son champ des morts, clos de murs, où il tenait aussi probablement ses assemblées générales, ses *conventus*.

Cette *area* est au cœur de l'agglomération celtique, du côté de Loubressac, comme si elle voulait donner la main au vieux sanctuaire druidique ancestral, assis à la lisière de la forêt, entre le dolmen et la rivière sacrée. Grâce aux fouilles de Siauve [1], nous connaissons une muraille de l'enceinte ; elle borde le chemin de Civaux-sud, abritant la *cella* découverte par M. Duguet, dont la porte s'ouvre au nord sur lui. Leur façade se dresse vis-à-vis de la file blanche des stèles funéraires païennes qui ornent, à 700 mètres de là, un des côtés de la route parallèle de Civaux-nord, marquée en dessus et en dessous par les monuments que Rome y a élevés à la gloire de ses dieux et à sa civilisation.

A Civaux, comme cela se pratiqua ailleurs, l'autorité a-t-elle toléré le cimetière, en assignant dans son étendue un périmètre affecté aux enterrements, sans communication avec la *cella* et le reste du cimetière [2] ? Des fouilles seules permettraient de répondre à la question. Celles de Siauve renseignent toutefois, et de façon précise, sur un point. C'est au long de la muraille bordant le chemin, et contre elle que viennent s'aligner, tournées vers l'Orient, les tombes de pierre où la piété des nouveaux fidèles dépose les corps de leurs confrères et des membres de leur famille, au fur et à mesure des décès.

Dès le début, la forme en gaine des tombes, adoptée au commencement, se maintient immuable, comme l'expression d'une idée maîtresse. Il en est autrement du décor, pour lequel il semble y avoir eu, dans les premiers temps, comme un tâtonnement. La tombe unie, à la face plane, représente évidemment le type primitif ; elle continuera à être employée (dans la pro-

1. Siauve, *op. cit.*, p. 62 et suiv.
2. D. Cabrol, *op. cit.*, Cimetière, col. 1637 et 1638.

portion de un tiers, avons-nous vu) sous l'influence de facteurs qui nous échappent, peut-être pour les membres du collège moins fortunés. Le décor à panneaux lui a fait suite. Aspirations de luxe, ou nouvelles ressources ? La communauté a-t-elle voulu donner à son culte, une fois établi, l'illusion de la splendeur des riches sarcophages romains en forme d'édicules ? Quoi qu'il en soit, cette ornementation, devenue usuelle, prend peu à peu la signification d'un rite mystérieux ; elle passe dans la tradition ; les générations suivantes l'observeront pieusement et fidèlement.

Siauve a pris pour une croix latine le décor en relief de deux tombes, figurant une bande longitudinale coupée par une traverse. On a vu pourquoi la figuration d'un crucifix, comme signe confessionnel, était inadmissible avant la seconde moitié du ve siècle, et *a fortiori*, avant le IVe. Si l'observation de Siauve est bien exacte, il faut chercher une interprétation différente. N'y peut-on voir, avec beaucoup de vraisemblance, une tentative timide et économique d'ornementation, un premier essai de décor à panneaux, réduit à sa plus simple expression ?

*
* *

L'*area* nous révèle une autre surprise avec ce décor bizarre de trois petites croix grecques et de ces deux tourbillons ou spirales terminées par une hampe, que nous avons constatés sur le couvercle d'une des tombes exhumées par M. Duguet près de la *cella*, les tombes les plus anciennes du cimetière probablement. Le sens de cette ornementation ne peut faire de doute. C'est le dernier et suprême trait d'union entre l'âme de la vieille race celtique et l'âme du christianisme à peine

éclos, entre la Gaule druidique et la fille aînée de l'Eglise qui sort de ses langes.

Le premier de ces signes est le swastika, le symbole du soleil, vieux comme le monde qu'il éclaire, déjà connu en Gaule dès le VIIIe, sinon dès le Xe siècle avant notre ère [1].

Le second nous est déjà connu par sa figuration primitive et embryonnaire sous la forme du rhô grec ; Richard l'avait signalé parmi les signes et M. Duguet l'a constaté sur plusieurs couvercles de l'*area* gauloise du sud ; il est désigné communément à Civaux sous le nom de « bâton ». On retrouve ce signe sous les deux formes, très nettement accusé, dans les sculptures préhistoriques des chambres sépulcrales de Lough-Crew et New-Grange [2], ce qui prouve son origine préceltique. Ce détail ne relie-t-il pas étroitement aux autochtones néolithiques la population indigène de Civaux, tout en achevant d'expliquer sa fidélité aux idées ancestrales ? Quant à sa signification comme symbole, le tourbillon nous semble se rattacher, lui aussi, au culte du soleil. Ainsi que le swastika, et au même titre que la roue, dont il n'est que la multiplication continue, peut-être pour représenter les saisons, il fait partie du même cycle que le tricère, plus intimement même que lui.

Les tombes de *l'area* primitive donnent lieu à deux remarques d'un intérêt général, car elles s'appliquent aussi à des sépultures bien postérieures, placées en dehors d'elle.

La première a trait à la pluralité des squelettes que Siauve avait constatée dans presque toutes les tombes

1. A Bertrand, *op. cit.*, p. 143.
2. A. Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, Paris, 1891, p. 153 et 154.

qu'il y avait découvertes [1]. Il s'agit là non d'une violation de sépultures, mais du caractère collectif des tombes. L'idée devait tout naturellement venir aux premiers chrétiens d'utiliser ces monuments coûteux pour leurs faibles ressources, comme sépultures de famille. De là, à généraliser cette pratique, en l'appliquant à des défunts sans aucun lien de parenté. il n'y avait qu'un pas, et il fut vite franchi, sans doute plus tard. Notons toutefois qu'on léguait quelquefois sa tombe à un tiers ou à un collège, en cas d'extinction de la famille ; on peut en déduire que, dans un collège, il pouvait en être de même par un sentiment charitable de solidarité [2].

Siauve a également insisté sur le double lit de tombes trouvé dans l'*area* [2]. Cette particularité pouvait provenir de la préoccupation soit d'économiser le terrain, soit de rapprocher le plus possible les tombes les unes des autres, dans un sentiment de solidarité qui unissait les fidèles dans la mort.

Quoi qu'il en soit, la physionomie de la nécropole ou plutôt des deux nécropoles de Civaux est à ce moment bien définie. Absolument distinctes, elles se dressent dans la plaine, en face l'une de l'autre, comme se défiant, celle du vieux monde païen dans la ville romaine, celle du jeune monde chrétien dans l'agglomération des pauvres cahutes celtiques qui semble une déshéritée à côté du luxe des monuments de sa rivale. Les lueurs noirâtres qui s'élèvent du bûcher des fosses païennes contrastent avec la nuit qui enveloppe de son mystère les inhumations chrétiennes silencieuses, à l'autre extrémité de la vallée, et semblent la railler. Mais celle-ci plonge ses racines dans le sol de l'antique terre

1. Siauve, *op. cit.*, p. 53 et 66.
2. Waltzing, *op. cit.*, t. I, p. 467 et 468.
3. Siauve, *op. cit.*, p. 51 et 67.

gauloise, où elle puise sa verdeur. Peu à peu, elle va gagner du terrain vers le nord et elle étouffera lentement sa rivale, jusqu'au jour où elle prendra place sur ses ruines.

*
* *

Avant que ce moment n'arrivât, au IVe siècle, l'on peut se demander s'il n'y eut pas une infiltration du nouveau culte dans le centre romain. La nécropole modeste, constatée par le P. Routh, à 200 pas au sud de Civaux actuel, et celle que nous a signalée M. Duguet à 500 mètres, au nord, toutes deux sur le bord de la route de Lussac, n'ont-elles pas desservi les premiers chrétiens de la ville romaine, représentant ainsi le premier point de la revanche de la Gaule sur Rome ? Ces deux cimetières ont-ils été destinés aux personnes étrangères au collège, par une tolérance administrative ? La communauté a-t-elle dû abandonner son *area* primitive ou par une mesure de rigueur officielle, ou au contraire l'étendre par ce qu'il devenait insuffisant ? Et dans ce dernier cas, quelle cause a pu le provoquer? Mortalité excessive, ou accroissement anormal soit de population soit de fidèles, deux facteurs qui ont pu jouer concurremment ?

Toutes ces hypothèses ont leur part de vraisemblance. Bien avant l'édit de Constantin, au IVe siècle, la population de Civaux avait augmenté rapidement, avec l'importance du marché et du port, devant les nécessités des services publics devenus plus complexes, qui réclamaient chaque jour une main-d'œuvre plus considérable. Le développement des distributions frumentaires et l'établissement des armées permanentes donnaient à un certain moment, un tel essor à l'administration de *l'annone*, que l'Etat, obligé de recourir aux

collèges privés, les favorisa peu à peu jusqu'à en faire des institutions officielles.[1] Il est à croire que par ces motifs d'ordre politique, les collèges professionnels chrétiens bénéficièrent d'une certaine tolérance religieuse, et que leur prospérité ne fut pas, à son tour, étrangère au développement du nouveau culte.

Le fait est, qu'au IVe siècle, la ville gallo-romaine de Civaux est devenue chrétienne, comme le prouvent l'inscription *Æternalis et Servilla* de l'église et sa nécropole par inhumation, installée en face de la nécropole par ustion. La communauté chrétienne, malgré l'indépendance qu'elle devait à son caractère professionnel d'origine, n'en avait pas moins été affectée, à des degrés divers, depuis sa fondation, par tous les événements politiques et religieux qui s'étaient déroulés dès cette époque. Nous reviendrons sur les premiers. Citons seulement parmi les autres : les persécutions de Dacius, le fameux *præses* d'Aquitaine, exécuteur des sanglants décrets de Dioclétien ; l'édit de Valérien, qui, en 257, mit les cimetières sous séquestre, et enleva par là même aux collèges chrétiens le droit de s'associer et de se réunir, assimilant ainsi l'Eglise aux associations illicites, l'édit de Gallien, qui, en 260, leur rendit leurs cimetières. Mais tous ces événements sont antérieurs à l'édit de Constantin, et faute de documents, on ne peut suivre leurs effets sur la nécropole primitive. Bornons-nous, pour celle-ci, à constater son importance bien avant le IVe siècle, époque à laquelle elle se déplace, une première base pour examiner la date approximative de sa fondation.

1. Waltzing, *op. cit.*, t. II, 28 et suiv.

CHAPITRE XIII

La date de l'avènement du christianisme à Civaux ; son foyer de rayonnement dans le Poitou.

Le problème de Civaux se rattache par un point à la question si controversée de la date de l'introduction du christianisme dans les Gaules. « Les partisans de l'apostolicité des sièges épiscopaux de la Gaule, a dit un archéologue, n'ont pas encore répondu aux arguments de l'archéologie. S'il y a eu des églises avant le IIIe siècle, où sont les cimetières [1] ? » Celui de Civaux permet de relever le défi, si l'on admet toutefois, comme semble le faire l'auteur de la question, qu'une chrétienté, assez fortement organisée pour avoir un cimetière, constitue une église, ce qui sort de notre compétence.

*
* *

D'après Mgr Duchesne, on « ne peut nier, dès le IIe siècle, une certaine diffusion du christianisme dans les Gaules [2] ». Son opinion, sur ce sujet, est définie par ces quelques lignes de l'historien de la controverse de l'apostolicité des églises de France : « Le pays voisin du Rhône a été évangélisé de bonne heure ; quant à la

1. Lemaitre, *Les Sépultures antiques du pays nantais*, Paris, 1901, p. 27.
2. Mgr Duchesne, *Hist. ancienne de l'Eglise*, 1908, t. I, p. 253

Gaule celtique, on y trouve, au IIe siècle, des groupes de chrétiens disséminés. On peut les désigner, si l'on veut, du nom d'Eglises. Ils s'organisent peu à peu séparément, se fractionnent, évangélisent, enfin augmentent de telle sorte qu'ils finissent par constituer, au IVe siècle, à peu près autant d'évêchés que de cités [1] ».

La communauté chrétienne de Civaux fut un de ces premiers groupements, vers la fin du IIe siècle, et, sous la réserve que nous avons faite, on pourrait lui donner, dès cette époque, le nom d'Eglise, étant données sa primauté, son importance, sa cohésion et son rayon d'influence.

*
* *

Les invasions de l'esprit ont suivi les mêmes routes que celles du commerce et de la force. Du Midi de la Gaule, la première partie évangélisée [2], le massif central, qui avait déjà brisé la marche de l'envahissement romain, en fit autant pour le christianisme et le divisa en un double courant. A l'Est, la nouvelle doctrine remontait la vallée du Rhône jusqu'à Lyon où elle prenait racine [3]. De l'autre côté, elle contournait le massif central. M. Barrière-Flavy a dressé une carte de la zone d'établissement des Wisigoths en Gaule, d'après les cimetières barbares. Elle forme un grand arc de cercle commençant au Rhône et finissant à l'embouchure de la Loire, en passant par l'Hérault, l'Aude, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, la Charente et les Deux-Sèvres, auxquels il faut joindre la Vienne. Or,

1. A Houtin, *La Controverse de l'apostolicité des Eglises de France au XIXe siècle*, Paris, 1903, p. 163.
2. Le Blant, *op. cit.*, p. 41.
3. Jullian, *op. cit.*, t. VI, p. 251, n° 5.

cette longue traînée est précisément la route du christianisme jusqu'à la Celtique du côté de l'ouest.

La vallée du Rhône offrait une route plus rapide et plus sûre que l'autre, mais elle était, en revanche, un terrain d'influence latine plus profonde, et par cela même plus attachée au paganisme officiel de Rome, que la zone de l'ouest, moins imprégnée de sa civilisation, ayant mieux conservé la tradition celtique, et plus accessible à des idées nouvelles. Poitiers, rallié de bonne heure à Rome, était alors, il est vrai, un centre très latinisé mais il ne constituait qu'un foyer à rayon d'influence limité. Rome le regardait comme un avant-poste isolé en face de la Celtique et du Plateau central, et comme on l'a vu, c'est à ce titre qu'elle l'avait comblé de ses faveurs et fortement protégé. En voilà assez pour admettre avec beaucoup de vraisemblance que l'évangélisation ait porté au moins aussi rapidement ses fruits du côté de l'ouest que sur la route opposée.

*
* *

Il est même à croire qu'elle avait agi, sinon plus vite, au moins d'une façon plus définitive et plus complète, à en juger par la différence de manifestation du culte chrétien dans ces deux courants, au IVe et au Ve siècle, lorsqu'il put s'afficher publiquement, à la suite de sa reconnaissance officielle. D'après MM. de Rossi et de Caumont, les sarcophages chrétiens en marbre trouvés dans le Midi de la France (Aix, Arles, Marseille), et correspondant à cette époque, ont été exécutés en Italie ; ceux d'Aquitaine, en marbre des Pyrénées, par des ouvriers barbares d'Aquitaine [1]. Les sarcophages de

1. Ch. Braquehaye, *Tombeaux chrétiens de l'époque romaine dans les Gaules. Sarcophages de la fin du Ve s. à Bouglon* (L.-et-G.), p. 8.

l'école provençale, procédant directement de modèles de tradition grecque ou romaine, ont leur cuve taillée en parallélogramme et leur couvercle en forme de toit à double pente, généralement formé de deux dalles posées à angle droit [1]. Dans l'ouest de la Gaule, au contraire, la cuve, étroite à la base, s'élargit dans le haut, et le couvercle est en dos d'âne [2]. Mais là, on constate une variation notable, à mesure qu'on monte dans le Nord, en suivant la zone de M. Barrière-Flavy. Alors que, dans le Midi, les tombeaux taillés dans la pierre calcaire sont rares et semblent destinés uniquement à des personnes de haut rang, ils foisonnent, au fur et à mesure qu'on s'élève plus haut, et la majorité des sépultures est taillée dans la pierre du pays. Autrement dit, la sépulture par inhumation, qui était rituelle, aurait été d'un usage plus courant à mesure qu'on s'élève vers l'ouest et aurait eu, notamment dans le Poitou, un épanouissement constituant une exception isolée.

Il y a là une anomalie frappante, qui ne peut s'expliquer par la différence des ressources locales comme matériaux et comme main-d'œuvre, mais seulement par l'âge des sépultures. Avant le courant des IVe et Ve siècles, accusé par le sarcophage de tradition romaine, il en fut un autre, bien antérieur, dont la manifestation se retrouve en Poitou, à l'époque de l'évangélisation, sous la forme de la tombe grossière de Civaux, avec sa forme en gaine, exclusive de l'élément latin. A l'est, au contraire, cette manifestation n'a pas été possible alors, pour la raison d'ordre politique que nous avons donnée. Aux IVe et Ve siècles, la vallée du Rhône prend sa revanche ; elle bénéficie à ce moment de ses rela-

1. Cagnat et Chapot, *Manuel d'Arch. romaine*, Paris, 1917, p. 332 et 333.

2. Ch. Braquehaye, *op. cit.*, p. 9 et 14.

tions continues avec Rome ; l'art funéraire est inspiré directement de l'influence latine, tandis que dans l'ouest, et surtout en Poitou, il est fait d'un compromis entre le cercueil en gaine des premiers chrétiens et le sarcophage païen classique. On a vu plus haut comment on pouvait saisir à Civaux l'effet de cette transformation ; le couvercle se bombe et revient même d'aventure à la forme classique du toit. Il y a là une renaissance ; elle manque dans la vallée du Rhône, où le courant primitif d'évangélisation n'a pas produit d'industrie funéraire monumentale, comme il lui a été possible d'en faire éclore dans le Poitou.

L'industrie des tombes de Civaux a donc été une industrie propre, née sur les bords de la Vienne avant le IVe siècle. Son école de lapicides, artistes locaux, naïfs et grossiers, n'ayant qu'une vague idée de l'art funéraire romain, s'est inspiré pour son décor à panneaux, du sarcophage païen classique, tout en puisant peut-être la forme en gaine de la tombe dans des idées d'origine orientale. Son éclosion et sa formation ont été nécessairement précédées de la constitution de la communauté chrétienne, puisqu'elle répondait à ses besoins. Seul, le temps moral indispensable à ce processus représente une période assez longue et fixe en tout cas son début à une époque bien antérieure au IVe siècle. Cette époque n'a pu être bien éloignée de celle où s'est produit le double courant d'évangélisation en Gaule, vers l'est et vers l'ouest. L'on a vu ses caractéristiques des deux côtés. Les traverses qu'elle subissait à Lyon nous fixent sur sa date approximative, le dernier quart du IIe siècle.

*
* *

La fabrication régulière et en série de tombes d'un

type nouveau, bien arrêté et uniforme, suppose en effet l'existence bien antérieure d'une communauté fortement assise, bien organisée, pouvant exercer librement son culte, au point de vue funéraire. Or, un collège professionnel, seul, était capable de le faire sous l'administration romaine, en restant dans la légalité.

Ce n'était point le cas de la communauté chrétienne de Lyon, par exemple, présidée par l'évêque Pothin, qui subissait en 177 une grave persécution. Celle-ci n'a point eu, que nous sachions, de cimetière proprement dit, spécialement affecté à ses membres, et elle ne pouvait en avoir. Manquant de la garantie légale qu'offrait la forme de collège professionnel, comme celui de Civaux, en devenant funéraire, elle est restée un de ces groupements de chrétiens disséminés, contre lesquels la loi permettait aux autorités de sévir, et dont la réunion et la constitution en Eglise n'a pu se faire qu'après l'édit de Constantin, au IVe siècle. Il faut aussi tenir compte de la différence des milieux. Civaux n'était qu'un port commercial, resté celtique, et jusqu'à un certain point, en dehors de la vie officielle ; il ne voyait sur sa route qu'un timide essai de pénétration du culte païen en honneur, réservé peut-être à Sanxay comme étant un terrain d'acclimatation plus favorable. Lyon, au contraire, la grande colonie centrale romaine des Gaules, donnait dans ses murs, aux fêtes des tauroboles, un lustre et une solennité extraordinaires qui coïncidaient précisément avec une recrudescence dans les persécutions contre les chrétiens !

*
* *

L'importance de l'*area* primitive de Civaux vient y ajouter un argument de plus, si l'on considère le temps qui a été nécessaire pour l'édifier d'abord, ainsi que la

cella, puis pour la remplir de tombes, jusqu'au moment où elle a été abandonnée au IVe siècle, n'ayant plus de raison d'être, pour être transférée en face du cimetière païen par ustion, dans la ville gallo-romaine, auprès du sanctuaire élevé sur les fondations du temple.

*
* *

Prenons quelques chiffres. Pendant la seconde moitié du IIIe siècle, Civaux a été affecté par le bouleversement social et politique de cette période qui a vu les Bagaudes, l'anarchie militaire et les invasions ; il a été alors, sinon déserté, tout au moins privé de sa vie normale. Si l'on déduit ce demi-siècle des 170 ans compris entre la fin du IIe siècle et l'édit de Constantin, il reste à peine la durée de trois générations. Or, les fouilles de Siauve qui lui ont fait constater un double étage de tombes, les découvertes de M. Duguet qui prouvent que le cimetière ne se bornait pas là, enfin, le fait que dans presque toutes les sépultures, on a trouvé les ossements de plusieurs individus, permettent d'estimer, avec beaucoup de vraisemblance, que le nombre des défunts a correspondu à une agglomération très populeuse à défaut de la longue période nécessaire. Ajoutons qu'il n'est pas dit que toute la population de la ville celtique fut convertie au christianisme, et qu'il faut, de plus, tenir en compte que l'*area* était, tout au moins théoriquement, réservée au seul collège professionnel.

*
* *

Enfin, la constitution du collège des bateliers de Civaux en communauté chrétienne, sous la forme de collège funéraire ayant son *area* et sa nécropole, en face du cimetière païen par ustion, suppose une prospérité qui était aussi celle de Civaux. Or, nous avons vu qu'avant

le IVe siècle, c'est vers la fin du IIe siècle qu'elle a atteint son apogée.

C'est à ce moment-là aussi que le port et le marché vivent de la vie la plus intense ; alors les idées nouvelles y affluent du dehors, peuvent s'infiltrer plus facilement dans la fièvre des curiosités stimulées par cette activité, se fixer plus aisément et prendre corps dans le remous des aspirations provoquées par les récits arrivés de l'Orient, d'un côté, par les pratiques des cultes nouveaux propagés par Rome, de l'autre.

*
* *

Le Poitou a donc été, dès la fin du IIe siècle, non seulement évangélisé, mais avec des groupements de chrétiens, caractérisés par la tombe de pierre en forme de gaine et ornée du décor à panneaux. Quel en a été le foyer de dispersion ? Les origines de la nécropole celto-chrétienne de Civaux répondent assez, croyons-nous, à la question. Ce que nous avons dit de Lyon s'applique aussi à Poitiers. La prospérité commerciale de Civaux, l'importance de ses relations, de son trafic en ont fait un centre de dispersion pour le christianisme adopté par le collège des bateliers, après avoir débarqué à son port dont il est l'âme. Sa tombe, dont la forme a pris une fixité quasi-hiératique, suivra la nouvelle croyance. Au fil de l'eau, partout où la terre en fournit les éléments, la parole du Christ laisse, sur les rives habitées des cours d'eau, des théories de monuments qui témoignent de son passage. Ils encombrent le sol et surgissent à chaque fouille, aux alentours de tous les ports et haltes de la batellerie de la Vienne, à Queaux, à Lussac, à Mazerolles, en amont de Civaux, en aval à Saint-Pierre-les-Eglises, à Bonneuil-Matours, à Cenon d'où ils gagneront Angers et

Nantes. Par les ports, ils s'infiltreront sur les routes de terre, un peu partout dans le Poitou, mais les rives de la Vienne sont de beaucoup les deux bandes privilégiées, où on les retrouve d'une façon presque continue.

Le type du cercueil de Civaux est porté comme par un mot d'ordre, à toutes les corporations par l'eau dont elles vivent d'une vie commune, et il est accompagné du souvenir du premier apôtre, batelier comme eux, dont le nom s'attachera aux premiers sanctuaires chrétiens : Saint-Pierre-les-Eglises sur la Vienne, Saint-Pierre sur le Clain, à Poitiers, Saint-Pierre à Cenon, Saint-Pierre-de-Maillé sur la Gartempe, Saint-Pierre à Marnay sur la Clouère, Saint-Pierre-des-Corps sur la Loire.

La conception du décor à panneaux, grossière imitation en trompe-l'œil du sarcophage païen romain et appliqué à la tombe en gaine d'inspiration orientale, est donc née à Civaux, vers la fin du IIe siècle, sous la boucharde du lapicide rural de sa plaine. D'origine purement poitevine, elle est restée limitée à la région du Poitou [1], et son aire de dispersion témoigne de la cohésion de son berceau dont elle synthétise les premières croyances.

1. Le cercueil en falun des gisements angevins ne porte point le décor à panneaux. (Charbonneau-Lassay, *op. cit.* ; Dr Baudouin, *les Cercueils de Vendée en falun* dans *Bull. Antiq. Ouest*, 3e sér., t. II, 1912, p. 670.)

CHAPITRE XIV

L'histoire de Civaux. Les Bagaudes et l'invasion de 275. Le temple et le premier sanctuaire chrétien. L'invasion de 407. La décadence de Civaux.

Tous les événements religieux, politiques et sociaux qui ont affecté la vie de Civaux ont eu leur contre-coup sur les deux nécropoles que l'on a vues ; leurs monuments qui en sont le reflet devraient en porter les traces, mais leur chaos dont nous avons indiqué les principales causes, rend impossible d'étudier les transformations successives de ces groupements. Aussi faut-il nous en tenir à des généralités, basées sur l'ordre et le degré d'importance des événements historiques, tout en les accompagnant de réserves, par suite des effets qu'ont pu amener des perturbations purement locales qui nous échappent, et qui ont peut-être joué un rôle plus considérable que les grands faits historiques.

*
* *

Quelques données sûres dominent toutefois cette recherche. Ce sont la disparition de la ville celtique et l'abandon définitif de sa nécropole, puis la disparition de la nécropole païenne, qui a coïncidé avec l'établissement d'une nouvelle nécropole chrétienne, à l'emplacement du cimetière actuel, au cœur de la ville gallo-romaine, avant que les tombes ne vinssent s'accumuler

autour du premier sanctuaire chrétien, l'église paroissiale édifiée sur l'ancien temple païen.

*
* *

Les deux fléaux qui désolèrent la Gaule pendant la seconde moitié du IIIe siècle, eurent une répercussion profonde sur Civaux. Le premier avait été une véritable révolution sociale, préparée dès l'an 250 par des causes diverses. La principale était un système fiscal de plus en plus écrasant, nécessité par des besoins accrus sans cesse : salaires des fonctionnaires, subsides aux barbares, frais de guerre, largesses aux légions. L'absence de contrôle favorisant les fraudes et les exactions du fisc, la falsification des monnaies avaient vite amené dans les provinces la ruine du commerce et de l'industrie. Des pestes meurtrières, des famines terribles s'y étaient jointes. L'abandon de la terre, la désertion des services publics, la dépopulation, peut-être aussi les germes d'une religion égalitaire, le christianisme, avaient amené la désorganisation de l'Etat et de la société [1].

Le soulèvement des Bagaudes en fut la conséquence. Il ne pouvait ne point toucher Civaux. La population du massif, essentiellement agricole, était une trop riche pâture offerte au fisc pour n'avoir pas eu sa large part des exactions. Elle alimentait le marché et le port d'où Civaux tirait sa fortune ; c'en était assez pour qu'il subît le contre-coup du délaissement des campagnes, de la ruine des industries, de la dispersion des travailleurs de l'eau qui formaient son fond et la faisaient vivre.

Un détail donne quelque probabilité à cette hypo-

1. Waltzing, *op. cit.*, t. II, p. 263 et suiv.

thèse. Le Poitou était, un peu plus tard, la seule province du sud-ouest de la Gaule à recevoir des colonies de *Lètes*, à part Blaye qui recevait une légion chartraine, et l'embouchure de l'Adour, une cohorte [1].

Il est même fort probable que ces événements touchèrent plus Civaux que la terrible invasion des barbares venus du Rhin, qui s'abattaient sur la Gaule romaine et la ravageaient en 274-275. Poitiers, qui se resserra alors, en se fortifiant à la hâte, dut sans doute à cela de ne point subir le sort des 70 villes florissantes de la Gaule qui furent dévastées par le fer et par le feu. Comme sa métropole, Civaux fut épargné, bien que sans défense propre, par suite et de sa position géographique et de ses conditions particulières.

L'objectif des barbares n'était pas, en effet, la conquête, mais le butin. Les villes et les sanctuaires généralement pourvus de trésors, leur étaient une proie autrement désirable et facile que les campagnes, avec les aléas redoutables de l'opération et l'éparpillement de forces qu'elle entraînait. Aidés et guidés, comme ils l'étaient, par les révoltés et malheureux des territoires envahis qui se joignaient à eux, leur route d'envahissement a été la grande voie romaine, reliant les centres importants ; elle les conduisait directement et sûrement de ville en ville, promettant sans danger des étapes fructueuses par le pillage et par le sac.

Ce mobile seul réglait l'itinéraire de ces bandes, et sans calcul stratégique, d'autant que la Gaule était alors démunie de troupes capables de leur tenir tête. Ils ont aussi soigneusement évité les obstacles naturels que la vieille route celtique épousant les sinuosités des cours d'eau, étroite, dangereuse, semée d'écueils. Arrivés à la Loire, en un point de l'arc de cercle qu'elle

1. De Petigny, *op. cit.*, p. 259.

décrit de Nevers à Tours, Poitiers, avec sa réputation d'opulence, a été leur point de mire ; la hâte de cette ville à se fortifier en est la preuve sûre. Derrière elle, au surplus, ils avaient le mirage de Saintes et de Bordeaux. Les ruines qu'ils ont laissées jalonnent leur route, datées sûrement, comme elles le sont par les précisions de la numismatique, Sanxay, Rom [1], les Bouchauds [2], dont la destruction fut complète et définitive, Bordeaux enfin, dont ils firent un amas de décombres [3].

*
* *

Même en supposant, ce qui est le plus vraisemblable, que l'invasion ait suivi la route de Bourges à Poitiers par Argenton, les barbares se trouvaient, en passant la Vienne, en face de la proie convoitée. Ils n'avaient que faire de remonter le cours d'eau pour arriver à un cul-de-sac au sol granitique, pauvre, âpre et barbare, sans autre perspective que le maigre butin d'un vieux sanctuaire druidique, défendu peut-être par une population farouche. De l'autre côté du massif, les landes et les forêts de la marche protectrice de Poitiers leur fermaient le passage.

Ces considérations expliquent à la fois pourquoi le tracé de l'invasion suivit la rive gauche du Clain, à l'ouest de Poitiers, et pourquoi Civaux échappa au désastre. Bien qu'avec sa foire et son port alimentés

1. Jullian, *Les Fouilles de M. Blumereau à Rom* (*Deux-Sèvres*), Paris, 1899, p. 28, n° 1.
2. P. de la Croix, *Etude sur le théâtre gallo-romain des Bouchauds*, Angoulême, 1908, p. 155 ; de la Bastide, *Bull. Soc. arch. Charente*, 8e sér., t. XIII, p. XXIV et suiv.
3. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, Bordeaux, 1895, p. 273.

en partie par la région, il put, jusqu'à un certain point, se suffire à lui-même ; ce n'est pas impunément pour sa prospérité que ses rapports avec Poitiers étaient suspendus. Civaux en subit le contre-coup, quoique certainement à un degré inférieur de celui de la révolution sociale.

*
* *

Ce dernier bouleversement amena-t-il un changement dans les rapports sociaux, politiques ou religieux des deux villes ? Si elles n'avaient pas vécu jusque-là en état d'hostilité ouverte, elles différaient trop en effet comme idées, comme croyances et comme races, pour qu'il n'y ait pas eu tout au moins entre elles une lutte sourde. Grâce à la révolution sociale, y eut-il intrusion du christianisme dans la ville gallo-romaine ? Est-ce à ces nouveaux fidèles qu'il faut attribuer la création d'un champ des morts, placé non point en face du cimetière païen par ustion, mais réparti au long de la route de Lussac, entre les trois groupements que l'on a vus, le cimetière actuel, et ceux qui ont été signalés, au sud par le P. Routh, au nord par M. Duguet ? L'invasion de 275 amena-t-elle la réunion, ou tout au moins le rapprochement des deux agglomérations devant le péril commun ? Sans remonter aux causes, y a-t-il eu coexistence, avant le IVe siècle, du cimetière païen par ustion et de la nouvelle nécropole chrétienne ?

Voilà des hypothèses admissibles. En tout cas, à quelques années près, le IVe siècle voit un cimetière chrétien installé sur l'emplacement du cimetière actuel, en même temps que la destruction plus ou moins violente des édifices païens, temples, monuments funé-

raires, théâtre, soit par représailles, soit pour en utiliser les matériaux [1].

*
* *

La destruction et la mutilation des tombes païennes était « une grave atteinte aux mœurs de la société romaine, où la famille avait deux assises, la pierre du tombeau et la pierre du foyer ». Il fallait que ces violences se fussent bien généralisées pour provoquer les constitutions du Code théodosien qui les interdisait en 331, 340 et 349 [2]. Le cimetière païen par ustion de Civaux avait été certainement déjà bouleversé de fond en comble. Les deux cippes du batelier et du tailleur de pierre qui nous en restent, ne furent-ils même pas les seuls épargnés, comme symbolisant les deux grandes industries maîtresses de la plaine ?

Les fouilles de Brochon nous offrent un exemple saisissant, par ses analogies, de ce qui se passa à Civaux. Il existait là, comme dans cette dernière ville, deux cimetières voisins, l'un chrétien, de tombes de pierres monolithes, l'autre, de sépultures païennes par ustion. Or, sur l'emplacement de ce dernier, Baudot découvrit un cimetière barbare de la première moitié du ve siècle, sous lequel il trouva deux cippes gallo-romains représentant des personnages vêtus du *sagum*, tenant leurs outils professionnels, qui avaient été très mutilés intentionnellement [3]. Les barbares avaient res-

1. Cf. De la Marsonnière, *Etude sur des textes de lois romaines expliquant la destruction des monuments dans les derniers temps de l'emp. d'Occident* (Mém. Antiq. Ouest, t. XXIV, 1857, p. 65 et suiv.).
2. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 71.
3. Baudot, *Mém. sur les sép. barbares d'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*, Dijon, 1860, p. 139 et suiv.

pecté les tombes chrétiennes et creusé leurs fosses sur l'emplacement de la nécropole païenne déjà détruite. Soit dit en passant, il y a là une discontinuité, non pas tant de croyances que de races, à l'inverse de Civaux où la race indigène seule a manifesté son changement de culte, sans intrusion d'élément étranger, et sans discontinuité, comme nous l'avons montré plus haut.

*
* *

Quant aux temples, les édits de 342 et 371 en ordonnent seulement la fermeture; il faut aller jusqu'en 385 pour voir apparaître les premiers qui les condamnent à disparaître. Leur transformation en oratoires chrétiens ne pouvant avoir lieu que lorsqu'ils étaient encore debout, puisqu'on en utilisa une partie, est par conséquent antérieure à 385[1]. C'est donc avant cette date qu'il faut placer la construction de l'abside heptagonale qui enserra l'ancien sanctuaire païen[2] et qui nous est restée, construction de fortune, hâtivement édifiée, avec son petit appareil gallo-romain de « briques de savon » ornées de graffiti en arêtes de poisson, destinés, soit à faciliter l'adhérence des enduits[3], soit à figurer un symbole à la fois professionnel et cultuel, qui fait penser au trident gravé sur les tombes. Avec cette disposition, le nouvel autel était ainsi placé en dehors des limites de l'ancien temple, en arrière du *sacellum*. L'inscription *Æternalis et Servilla*, qui date de cette époque,

1. Bulliot, *Le Temple du Mont-Beuvray* (Mém. Soc. éduenne, nouv. sér., t. VI, 1875, p. 107 à 135).

2. Le P. de la Croix le situait sur l'emplacement de la chapelle du cimetière, ou du chevet de l'église paroissiale (*op. cit.*, p. 278, n° 1).

3. L. de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, 1909, p. 134.

fut sans doute encastrée alors au centre dans le mur de la nouvelle abside.

* *

Comment le premier oratoire chrétien utilisa-t-il les maçonneries de l'ancien temple ? Rien n'en est resté, et des fouilles seules permettraient de résoudre la question. Mais le plan de l'église du XIIe siècle, qui le remplaça [1], fournit une indication. Il est très vraisemblable que celle-là fut édifiée sur les fondations de l'ancien temple. Les quatre piles massives construites pour supporter le clocher semblent correspondre exactement aux quatre angles du *sacellum*, tandis que les lignes des piliers de la nef et les murs extérieurs étaient fondés sur les substructions des piliers et des murs latéraux de la *cella*. Ainsi s'explique le rétrécissement anormal, exagéré et très incommode du chœur, par rapport à la nef. En plus du motif d'économie de maçonnerie, il y avait eu peut-être aussi le désir de conserver par vénération l'ancienne abside [2] et l'oratoire primitif qui, au début, avait remplacé le temple.

*
* *

Nous parlions de fouilles. Elles ont été faites de façon suivie et raisonnée sur un monument comparable en tous points à celui de Civaux, et leurs résultats sont convaincants. Le temple du Mont-Beuvray était, comme celui de Civaux, un oratoire rural. Or, on y a constaté que là aussi, une enceinte semi-circulaire de

1. E. Lefèvre-Pontalis, *L'Eglise romane de Civaux et son abside carolingienne* (Bull. monum., t. LXXVII, p. 379 et suiv.).
2. E. Ginot, *Les Monuments antiques de Civaux* (Bull. Antiq. Ouest, t. V, 1919, p. 136-139).

petit appareil gallo-romain a été construite extérieurement, derrière le *sacellum* en l'encerclant, et ce *sacellum* présente sur la *cella* le rétrécissement caractéristique très prononcé de Civaux.

Ajoutons que cette disposition n'est pas exceptionnelle; Bulliot l'a signalée également dans le temple de Montmartre, près Avallon, découvert en 1822.

Enfin, les relations de la construction de l'oratoire chrétien de Saint-Martin à Autun donnent des précisions de même genre sur l'utilisation partielle de l'ancien temple [1].

*
* *

La région de Civaux en présente, du reste, d'autres exemples. Dans l'église de Bouresse, les premiers piliers de la nef, du côté du chœur, sont fondés sur d'anciens soubassements qui témoignent de l'existence d'un édifice antérieur, ayant une disposition analogue à celle des temples du Mont-Beuvray et de Civaux, c'est-à-dire *sacellum* très rétréci par rapport à la *cella*. Mais les remaniements successifs de l'édifice ont été tels qu'il est impossible de faire sur lui des conjectures plus approchées.

En revanche, l'église de Saint-Pierre-les-Eglises est un cas typique et ses relations étroites avec Civaux, comme proximité et origines, lui donnent une importance singulière dans cette question. Le *sacellum*, complètement détruit, a été remplacé, là aussi, par une abside semi-circulaire, dont le caractère gallo-romain est nettement accusé par le petit appareillage cubique conservé jusqu'à moitié de sa hauteur. Mais la baie entre le *sacellum* et la *cella* a été respectée et l'autel du nou-

1. Bulliot, *op. cit.*, p. 107-135.

veau sanctuaire rétréci se trouve disposé de telle sorte que là, comme à Civaux, il est seulement visible du milieu de la nef et sur une étroite largeur [1].

On y constate que les fondations des murs et galeries de l'ancien temple ont bien servi, comme au Mont-Beuvray, à édifier le nouveau sanctuaire. Les substructions de l'ancien temple sont encore très visibles sur la partie extérieure de la façade principale qui regarde la Vienne. Arasées à quelques centimètres au-dessus du sol, elles font saillie sur le parement du mur qui a été élevé en retrait sur elles de vingt centimètres environ, en moyenne.

*
* *

Ce vent d'iconoclastie a soufflé dans toute la vallée avec le triomphe du christianisme. Il suivra le même chemin que les tombes avec leur décor à panneaux. Rappelons que partout où elles ont pris racine et essaimé, le vocable de saint Pierre remplace celui des divinités païennes, pour les sanctuaires élevés sur les ruines des temples, et utilisant ou leurs fondations ou leurs murs.

Le temple de Torsac est remplacé par un sanctuaire édifié à côté de lui, ou à sa place, mais en tout cas, à

1. Abbé Auber, *Rech. hist. sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises*, Paris, 1852, pl. I, fig. 3.

2. Le mur de soutènement de la terrasse de l'église, du côté de la rivière, a été construit presque entièrement avec des pierres d'appareil soigné, dont quelques-unes avec moulures, qui représentent les matériaux de l'ancien temple. A droite de la porte d'entrée latérale de l'église, on voit sur une colonne milliaire un tronçon de fût de colonne largement cannelée, avec astragale terminé par un épanouissement de cannelures étroites, serrées, en faisceau légèrement évasé ; à côté gît sur le sol un fragment de grande corniche, autre débris du temple.

proximité. L'emplacement du parvis est fixé par le nom de *Paradis*, que porte une parcelle de terrain attenante, bien que divisée entre plusieurs propriétaires.

Le *Clocher*, nom conservé par tradition à une éminence au-dessus du domaine de *Pelgeau* dont elle fait partie (un renseignement que nous devons à son propriétaire, notre ami M. Ernest Mergault) est certainement un souvenir du premier sanctuaire de Verrières, qui a remplacé le temple. Au-dessous de lui, au sud-ouest, s'étagent dans le vallonnement les tombes en pierre monolithe, en forme de gaine; les travaux de culture en mettent depuis longtemps à jour de nombreux exemplaires, malheureusement sans couvercles, et n'ayant fourni que des ossements, sans aucun mobilier funéraire.

Au sud, à la source de la Dive, le *fanum* est renversé et détruit. Le pré qui l'encercle sur la rive gauche du ruisseau, s'appellera désormais *le Pré de la Foi*, comme l'atteste un vieux plan domanial de notre ami M. Julien Regnault. La source jaillissant un peu en aval, près du ruisseau, au bas du coteau, reçoit le nom qu'elle porte encore de *Font-Martin*, pour accommoder aux nouvelles croyances le vieux culte celtique des sources. Un autre cas de cette survivance et de sa dénaturation par le christianisme [1] subsistait encore, il y a deux ans, dans la coutume traditionnelle de la bénédiction de la source de la Dive, faite tous les ans, à la même époque, processionnellement, par le curé de Bouresse, la commune où se trouve *Fan*.

*
* *

1. Cf. Bertrand, *Le Culte des eaux dans la Religion des Gaulois*, p. 211.

Grâce à la pacification de la Gaule par Probus à la fin du IIIe siècle, puis aux mesures de Constantin pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité du nouveau culte, Civaux connut au IVe siècle une ère de prospérité inouïe, supérieure peut-être à celle du début du siècle précédent. Elle vit librement d'une vie chrétienne. Ses rapports à la fois commerciaux et confessionnels avec Poitiers sont devenus plus étroits. La nouvelle église qui a remplacé le temple est dédiée à saint Gervais et à saint Protais, dans la vogue rapide produite en Gaule par le voyage de saint Hilaire à Milan, en 364, pour l'exhumation solennelle de leurs restes.

La nécropole nouvelle porte les traces de cette vitalité, par le nombre et le luxe de ses tombes. Elles s'accumulent dans les champs des morts qui remplacent définitivement, au long de la route de Lussac, l'*area* close de murs de la ville celtique abandonnée et désormais sans raison d'être La nécropole païenne par ustion, privée de ses monuments, n'est plus qu'un champ stérile, cachant dans son sol les ossements calcinés des sépultures païennes.

Avec le nouveau régime de liberté dans la manifestation des nouvelles croyances religieuses, le luxe peut maintenant s'étaler dans les monuments funéraires.

C'est alors sans doute que quelques sarcophages rectangulaires à toit, imités de l'antique sarcophage païen, commandés par les familles les plus riches, viennent orner la nécropole. Le décor à panneaux qui avait la prétention de les imiter en trompe-l'œil, et qu'ils avaient inspiré, est toujours en usage pour le commun, avec sa forme traditionnelle ; le lapicide grossier de Civaux, impénétrable au progrès artistique, restera figé dans son type primitif. Il faut sortir de Civaux pour assister à l'évolution et à la transformation de son art, sous l'influence d'éléments nouveaux.

*
* *

Cet arrêt dans l'art funéraire de Civaux, que l'on ne peut méconnaître, ne serait-il pas dû, encore plus qu'à une stagnation dans les mœurs, à une déchéance amenée par des événements extérieurs ? Ou plutôt, cette seconde cause n'aurait-elle pas été prépondérante dans les effets que nous constatons ? Nous sommes portés à le croire, et cette question nous amène à examiner les résultats de la « grande invasion » de 407 sur la vie de Civaux.

Celle-là, insignifiante à côté de celle de 275, par l'importance de ses dégâts, eut une tout autre forme. Ses ravages, horribles, furent d'une autre nature. Les Suèves, Alains et Vandales qui avaient franchi la Loire, entre Orléans et Nevers [1], et pénétrèrent par conséquent en Poitou par le Berry, ne s'arrêtèrent pas aux villes riches, prémunies depuis la fin du siècle précédent [2]. Poitiers était l'une d'elles. Aussi, se contentèrent-ils de ravager les bourgs et les campagnes, surtout au delà de la Loire, où rien ne s'opposait plus à leur marche ; ils y semèrent la dévastation pendant trois ans, jusqu'à ce que, la terre des Gaules leur manquant, ils franchirent les Pyrénées en 409, après avoir fait le vide sur leur route.

*
* *

Est-ce à ce moment qu'il faut placer le désastre qui ruina Civaux ou commença sa ruine ? Les vallées de la Vienne et de la Dive virent-elles alors leurs rives

1. De Pétigny, *op. cit.*, t. I, p. 257 et suiv.
2. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 68.

éclairées par la lueur des incendies ? Des traces de feu révèlent la fin de tous les monuments non seulement de Civaux, mais du massif, de la première *cella* celtique chrétienne, du sanctuaire chrétien édifié sur le temple, comme le prouve le dernier mot de l'inscription de l'église du IXe siècle, déchiffré par notre savant confrère M. Ginot[1], des tours du camp du *Bois*, des édifices de *la Carte*, de la tour du *Gué-de-Pré*.... La flottille de la Vienne n'a-t-elle pas subi alors, tout au moins en partie, le même sort ?

*
* *

Le désastre ne fut-il que beaucoup moindre ? La ruine définitive de Civaux ne doit-elle pas être attribuée, à une époque bien postérieure, à une des premières invasions des Normands ? En l'absence de tout élément, nous inclinons pour la première hypothèse.

La tourmente passée, Civaux a pu se reprendre, sans revenir toutefois à son ancienne splendeur, à l'inverse des Bouchauds et de Sanxay, dont il n'est resté que des ruines. Si la population spéciale, qui fournissait sa main-d'œuvre à la Vienne et à son port, s'est émiettée et a disparu, si les cabanes indigènes ont flambé comme torches, si les édifices se sont écroulés dans des brasiers, les indigènes vivant du sol ont trouvé dans les abris naturels du massif les mêmes refuges que leurs ancêtres ; le sol, la forêt et les eaux leur ont fourni les mêmes ressources.

La vie a repris autour des murs fumants de l'église. Civaux n'est plus le grand centre du trafic régional, mais il reste le noyau commercial du coteau et du plateau. Peut-être même encore, quelques rares embarca-

1. *Bull. mon.*, t. LXXVII, 1913, p. 380.

tions de fortune ramènent-elles un peu de mouvement au quai, en se limitant maintenant au cabotage pour le ravitaillement des rives.

Comparé à ce qu'il a été, Civaux n'est déjà plus qu'une vaste nécropole qui se meurt. Elle végète pendant le ve siècle ; cette époque n'y laisse d'autres traces que quelques croix et autres symboles religieux qui affirment la foi des fidèles, avec les nouveaux usages et la diffusion maintenant générale du culte chrétien. Et encore, surcharge-t-on grossièrement de ces ornements des tombes anciennes qu'on utilise, car on n'en fabrique plus de nouvelles. Cette industrie a commencé à se déplacer; nous la retrouverons ailleurs.

*
* *

Un siècle plus tard, les morts de la nécropole étaient réveillés par l'arrivée des troupes de Clovis. Mais la conquête toute pacifique des Francs ne modifiait pas la vie de Civaux [1] ; elle lui donnait seulement un sursaut de vitalité. Il était dû surtout à l'Eglise, dont le triomphe, définitivement et officiellement consacré, lui assurait la sécurité, mais sans lui rendre la fortune qu'elle avait perdue avec l'entretien de son réseau de routes. Les nouveaux maîtres n'avaient pas reconstitué l'œuvre de Rome. Ils ne sont là, du reste, que de passage. Nous avons cité les deux seules pièces qu'ils ont laissées dans la nécropole comme témoins de leur civilisation.

*
* *

Avec les Mérovingiens, l'axe de la nécropole se dé-

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 398.

place. Dans le mouvement intense de dévotion exaltée et de piété, dont nous avons emprunté à M. Prou la description vivante, les défunts se pressent maintenant autour de l'église et en envahissent les abords. Dans la petite place qui l'environne, au centre du bourg, les tombes se rangent l'une contre l'autre. Le P. Routh y en avait trouvé 40 à 50 [1]. Lorsqu'elles manquent, les cadavres s'alignent à même la terre, simplement séparés par une rangée de pierres dressées de champ [2], comme M. Broussier, maire de Civaux, l'a constaté dans des fouilles près de la cave de sa maison, à quelques mètres de l'église. Le mobilier funéraire n'a pas varié; ce sont toujours les mêmes récipients à col, en poterie grossière, trouvés notamment dans les fouilles récentes pour les fondations du Monument aux morts. Les tombes s'utilisent indéfiniment, de préférence celles qui touchent de plus près à la porte du sanctuaire. Bien qu'en 1700, Mgr Poype, évêque de Poitiers, interdise cette pratique, elle continue à s'effectuer. En 1864, dans une année de misère, l'administration municipale ayant autorisé les hommes de la localité sans travail à fouiller le sol devant l'église pour extraire des tombes qui se vendaient cinq francs l'une, l'on découvrit dans quelques-unes des chevelures de femme intactes, qui témoignaient d'inhumations relativement récentes.

De la même époque, c'est-à-dire du VIe siècle, sont les inscriptions toutes gravées en surcharge et sur des tombes déjà employées, comme nous l'avons vu. Ce dernier détail joint à leur extrême rareté dans la nécropole, prouvent que Civaux est déjà en décadence. C'est à son ancien prestige seul, accru de sa prospérité de

1. P. Routh, *op. cit.*, p. XIX.
2. L. Coutil, *Le Cimetière franc et carolingien de Criel (S.-Inf.)*, Sotteville-lès-Rouen, 1907, p. 15.

la veille, qu'il devra d'être choisi comme le chef-lieu d'une importante viguerie. Les Mérovingiens ne faisaient, du reste, que ratifier, sous une autre forme, les modalités de l'ancienne administration romaine.

*
* *

Si les effets de l'invasion de 407 n'ont pas été décisifs sur le sort de Civaux, ils n'en ont pas moins été néfastes pour lui. L'invasion des Normands n'a peut-être pas trouvé Civaux aussi ruiné que nous l'avons dépeint ; après son passage, il ne peut y avoir de doute ; le vieux sanctuaire gaulois, port de Poitiers, et *emporium* de la région, a disparu.

CHAPITRE XV

Les localités voisines de Civaux. Les ports, Antigny et son art composite. Verrières, héritier de Civaux. *La légende de Civaux.*

L'histoire de Civaux serait incomplète, si l'on n'y joignait quelques mots sur les agglomérations voisines, nées avec la sienne, faisant partie d'un régime commun, ayant subi les mêmes vicissitudes et ayant vécu de sa vie ; là encore, nous nous appuierons sur les monuments funéraires qui la reflètent, et qui représentent les seuls témoins.

A ce point de vue, le port voisin de Saint-Pierre-les-Eglises est le plus intéressant par sa proximité et l'analogie de sa nécropole avec celle de Civaux, quoique beaucoup moins importante et aujourd'hui disparue. Alors que ce dernier, avant tout cantonné dans son commerce et ayant gardé l'empreinte de ses origines celtiques, reste farouchement fermé au dehors, Saint-Pierre-les-Eglises subit l'influence d'éléments extérieurs, grâce à sa position topographique. Situé sur le trajet du grand chemin romain de Poitiers à Avaricum, il bénéficie par ce transit de l'apport des idées nouvelles, auxquelles il offre un relai et une étape, comme aux voyageurs et aux marchandises, sur le chemin de deux grands centres. Aussi de nombreux débris gallo-romains y témoignent-ils d'une richesse et d'un degré de civilisation supérieurs à ceux de Ci-

vaux [1]. Alors que dans cette dernière ville, l'art reste figé dans un type de tombe uniformément grossier et devenu traditionnel, Saint-Pierre-les-Eglises qui l'a reçu de lui et adopté au début, rompt avec la forme quasi hiératique du décor, en lui faisant subir des variantes. Dans l'exemplaire reproduit par le P. de la Croix et M. Esperandieu [2], la traverse du centre est remplacée par des dents de scie qui se continuent sur le premier tiers environ de la traverse supérieure. Ce n'est qu'un balbutiement artistique, un peu tardif peut-être, car la croix de la tête, si elle n'a pas été gravée en creux postérieurement, indiquerait le ve siècle, mais elle n'en témoigne pas moins d'un affranchissement du type normal qui est caractéristique ; à Civaux, que nous sachions, il n'a jamais été constaté rien de pareil.

Mais là encore, le travail est grossier et primitif. Il n'en est plus de même dans un autre exemplaire situé à droite de la porte de l'église, que nous a signalé notre excellent confrère et ami, M. Plichon. Le décor à panneaux y a été si scrupuleusement, on pourrait dire religieusement, reproduit, qu'on se demande si, malgré ses origines, il n'a pas fini par devenir quasi rituel, par un de ces phénomènes de dénaturation de sens fréquents dans la tradition. Non seulement la facture en est soignée et témoigne d'un maître praticien, mais sa composition, sans autre changement que dans la disposition des plans, en fait une œuvre de véritable artiste. Un redent carré raccordant la traverse supérieure avec la bande longitudinale, accuse la tête par un artifice qui remédie en même temps à la sécheresse de l'angle droit de Civaux ; le bombement des panneaux est plus accen-

1. C. Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou*, Paris, 1884, p. 8.

2. Esperandieu, *Notice du baptistère Saint-Jean de Poitiers*, Poitiers, 1890, p. 34.

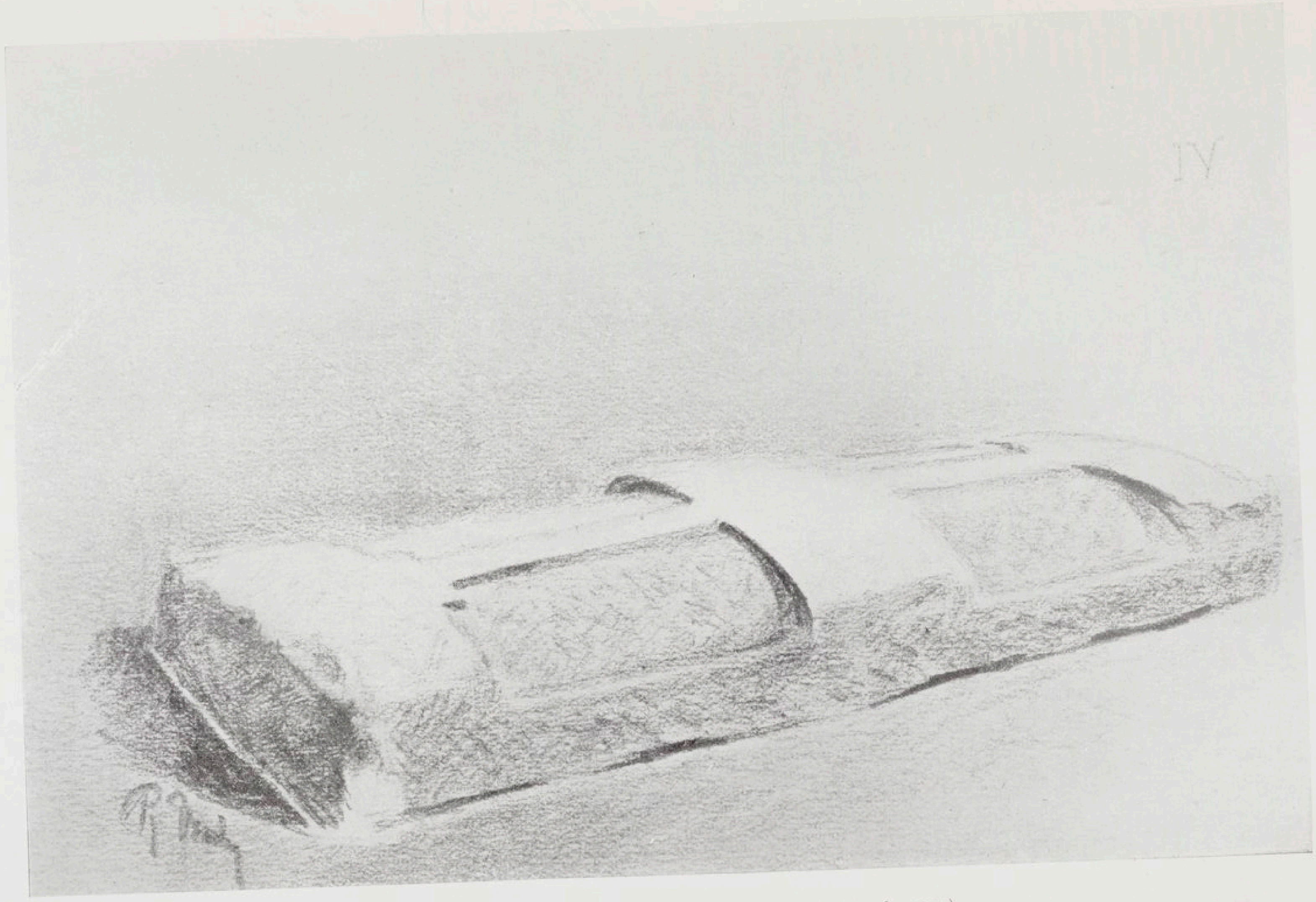

COUVERCLE MONOLITHE DE TOMBE (SAINT-PIERRE-LES-ÉGLISES).

tué que celui de la bande et des traverses, et avec une courbure différente. Enfin, le panneau, au lieu de partir de l'arête même, s'en détache à une petite distance, réservant une étroite bande horizontale qui accuse son relief. L'harmonie savante de ce décor, à la fois vigoureux et sobre dans sa bizarrerie, évoque la tradition classique romaine la plus pure. Il est presque du grand art, par sa forte simplicité. Seul, le courant latin qui traverse le port, sur le grand chemin impérial, pour aller de Poitiers à Bourges, les deux grandes cités, a pu affiner ainsi le goût de l'artiste. Pendant ce temps, le tailleur de pierres rural de Civaux se contente de bomber ses couvercles surchargés invariablement du décor archaïque, ou de l'adapter maladroitement et sans expérience au couvercle classique rectangulaire romain qu'il a copié jadis servilement, sans le comprendre.

*
* *

L'invasion du commencement du ve siècle eut sa répercussion, comme à Civaux, sur les autres ports de la Vienne, Queaux, Lussac, Saint-Pierre-les-Eglises et Cenon. Antigny dut-il à sa situation, hors de sa route, de voir dans sa nécropole l'éclosion d'un art nouveau ? Des conditions de sécurité différentes, jointes à ce qu'elle avait été épargnée, en firent-ils un centre où les nouveaux conquérants du vi^e^ siècle purent se fixer et faire sentir leur influence, qui, sur les rives de la Vienne, ne trouvait plus que des ruines ? Toujours est-il que, bien qu'il soit beaucoup moins important que celui de Civaux et ne corresponde qu'à un centre relativement modeste, le cimetière d'Antigny témoigne d'une technique et d'un art bien supérieurs. Si quelques couvercles seulement sont légèrement bombés[1],

1. P. de la Croix, *op. cit.*, p. 256 et suiv., fig. 2, 10, 11, 13.

l'un d'eux est franchement arrondi [1]. Neuf tombes (Civaux n'en a fourni que cinq) présentent des inscriptions, mais cette fois gravées normalement à la tête, au lieu de l'être à l'envers, comme à Civaux, parfois dans un cartouche ; elles sont souvent accompagnées de croix [2] ; l'une d'elles porte une date [3].

Comme Civaux, l'atelier d'Antigny a d'abord employé le décor à panneaux grossier et primitif qu'il tenait de lui, mais au lieu de le perfectionner naïvement comme celui-ci en revenant à une imitation servile du sarcophage païen, ou d'en interpréter le motif d'après la tradition latine pure comme à Saint-Pierre-les-Eglises, il entre dans la voie d'une conception artistique toute nouvelle, en mettant en œuvre des éléments dont la complexité lui est fournie par des races distinctes [4]. Ses œuvres, d'une originalité et d'un goût surprenants, sont dues à la fusion des éléments qui se disputent alors la suprématie dans les Gaules, le vieil élément celtique, l'œil de perdrix ou annelet à point central, la tradition gauloise, avec ses dents de loup, et ses chevrons brisés, l'art franc mêlé à l'art oriental, peut-être aussi l'art gothique, avec son système rayonnant d'étoiles, l'art oriental représenté d'un côté par le lacis et la frette, de l'autre par la décoration florale, sur lesquels plane la tradition romaine par sa préoccupation de l'axe et de la symétrie, mêlée aussi peut-être à l'influence des religions orientales qu'elle a essayé de faire prévaloir, et au reflet de leurs formes cultuelles [5].

1. P. de la Croix, *op. cit.*, fig. 8.
2. *Ibid.*, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 9.
3. *Ibid.*, fig. 6.
4. Prou, *Fouilles du cimetière de Bourogne*, Paris, 1914, préface, p. XIII.
5. Cf. Hucher, *De l'Art celtique à l'époque mérovingienne*, Mamers, 1881 ; Courajod, *Leçons du Louvre*, Paris, 1899, t. I,

Des deux côtés de la Vienne, à Antigny, Saint-Pierre-de-Maillé, à Poitiers, à Béruges, on a retrouvé le même art composite, tandis qu'il manque dans ses ports. L'influence des Francs a donc été moindre dans la vallée, et cette observation d'ordre général vient s'ajouter aux raisons que nous avons données en faveur de leur carence dans la nécropole de Civaux.

*
* *

Civaux, privé de sa voie fluviale par la ruine de sa batellerie, devait disparaître comme port. Le délabrement des routes, car l'on utilisa, pour en faire des tombes, des bornes milliaires arrachées aux chemins [1], sans doute aussi faute de bras et de moyens de transport, acheva sa ruine, en supprimant son marché. Là où une forte position stratégique, existant déjà à proximité, et utilisée à la fois comme poste de vigie et centre d'habitat embryonnaire, promettait la sécurité, les agglomérations des ports se déplacèrent pour se grouper sous sa protection. Lussac-Port émigra à Lussac-les-Châteaux, Saint-Pierre-les-Eglises à Chauvigny [2], Cenon à Châtellerault.

*
* *

Privé de son port et de son marché, Civaux n'avait plus de raison d'être. Aussi le centre des transactions, qui était un besoin social et traditionnel, devait-il se déplacer en s'écartant de la route d'eau, maintenant

p. 119 à 321 ; F. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1909, p. 317, n° 12.

1. E. Ginot. *Introd. à la topog. hist. de la ville de Poitiers*, Poitiers, 1921, p. 15, n° 2.

2. Tranchant, *op. cit.*, p. 9.

disparue, qui aidait à l'alimenter, et se fixer en un lieu plus facilement accessible par terre, plus rapproché de Poitiers et à proximité des grandes voies qui reliaient la métropole aux capitales voisines, tout en étant le centre géographique de la région fertile et industrielle qui convergeait autrefois vers Civaux. Verrières, sur les bords de la Dive, avec ses avantages exceptionnels d'habitat et de salubrité, réunissait ces conditions. Situé au pied du versant occidental du massif et exactement au-dessous du centre du plateau qui était le nœud des voies de communication vers Civaux, il était tout désigné pour remplir ce rôle. Il avait été le grand relai de la voie commerciale de Poitiers à Civaux-sud, le grand relai du chemin parallèle à la Dive, qui reliait les routes impériales de Poitiers à Civaux-nord, à Pretorium et à Augustoritum ; il avait été enfin un centre de vie commerciale, d'antique origine celtique, à l'inverse de Torsac qui avait eu surtout une vie factice, due à la route officielle. Aussi, alors que celui-ci devenait un modeste hameau, édifié sur les ruines de sa riche villa gallo-romaine et de son temple, Verrières se développe en prenant la place de Civaux comme *emporium* du Haut-Poitou. En même temps, il se déplace sur la rive gauche de la Dive, en abandonnant l'éminence qui la rapprochait de *Civeuil*, maintenant déserté. Ce côté seul lui permettait en effet d'offrir aux transactions un terrain approprié, traversé par le grand chemin de Poitiers. Les abords de la place actuelle du bourg se couvrent des auberges, des boutiques, des tavernes que le nouveau marché peut alimenter. Le nouveau Verrières est né. L'ancien oratoire, maintenant détruit, qui s'élevait autrefois sur la hauteur du *Clocher* au-dessus de *Pelgeau*, est remplacé par une église romane qui se dresse en face sur l'escarpement de la rive gauche. Comme à Civaux, le cimetière suit l'église. Les

sépultures s'accumulent autour d'elle, non plus des tombes en pierre comme celles qui s'alignaient dans le vallonnement au sud-ouest du *Clocher*, mais des cercueils en bois, comme nous avons pu le constater dans les fouilles pour l'établissement d'une bascule publique, sous l'administration municipale du Dr Dumas.

Déjà, la situation exceptionnelle de Verrières sur la frontière de la Marche, au point le plus rapproché de Poitiers, lui avait valu des avantages commerciaux.

En voilà assez pour expliquer sa prospérité et sa personnalité caractéristiques. Pendant longtemps, avant que le réseau des voies ferrées n'eût modifié les courants de la vie sociale, il a été, et depuis, il est encore resté le centre, pour ainsi dire classique, des transactions de toute la région. S'il n'est plus le but des excursions des touristes gallo-romains de Poitiers, alléchés par les riants ombrages de la Dive, une sorte de ville d'eaux champêtre, il n'en a pas moins gardé, avec sa culture exceptionnelle, ses mœurs courtoises et policées, accueillantes aux étrangers et en même temps très spéculatrices, mêlées d'un nonchaloir sceptique, les vieilles traditions d'étape à la fois bienveillante aux gens du dehors et éminemment commerçante. Tout cela vaudra à son bourg, après des siècles, d'être encore appelé la *Ville* par les communes voisines, qui continuent à venir s'y approvisionner, et de conserver une aisance et un essor commercial que peut seul expliquer cet héritage historique.

Dans un problème de cette nature, des éléments en apparence impondérables prennent une signification d'un ordre supérieur, une fois rattachés à lui. Les rapports de Civaux et de Verrières en sont un exemple : Malgré sa plus grande proximité de Lussac-les-Châteaux, chef-lieu de canton, possédant une population supérieure à celle de Verrières, malgré la différence des

moyens de communication (la route de Lussac est en plaine, alors que celle de Verrières est montueuse et pénible), Civaux continue, de temps immémorial, à réserver à Verrières ses rapports commerciaux. Ne faut-il pas y voir une preuve, à la fois de la similitude de situation des deux centres, et de la logique de la substitution qui s'accomplissait naturellement et sans effort [1] ?

*
* *

Le sort des autres agglomérations de la vallée de la Dive se réglait d'après des circonstances toutes locales et sous l'influence d'éléments si nombreux et si variés que leur recherche, en dehors de notre cadre, n'aboutirait qu'à un tissu d'hypothèses. Pour quelques-unes cependant, il en est d'assez vraisemblables : la forte position de Morthemer en faisait l'assiette d'un château-fort à l'abri duquel la vie continuait. Lomesec (aujourd'hui Lhommaizé) et Torsac n'ayant plus ni le camp du *Bois*, ni *le Palais*, se réduisaient à quelques feux, le relai de la nouvelle route nationale de Poitiers à Limoges redonnant plus tard quelque importance tout artificielle à la première.

A la naissance de la vallée, Bouresse, la localité la plus éloignée de la Vienne, mais située sur le grand chemin de Poitiers à Augustoritum, y gagne de conserver sa personnalité comme vieux centre agricole, due sans doute à la persistance du noyau de la glèbe d'origine étrangère, après la disparition de l'élément celtique adonné à l'industrie du fer.

*
* *

1. Ajoutons que jusqu'aux premières années du XIXe siècle, Verrières était un chef-lieu de canton.

Seul, Civaux, l'antique sanctuaire et rendez-vous politique gaulois, port commercial de Poitiers, *emporium* du Haut-Poitou, isolé de la métropole par le massif qui faisait sa force, a déchu au point où on le voit. Aucun monument n'est resté de sa batellerie si florissante, de son quai si vivant, de son marché si hétérogène, de son théâtre maintenant enseveli sous une colline gazonnée, de son balnéaire des bords de la Vienne, de ses deux grands quartiers rivaux. Une cippe grossière mutilée et quelques rares noms de lieux-dits seuls permettent de les évoquer. Ses morts seuls, dans l'histoire, en ont conservé le souvenir, avec le mystère de sa nécropole qui commémore les premiers jours du christianisme en Poitou vers la fin du IIe siècle.

La légende a essayé de le venger de cet oubli, avec la fable de la pluie de cercueils de pierre tombés du ciel pour l'inhumation des soldats de Clovis. On a vu la part de vérité qu'elle renfermait, en attribuant aux Francs ce qui revenait aux légions de Caninius. On peut en dire autant de l'explication de l'importance de Civaux par son titre de chef-lieu d'une viguerie dans le haut moyen âge. Là aussi, n'y a-t-il pas eu une dénaturation analogue, non point des faits, mais de leurs causes ? La renommée du sanctuaire de Civaux, à laquelle on a relié à tort l'importance de sa nécropole, n'a-t-elle pas dû, en réalité, son origine, dans la tradition, à la persistance du souvenir populaire de la primauté de Civaux dans l'adoption du christianisme ? Ne faut-il point lui en restituer le mérite ? Cette humble bourgade d'aujourd'hui, célèbre d'abord comme sanctuaire gaulois, puis comme centre politique et commercial puissant, ne l'est-elle pas devenue ensuite davantage comme le premier foyer du christianisme en Poitou, *emporium* de la foi, supplanté vite par Poitiers qui l'éclipsait par ses richesses et son titre, en devenant

la résidence des évêques ? Et dans le même ordre d'idées, la légende n'en a-t-elle pas fixé le souvenir, en associant plus tard cette nécropole plongée dans la nuit de l'histoire, au passage et à la victoire des Francs, qui avaient définitivement consacré le triomphe du culte chrétien ?

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE V

CHAPITRE PREMIER. — *L'énigme de Civaux*. La nécropole. Les solutions proposées jusqu'à ce jour; leur faiblesse. . 1

CHAPITRE II. — *Lemovices et Pictons*. Importance de Civaux dans la Gaule indépendante. La légende de saint Silvain et la pénétration des Lemovices en Poitou. La dernière campagne de César : Dumnacus, Caninius et Fabius. Les camps de *Canoin* et de *Bonneuil*. 30

CHAPITRE III. — *Le réseau routier de Civaux*. Les deux routes de Poitiers à Civaux, par Torsac et par Verrières. L'étoile de Civeuil. La Vienne, route d'eau ; sa navigabilité. Les temples de la route : le *sacellum* de Torsac ; le *fanum* de la Dive. 55

CHAPITRE IV. — *Le système défensif de Civaux*. Sa double nécessité : le péril de Civaux et le péril des Lemovices. L'ossature et les ouvrages du système. *Le Bois*, *Civeuil* et *le Palais*. Les agglomérations : Torsac et le culte des empereurs ; *la Carte* ; Verrières. La ligne défensive Queaux-Charroux. La ligne des camps du suburbium de Poitiers. Les dates de création et de disparition des trois systèmes. La survivance des traces du système défensif contre les Lemovices. 84

CHAPITRE V. — *La Marche*. La création de la Basse Marche. Identité de sa limite occidentale au XIVe siècle avec celle du système défensif de Civaux. Sa cohésion et son extension vers l'est. 127

CHAPITRE VI. — *La prospérité de Civaux au IIe siècle*. — Les deux villes de Civaux. La vie du marché et du port. Le collège des bateliers. Les cippes du batelier et du tailleur de pierre. 135

Chapitre VII. — *La nécropole par ustion :* une tombe et son mobilier. *La nécropole par inhumation :* les tombes, leurs groupements. Orientation, forme, décor à panneaux, mobilier funéraire. 154

Chapitre VIII. — *Les signes des tombes* ; les tricères ; les épitaphes. 190

Chapitre IX. — *Les tombes monolithes de Civaux ne sont point barbares* ; ni wisigothiques, ni franques. Emplacement ; orientation ; forme ; mobilier funéraire. . . . 198

Chapitre X. — *L'exploitation des sarcophages.* Les carrières : la Fontchrétien, la Vallée des Tombes. . . . 208

Chapitre XI. — *L'avènement du christianisme à Civaux.* Ses liens avec les idées gauloises. Les cultes d'Orient : le culte de la Grande Mère. Le port de Civaux. . . . 214

Chapitre XII. — *La communauté chrétienne de Civaux.* Le collège des bateliers et son but funéraire. L'*area* et la *cella.* Les premières tombes. 223

Chapitre XIII. *La date de l'avènement du christianisme à Civaux ; son foyer de rayonnement dans le Poitou.* . . 235

Chapitre XIV. — *L'histoire de Civaux.* Les Bagaudes et l'invasion de 275. Le temple et le premier sanctuaire chrétien. L'invasion de 407. La décadence de Civaux. . 244

Chapitre XV. — *Les localités voisines de Civaux.* Les ports : Antigny et son art funéraire composite. Verrières, héritier de Civaux. *La légende de Civaux.* 261

FACULTÉ DES LETTRES
DE
POITIERS.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.

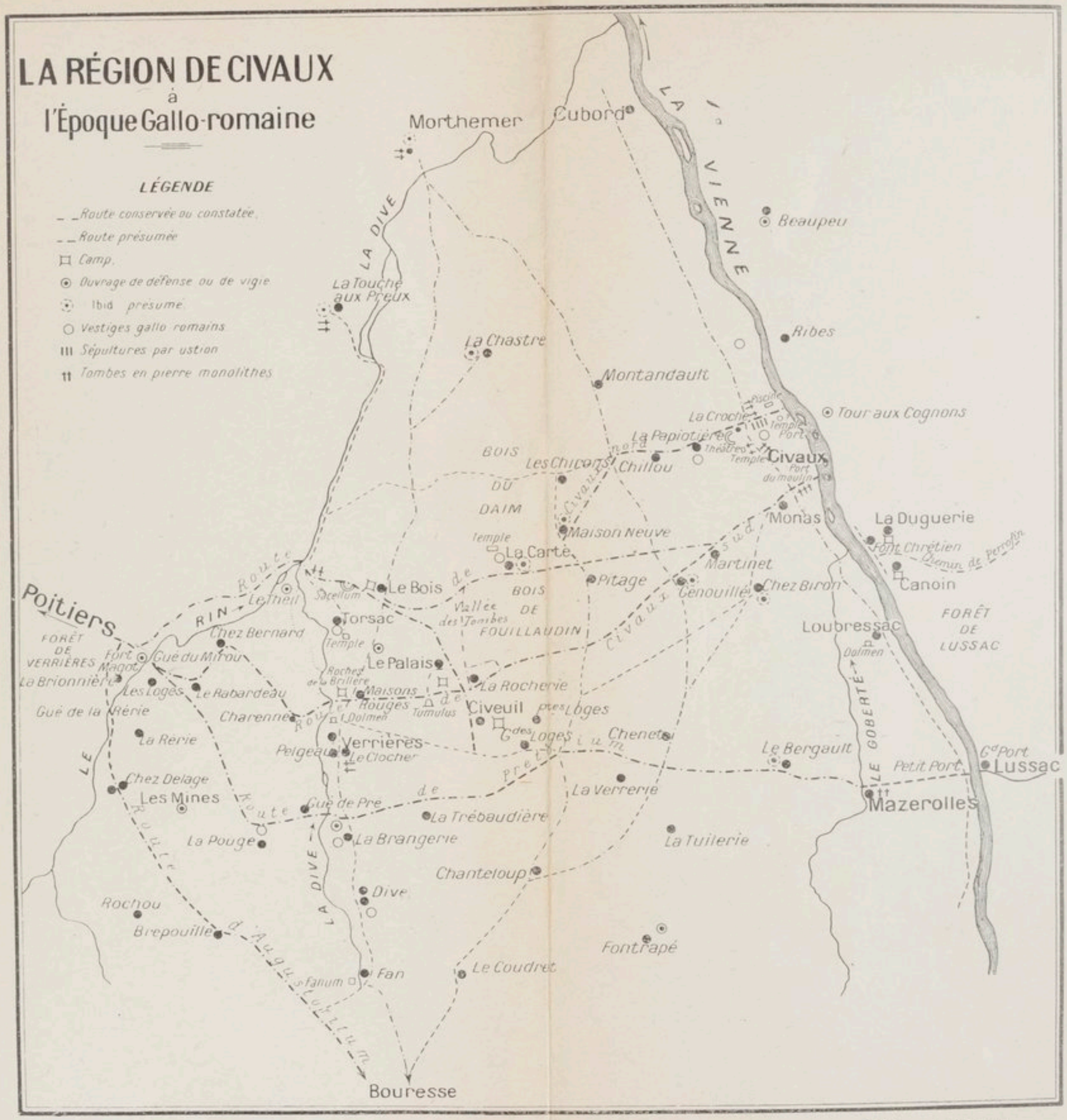

MAXIMIN DELOCHE. — *L'Énigme de Civaux.*

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE POITIERS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

AZAN P. — **Annibal dans les Alpes.** 1902. 1 vol. in-8° (cartes et pl.). 7 50

BLANCHET (Ad.) — **Les souterrains-refuges de la France.** *Contribution à l'histoire de l'habitation humaine.* 1922. 1 vol. in-8° (carte et pl.). . . . . 20 fr.

Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule Romaine. 1908. 1 vol. in-8° (9 pl.). 7 50

Manuel de numismatique française. I. — *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet.* 1912. 1 vol. in-8° (fig. et pl.). . . . . 30 fr.

BONNARD (L.). **La navigation intérieure de la Gaule à l'époque Gallo-Romaine.** 1913. 1 vol. in-8° (fig.). 7 50

CAGNAT (R.) et CHAPOT (V.). **Manuel d'archéologie Romaine.** I. — *Les monuments, décoration des monuments sculpture, technique.* 1916. 1 vol. in-8° (nomb. fig.). . . 30 fr.

II. — *Décorations des monuments* (suite). *Peintures et mosaïque technique. Instruments de la vie privée et publique et index général.* 1920. 1 vol. in-8° (nombr. fig.). . . . . 30 fr.

CLERC (M.). **Le temple romain de Vernègues.** 1909. 1 vol. in-4° (pl. et fig.). 7 50

DÉCHELETTE (J.). **Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine.** I. — *Archéologie préhistorique.* — 5e édition, 1 vol. . . . . 30 fr.

II. — *L'âge du Bronze.* 2e édition augmentée d'un index. 1 vol. . . . . 30 fr.

III. — *Le premier âge du Fer. Epoque de Hallstatt*, 1 vol. 30 fr.

IV. — *Le second âge du Fer. Epoque de la Tène.* 1 vol. . 30 fr.

Les vases Céramiques ornés de la Gaule Romaine. 1904. 2 vol. in-4° (pl. et fig.). . . . . 75 fr.

MOURET (F.). **Sulpice-Sévère à Primuliac.** 1907. 1 vol. in-8° (cartes et pl.). . . . . 10 fr.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.